

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE L'UZÈGE PONT DU GARD

Approuvé le 19 décembre 2019
Rendu exécutoire le 21 février 2020



SCoT
UZÈGE - PONT DU GARD
2030

ORGANISATION DU DOCUMENT

La première phase de l'élaboration du SCoT donne lieu à l'établissement d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement. C'est l'IRM du territoire.

Le document suivant expose tous les éléments qui permettent de connaître et comprendre les dynamiques, l'organisation et la structure du territoire. Cette partie permet d'apporter une vision retrospective de la construction du territoire et d'apporter des arguments intangibles et objectifs sur les avantages, inconvénients, opportunités et menaces du territoire.

LE DIAGNOSTIC PROSPECTIF

Le diagnostic prospectif analyse, synthétise, confronte les différents enjeux identifiés sur le territoire de l'Uzège-Pont du Gard afin d'en déterminer le potentiel et les leviers de développement à horizon 2030.

Les fiches thématiques du diagnostic sont rédigées en trois cahiers : Elles fournissent, pour l'ensemble des sujets et des thématiques de compétence du SCoT des données chiffrées, des analyses contextualisées et spatialisées, des indicateurs complets.

Ce diagnostic associé à l'état initial de l'environnement a pour objectif de faire émerger les enjeux du territoire. Ces documents constituent la photographie de l'état actuel du territoire de l'Uzège-Pont du Gard.

CHIFFRES CLÉS :

Un chiffre clé est une donnée objective à retenir sur la thématique abordée.

AVANTAGE - FAIBLESSE :

Un avantage est une caractéristique positive ou une performance ou ressource d'importance majeure qui confère un avantage au territoire

Une faiblesse est un manque ou un point faible pouvant porter atteinte au territoire

OPPORTUNITÉ - MENACE :

Une opportunité est un domaine d'actions ou un potentiel à développement dans lequel le territoire peut bénéficier d'avantages ou d'améliorations substantielles et significatives

Une menace est un problème posé par une perturbation ou un facteur pouvant avoir un impact négatif sur le territoire ou une tendance défavorable pour le territoire

PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE :

Au regard des éléments du diagnostic, et de l'analyse stratégique, une problématique relative à la thématique abordée est mise en exergue.

SOMMAIRE

1	LE SCOT & LE GRAND TERRITOIRE	7
1.1	LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE	8
1.2	LA SITUATION RÉGIONALE	10
1.3	LA SITUATION DÉPARTEMENTALE	12
1.4	L'INTERSCOT	14
1.5	LA CARTE D'IDENTITÉ DU SCOT	16
2	PORTRAIT DE TERRITOIRE	19
2.1	PORTRAIT DE TERRITOIRE	20
2.1.1	LA STRUCTURE DU TERRITOIRE	20
2.1.2	LES UNITÉS PAYSAGÈRES	24
2.2	PORTRAIT DES HABITANTS	32
2.2.1	L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE	32
2.2.2	LA STRUCTURE DE LA POPULATION	40
2.2.3	LES PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES	46
2.3	LA CONSOMMATION D'ESPACE	50
2.3.1	LE CONTEXTE NATIONAL	50
2.3.2	LE TERRITOIRE EN 2015	52
2.3.3	ARTIFICIALISATION ENTRE 2001 ET 2015	60
3	VIVRE EN UZEGE PONT DU GARD	67
3.1	HABITER SUR LE TERRITOIRE	68
3.1.1	SE LOGER SUR LE TERRITOIRE	68
3.1.2	LES MODES D'HABITER	76
3.2	ÉQUIPEMENTS ET SERVICES	82
3.2.1	DESCRIPTION DU NIVEAU D'ÉQUIPEMENT	82
3.2.2	LES ÉQUIPEMENTS DE LA SANTÉ	87
3.2.3	LES ÉQUIPEMENTS LIÉS À L'ENFANCE & À LA JEUNESSE	88

3.2.4	LES ÉQUIPEMENTS À DESTINATION DES PERSONNES AGÉES	89
3.2.5	LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	91
3.2.6	LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS	92
3.2.7	L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE	93
3.3	SE DÉPLACER	96
3.3.1	L'OFFRE DE DÉPLACEMENTS	96
3.3.2	LES PRATIQUES DE DÉPLACEMENTS	106
4	PORTRAIT ÉCONOMIQUE	113
4.1	PORTRAIT GÉNÉRAL	114
4.1.1	TYPOLOGIE DE L'ÉCONOMIE	114
4.1.2	GÉOGRAPHIE DE L'EMPLOI	117
4.1.3	LA STRUCTURE DES ACTIFS	122
4.2	LE COMMERCE	128
4.2.1	L'OFFRE COMMERCIALE	128
4.3.2	LES DÉPENSES DES MÉNAGES	133
4.3	L'AGRICULTURE	138
4.3.1	LES CARACTERISTIQUES GÉOGRAPHIQUE, PHYSIQUE ET AGRONOMIQUE	138
4.3.2	ESPACES AGRICOLES ET URBANISATION	142
4.3.3	LES HOMMES ET LES EXPLOITATIONS	145
4.3.4	LES PRODUCTIONS ET PRATIQUES AGRICOLES	147
4.4	LE TOURISME	156
4.4.1	LE CADRE DE VIE	156
4.4.2	LES SITES TOURISTIQUES	161
4.4.3	LES DIFFÉRENTES FORMES DE TOURISME	163
4.4.4	LES HÉBERGEMENTS	168
4.4.5	L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE	172

TITRE 1

LE SCoT

&

LE GRAND

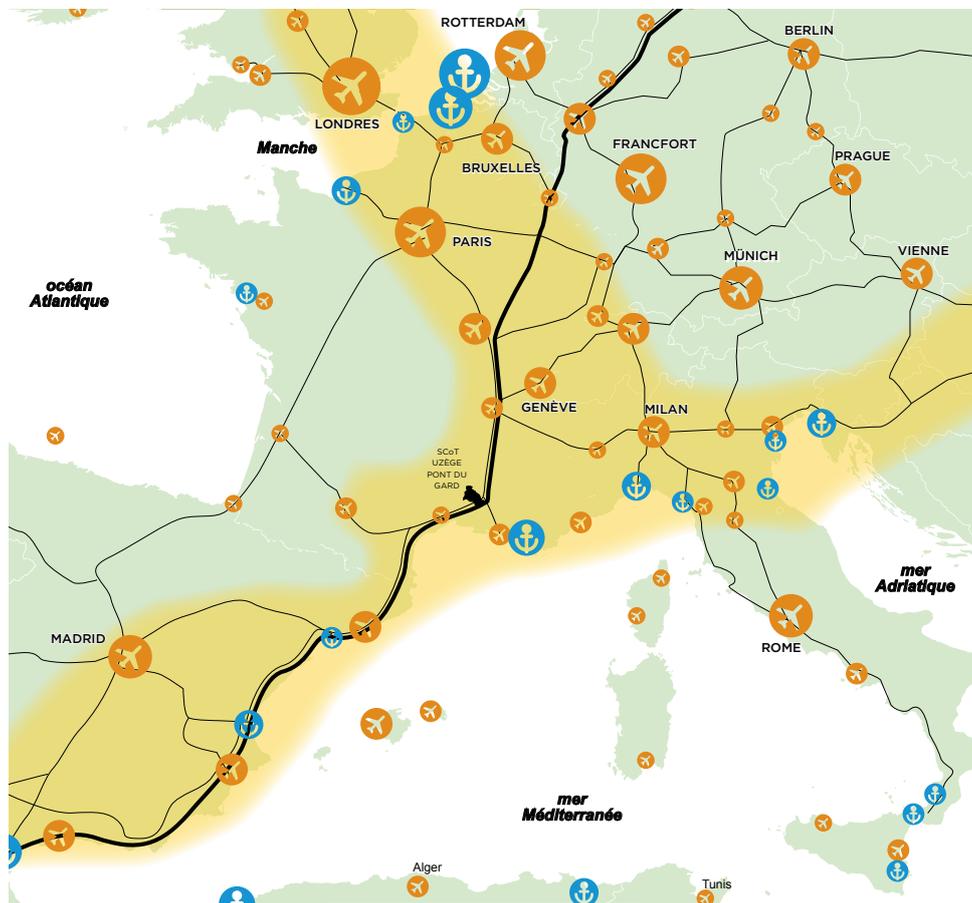
TERRITOIRE



LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le SCoT Uzège-Pont du Gard (UPG) bénéficie de son positionnement à l'intersection entre l'arc méditerranéen et le couloir rhodanien lui conférant une attractivité naturelle. Au centre de quatre agglomérations (Nîmes, Avignon, Alès et Bagnols-sur-Cèze), le territoire constitue le poumon vert de ce carrefour.

Le territoire du fait de son positionnement se situe à proximité des axes d'échanges européens, avec la présence de l'Autoroute A9 qui traverse le Sud du territoire mais aussi avec les évolutions à venir du réseau LGV Méditerranée avec la création de la gare Manduel-Pont du Gard. En effet, le contournement de Nîmes et de Montpellier puis la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, place le territoire à la croisée des flux à grande vitesse venant de Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Barcelone.



Secteur des grands corridors trans-européens de transport concernant le Sud-Gard, "Méditerranée" (Nord-Est / Sud-Ouest) et "Mer du Nord-Méditerranée" (Nord / Sud)
 Principaux axes autoroutiers et ferroviaires existants et à développer
 Grand réseau de ferroutage Femmed

PORTS (TRAFIC MARCHANDISES)

- Trafic de plus de 400 millions de tonnes (201)
- Trafic de 100 à 200 millions de tonnes (2012)
- Trafic de 70 à 100 millions de tonnes (2012)
- Trafic de 50 à 70 millions de tonnes (2012)
- Trafic de 20 à 50 millions de tonnes (2012)

AEROPORTS (TRAFIC VOYAGEURS)

- Plus de 70 millions de passagers (2014)
- 50 à 70 millions de passagers (2014)
- 30 à 50 millions de passagers (2014)
- 10 à 30 millions de passagers (2014)
- 5 à 10 millions de passagers (2014)
- 1 à 5 millions de passagers (2014)

Carte 1 - Grands axes de déplacement à l'échelle européenne

Source : AUDRNA 2019

La réalisation de la gare de « Manduel-Pont du Gard » répond à trois objectifs : au niveau européen, s'inscrire dans un axe prioritaire qui s'étend de Bruxelles à Madrid, au niveau national, permettre de mailler le réseau ferroviaire et au niveau local délester le trafic de fret et soulager le réseau LGV aujourd'hui saturé.

Ainsi, la réalisation de ce contournement dont la mise en service est prévue fin 2017 modifiera en profondeur l'offre de déplacements et les pratiques de mobilités. Sur 60 km de lignes nouvelles de Manduel à Lattes, le contournement Nîmes-Montpellier (CNM) correspondra à la première ligne mixte de fret et de voyageurs de France. Elle compte également 20 km de raccordement comprenant la rive droite du Rhône.



Carte 2 - Grands axes de déplacement ferroviaire
Source : SNCF - AUDRNA

L'ouverture d'une gare LGV-TER, équipée d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) sur les communes de Manduel et Redessan améliorera l'accessibilité et l'attractivité des territoires (Provence, Camargue, Costières et Cévennes dont l'Uzège). De cette nouvelle gare, dont l'ouverture est prévue fin 2020, Paris se trouvera à 2h35 et Barcelone à 1h50. La réalisation de cette nouvelle infrastructure et du projet urbain qui l'accompagne pourrait générer des retombées économiques tant dans le domaine des activités tertiaires que du tourisme et des loisirs.

LA SITUATION RÉGIONALE

Le SCoT Uzège-Pont du Gard se situe à l'Est de la Région Occitanie. La Région Occitanie est composée de 13 départements comprenant 45 SCoT, toutes procédures confondues (élaboration, révision, etc.)

LA POPULATION

5^{ème} région la plus peuplée de France avec 5 774 185 habitants en 2015 qui représente 8.7 % de la population française.

La densité d'habitant est de 80.2 habitants au km².

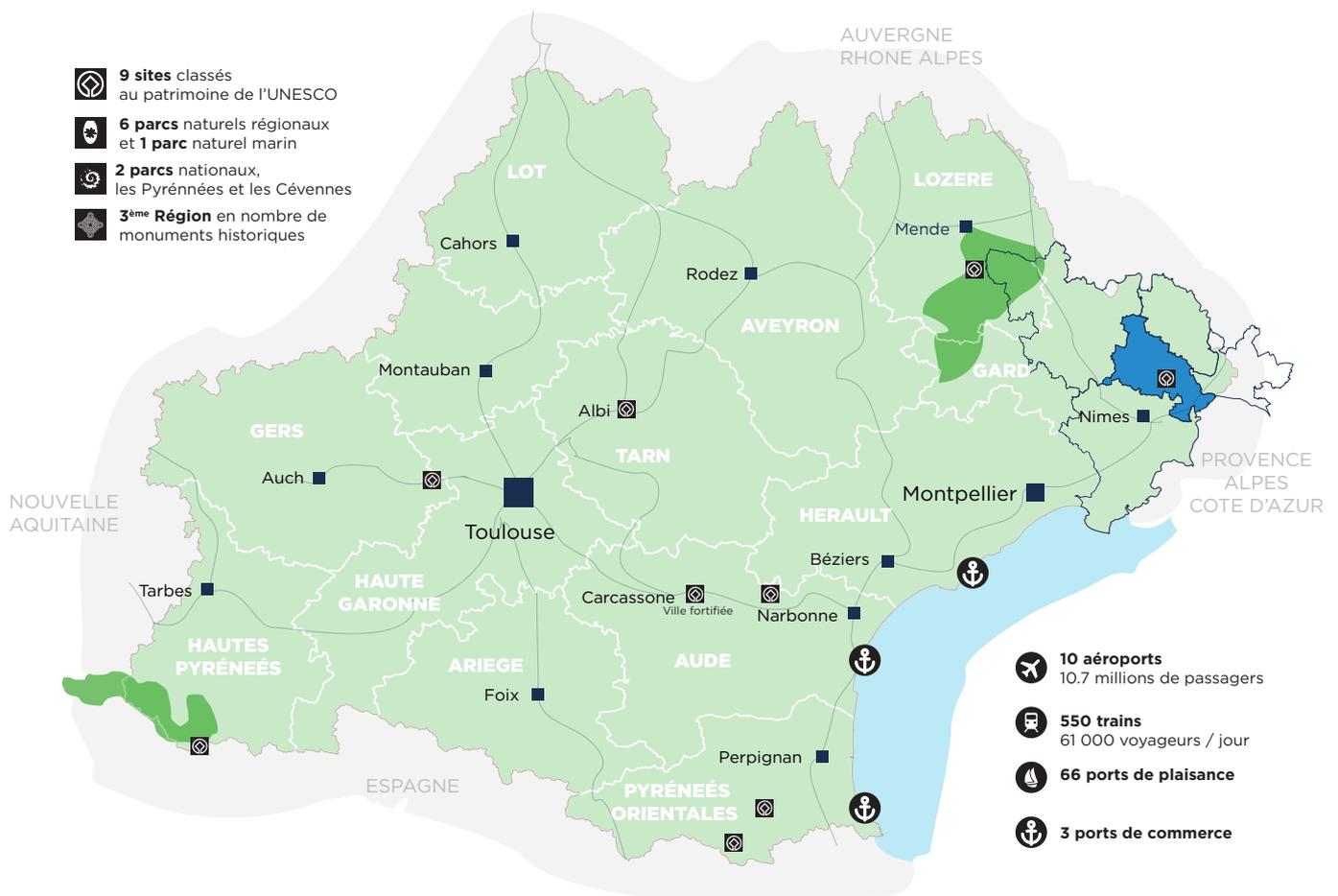
LA SUPERFICIE

2^{ème} plus grande région de métropole avec 72 724 km²

L'ÉCONOMIE

5^{ème} PIB régional avec 153.7 milliards d'euros ce qui représente 7.2 % PIB national.

1^{ère} région créatrice d'entreprise avec un taux de création de 15.2 %.

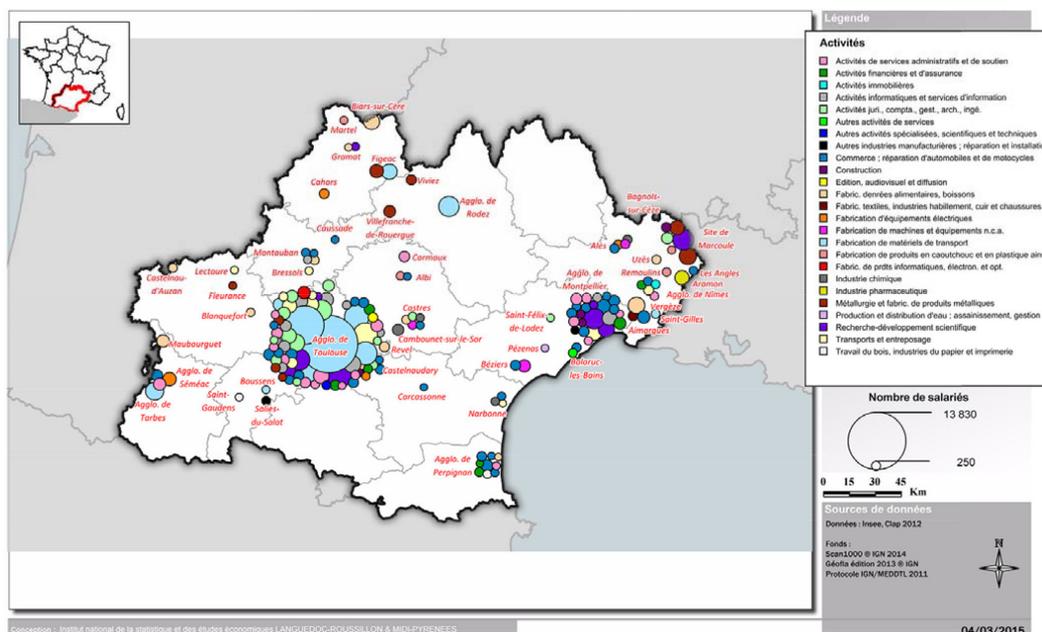


Carte 3 - Situation du SCoT au sein de la Région Occitanie
Source : PETR UPG

La polarisation des activités économiques et des centres de décision est très forte dans la grande région puisque l'essentiel des fonctions économiques et de production sont centrées sur les métropoles toulousaine et montpelliéraine.

Le Gard et l'Uzège-Pont du Gard constituent historiquement une zone économique importante. Même si l'économie gardoise a connu de profondes mutations ces dernières décennies avec la tertiarisation des activités au détriment des activités de production industrielle.

Situé à proximité immédiate d'une étoile ferroviaire et routière, le territoire de SCoT bénéficie d'une très bonne accessibilité des principaux pôles d'emplois. La future ligne TGV et les nouvelles gares de Nîmes et Montpellier, dessinent les artères d'une économie connectée, capable de se déployer pour exporter, accueillir et relier les hommes et les entreprises.



Carte 4 - Pôle de compétitivité en Occitanie
Source : AUDRNA

A l'échelle de l'arc méditerranéen, une étude de la DREAL a constaté que :

- ▶ il est extrêmement difficile pour les territoires de combiner économie productive exportatrice et économie touristique ;
- ▶ l'économie résidentielle de l'arc méditerranéen est fortement dépendante de l'économie touristique. Cette économie résidentielle joue un rôle pivot dans le processus de captation de richesses pour les territoires, notamment via le tourisme ;
- ▶ il existe de fortes disparités de consommation sur les territoires, avec parfois une évasion commerciale forte qui ne permet pas de transformer en emplois (dans le commerce) des revenus captés à l'extérieur du territoire ;
- ▶ les territoires qui présentent les profils les plus productifs apparaissent globalement comme les moins attractifs en matière de captation de richesses. Ce sont aussi ceux qui enregistrent, en moyenne, les plus lourdes difficultés sociales ;
- ▶ les revenus « dortoirs » (populations résidentes sur le territoire, mais n'y travaillant pas) ne sont pas captés sur les territoires de résidence, mais bien souvent par les grandes agglomérations voisines qui font office de pôle de consommation.

LA SITUATION DÉPARTEMENTALE

Le SCoT Uzège-Pont du Gard se situe à l'Est du département du Gard.

Le département est composée de 353 communes composant 21 intercommunalités et 5 SCoT, toutes procédures confondues (élaboration, révision, etc.)

LA POPULATION

3^{ème} département le plus peuplé d'Occitanie avec 738 189 habitants en 2015 qui représente 13 % de la population régionale.

La croissance démographique est importante avec près de 8 000 habitants supplémentaire chaque année et un taux de 0,8 %.



LA SUPERFICIE

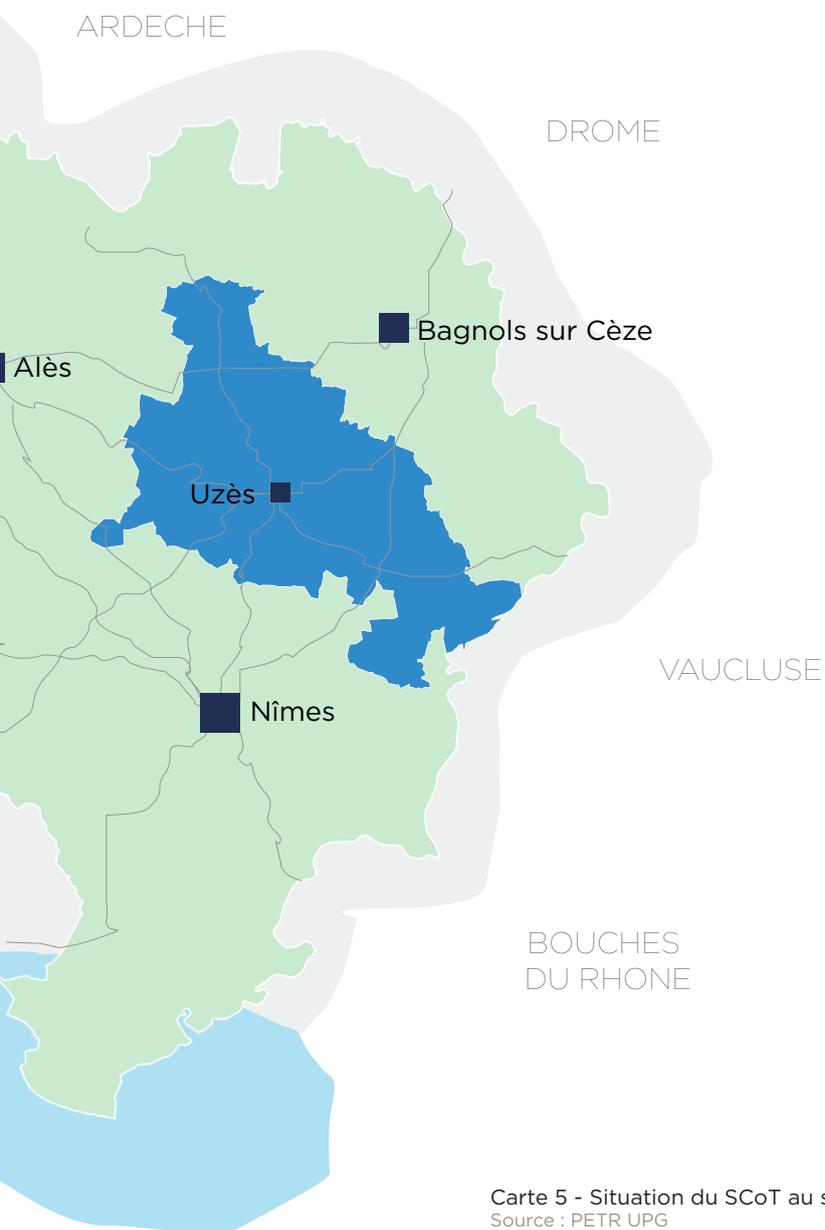
3^{ème} plus grande région du département avec 5 853 km²

L'ÉCONOMIE

3^{ème} département créateur d'entreprise avec un taux de création de 13 %.

191 867 salariés sur le territoire du département représentant 11 % des effectifs salariés régionaux.

5^{ème} régional en terme de nombre d'exploitation agricole avec 6 720 exploitations sur le département comprenant 12 400 agriculteurs (chefs d'exploitation et salariés compris).

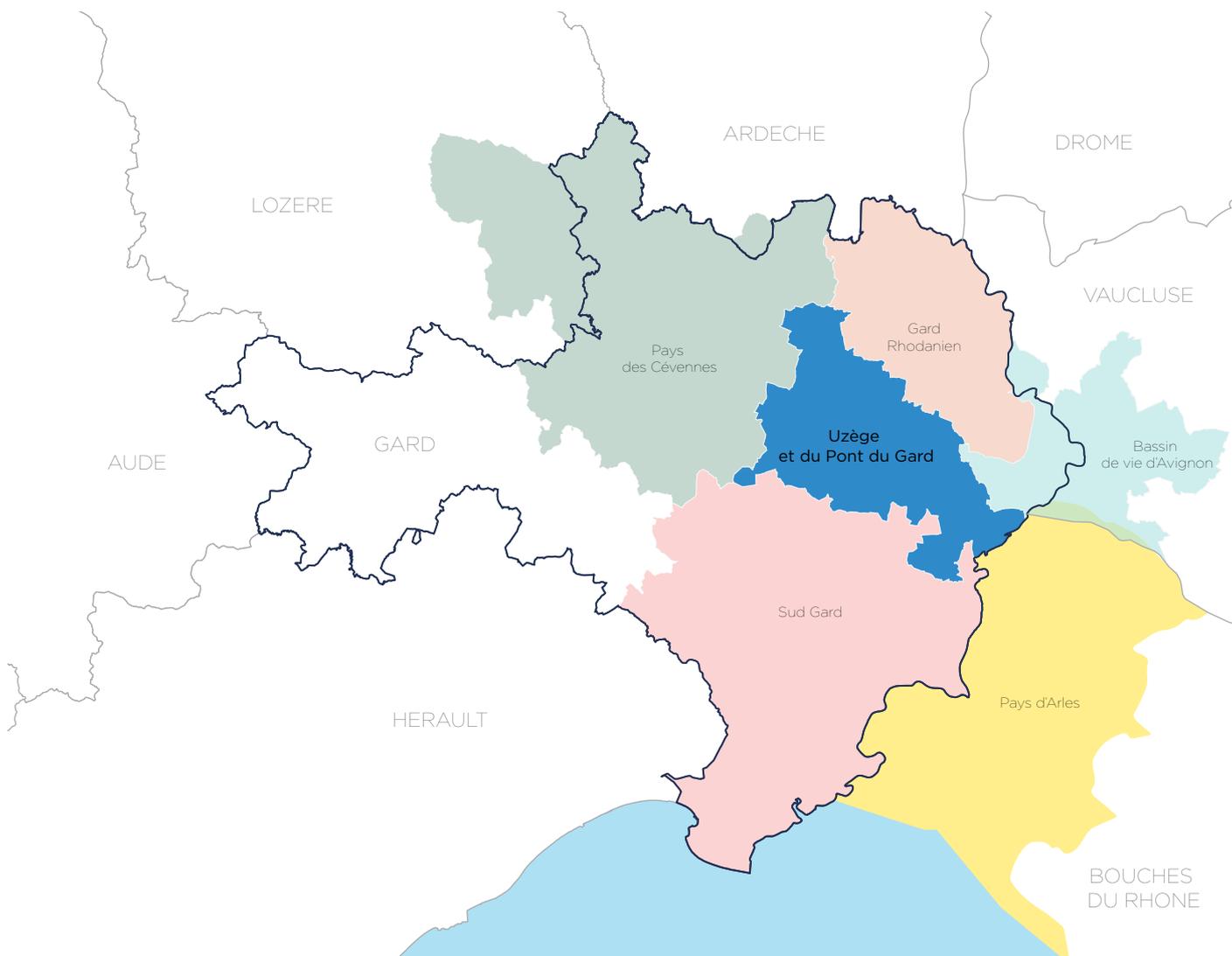


Carte 5 - Situation du SCoT au sein du Département du Gard
Source : PETR UPG

L'INTERSCOT

La façade méditerranéenne et l'arrière-pays nîmois sont aujourd'hui couverts par des SCoT approuvés ou en cours d'élaboration, certains étant déjà en procédure de révision.

Cette organisation du territoire, portée par les Syndicats Mixtes et plus rarement par des EPCI, fait apparaître des problématiques communes qui dépassent les frontières de chacun des SCoT. Le SCoT Uzège-Pont du Gard est limitrophe de territoires de SCoT particulièrement stratégiques structurés autour des polarités de Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze, Avignon, Arles.



Carte 6 - Situation du territoire dans l'INTERSCoT
Source : PETR UPG

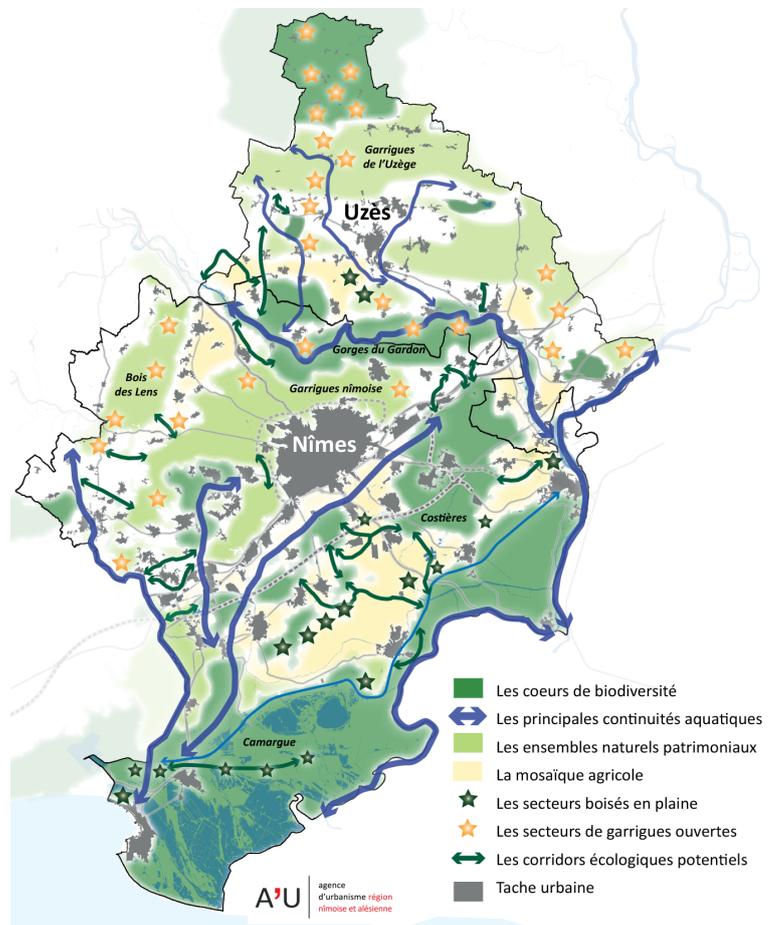
Les questions de transports et déplacements, de rayonnement touristique et culturel, des continuités écologiques, de la prise en compte du risque d'inondation et de préservation d'interfaces naturelles et agricoles sont transversales aux territoires de l'Uzège-Pont du Gard, du Sud Gard, du Pays des Cévennes, du Gard Rhodanien, du bassin de vie d'Avignon, du Pays d'Arles.

Dans le cadre de leur révision en cours, les SCoT de l'Uzège-Pont du Gard et du Sud Gard ont conduit des travaux en cohérence et selon des méthodologies communes. C'est le cas notamment de l'approche trame verte et bleue (TVB) qui fût élaborée de concert, de l'analyse de l'indice bien-être et de l'occupation du sol. Le SCOT du Pays des Cévennes entrant en évaluation va s'associer à la démarche Interscot afin d'avoir un système de données similaires ainsi qu'une TVB cohérente.

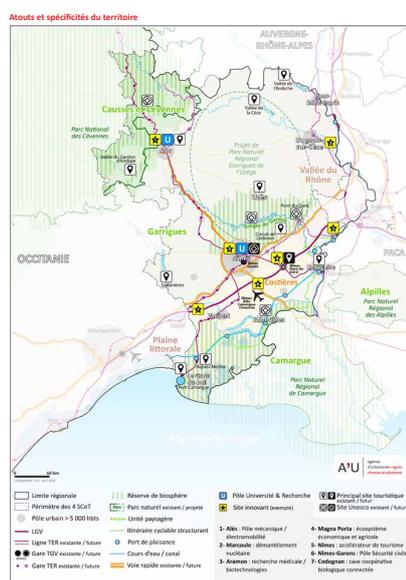
Les travaux d'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) engagés en octobre 2017 offrent l'opportunité de penser collectivement l'aménagement du territoire. De cette nouvelle démarche de planification « Occitanie 2040 », est née la volonté d'un territoire de se fédérer. Ainsi début 2018, les SCoT du sud Gard, de l'Uzège Pont du Gard, du Pays Cévennes, du Gard rhodanien et les partenaires associés (PETR Vidourle Camargue, Pays Garrigues et Costières de Nîmes, Pôle métropolitain Nîmes-Alès) se sont réunis pour préparer et adresser collectivement une contribution au SRADDET.

Celle-ci propose une lecture croisée des 4 SCoT, elle reprend les enjeux du SRADDET pour les décliner au sein des territoires recouverts par les SCoT. Elle fait la démonstration de l'attractivité de notre territoire et affirme le rôle stratégique qu'il entend jouer en Occitanie.

Dans un second temps, à l'initiative de l'InterSCoT (Sud Gard, Uzège-Pont du Gard et Pays des Cévennes), les SCoT ont décidé de s'allier avec les SCoT du système métropolitain méditerranéen pour rédiger une nouvelle contribution sur les objectifs et règles du SRADDET. Portée par 14 SCoT dont ceux de Montpellier, Perpignan et Narbonne, la contribution a permis de mettre en commun les dynamiques territoriales de cet espace. Le SOCT Uzège-Pont du Gard est le SCOT rural référent de ce système dans le cadre de l'élaboration du document de planification régional.



Carte 7 - Trame verte et bleue InterSCoT
Source : AUDRNA



Carte 8 - L'interSCoT
Source : AUDRNA

LA CARTE D'IDENTITÉ DU SCOT

Les 15 chiffres clés du SCoT

- ▶ 58 300 habitants
- ▶ 2 Intercommunalités (« Pays d'Uzès » et « Pont du Gard »)
- ▶ 7 % de la population du Gard
- ▶ 49 communes
- ▶ 73,3 habitants / km²
- ▶ 16 000 emplois
- ▶ 2 Site UNESCO
- ▶ 28 000 logements
- ▶ 694 km² de superficie
- ▶ 12 % du territoire du Gard
- ▶ 1,2 % de surfaces en eau
- ▶ 52,47 % de territoires naturels
- ▶ 37,63 % de territoire agricoles
- ▶ 8,69 % de territoire artificialisé
- ▶ 0,7 % de zones d'activité

Les 6 entités du SCoT

Au regard des caractéristiques paysagères décrites ulérieurement, intégrant les éléments de relief, les types d'activités et l'intensité des implantations humaines, le territoire de l'Uzège Pont du Gard peut s'appréhender selon un découpage en 6 grandes entités.

Leurs contours prennent en compte les limites administratives des communes. Néanmoins certaines communes comprenant plusieurs hameaux peuvent faire partie de deux entités types Aigaliers.

Uzès polarité centrale qui comprend le plus de services, de commerces, d'emploi et d'habitant

Les Garrigues, territoire à forte valeur rurale, avec peu de commerces et de service, peu d'habitant et un grand nombre de résidences secondaires.

L'Uzège-Ouest, territoire péri-urbain avec une forte vocation agricole et fortement orienté vers les agglomérations d'Alès et Nîmes.

L'Uzège-Est, territoire rural avec une croissance démographique forte, dépendant des polarités voisines et de la proximité avec Uzès et Remoulins.

Le Gardon, territoire très dynamique et fortement lié à la présence du Pont du Gard et des Gorges du Gardon. Il comprend un bon nombre de service et d'emploi.

La Confluence, territoire industriel fortement résidentiel lié aux pôles d'Avignon et de Beaucaire.

Le diagnostic s'appuiera sur ces six entités, en particulier pour les analyses statistiques intégrées.



Carte 9 - Les différentes entités du SCOT Uzège-Pont du Gard
 Source : PETR UPG

TITRE 2

PORTRAIT

DE

TERRITOIRE



PORTRAIT DE TERRITOIRE

Le paysage de l'Uzège-Pont du Gard peut s'appréhender à travers plusieurs niveaux de lecture qui se superposent et s'imbriquent. Ces composantes variées permettent de souligner les caractéristiques du milieu physique (géologie, relief, hydrographie, végétation...) et l'adaptation au territoire des structures anthropiques (réseau viaire, répartition et implantation de l'habitat...).

CHAPITRE 2.1.1

LA STRUCTURE DU TERRITOIRE

Le territoire du SCoT de l'Uzège-Pont du Gard exprime une grande diversité topographique. Le relief y est riche et complexe. Les altimétries varient de plus de 470 mètres au sommet de la falaise du Serre de Fons à moins de 15 mètres au niveau de la vallée du Gardon.

Au nord et à l'est, les vastes plateaux de Lussan et de Valliguières occupent presque la moitié du territoire. La retombée de ces plateaux dessine des limites franches avec les plaines.

Au cœur des plateaux, se dessinent de petites plaines en creux : plaines de Camellié, de Lussan, d'Audabiac, de Vallérargues, de la Bruguière à Pognadoresse et de Valliguières.

Au sud, s'érige l'imposant massif du Gardon, s'étalant sur une vingtaine de kilomètres. Les gorges profondes qui l'entaillent ont une profondeur de 150 mètres.

Au sud-est, se font face la fin du long plateau des Costières et le plateau de Signargues, le massif de l'Aiguille et le massif d'Aramon.

De larges plaines viennent s'initier entre les grands reliefs : la plaine d'Uzès, la plaine du Gardon, la vallée de l'Alzon, la plaine de Remoulins, la vallée du Gardon, la plaine d'Aramon.

Plusieurs collines et puech viennent rythmer ces plaines : collines de Baron, de Labaume, de Collorgues, d'Aureillac, de Vallabrix, de Blauzac, de Sanilhac et Sagriès, de Castillon-du-Gard, de Théziers et de Montfrin.

SECTION 2.1.1.1

UN TERRITOIRE MINÉRAL DIVERSIFIÉ

Trois grands types de terrains caractérisent le territoire de l'Uzège-Pont du Gard.

Les calcaires et marno-calcaires pauvres du Secondaire (Crétacé) composent les massifs, les grands plateaux et leurs dépressions.

Les argiles, les sables argileux, les calcaires lacustres et les grès du Tertiaire (Pliocène, Miocène, Oligocène et Eocène) constituent les collines et la grande plaine d'Uzès.

Les terrains alluvionnaires fertiles et limoneux du Quaternaire (Holocène et Pleistocène) correspondent aux plaines du Gardon et du Bourdic, à la vallée de l'Alzon et la plaine de Remoulins, aux vallées du Gardon et du Rhône ainsi qu'au plateau des Costières.

Les richesses du sol ont depuis longtemps constitué de véritables ressources. La présence d'argile de qualité a favorisé l'activité de poterie à Saint-Quentin-la-Poterie et à Saint-Victor-des-Oules. Les calcaires ont été utilisés dans les constructions traditionnelles : le calcaire à gros grains jaune paille dense et tendre dit « pierre du Pont du Gard » dont le célèbre monument romain lui a valu une réputation exceptionnelle et le calcaire « urgonien », belle pierre massive blanche se colorant parfois de rose doré. La richesse minérale du pays a permis aux habitants d'utiliser des pierres

extraites sur place d'où la présence de plusieurs carrières. Les marnes fossilifères du Pliocène sont exploitées par une tuilerie à Fournés et créent des paysages ruiniformes singuliers. Les sols alluvionnaires et caillouteux ont été particulièrement propices à l'implantation de la vigne. Les sables et les graviers constituent toujours la principale source en matériau de viabilité et agrégats à béton d'où la présence de gravières et sablières le long du Gardon. Les villages et les hameaux se sont installés à proximité ou au centre des cuvettes, cros, vals et plaines fertiles où se sont déposées les alluvions.

SECTION 2.1.1.2

UN TERRITOIRE D'EAU

L'eau, comme risque ou opportunité, participe pleinement à l'identité du territoire du SCoT de l'Uzège-Pont du Gard.

De grands cours d'eau drainent le territoire. Le Merderis, l'Aiguillier, l'Avègue, la Tave et la Veyre irriguent la partie haute ; le Bourdic, les Seynes et l'Alzon coulent au centre ; le Gardon et le Rhône marquent fortement la partie basse.

Les zones inondables sont importantes dans les plaines d'Aramon, de Remoulins, du Gardon et de l'Uzège. Pour se protéger des crues du Rhône et du Gardon, les hommes ont construit de hautes digues largement visibles dans le paysage.

L'eau a structuré le territoire par son travail d'érosion. Les ruisseaux ont entaillé dans les plateaux des ravins et des combes plus ou moins profonds dont les plus spectaculaires sont les Concluses de Lussan et les Gorges du Gardon.

Le sud du territoire a bénéficié d'un travail d'irrigation colossal mis en place par la CNABRL. L'irrigation, à partir des eaux du Rhône, a contribué à une diversification de l'agriculture. De façon, plus subtile, les roubines traduisent le travail d'acheminement de l'eau dans les plaines agricoles. Les efforts réalisés pour recueillir et conserver l'eau auprès de l'habitat sont visibles par tout un patrimoine important. Le Pont du Gard, les châteaux d'eau et les réservoirs marquent le paysage comme autant de repères. Les lavoirs, les fontaines et les sources captées animent les entrées ou les centres des villages.

SECTION 2.1.1.3

UN TERRITOIRE AGRICOLE

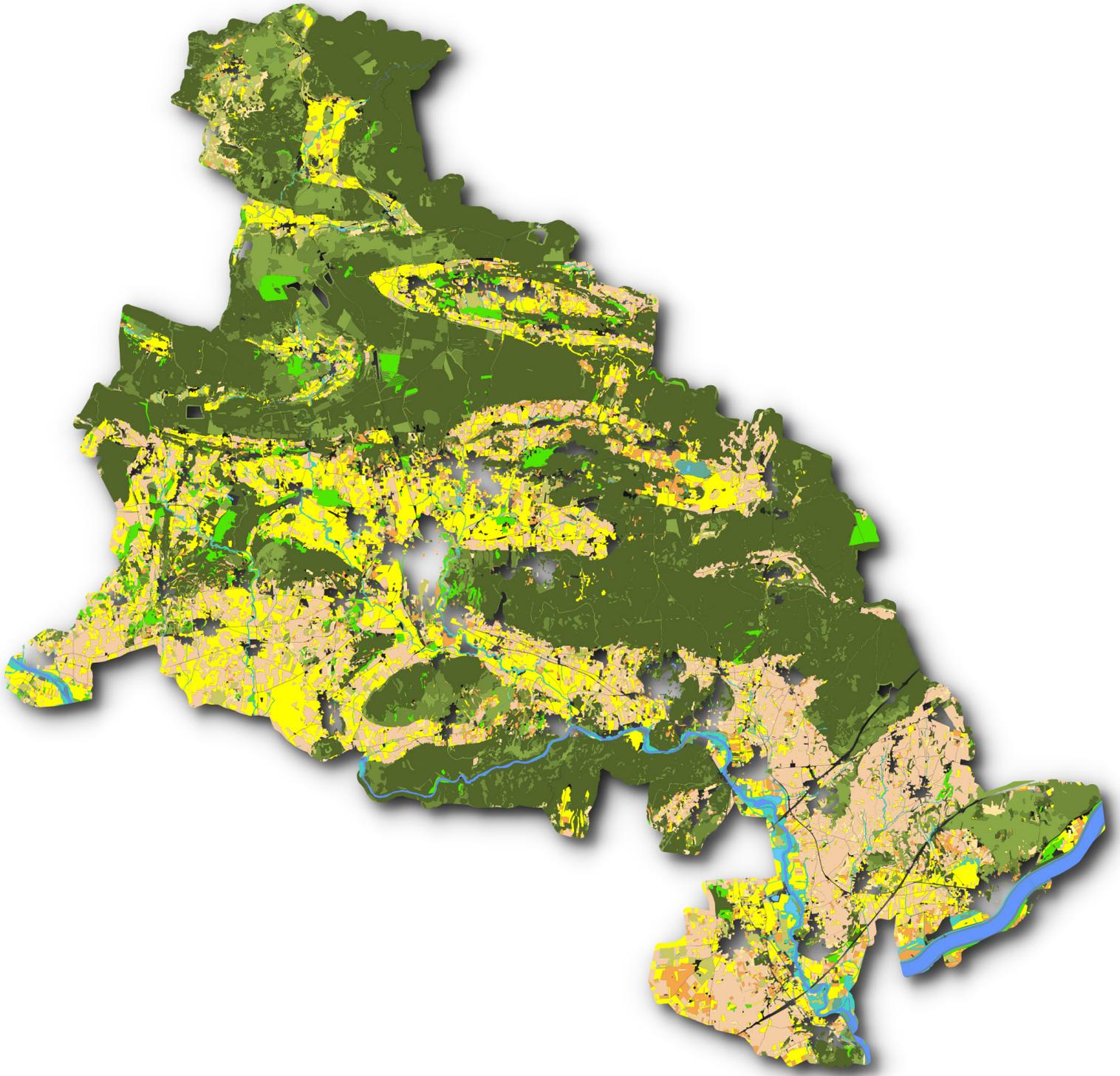
En 2015, les espaces agricoles représentent 37.5 % du territoire avec 26 424 hectares.

Trois types de paysages agricoles façonnent le territoire de l'Uzège-Pont du Gard et lui donnent des diversités d'ambiances étonnantes. Du nord au sud, on passe des paysages pastoraux et céréaliers des grands plateaux aux paysages jardinés et ouverts des larges plaines centrales puis aux paysages cloisonnés et irrigués des Costières et de la confluence du Gardon et du Rhône.

L'habitat s'est toujours positionné, sur les coteaux, petits puechs et collines, de sorte à protéger le potentiel des terres cultivables. La qualité des paysages agricoles met en scène de façon remarquable les silhouettes des villages.

Les paysages pastoraux sont très anciens et ont subi de nombreuses évolutions depuis le Néolithique. Ce sont les Romains qui instituèrent les espaces de plateaux et de massifs calcaires pauvres comme terrains privilégiés pour le pâturage. Paysages de landes et pelouses sèches, ils ont aujourd'hui beaucoup régressé et sont peu à peu reconquis par le buis, le genêt et le cade. Mais, il reste dans le paysage de nombreux motifs historiques comme les murets de pierres sèches, les clos, les bergeries et les capitelles.

Les paysages jardinés et ouverts se composent essentiellement de terres céréalières (blé dur et tournesol), de cultures fourragères et de vignes. L'olivier et le chêne truffier sont de plus en plus plantés et participent à l'image culturelle du pays. Ces espaces agricoles se concentrent dans les plaines, les vallées et les petites dépressions.



Carte 11 - Carte de l'occupation des sols
Source : PETR UPG - Occsol 2015, Traitement Alizé Géomatique/OM-CCPG

Les paysages irrigués et cloisonnés du sud-est ont été mis en place depuis les années 60 grâce aux travaux d'irrigation de la CNABRL ce qui a permis la diversification des cultures, en particulier l'introduction des vergers de cerisiers, d'abricotiers et de pêcheurs. Paysages très structurés, à la géométrie forte, ils s'organisent en «chambres de verdure» dans les trames de haies de cyprès.

SECTION 2.1.1.4

UN TERRITOIRE NATUREL

Les espaces « naturels » sont fortement représentés sur le territoire de l'Uzège-Pont du Gard.

En 2015, ils représentent 37 782 hectares soit 53.6 % du territoire.

Ce sont essentiellement des bois, des garrigues et des landes. Ils comprennent les grands plateaux de Lussan et de Valliguières, les massifs des Gorges du Gardon et d'Aramon, les collines telles la colline de Sanilhac et Sagriés, la colline d'Aureillac et Aubussargues. Plusieurs de ces espaces naturels ont été reconnus pour leur richesse faunistique et floristique :

- ▶ Les Gorges du Gardon,
- ▶ La Combe du Mas des Charlots,
- ▶ Les Garrigues de Nîmes,
- ▶ Les Fosses de Fournés,
- ▶ Le Massif boisé de Valliguières,
- ▶ Le Plateau de Lussan

L'espace forestier est constitué de denses taillis de chênes verts au sous-bois riche en lauriers-tins, lentisques, érables, filaires, aubépines, pistachiers térébinthes et la couverture végétale revêt divers aspects selon la géologie du sol et son degré de reconquête. On trouve ainsi des landes, des garrigues arbustives et des garrigues arborées.

Jusque dans les années 1950, les villages étaient fortement en relation avec les espaces de garrigue puis ils se sont peu à peu tournés vers la plaine avec l'apogée de la viticulture et la régression du pastoralisme. Aujourd'hui, on assiste à un retour des villages vers les espaces de nature mais pour des raisons différentes : les villages se développent sur les reliefs boisés comme Saint-Siffret. La confrontation entre cadre bâti et espaces forestiers devient alors réelle : mitage par une urbanisation diffuse, fort risque d'incendie.

En 2015, les espaces naturels sont répartis comme suit : la forêt représente 1675 ha, la ripisylve 1078 ha les zones de garrigues ouverte 4198 ha et les zones de garrigues fermées 29 801 ha en 2015.

CHAPITRE 2.1.2

LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Les unités paysagères sont définies comme des morceaux du territoire qui s'organisent et s'individualisent selon des caractères géographiques et humains (relief, hydrographie, végétation, occupation du sol...) bien précis. Elles s'articulent entre elles grâce à des zones de transition ou, au contraire, par des limites franches (boisements, voies, cours d'eau...).

Le territoire de l'Uzège-Pont du Gard se compose de six grandes unités paysagères :

- ▶ le plateau de Lussan et les failles des Garrigues,
- ▶ les plaines de l'Uzège et du Gardon, le plateau de Valliguières,
- ▶ la vallée de l'Alzon et la plaine de Remoulins,
- ▶ le massif des gorges du Gardon,
- ▶ la plaine de la Confluence et les contreforts des Costières.



Carte 12 - Unités Paysagères de l'Uzège-Pont du Gard
Source : Charte architecturale du PETR UPG

SECTION 2.1.2.1

LE PLATEAU DE LUSSAN & LES FAILLES DES GARRIGUES

Le plateau de Lussan et les failles des Garrigues sont constitués de grands plateaux calcaires secs tapissés d'une garrigue basse à chênes kermès et buis. Ce sont d'anciens lieux de parcours à moutons comme le montrent les nombreux murets de pierres. Quelques pelouses sèches persistent, maintenues par le pâturage comme la plaine de Cau. L'ensemble de ces grandes étendues est dominé par un relief couronné de falaises, point de repère fort, le Serre de Fons, culminant à 472m d'altitude. Au sein de ces plateaux, des failles, des cros et des petites plaines en creux accueillent les cultures de céréales, vignes, fourrages et chênes truffiers. Dans ces petits espaces fertiles, séparés les uns des autres, les villages et hameaux occupent des positions singulières : au cœur du plateau comme Fons-sur-Lussan, sur un ressaut du relief comme Lussan, Vallérargues et la Bruguière, contre un relief ou sur un versant comme Audabiac, Fontarèches et Pognadoresse.



Illustration 1 - Paysages de Fons sur Lussan, Lussan et La Bruguière (de gauche à droite)
Source : Charte paysagère du SCoT 2008

SECTION 2.1.2.2

LE PLATEAU DE VALLIGUIÈRES

Le plateau de Valliguières est également un grand plateau calcaire qui s'affaisse pour donner naissance à la plaine de Valliguières drainée par le ruisseau de Larrière et la plaine de la Capelle-et-Masmolène drainée par le ruisseau de l'Alzon. Ces petits bassins agricoles sont cultivés en vignes et blé. L'ensemble du plateau porte une garrigue basse et des bois de chênes pubescents quand le sol est plus profond. Le rebord du plateau est sculpté par de nombreuses combes. Deux étangs, celui de la Capelle et celui de Masmolène, créent des milieux singuliers, habitats riches en faune et en flore. Les villages se sont implantés sur une butte isolée comme Masmolène ou sur le rebord du plateau comme Pouzilhac, Saint-Hippolyte-de-Montaigu, Saint-Siffret, Saint-Maximin.



Illustration 2 - Paysages de Pouzilhac, Pouzilhac plateau et La-Capelle-et-Masmolène (de gauche à droite)
Source : Charte paysagère du SCoT 2008

SECTION 2.1.2.3

LA PLAINE DE L'UZÈGE, LA PLAINE DU GARDON & LES COLLINES DE FOISSAC

Cette unité est composée de trois sous-espaces.

La plaine de l'Uzège est structurée par la colline sur laquelle s'est positionnée la ville d'Uzès, site remarquable bien délimité par la vallée de l'Eure, la plaine de l'Alzon et la plaine de Seynes. Ces plaines sont drainées par de petits ruisseaux créant des ambiances humides concrétisées par la présence des prairies et des cordons de feuillus installés le long des cours d'eau et des fossés. Les coteaux de garrigue composent un fond de scène verdoyant et sombre contrastant fortement avec les plaines cultivées lumineuses. Les villages se positionnent en marge sur le piémont de ces coteaux comme Vallabrix, Saint-Médiers et Serviers-et-Labaume. Sept routes rayonnent en étoile depuis Uzès et sont accompagnées d'alignements de platanes.



La plaine du Gardon est drainée par le Gardon et le Bourdic. Le paysage est ouvert et les vues sont larges. Polyculture et vigne dominant. Des reliefs bordent cette plaine et jouent un rôle de toile de fond intéressant. Au cœur de la plaine se sont installés les villages de Bourdic, de Garrigues et de Sainte-Eulalie. En périphérie, sur des éminences, dominent les villages de Blauzac et d'Aureilhac. Le Gardon ferme l'espace à l'ouest en créant un événement paysager riche par l'épaisseur de sa forêt galerie.

Les collines de Foissac forment un paysage ondulé et vallonné. Au sein de ces collines, le parcellaire agricole tisse un damier singulier tramé d'arbres remarquables, de bosquets et de haies. Entre Foissac et Baron, la diffusion de l'urbanisation fragilise le paysage.



Illustration 3 - Paysages de Seynes, Foissac et la plaine du Gardon (de gauche à droite)
Source : Charte paysagère du SCoT 2008

SECTION 2.1.2.4

LA VALLÉE DE L'ALZON & LA PLAINE DE REMOULINS

La vallée de l'Alzon et la plaine de Remoulins forment une unité paysagère comprise entre le plateau de Valliguières et le massif du Gardon. Les collines urbanisées de Vers-Pont-du-Gard et de Castillon-du-Gard séparent la vallée de l'Alzon de la plaine de Remoulins. Quant à la colline du bois de Perret, elle sépare la petite plaine de Blauzac et Sanilhac de la vallée de l'Alzon.

La vallée de l'Alzon est cultivée essentiellement en vigne. Dans les plaines de Blauzac et Sanilhac, alternent vergers de cerisiers, asperges, tournesols et céréales. Le piémont accueille vignes et oliviers. Les villages se sont implantés au rebord de la vallée et sur les pentes.

La plaine de Remoulins dessine un bassin cultivé en vignes et vergers. Bosquets, haies et arbres isolés soulignent le parcellaire. Remoulins occupe un site légèrement surélevé au bord du Gardon. Saint-Hilaire d'Ozilhan se cale au pied des coteaux de garrigue du plateau de Valliguières. Le site du Pont du Gard offre de belles vues sur la plaine de Remoulins et marque l'entrée des gorges du Gardon.



Illustration 4 - Paysages de plaine de Blauzac, Remoulins et de l'Alzon (de gauche à droite)
Source : Charte paysagère du SCoT 2008

SECTION 2.1.2.5

LE MASSIF DES GORGES DU GARDON

Le massif des gorges du Gardon clôture au sud le territoire de l'Uzège - Pont du Gard. Il s'étire sur une vingtaine de kilomètres et se compose de calcaire dur urgonien. Il offre une couverture végétale d'une grande richesse présentant divers stades d'évolution de la garrigue, allant de la garrigue rase à chênes kermès, à la garrigue haute à pins maritimes et chênes verts. Le cœur du massif renferme un paysage spectaculaire, une faille de 150 mètres de profondeur creusée par la rivière du Gardon. Les gorges du Gardon sont un site classé qui attire pour la beauté de ses ambiances sauvages mais aussi pour la présence de tout un patrimoine (patrimoine rural : bergeries, moulins, murets ; patrimoine religieux : ermitage et prieuré ; ouvrages d'art : pont Saint-Nicolas et Pont du Gard). Les villages périphériques au massif occupent des sites particuliers : ils sertissent le massif Collias ou occupent de petits élargissements facilitant les échanges.



Illustration 5 - Paysages de Collias, Saint-Bonnet-du-Gard et Aubarne (de gauche à droite)

Source : Charte paysagère du SCoT 2008

SECTION 2.1.2.6

LES CONTREFORTS DES COSTIÈRES, LA PLAINE DE LA CONFLUENCE, LE PLATEAU DE SIGNARGUES & LE MASSIF D'ARAMON

Les contreforts des Costières, la plaine de la Confluence, le plateau de Signargues et le massif d'Aramon se situent au sud-est du territoire et présentent une grande diversité d'ambiances. Cette unité se dessine nettement par les jeux de la topographie et les limites paysagères naturelles: la plaine du Gardon et la plaine d'Aramon forment un «V» délimité par le fleuve du Rhône, le massif de l'Aiguille, le plateau des Costières, les fosses de Fournès, le plateau de Signargues et le massif d'Aramon.

Au cœur de la plaine de la Confluence, la colline de Montfrin crée une animation. Les paysages agricoles sont surtout liés à la vigne et aux vergers. Les Costières, formées de cailloutis, sont favorables à la culture de la vigne et des oliviers. Le plateau de Signargues et les pentes du Briançon couverts de loess accueillent de la vigne.

Dans les plaines du Gardon et d'Aramon, les travaux d'irrigation de la CNABRL ont favorisé la plantation de vergers. L'ensemble du paysage apparaît souvent cloisonné par la trame géométrique des haies coupe-vent de cyprès. Le village de Meynes s'implante au pied des Costières. Montfrin et Comps se sont construits à proximité du Gardon. Aramon, au pied de son massif profite de la présence du fleuve. Fournès et Théziers se sont perchés sur de petits reliefs.



Illustration 6 - Paysages de Signargues, de la plaine du Gardon et d'Aramon (de gauche à droite)
Source : Charte paysagère du SCoT 2008

PORTRAIT DES HABITANTS

Toute la donnée utilisée pour la rédaction de ce chapitre est issue du site de l'INSEE.

Selon les chiffres officiels transmis par l'INSEE au 1^{er} janvier 2018, la population du SCoT en 2015 comptait 54 018 habitants. Cette population représente 7,3 % de la population départementale. A l'échelle Inter SCoT, le SCoT Uzège-Pont du Gard est celui qui comprend le moins d'habitant.

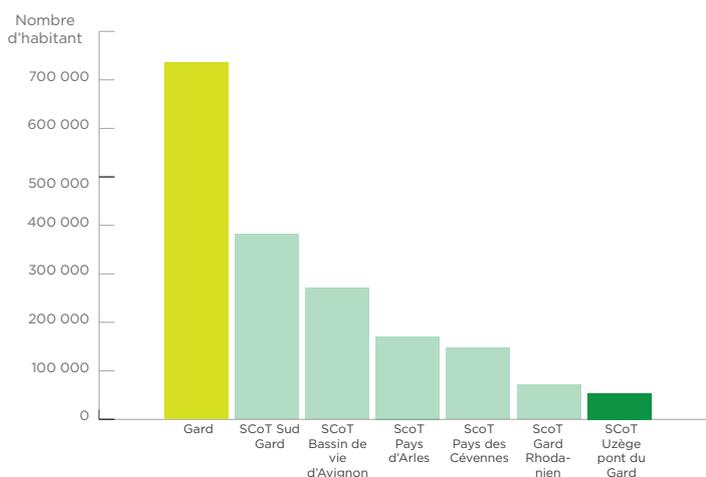


Figure 1 - Nombre d'habitant par territoire en 2015
Source INSEE RP 2015

Les 6 communes comprenant plus de 2 000 habitants que sont Uzès, Aramon, Montfrin, Meynes, Remoulins et Saint-Quentin-la-Poterie comprennent 23 722 habitants.

Ainsi 12 % des communes comprennent 44 % de la population. A l'inverse 67 % des communes du territoire ne comprennent que 27 % de la population, ce qui affirme le caractère rural de notre territoire.

En 2008, le territoire comptait 49 474 habitants. Aussi, depuis l'approbation du précédent SCoT, le territoire a accueilli 4 544 habitant supplémentaires soit 650 habitants par an.

CHAPITRE 2.2.1

L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE L'UZÈGE-PONT DU GARD

En 2015, la population du SCoT comptait donc 54 018 habitants, contre 51 552 en 2010 et 43 466 habitants en 1999.

SECTION 2.2.1.1

UNE FORTE CROISSANCE

Au croisement des aires urbaines, le territoire du SCoT de l'Uzège-Pont du Gard a été en plein essor démographique depuis les années 80 et connaît à l'instar des autres territoires une diminution de cette dynamique depuis quelques années.

SOUS-SECTION 2.2.1.1

UN ESSOR DÉMOGRAPHIQUE CONTINU

Depuis 1962, la population du territoire a connu une croissance vive, reflet d'une véritable attractivité. En effet, la population du territoire a plus que doublé en 50 ans. Depuis 1999, la population a augmenté de près de 23 % et cette évolution s'avère bénéfique pour les 49 communes du territoire.

De surcroît, entre 1999 et 2015, le territoire de l'Uzège a gagné 10 552 habitants supplémentaires soit plus que la population actuelle d'Uzès. Cet accroissement représente 650 habitants de plus par an. Dans la période plus récente, entre 2010 et 2015, la croissance a décéléré avec 495 habitants par an.

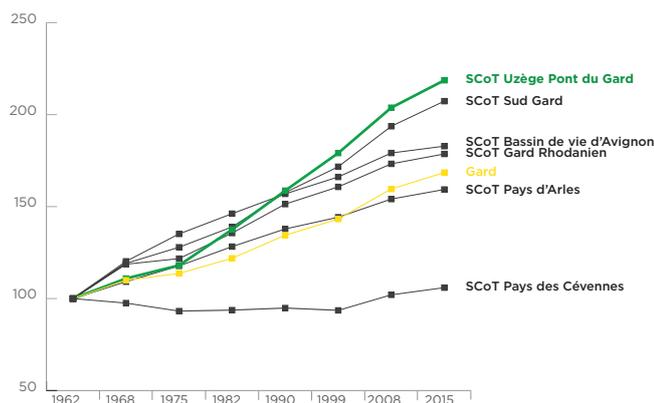


Figure 2 - Evolution temporelle comparée de la population en base 100 des SCoT de 1962 à 2015

Source : INSEE et Cart'AU

Les principaux apports de population depuis 2010 se situent principalement autour de la polarité de Remoulins ainsi que sur les polarités d'Uzès et de Moussac. 8 communes captent 60 % de la population nouvelle, et 11 communes ont vu leur population diminuer.

SOUS-SECTION 2.2.1.1.2

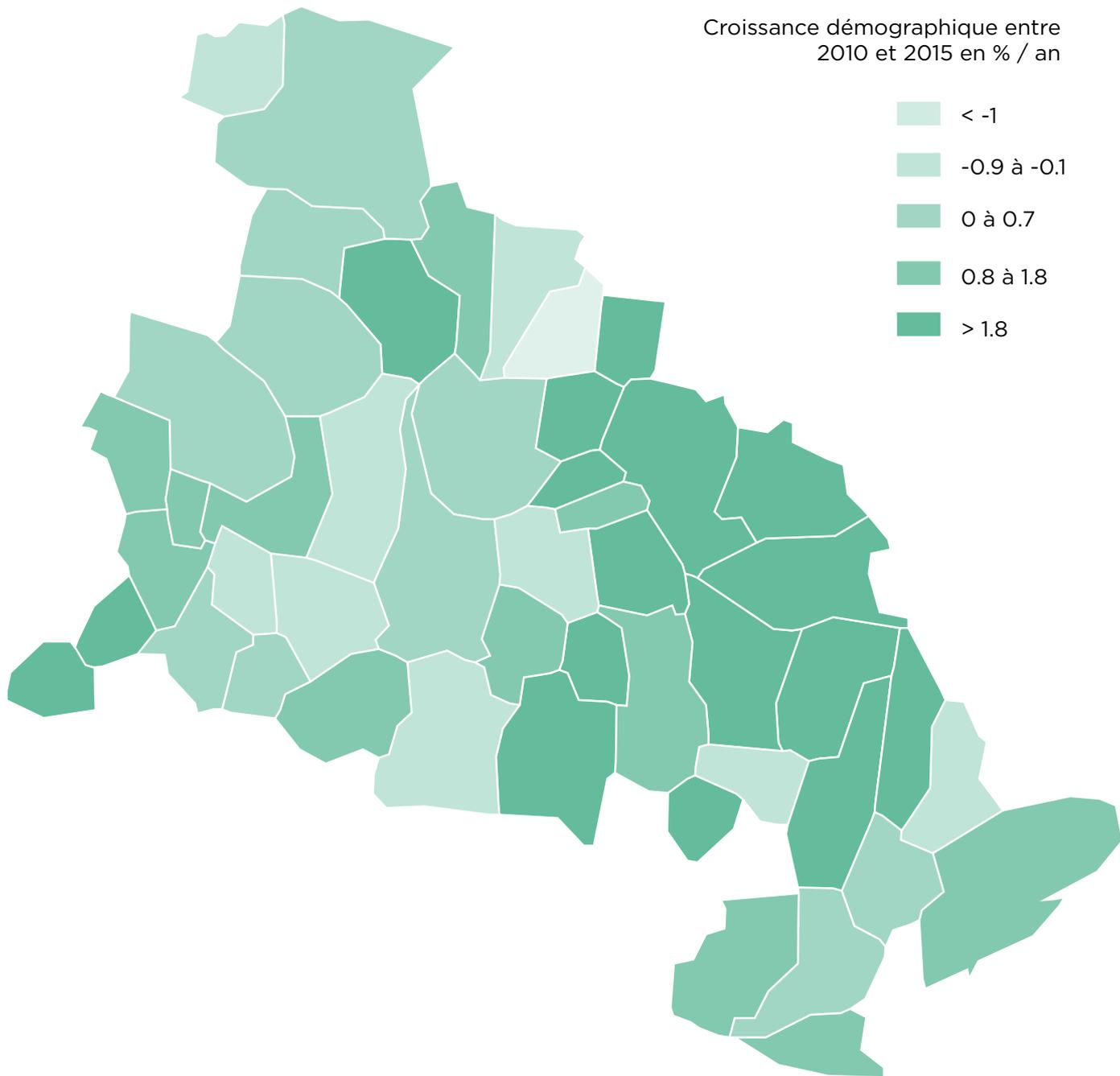
UNE CROISSANCE ÉLEVÉE

La croissance démographique élevée de la Région Occitanie l'est tout particulièrement sur le territoire de l'Uzège Pont du Gard. Avec une croissance démographique de 1,4 % entre 1999 et 2015, le territoire connaît une croissance démographique plus élevée que la moyenne nationale (0,5 %), régionale (0,9 %), et départementale (1 %).

Néanmoins, il est remarquable que le SCoT de l'Uzège-Pont du Gard subit un affaiblissement de sa croissance démographique dans la période récente puisque le taux de variation annuel s'élève à 0,9 % entre 2010 et 2015.

Les polarités urbaines d'Uzès et Remoulins ne dérogent pas à ce constat et ont connu un taux de croissance annuel moins important entre 2010 et 2015 qu'entre 1999 et 2010 jouant ainsi leur rôle de centralité du SCoT. La possibilité de travailler dans des bassins d'emplois différents pour les couples biactifs, la qualité du cadre de vie et le prix du foncier, expliquent en grande partie ces tendances.

Pour autant, les communes périurbaines connaissent in fine les taux de variation annuel les plus élevés. Ce phénomène de périurbanisation est d'autant plus prégnant que le territoire du SCoT se situe à proximité des villes de Nîmes, Avignon, Bagnols-sur-Cèze et Alès. Ce sont d'ailleurs les communes les plus proches des polarités urbaines qui sont les plus dynamiques.



Carte 13 - Évolutions démographiques moyennes annuelles (en habitant/an)

Source INSEE et Cart'AU

Les taux de variation annuel les plus forts (supérieurs à 2 %/an) concernent un tiers des communes également répartie sur l'ensemble du territoire représentant 3 % de la population du SCoT. 18 communes ont un taux annuel deux fois supérieur à la moyenne du territoire.

A contrario, les taux de variation annuel les plus faibles (inférieur à 0.6 %/an) concernent 18 communes soit un peu plus d'un tiers des communes et représentent plus de 2/5 de la population du territoire. Dix de ces communes ont un taux annuel négatif.

Uzès a connu une baisse de sa croissance, avec une dynamique de 0 %/an entre 2010 et 2015. L'entité Confluence poursuit un rythme régulier d'accroissement démographique. La population y a cru de + 1,1 %/an depuis 2010 alors qu'elle était à 0,8 %/an entre 1999 et 2010. Elle accueille 1/4 de la population supplémentaire recensée entre 2010 et 2015.

L'entité Garrigues connaît une diminution importante de sa croissance qui passe en-dessous de la croissance départementale avec + 0,6 %/an de croissance annuelle entre 2010 et 2015 alors qu'elle était à + 1,6 %/an de 1999 à 2010.

L'entité Uzège-Ouest a connu une diminution notable de sa croissance, avec une dynamique de + 0,8 %/an entre 2010 et 2015 contre + 2,8 %/an entre 1999 et 2010.

L'entité Uzège-Est connaît une diminution de sa croissance mais reste au-dessus de la croissance départementale et de celle du SCoT avec + 1,2 %/an de croissance annuelle entre 2010 et 2015 alors qu'elle était à + 2,3 %/an de 1999 à 2010. C'est l'entité qui a accueilli le moins de population. L'entité Gardon est la seule entité qui a une croissance nettement supérieure à celle du SCoT. Elle a connu une dynamique d'accroissement forte à partir de 1999 (+ 2,3%/an), mais subit à l'image du territoire une baisse de sa croissance annuelle depuis 2010 restant néanmoins largement supérieure à celle du SCoT (1,8 %).

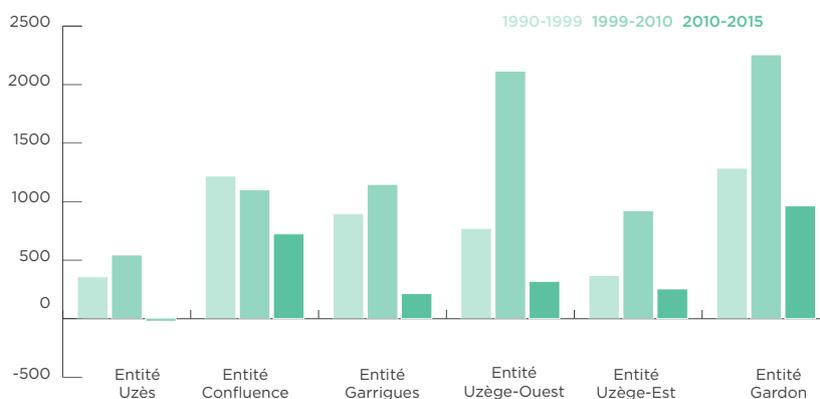


Figure 3 - Évolutions démographiques moyennes annuelles par entité (en habitant/an)
Source : INSEE et Cart'AU

Ainsi, les dynamiques démographiques internes au territoire du SCoT soulignent la dynamique atone voire négative dans les polarités principales alors que le reste du territoire est dynamique, notamment par le desserement des deux principales polarités sur leur couronne périurbaine (Uzès et Remoulins), et la pénétration des dynamiques métropolitaines sur ses franges (couronne des agglomérations d'Alès, Avignon et Nîmes).

SECTION 2.2.1.2

UNE FORTE INFLUENCE DU SOLDE MIGRATOIRE SUR LA CROISSANCE TOTALE

La faiblesse de l'accroissement naturel de la population de l'Uzège Pont du Gard est amorti par le solde migratoire, véritable moteur du développement démographique local.

SOUS-SECTION 2.2.1.2.1

UN SOLDE NATUREL FAIBLE

La croissance de la population est faiblement alimentée par son solde naturel, ne représentant pour la période 2010-2015 que 19 % des nouveaux habitants.

Le solde naturel est, en effet, positif de 2010 à 2015. Néanmoins sur les entités Garrigues et Uzès, il est négatif (décès plus nombreux que les naissances). Le taux brut de natalité quant à lui fluctue autour de 11,3 naissances pour 1000 habitants (12,2% pour la France et 11,7% pour le Gard), et le

taux brut de mortalité est proche de 8,8 % (8,5 % au niveau national et 9,3 % pour le Gard). Enfin, sur une tendance plus longue, l'écart entre ces deux taux se resserre progressivement, il était, pour de 4,1 % en 2006 et a diminué de manière plus ou moins régulière pour atteindre 2 % avec en 2015 une inversion de la courbe puisque nous avons plus de décès que de naissance.

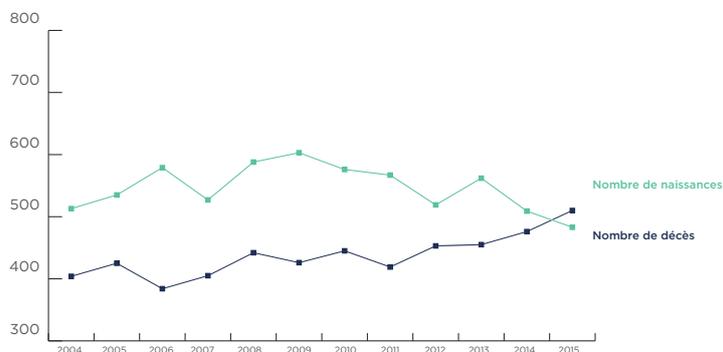


Figure 4 - Evolution des naissances et des décès sur le territoire du SCoT de 2004 à 2015
Source : INSEE

SOUS-SECTION 2.2.1.2.2

UN SOLDE MIGRATOIRE DÉTERMINANT

Le solde migratoire apparent est estimé indirectement par différence entre la variation totale et le solde naturel. Ce solde migratoire apparent est donc altéré des imprécisions sur la variation totale de population, tenant aux défauts de comparabilité entre deux recensements (évolutions de concepts de population et inégale qualité). Il est donc qualifié de solde migratoire «apparent» afin de garder en mémoire la marge d'incertitude qui s'y attache. Le solde migratoire apparent est calculé sur la dernière période intercensitaire.

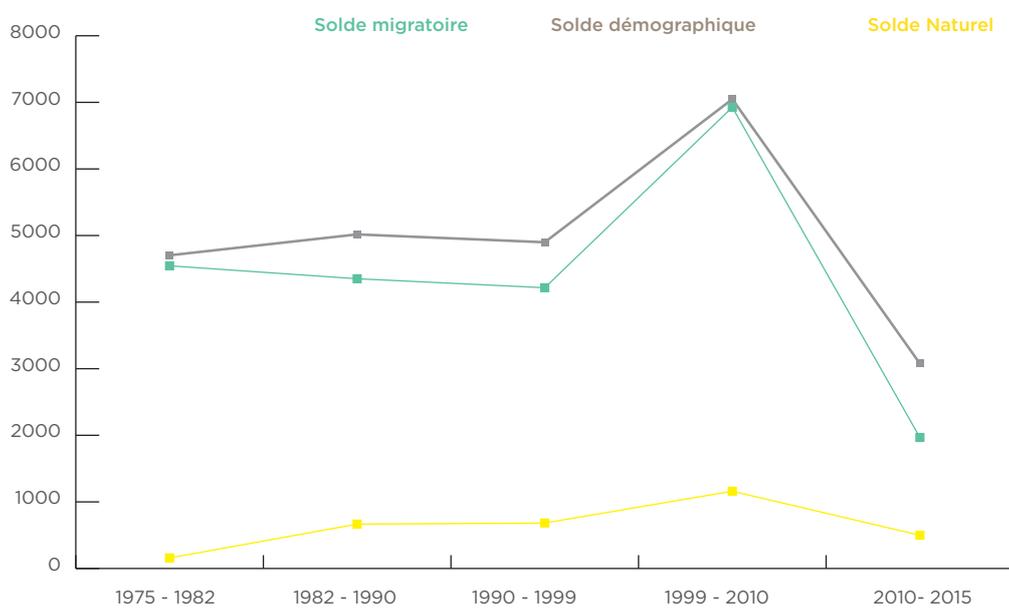


Figure 5 - Solde migratoire par entité entre 2010 et 2015
Source INSEE 2015

Le solde migratoire est la principale composante de la croissance démographique sur le territoire du SCoT depuis 1975, 81 % du gain en population supplémentaire relève du solde migratoire. Le taux de variation annuel migratoire est de 1,33 %/an entre 2010 et 2015, pratiquement trois fois supérieur au taux de variation annuel naturel de 0,5%. A titre comparatif, le taux de variation annuel dû au solde migratoire est de + 0,8% dans le Gard et + 0,1% au niveau National alors que le taux de variation annuel dû au solde naturel est de + 0,2% dans le Gard et + 0,4% en France.

Le solde migratoire assure le dynamisme démographique du territoire et est un enjeu de la vitalité de l'Uzège-Pont du Gard. Or, le territoire particulièrement attractif ces dernières décennies, présente une diminution de son solde migratoire apparent.

SECTION 2.2.1.3

PROFIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Les fichiers détail « Migrations résidentielles des individus » de l'INSEE proposent sur le thème des migrations entre lieux de résidence antérieure et actuelle un ensemble de variables sur les individus et le ménage auquel ils appartient. La formulation de la question sur le lieu de la résidence antérieure dans l'enquête annuelle de recensement se référait, lors des enquêtes de 2004 à 2010, à la résidence 5 ans auparavant, et depuis 2011 elle porte sur le lieu de résidence 1 an auparavant. Pour le millésime 2014 (dernier disponible en date), les nouveaux arrivants sont les personnes arrivées courant 2013, entre le 01 janvier et le 31 décembre 2013.

2 980 personnes se sont installées dans le SCoT Uzège-Pont du Gard courant 2013. Parmi celles-ci, 470 personnes sont venues habiter la commune d'Uzès et 2 510 une autre commune du SCoT. 210 personnes ont quitté Uzès pour aller habiter une autre commune du SCoT. Dans le même temps, 200 habitants sont venus s'installer sur Uzès depuis une autre commune du SCoT.

- ▶ 50 260 personnes habitaient le SCoT en 2013 et l'habitent toujours en 2014.
- ▶ 1 480 habitants ont changé de commune au sein du SCoT en 2013.
- ▶ 2 490 personnes ont quitté Uzège Pont du Gard pour aller s'installer dans le reste de la France.

SOUS-SECTION 2.2.1.3.1

RÉPARTITION PAR ÂGE

Les personnes les plus nombreuses à s'installer dans l'Uzège-Pont du Gard sont les trentenaires. Deux tiers des nouveaux arrivants ont moins de 40 ans contre 41 % de l'ensemble de la population restante. Les jeunes sont les plus nombreux à quitter le territoire. 11 % des nouveaux arrivants ont 60 ans ou plus contre 29 % de la population restante.

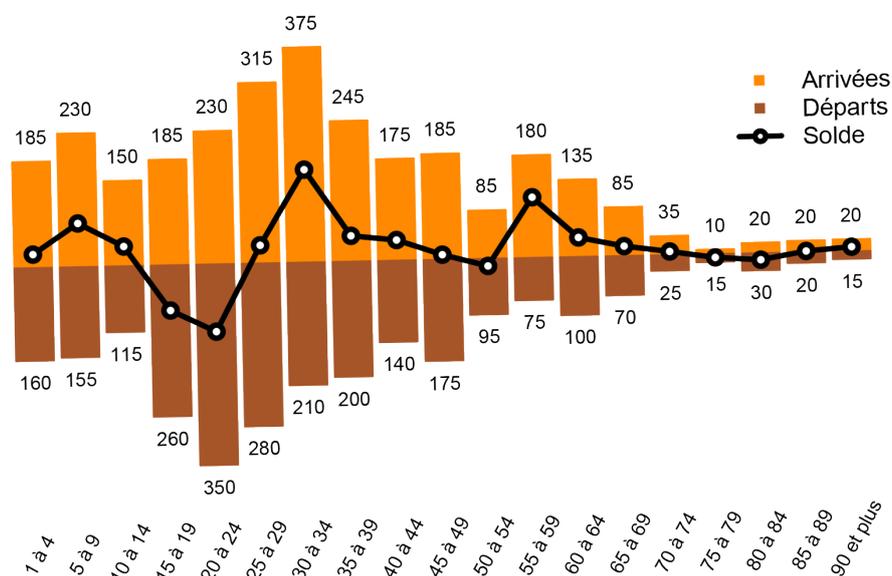


Figure 6 - Nombre de personne qui arrive et qui quitte le territoire par âge

Source : INSEE RP 2014 - traitement AUDRNA

SOUS-SECTION 2.2.1.3.2

DES NOUVEAUX ARRIVANTS ACTIFS ET DIPLÔMÉS

55 % des nouveaux arrivants a un niveau bac ou plus contre 42 % de l'ensemble de la population restante. Les nouveaux arrivants renforcent le niveau de formation des habitants du territoire. En revanche, un quart des nouveaux arrivants n'a aucun diplôme (un tiers de la population restante).

42 % des nouveaux arrivants exerce un emploi. Parmi eux, 72 % ont un emploi sans limite de durée (870 personnes). Les nouveaux arrivants représentent une part plus importante de cadres, de professions intermédiaires et d'employés (trois quart des nouveaux arrivants contre deux tiers de la population restante) et une part moins importante d'ouvriers, de commerçants, d'artisans et d'agriculteurs. Les chômeurs sont deux fois plus nombreux chez les entrants. Inversement, les retraités sont deux fois moins nombreux chez les nouveaux arrivants que dans la population restante.

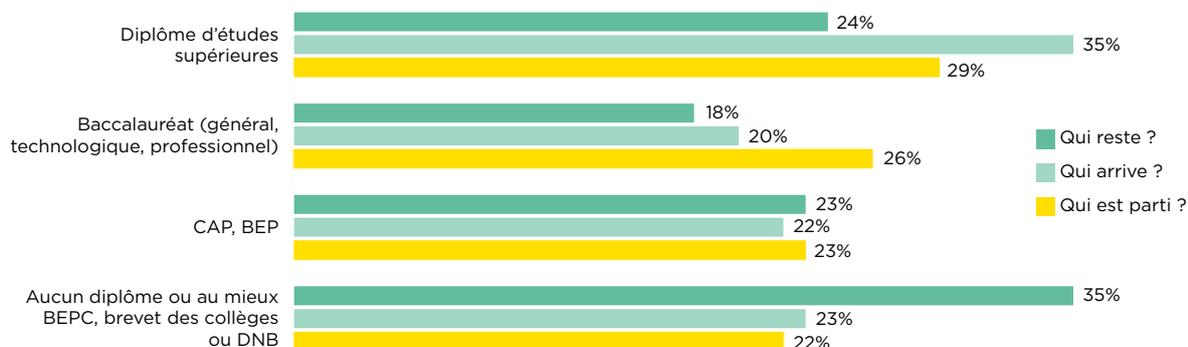


Figure 7 - Niveau de diplômes des nouveaux arrivants

Source : INSEE RP 2014 - traitement AUDRNA

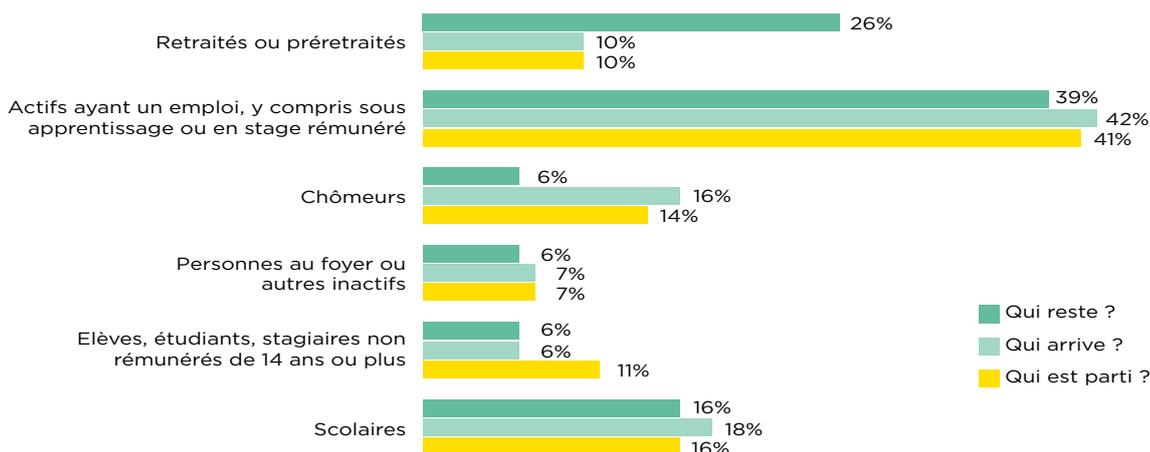


Figure 8 - Type d'activités des nouveaux arrivants

Source : INSEE RP 2014 - traitement AUDRNA

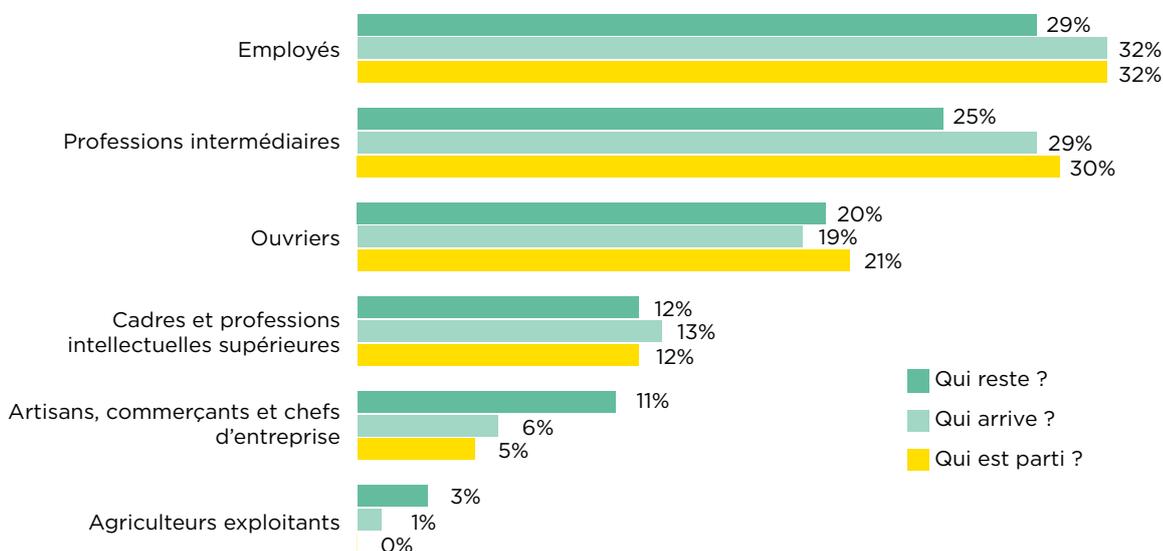


Figure 9 - Catégorie socio-professionnelle des nouveaux arrivants

Source : INSEE RP 2014 - traitement AUDRNA

SOUS-SECTION 2.2.1.3.3
UNE LARGE ATTRACTIVITÉ

La moitié des arrivants viennent du Gard ou de l'Hérault (1 580 personnes). Les flux migratoires entrants en provenance des autres espaces de l'Occitanie sont faibles (4 %, soit 130 personnes). 25 % des nouveaux arrivants viennent des trois régions PACA, Rhône-Alpes et Ile-de-France. 13 % des entrants viennent de PACA (190 personnes). 4 % des arrivants habitaient à l'étranger (130 personnes), dont la moitié dans l'Union Européenne.

Les nouveaux arrivants provenant d'autres communes du Gard viennent pour 19 % d'entre eux de Nîmes (266 personnes). Les principales communes d'origine, hors Nîmes, sont Beaucaire (10 %), Sernhac (6 %), Sainte-Anastasie (4 %) et La Calmette (4 %). Hors Gard, les villes voisines alimentent le territoire aussi en nouveaux habitants, notamment Avignon et Marseille.

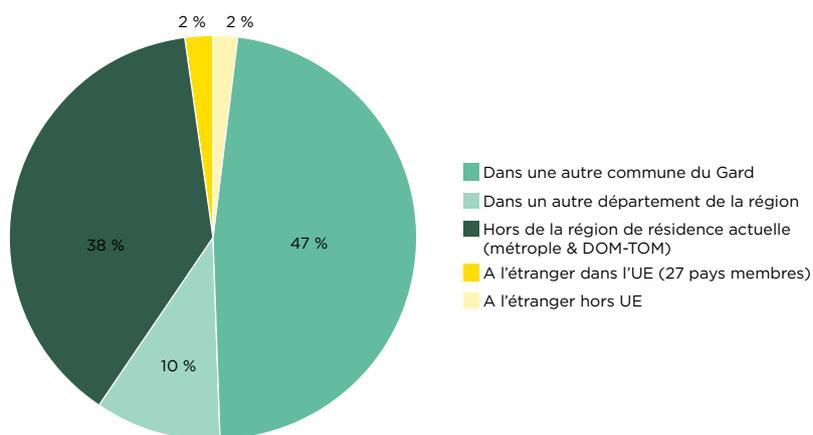


Figure 10 - Lieux de résidence antérieure des nouveaux arrivants
 Source : INSEE RP 2014 - traitement AUDRNA

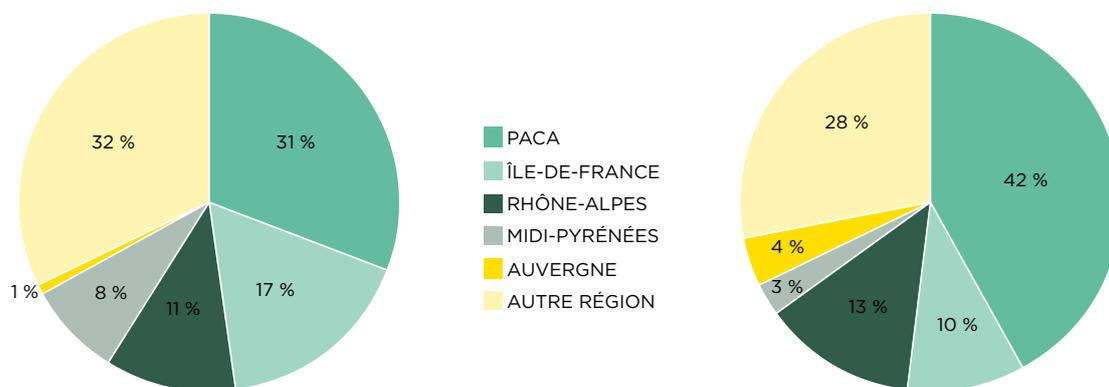


Figure 11 - Lieux de résidence antérieure des nouveaux arrivants
 Source : INSEE RP 2014 - traitement AUDRNA

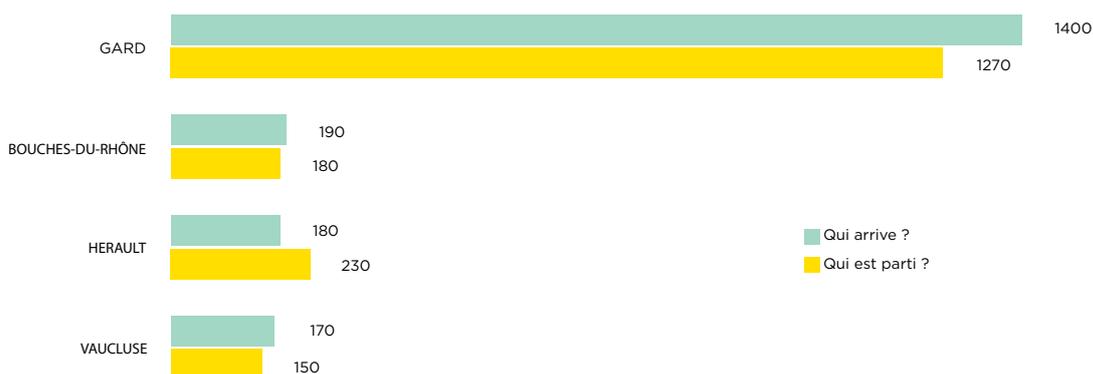


Figure 12 - Lieux de résidence antérieure des nouveaux arrivants
 Source : INSEE RP 2014 - traitement AUDRNA

CHAPITRE 2.2

LA STRUCTURE DE LA POPULATION

La population nouvelle présente les caractéristiques suivantes : des ménages en général jeunes avec des enfants ou en âge d'en avoir, qui occupent un emploi et qui viennent de communes situées en Languedoc Roussillon ou en PACA.

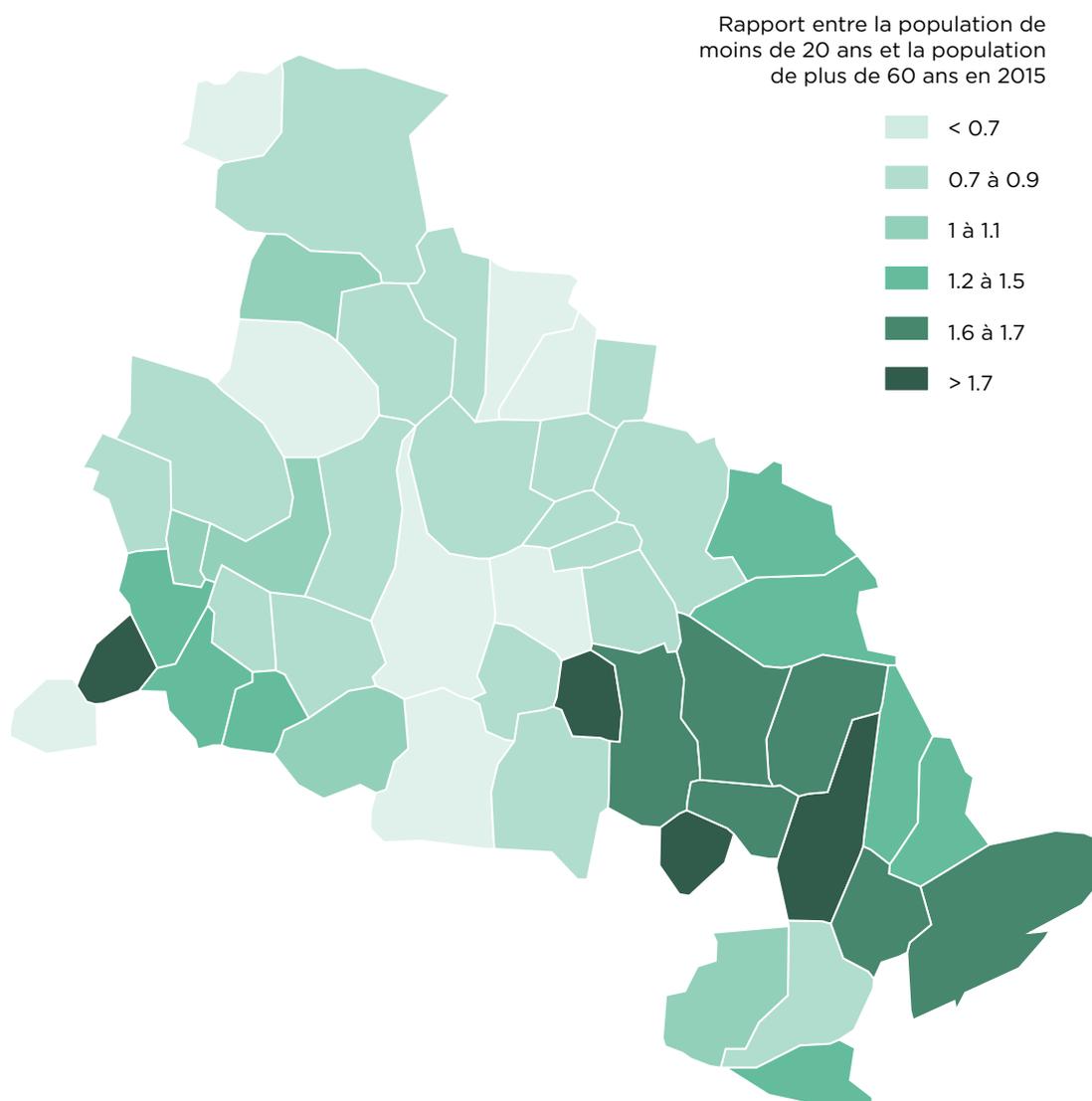
SECTION 2.2.2.1

STRUCTURE ET DYNAMIQUE PAR ÂGE

SOUS-SECTION 2.2.2.1

UNE POPULATION PLUTÔT JEUNE

En 2015, la structure démographique du SCoT affichait un indice de jeunesse légèrement inférieur à 1 (0.9) alors qu'il était à 1 en 2010. Cela démontre un léger vieillissement de la population. Les territoires situés à proximité immédiate des agglomérations ont des populations plus jeunes. A contrario les communes rurales situées autour du bassin uzétien sont constituées d'une population vieillissante.



Carte 14 - Indices de jeunesse 2015
Source : INSEE 2015 - CART'AU

L'apport de population extérieure au territoire permet de maintenir une structure par âge globalement favorable puisque 32,4 % des habitants ont aujourd'hui moins de 30 ans (soit un peu moins que la moyenne en France métropolitaine : 37 %).

Les classes d'âge les moins représentées en Uzège Pont du Gard correspondent aux jeunes adultes âgés de 15 à 30 ans qui généralement rejoignent les principales agglomérations, soit pour étudier, soit pour exercer leur premier emploi.

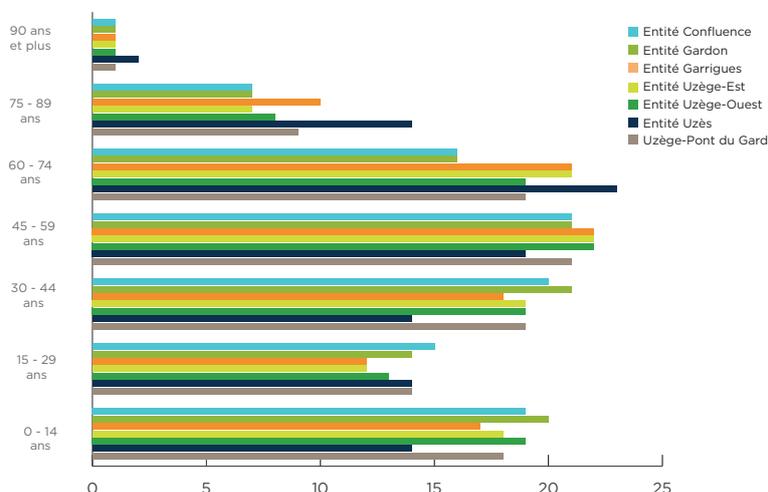


Figure 13 - Structure par âge de la population selon les entités géographiques en 2015
Source INSEE 2015

Cette situation n'est pas égale partout sur le territoire et l'on constate là encore que les communes situées dans les couronnes périurbaines sont le lieu de vie préférentiel des couples avec enfants. Ils choisissent souvent d'aller vivre en périphérie des villes afin de disposer d'un logement en rapport à leurs attentes (taille du logement notamment) et à leur budget : autour de Remoulins et Aramon et en limite sud-ouest avec le SCoT Sud Gard.

SOUS-SECTION 2.2.2.1.2

UNE PERSONNE SUR 4 EST ÂGÉE DE 60 ANS ET PLUS

Au niveau National, la part des 60 ans et plus qui était équivalente à celle des 0-19 ans en début d'année 2014 (24,4 %), la dépasse en début d'année 2015 (24,8 %). La part des personnes de 60 ans et plus croît d'année en année, tandis que le poids de la population des moins de 20 ans diminue depuis 1966 date à laquelle ce dernier représentait un tiers de la population.

La population du territoire de l'Uzège-Pont du Gard ne déroge pas à la tendance puisqu'elle aussi vieillit. En effet, la part des 60 ans et plus a augmenté et représente 28,4% de la population du SCoT en 2015.

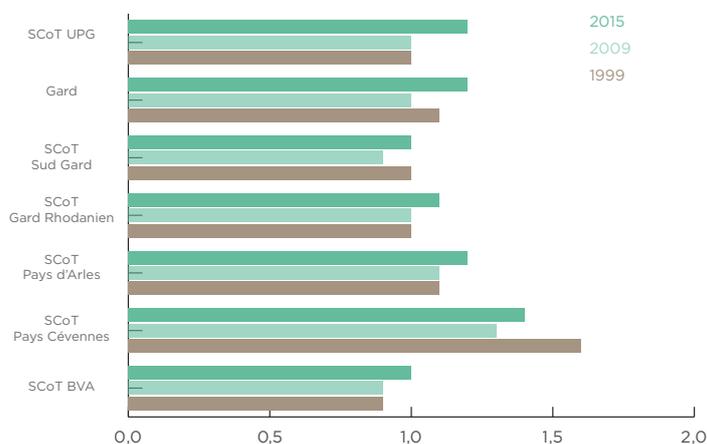
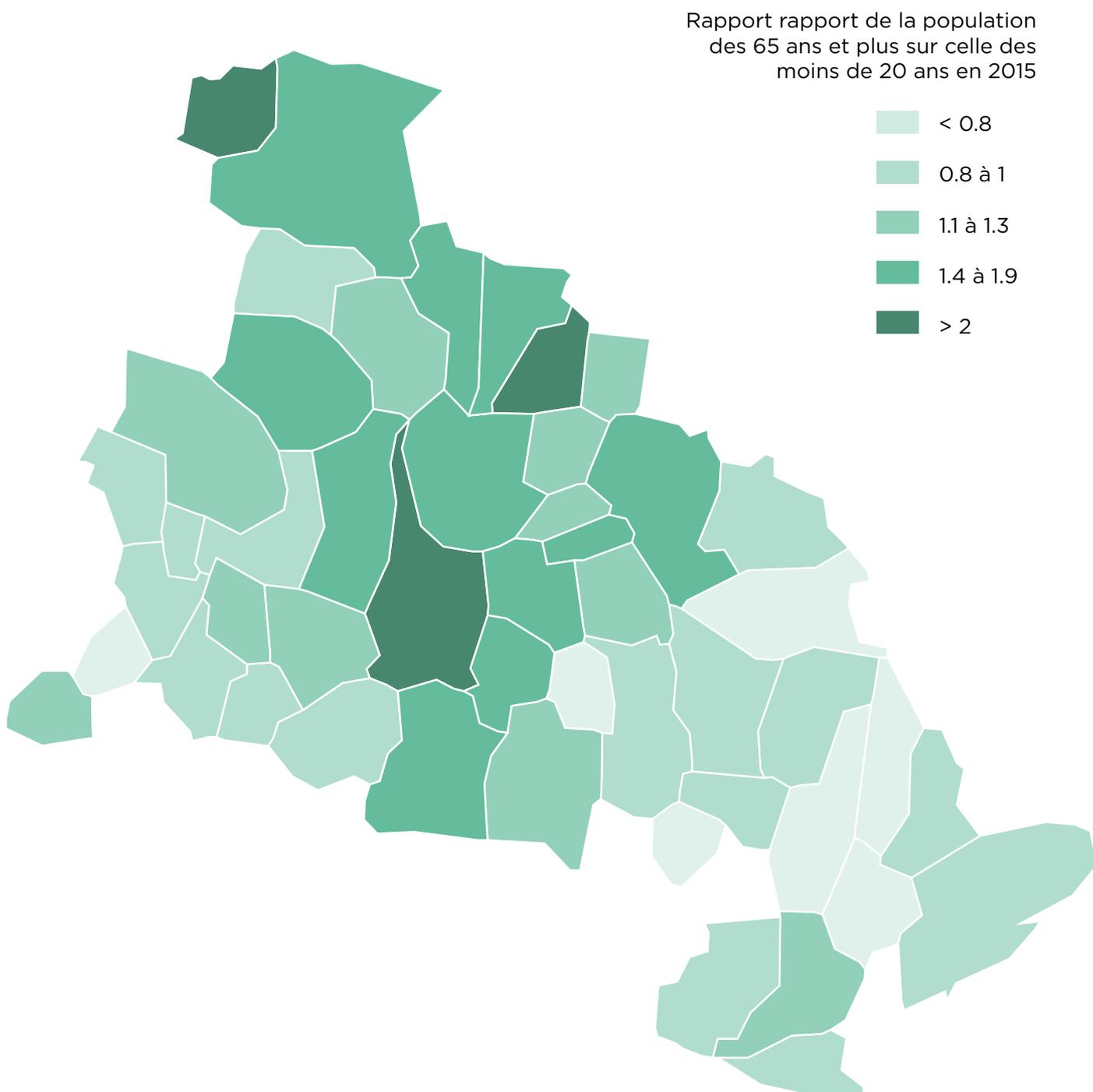


Figure 14 - Evolution de l'indice de vieillesse entre 1999 et 2015
Source : INSEE 2015 - CART'AU

L'analyse de l'indice de vieillissement c'est-à-dire le rapport des plus de 60 ans sur les moins de 20 ans dans chacune des communes du territoire met en évidence des résultats contrastés entre le sud et le nord du territoire.

- ▶ Les entités du Gardon et de la Confluence présentent des indices légèrement inférieurs à la moyenne. La population est donc plus jeune ;
- ▶ dans les communes de la moitié nord du SCoT, l'indice de vieillissement est plus élevé que la moyenne, notamment dans les entités d'Uzès et des Garrigues.



Carte 15 - Indices de vieillesse 2015
Source : INSEE 2016 - CART'AU

SECTION 2.2.2.2

STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES MÉNAGES

Le nombre croissant de personnes âgées, souvent seules, la baisse de la natalité, la décohabitation sont autant de facteurs qui contribuent à faire diminuer la taille des ménages. En effet, l'Uzège a vu la taille moyenne de ses ménages passer de 2,4 en 2009 à 2,3 en 2015. Ce phénomène constitue un des vecteurs de croissance des besoins en logements.

Le nombre de ménages progresse plus vite que la population : +1,8 % par an contre 0,9 %, en raison de deux phénomènes qui se cumulent :

- ▶ Une évolution sociodémographique (vieillesse, ruptures, décohabitation ...), qui entraîne la croissance des petits ménages et qui génère un besoin de logements supplémentaires.
- ▶ Une baisse du nombre de ménages familiaux, en raison d'un départ d'une partie d'entre eux en accession à l'extérieur du territoire

En 2015, les couples sans enfants représentent 31 % des ménages, les couples avec enfants 28 %, les ménages de 1 personne 29 % et la part des familles monoparentales 9 % des ménages ce qui correspond à la moyenne nationale.

En comparaison, l'entité d'Uzès se distingue par une répartition singulière où les personnes seules et les familles monoparentales sont plus présentes qu'ailleurs, particulièrement les ménages comprenant des femmes seules (29 %).

Sur les autres entités du territoire, la répartition est à peu de choses près la même avec une surreprésentation des couples avec et sans enfants.

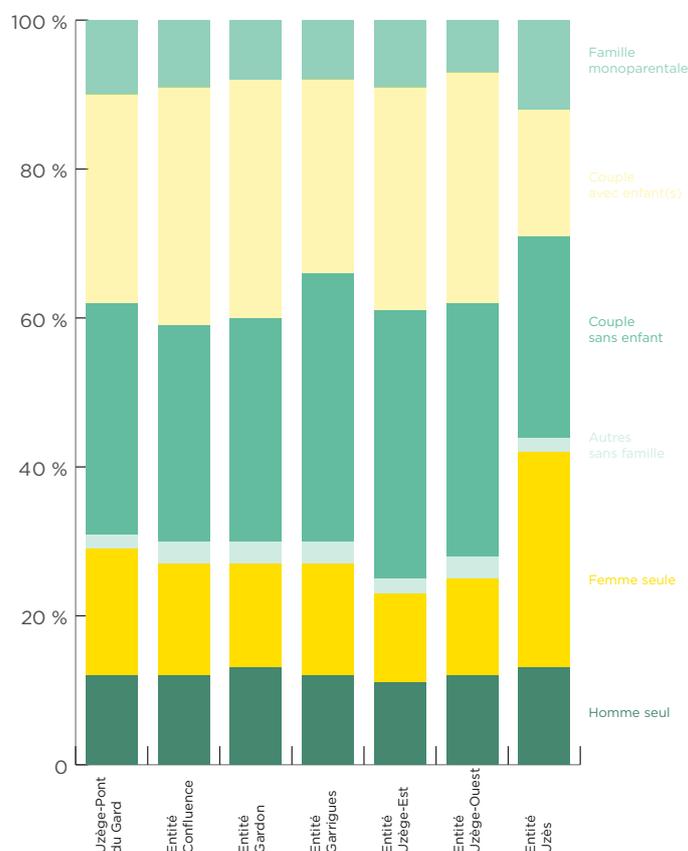


Figure 15 - Typologie des ménages en 2015
Sources : INSEE, RP 2014 / Calculs A'U

En Uzège-Pont du Gard 52 % des personnes seules sont âgées de plus de 65 ans. Elles se situent majoritairement au Nord et à l'Ouest de l'entité du Plateau et sur toute la partie de l'entité des Garrigues ainsi que sur l'Entité d'Uzès.

Mais la principale évolution concerne la diminution de la taille des ménages avec une taille moyenne de 2,32 personnes par ménage en 2015 contre 2,51 personnes en 1999.

Entre 2010 et 2015, la part des couples avec enfant a diminué alors que les petits ménages ont augmenté (famille monoparentale, personne seule ou couple sans enfants), tendance de vieillissement observable également en Région et dans le Gard.

En conséquence, la taille moyenne des ménages du SCoT Uzège-Pont du Gard a rapidement diminué sur le long terme, du fait de la croissance plus rapide du nombre de ménages que de la population. Néanmoins, la taille des ménages reste supérieure à la moyenne observée en France métropolitaine (2,26 personnes par ménage) ou dans le Département (2,3 personnes par ménage).

SECTION 2.2.2.3

STRUCTURE ET DYNAMIQUE SOCIO-PROFESSIONNELLE

L'analyse de la médiane des revenus annuels par unité de consommation, c'est-à-dire le niveau de revenus qui sépare à 50 % les plus riches et les plus pauvres, permet de présenter la répartition des revenus au sein du territoire. Globalement, la population du Département dispose de faibles revenus.

En France métropolitaine, la médiane en 2015 est de 22 300 €, dans le Gard elle est nettement inférieure puisqu'elle se situe à 18 602 euros.

SOUS-SECTION 2.2.2.3.1

UNE STRUCTURE SOCIALE CONTRASTÉE

Dans les deux EPCI du SCoT : la Communauté de communes du Pays d'Uzès (19 179 €) et la Communauté de communes du Pont du Gard (19 601 €), les revenus fiscaux moyens sont supérieurs à la moyenne départementale et régionale mais en dessous de la moyenne nationale.

On observe que :

- ▶ les communes situées entre Aramon (20 270 €), Remoulins (17 088 €) et Uzès (17 778 €) ont des revenus médians qui augmentent.
- ▶ les médianes les plus faibles se situent sur les entités du Plateau et des Garrigues.

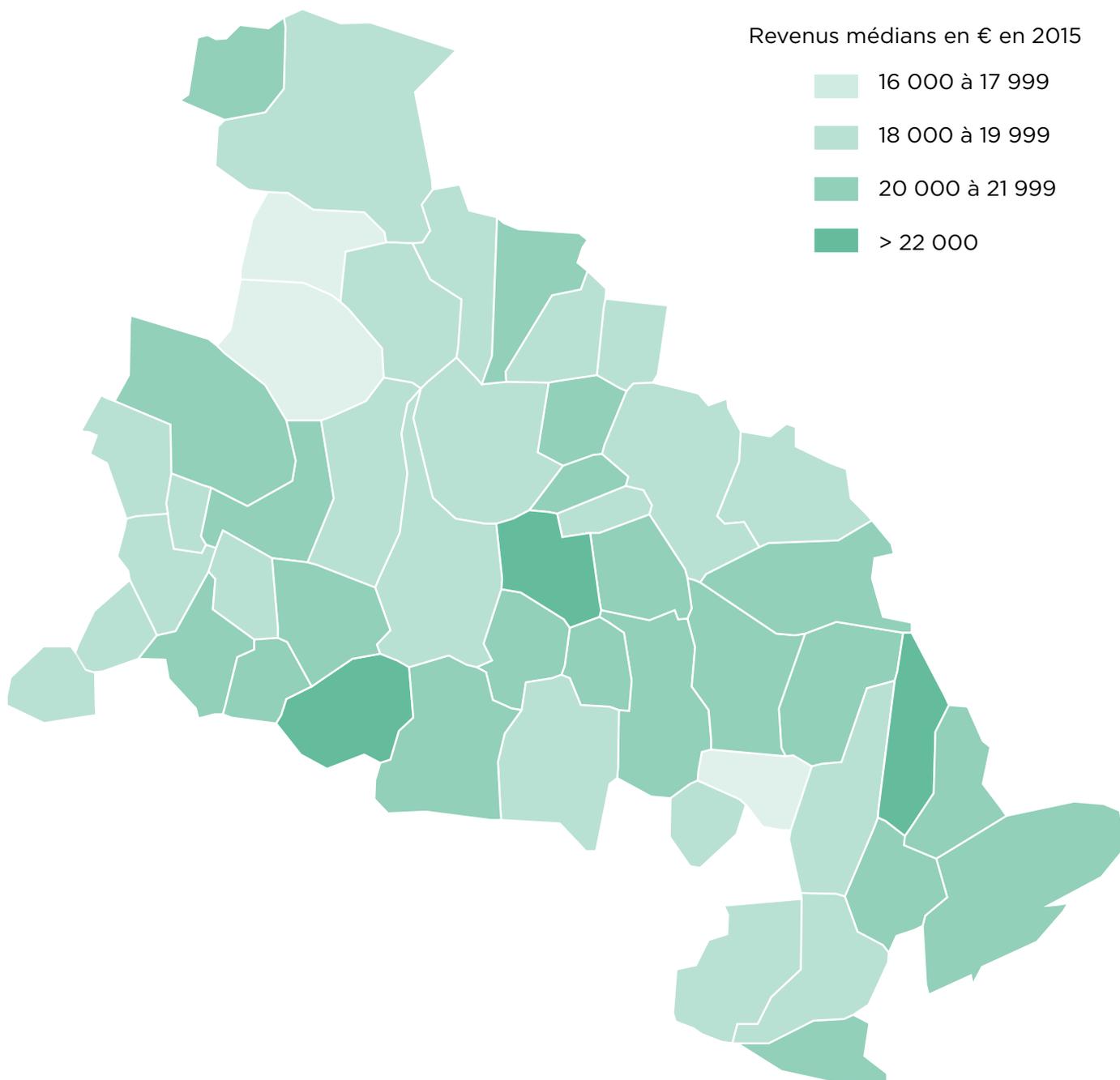
A noter que le seuil de revenu médian supérieur à 22 000 euros n'est pas représenté dans le SCoT contrairement aux territoires voisins (Vaunage à Nîmes Métropole, nord Avignon, nord Bagnols-sur-Cèze), le revenu médian le plus élevé est recensé à Estézargues (22 107 €).

SOUS-SECTION 2.2.2.3.2

UNE PROPORTION IMPORTANTE DE MÉNAGES À FAIBLES REVENUS

Dans le territoire de SCoT, les 10 % des ménages les plus modestes ont en moyenne un niveau de vie inférieur à 9 000 € et à titre de comparaison les 10 % des ménages les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 36 000 €. A titre indicatif, dans le Gard la valeur du 1^{er} décile est de 9436 et celle du 9^{ème} décile est de 33 410 €.

A Uzès, la disparité des revenus est encore plus forte puisque les 10 % des ménages les plus modestes ont un niveau de vie 9 fois inférieur aux 10 % les plus aisés.



Carte 16 - Revenus médians en € en 2015
Source : INSEE - CART'AU

SOUS-SECTION 2.2.2.3.3

DES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ TOUJOURS PLUS NOMBREUSES

La part des allocataires CAF percevant une allocation liée à la précarité (RMI, RSA...) s'élevait à 24 % dans le département du Gard en 2008 contre 30 % en 2015.

Si la part des allocataires percevant une allocation précarité est moins importante en Uzège-Pont du Gard (23 % en 2014), elle a néanmoins progressé de 28 % depuis 2008. Cette augmentation concerne la très grande majorité des communes du SCoT et pas seulement les principaux pôles. On observe des résultats importants à Uzès, puis Aramon et Montfrin et enfin Remoulins.

CHAPITRE 2.3

LES PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Source INSEE Analyses LR n°15

Non intégration de la commune de Moussac pour la projection

Chiffre de départ 2012 51 400

SECTION 2.2.3.1

ENTRE 61 300 ET 68 400 HABITANTS A L'HORIZON 2030

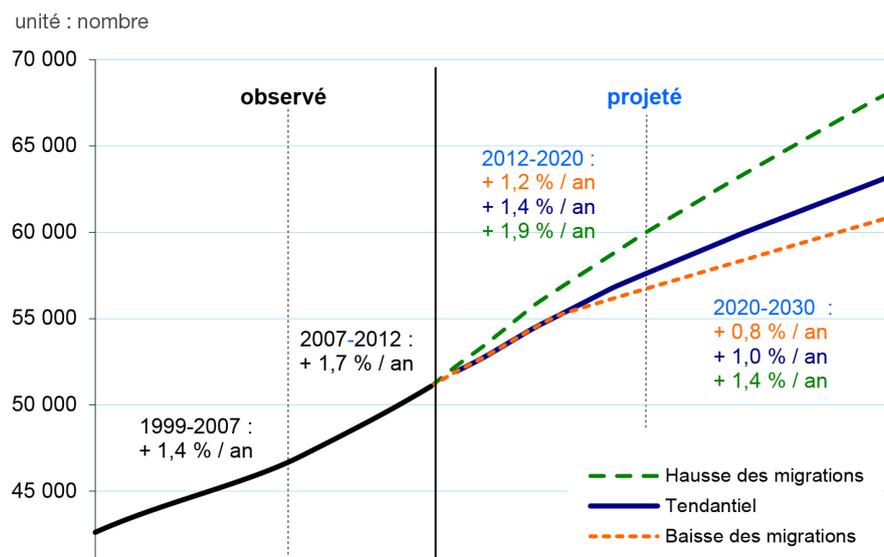


Figure 16 - Évolution du nombre d'habitants à l'horizon 2030
 Source : Insee, recensements de la population et modèle Omphale 2010

SOUS-SECTION 2.2.3.1.1

SCÉNARIO TENDANCIEL

En 2030, si les tendances observées sur les comportements migratoires, la fécondité, l'espérance de vie se prolongeaient à l'identique, la population du SCoT compterait 63 500 habitants en 2030, soit 12 100 personnes de plus qu'en 2012 et 9482 personnes de plus qu'en 2015. Comme partout en France, le rythme d'évolution se tasserait, en passant de + 1,7 % par an entre 2007 et 2012 à + 1,2 % par an entre 2012 et 2030, restant cependant élevé. Sur la période transitoire 2012-2020 le rythme de croissance retrouverait celui de la période 1999-2007 de + 1,4 % par an soit + 730 personnes, puis pour les dix années suivantes une évolution plus légère mais toujours forte de + 1,0 % par an (+ 620 personnes).

L'arrivée de nouvelles populations sur le territoire est de nature à infléchir les évolutions démographiques en cours. Dans l'avenir, le taux de croissance de la population du SCoT dépendra donc du rythme auquel va se poursuivre la périurbanisation. Pour moduler le scénario tendanciel qui repose sur des tendances passées inchangées, deux autres scénarios testés prennent en compte des comportements migratoires à la baisse ou à la hausse.

SOUS-SECTION 2.2.3.1.2

SCÉNARIO DES MIGRATIONS BASSES

Le scénario de « migrations basses » fait l'hypothèse que la hausse de l'attractivité enregistrée entre 2007 et 2012 est épisodique dans son ampleur (+ 1,7 % par an) et que la croissance démographique retrouvera les tendances observées entre 1999 et 2007 (+ 1,4 %).

La fragilité des emplois industriels dans le SCoT, l'allongement et le coût des trajets domicile-travail et les difficultés pour trouver un logement adapté à la taille des ménages pourraient en effet

influer sur les choix résidentiels des nouvelles populations. Dans cette hypothèse, le SCoT compterait 61 300 habitants en 2030, soit un accroissement total de 9 900 personnes, correspondant à une évolution de + 1,0 % par an sur la période 2012-2030. Le gain annuel en habitants diminuerait au cours de la période : de + 820 personnes entre 2007- 2012, il serait de + 670 personnes entre 2012-2020, puis + 460 personnes entre 2020-2030.

SOUS-SECTION 2.2.3.1.3

SCÉNARIO DES MIGRATIONS HAUTES

Un scénario alternatif, dit de « migrations hautes », fait l'hypothèse que les arrivées de nouvelles populations vont encore s'amplifier entre 2012 et 2030, sous l'effet du renforcement de la périurbanisation, du développement du pôle métropolitain Montpellier-Nîmes-Alès, et l'arrivée du TGV sur Nîmes du maintien des emplois dans le SCoT et d'une offre immobilière et foncière propice. Ainsi, la population du SCoT pourrait encore se renforcer.

Ainsi, le territoire du SCoT compterait 68 400 habitants en 2030, soit un gain de 17 000 habitants, correspondant à une évolution annuelle de + 1,6 % sur la période 2012-2030 (+ 940 habitants chaque année). Dans un premier temps l'évolution annuelle culminerait à + 1 040 personnes entre 2012 et 2020, puis resterait élevée au niveau de + 870 personnes entre 2020 et 2030.

Quel que soit le scénario élaboré, mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'accueil d'une population toujours plus nombreuse constitue un enjeu pour le SCoT de l'Uzège-Pont du Gard.

SECTION 2.2.3.2

LA STRUCTURE VA ÉVOLUER

SOUS-SECTION 2.2.3.2.1

LA PART DES JEUNES DANS LA POPULATION DIMINUE D'ICI 2030

Dans le cas d'un prolongement des tendances passées, la part des moins de 25 ans diminuerait dans le SCoT plus fortement qu'en région, passant de 28,4 % en 2011 à 26,2 % de la population en 2030, perdant ainsi 2,2 points contre 1,9 point en région. À l'horizon 2030, le nombre de jeunes de moins de 25 ans passerait de 14 430 en 2011 à 16 440 en 2030.

Ainsi, si en 2011 le territoire compte 93 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans ou plus, ce ratio chutera à 68 en 2030, signe d'un vieillissement notable de la population.

SOUS-SECTION 2.2.3.2.2

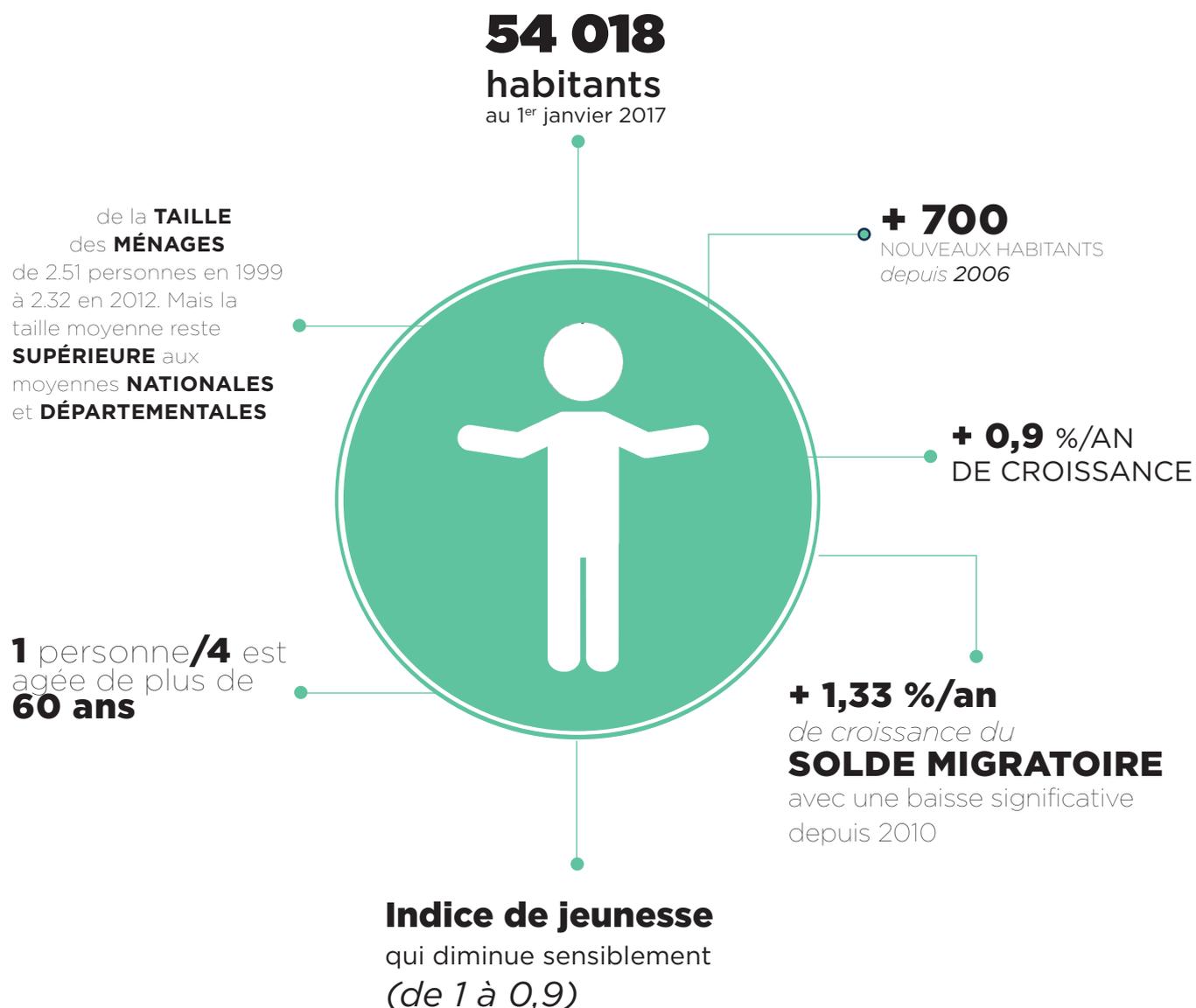
LES 75 ANS OU PLUS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

Dans le SCoT, comme sur l'ensemble du territoire national, la population des seniors va s'accroître avec l'avancement en âge des générations nées après 1945.

En 2030, 32 % de la population du SCoT sera âgée de plus de 60 ans contre 26 % en 2011. Le nombre de seniors de 60 ans ou plus devrait passer de 13 200 en 2011 à 20 290 en 2030, soit une hausse de près de 54 %. Cette progression sera encore plus prononcée pour le quatrième âge. En 2030, 7 970 habitants du SCoT devraient avoir fêté leur 75^{ème} anniversaire contre 4 590 en 2011, soit 74 % de plus. Suivant le scénario tendanciel, les personnes de 75 ans ou plus représenteront en 2030 13 % de la population du SCoT, soit 4 points de plus qu'en 2011. Une évolution plus forte qu'en région (+ 3,5 points) mais une proportion qui restera légèrement plus faible (14 %). Ce constat constitue un véritable enjeu en raison de ses conséquences résidentielles et sociales.

Le vieillissement de la population nécessite d'adapter les capacités d'accueil et d'hébergement des personnes très âgées par une offre suffisante sur le territoire pour répondre aux besoins.

CHIFFRES CLÉS



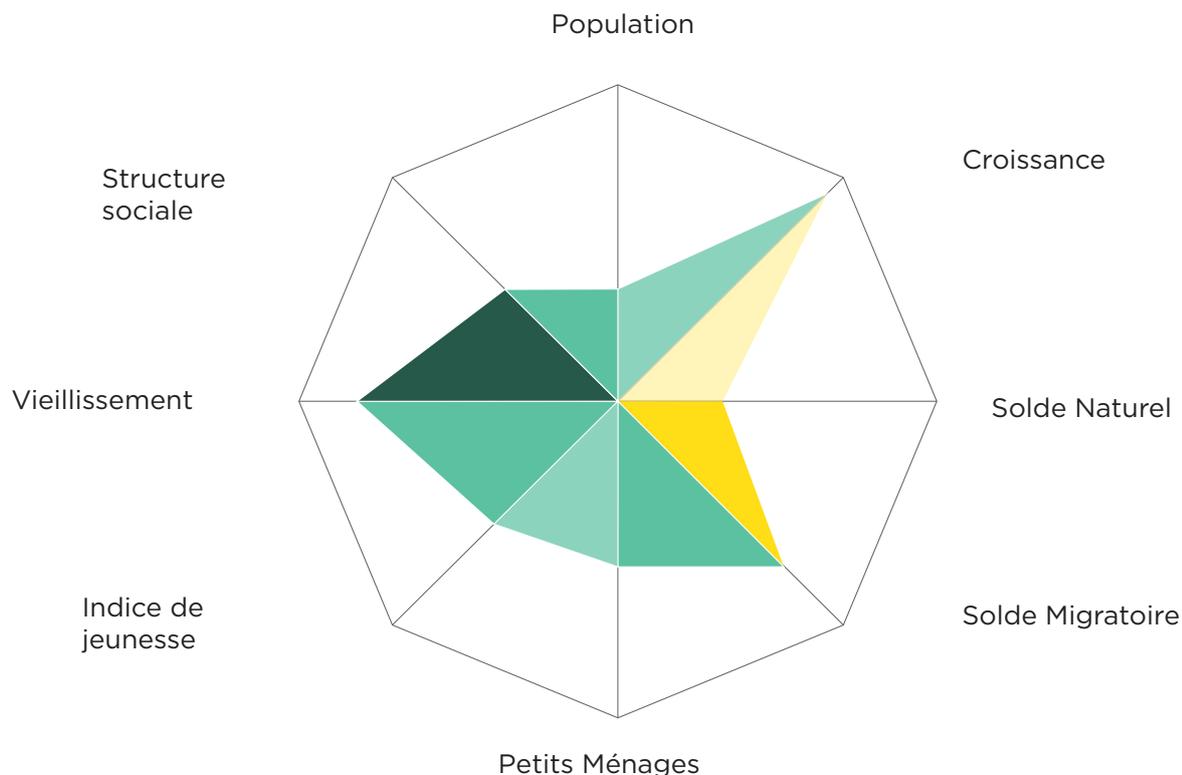
ANALYSE STRATÉGIQUE

Anticiper les modifications structurelles à venir ainsi que l'augmentation naturelle de la population

Attirer de nouvelles populations pour diversifier les classes d'âges et faire face au vieillissement

Faire revenir les jeunes populations après leurs études

ANALYSE THÉMATIQUE



PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE

ATOUT

Un territoire attractif avec une croissance nettement supérieure au département

Un positionnement géographique au cœur d'agglomérations dynamiques

FAIBLESSE

Un solde migratoire déterminant en déclin

Une population vieillissante

Une modification profonde de la structure des ménages

OPPORTUNITÉ

Maintenir les jeunes ménages sur le territoire

Renforcer l'attractivité de l'Uzège Pont du Gard

Organiser le territoire en liaison avec les autres territoires

MENACE

Une baisse significative de la croissance

Une population majoritairement inactive

Une population qui ne se régénère pas

LA CONSOMMATION D'ESPACE

DÉFINITION

Article L141-3 du code de l'urbanisme

Le rapport de présentation du SCoT « *présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers* ».

Aucun texte ne vient définir la consommation des espaces, néanmoins, la consommation des espaces provient notamment de l'artificialisation des sols, c'est-à-dire de leur sortie d'un état naturel vers un état artificiel dont le but peut être, par exemple, d'accueillir un ouvrage ou une construction. Une autre définition revient à considérer qu'il s'agit de la « transformation d'un sol à caractère naturel ou agricole par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle ».

Le Ministère de l'Environnement a défini l'artificialisation des sols comme suit :

Les surfaces artificialisées désignent toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humides, etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue ou non. Les surfaces artificialisées incluent les sols bâtis à usage d'habitation (immeubles, maisons) ou à usage commercial (bureaux, usines, etc.), les sols revêtus ou stabilisés (routes, voies ferrées, aires de stationnement, ronds-points, etc.), et d'autres espaces non construits mais fortement modelés par l'activité humaine (chantier, carrières, mines, décharges, etc.). Cette catégorie inclut également des espaces verts artificialisés (parcs et jardins urbains, équipements sportifs et de loisirs, etc.). Les surfaces artificialisées peuvent donc se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance, voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus). Elles se distinguent par leur degré d'imperméabilisation.

Thema, Artificialisation, De la mesure à l'action, janvier 2017

CHAPITRE 2.3.1

LE CONTEXTE NATIONAL

En France, entre 1992 et 2004, alors que la croissance démographique a été de 5,5 %, la surface artificialisée a augmenté de 16 %. Ainsi, les conclusions du Grenelle de l'environnement ont acté le chiffre de 60 000 ha par an nouvellement urbanisés en France, ce qui correspond à la surface d'un département moyen tous les dix ans. Entre 2006 et 2015, 548 000 hectares ont été artificialisés soit plus de 60 000 hectares par an. Aussi la tendance observée entre 1992 et 2004 continue d'augmenter ces dernières années.

Après s'être progressivement écartée du modèle historique de la ville compacte mixte (habitat-activité) et polycentrique (centres historiques, faubourgs et agglomérations de la périphérie), la France, comme beaucoup d'autres pays européens, a connu une urbanisation plus diffuse, quasi généralisée, rendue possible par la facilité de la circulation automobile.

Face à ce constat, tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que cette consommation d'espace est excessive et mal maîtrisée, et prend conscience des enjeux autour de cette problématique : la préservation des espaces naturels et forestiers (biodiversité, qualité de vie, etc.), le besoin d'espaces agricoles (augmentation de la demande alimentaire en général et de productions ali-

mentaires de proximité en particulier), la banalisation de certains paysages périurbains, la gestion de l'eau et l'aggravation de l'imperméabilisation des sols, en particulier dans les secteurs soumis aux risques d'inondations ou nécessaires à l'alimentation des nappes phréatiques, la consommation énergétique, l'augmentation de son coût pour les ménages et les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à l'explosion des déplacements quotidiens individuels, devenus souvent indispensables, etc.

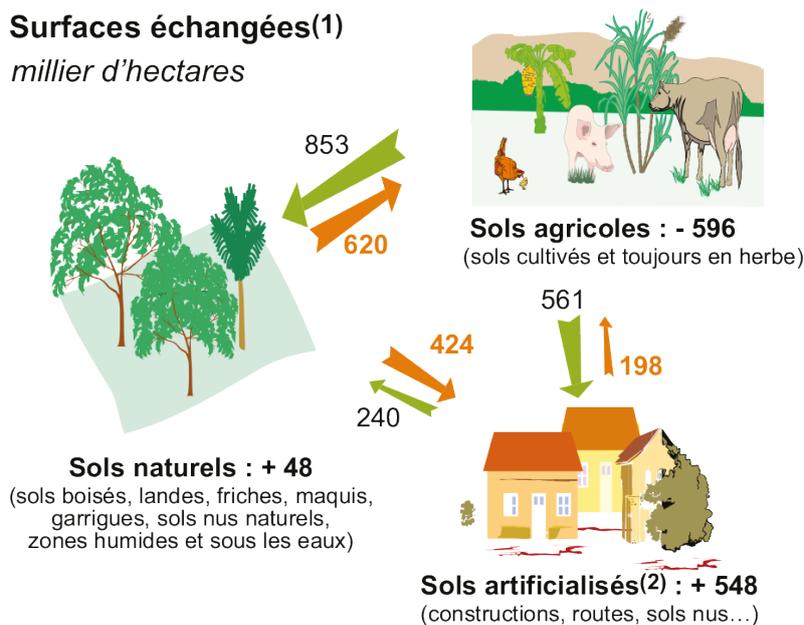


Figure 17 - Évolutions des surfaces entre 2006 et 2015 en Métropole
Source : Agreste - Enquête Teruti Lucas 2015

En France métropolitaine, l'urbanisation dans les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des documents d'urbanisme représente les 3/4 de l'artificialisation des sols et 80 % de ces zones U

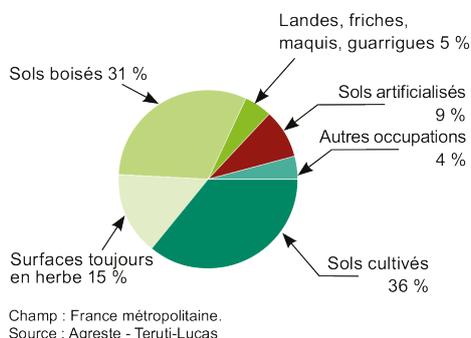


Figure 18 - Occupation physique des sols en Métropole
Source : Agreste - Enquête Teruti Lucas 2015

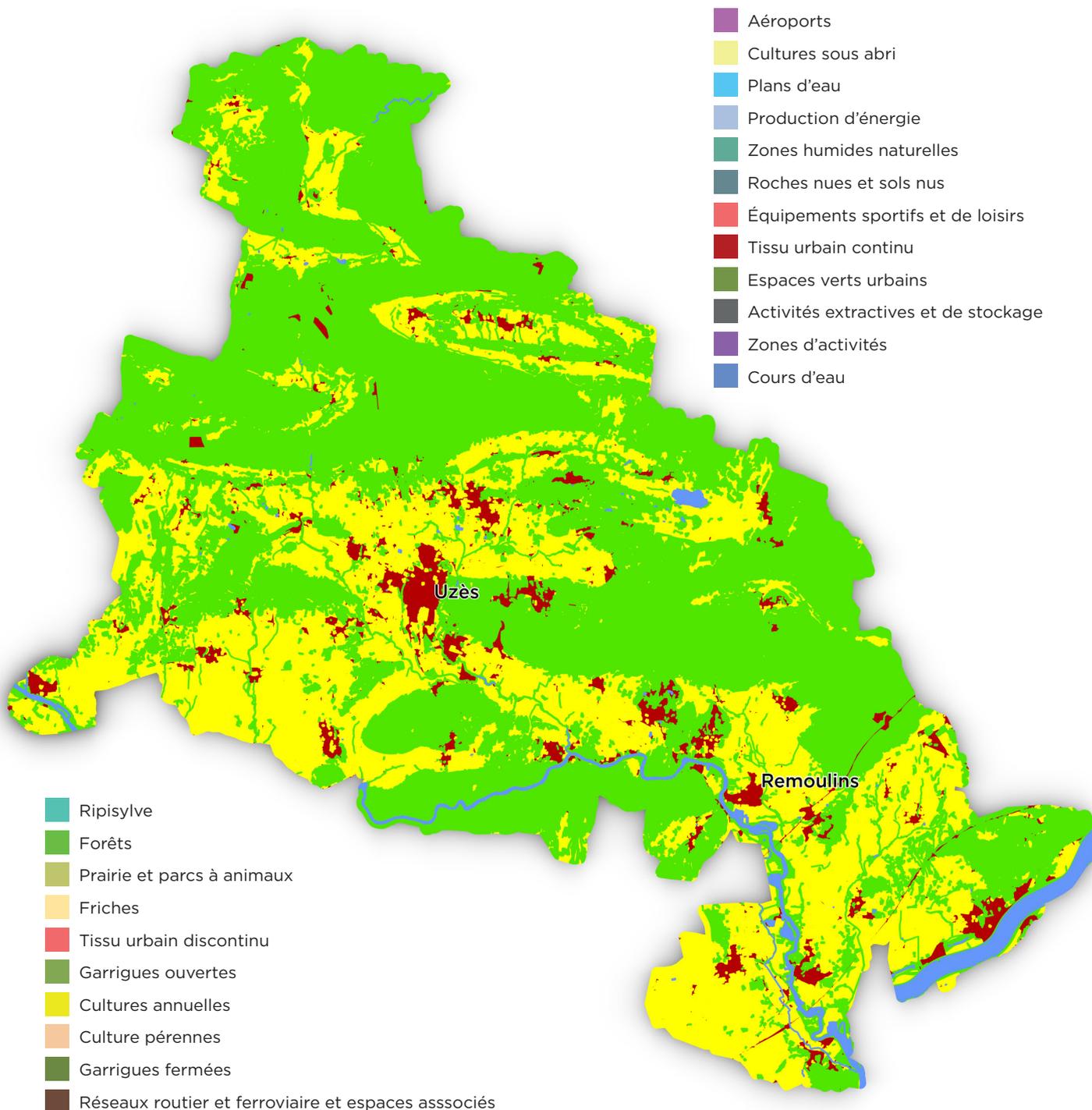
concernent l'habitat ou à minima des vocations mixtes avec de l'habitat. Le ruban métropolitain méditerranéen de la Région Occitanie est le 2^{ème} territoire de France le plus artificialisé. En moyenne, sur 100 hectares artificialisés en France, 12 le sont sur cette partie du territoire et le rythme d'artificialisation comme la croissance démographique est supérieur à la moyenne nationale, pour tous les départements de ce ruban métropolitain méditerranéen. Néanmoins, la tendance est plus forte sur l'arrière pays que sur les espaces littoraux.

CHAPITRE 2.3.2

LE TERRITOIRE EN 2015

Cette représentation, décrit le territoire de manière simplifiée en 5 grands postes d'occupation du sol que sont les espaces artificialisés, agricoles, naturels et forestiers, et enfin les milieux en eau.

L'occupation du sol actuelle du territoire reflète les contraintes et les atouts du milieu physique mais aussi des facteurs historiques. Les données suivantes sont issues du traitement de la nouvelle base de données portant sur l'occupation du sol 2015 du territoire du SCoT. Elle illustre bien la répartition des espaces naturels et agricoles ainsi que la diffusion de plus en plus large des secteurs anthropisés à partir des noyaux historiques.



Carte 17 - Les grandes composantes de l'occupation des sols en 2015
Source : OC sols PETR 2015 - 2015

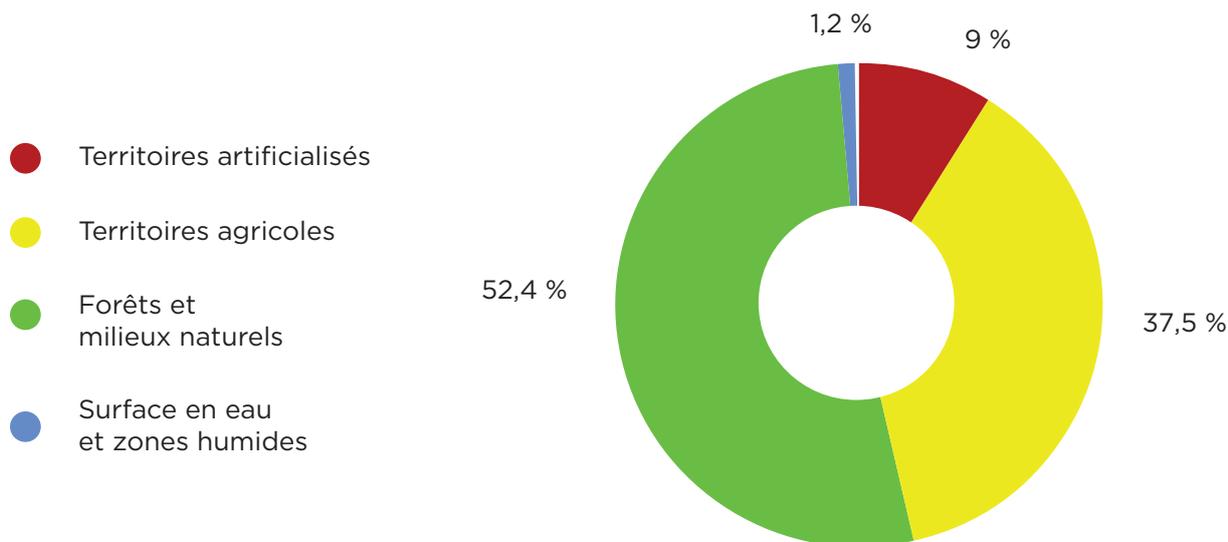


Figure 19 - Les grandes composantes de l'occupation des sols en 2015

Le territoire apparaît donc relativement « préservé » en termes d'occupation du sol, avec moins d'1/10^{ème} de son territoire artificialisé. Son occupation du sol témoigne d'un patrimoine agricole et naturel riche à préserver et à valoriser, puisque plus de 90 % du territoire est agricole ou naturel en 2015.

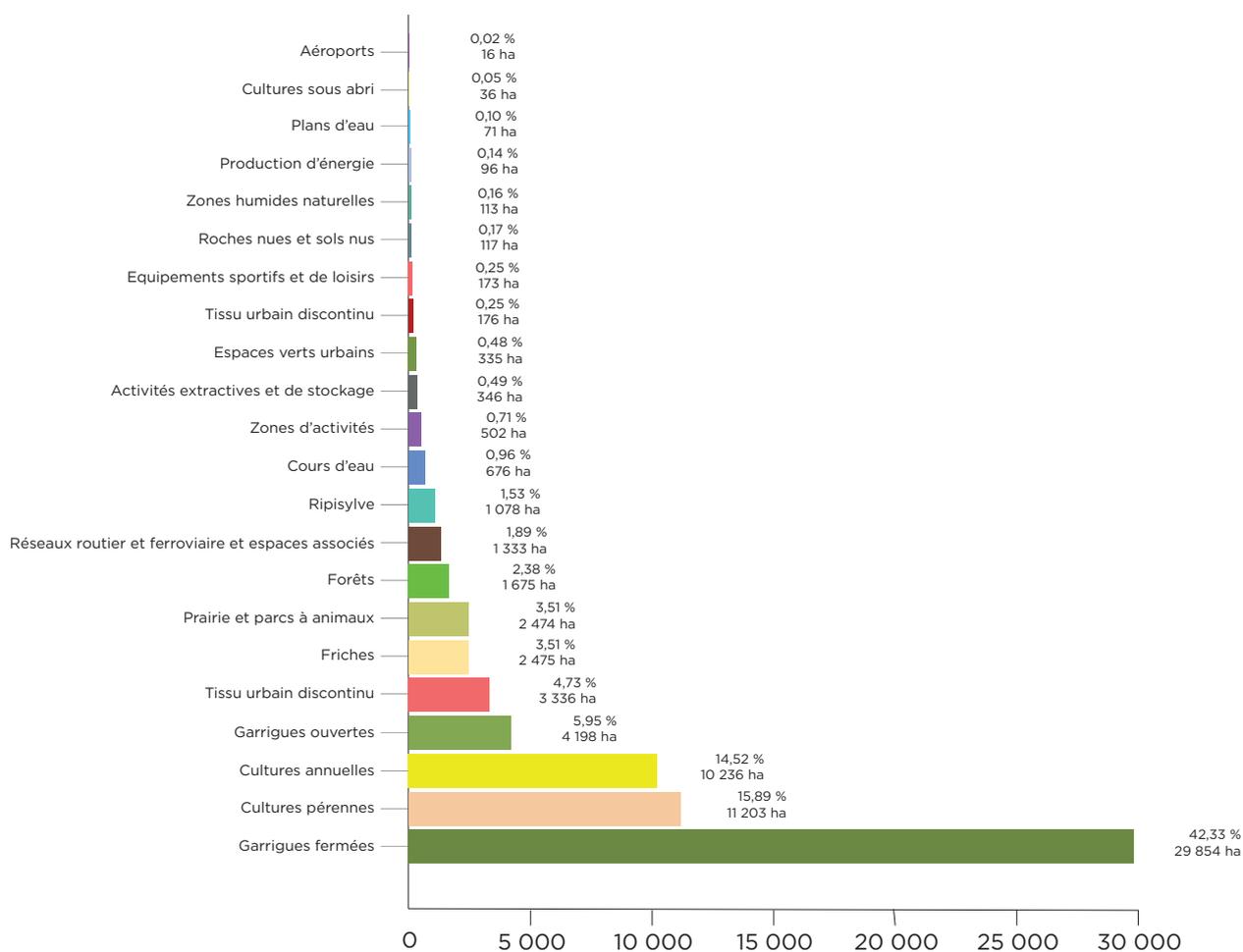
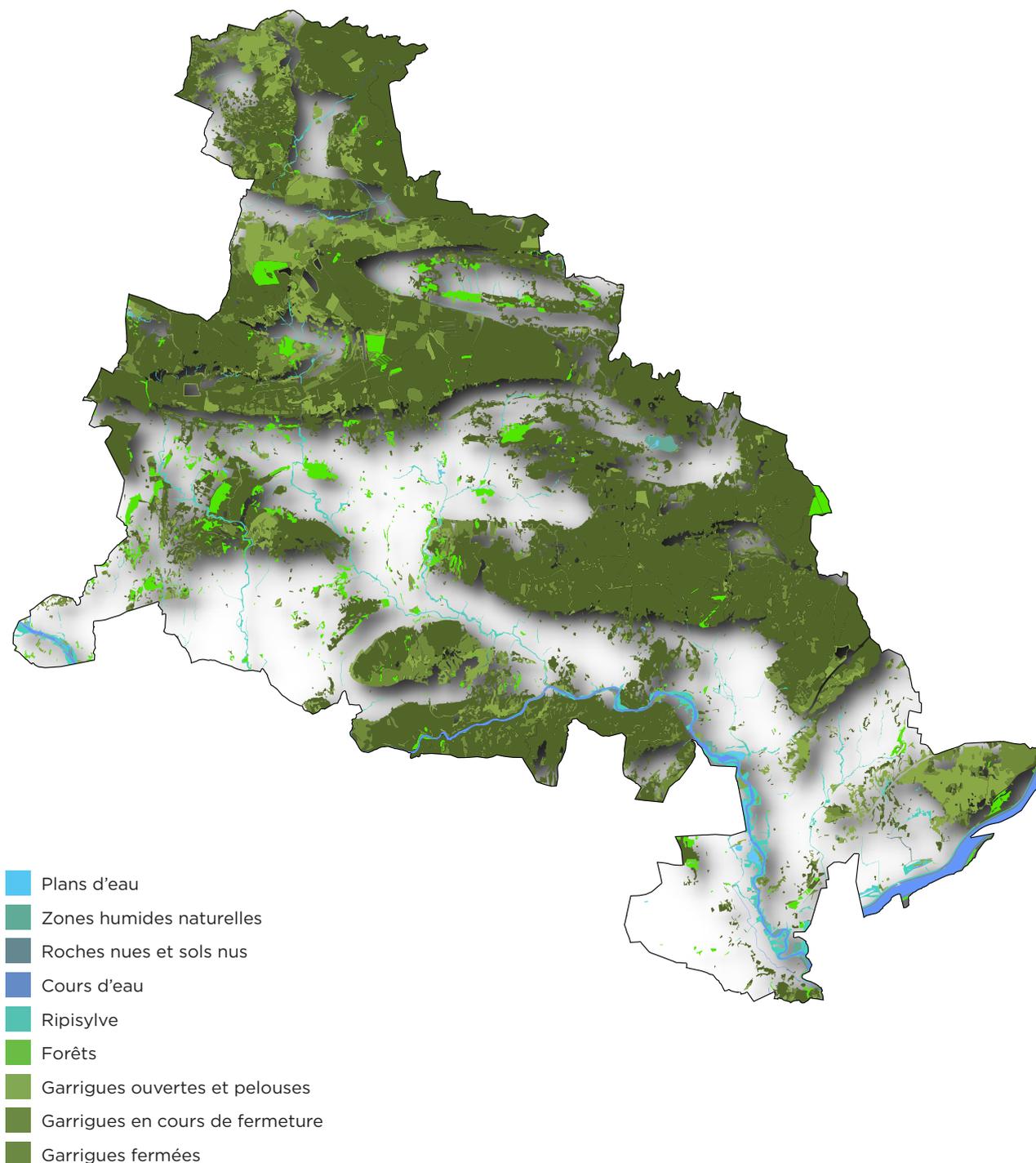


Figure 20 - Les postes clés de l'occupation des sols

SECTION 2.3.2.1 LES ESPACES NATURELS EN 2015

Les espaces naturels constituent le premier mode d'occupation du sol du territoire en superficie avec 37 782 ha en 2015, soit environ 53,6 % de la superficie du territoire de l'Uzège-Pont du Gard.



Carte 18 - Les espaces naturels, forestiers et aquatiques en 2015
Source : 2015

SOUS-SECTION 2.3.2.1.1

LES FORÊTS ET MILIEUX SEMI-NATURELS

En 2015, les forêts et milieux semi-naturels occupent 36 922 ha, soit plus de la moitié du territoire. La nomenclature détaillée assurant leur description se décline en 7 postes qui permettent de différencier les peuplements forestiers, d'identifier les boisements associés au réseau hydrographique, de suivre les différents stades de garrigues (ouvertes, en cours de fermeture, fermées).

Les espaces naturels de l'Uzège-Pont du Gard sont occupés en majorité par des garrigues fermées pour plus de 66 % d'entre eux soit 24 681 ha. Les garrigues ouvertes et en cours de fermeture, qui sont les milieux typiques et particulièrement intéressants d'un point de vue écologique concernent 25 % des espaces naturels du SCoT (9 371 ha). Plus précisément, les garrigues fermées sont des milieux vers lesquelles les garrigues ouvertes évoluent « naturellement » en l'absence d'intervention humaine. La fermeture progressive des garrigues ouvertes, qui sont des milieux écologiques particulièrement riches, est synonyme de perte de biodiversité. Ce phénomène accentue également le risque incendie dans ce secteur.

Les forêts représentent 1 675 ha et sont situées majoritairement au Nord-Ouest du territoire. Contrairement aux territoires du Sud Gard et des Cévennes, l'Uzège-Pont du Gard la forêt n'est pas la composante principale des espaces naturels du territoire.

Les ripisylves qui concernent 2,9 % des espaces naturels soit 1 078 ha, dont la fonction écologique est majeure, concernent une très grande partie des cours d'eau du territoire.

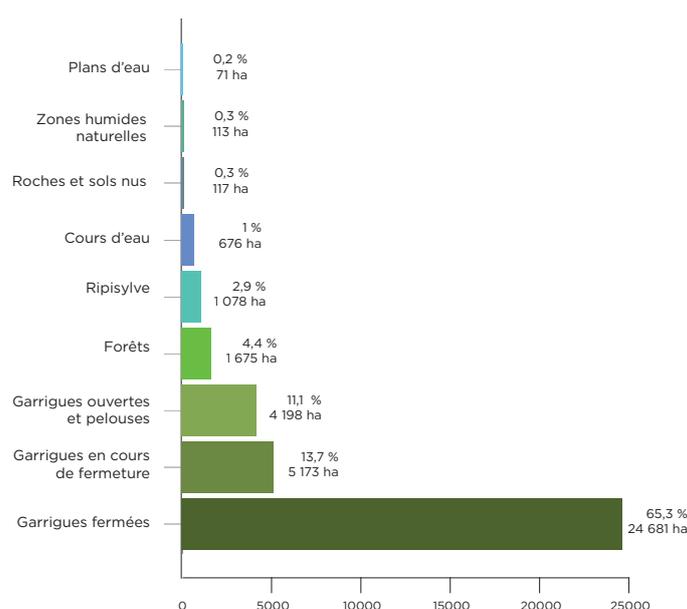


Figure 21 - Les composantes des espaces naturels en 2015
Source : Alisé Géomatique - 2015

SOUS-SECTION 2.3.2.1.2

LES ZONES HUMIDES ET LES ESPACES EN EAU

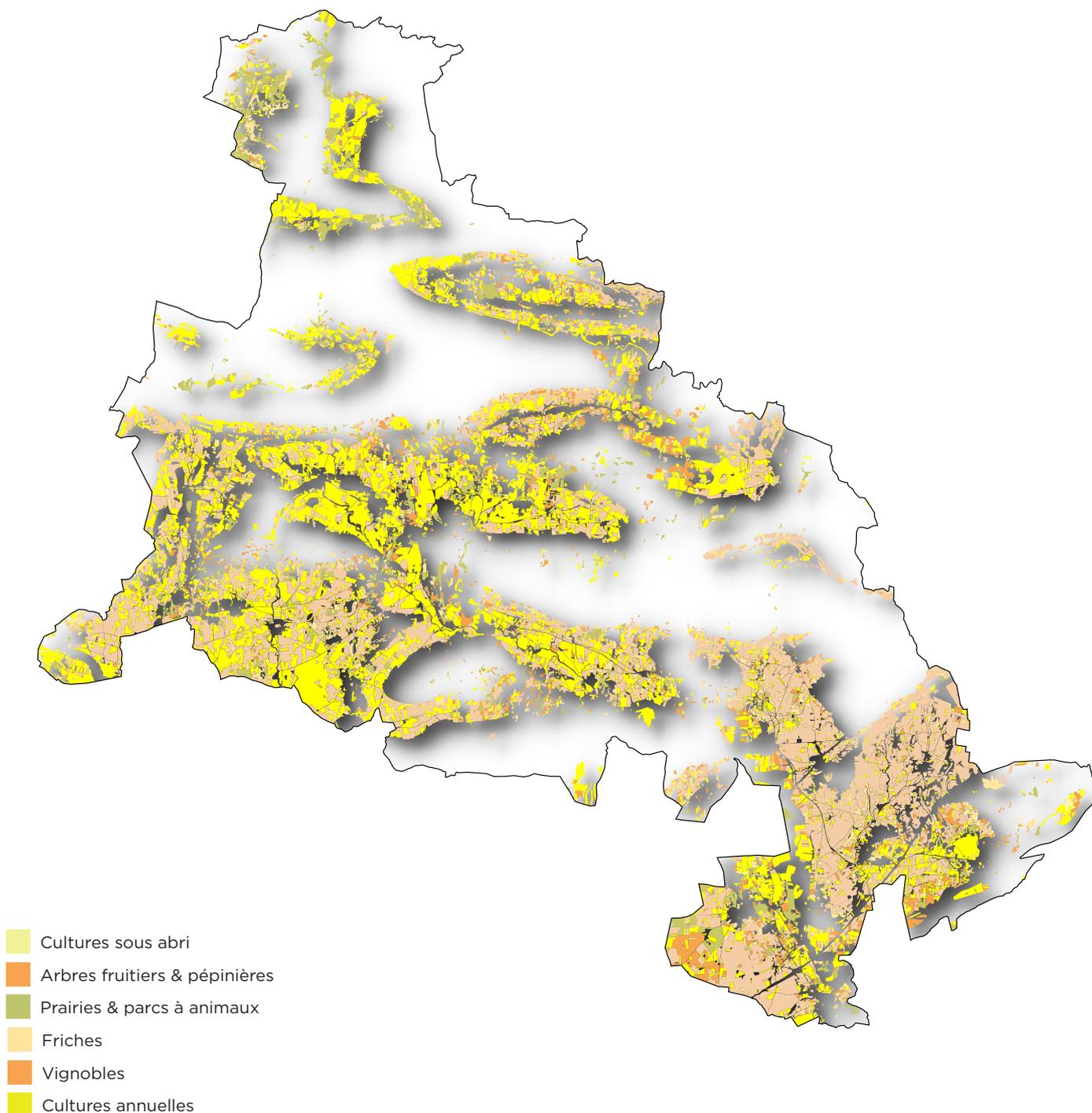
En 2015, les zones humides et les espaces en eau (détermination par photointerprétation de l'occupation du sol dans cette partie et qui diffère de la définition faite par le SDAGE) occupent 860 ha, soit 1,2 % du territoire du SCoT.

Les zones humides sont d'une grande variété puisque l'on retrouve des roselières, des marais. Couvrant une surface totale de 113 ha, elles sont essentiellement situées au Sud du territoire dont la principale est l'Étang de La Capelle-et-Masmolène. Les zones humides fonctionnent de manière très imbriquée avec le réseau hydrographique constitué des cours d'eau, canaux et étangs.

Les espaces en eau concernent plus de 747 ha sur le territoire du SCoT. Les principaux cours d'eau que sont le Rhône, le Gardon et ses affluents en constituent des éléments majeurs.

SECTION 2.3.2.2 **LES ESPACES AGRICOLES EN 2015**

Cette représentation où seul l'espace agricole est présent illustre la répartition de ce terroir agricole, très présent dans les plaines. Le vignoble est présent sur la totalité du territoire, avec une plus faible représentation au Nord. Les friches sont présentes autour des zones urbaines.



Carte 19 - Les espaces agricoles en 2015
Source : Alisé Géomatique - 2015

En 2015, les espaces agricoles occupent 26 424 ha, soit 37,5 % de la superficie du SCoT. Contrairement au Sud Gard et au Gard Rhodanien, les espaces agricoles ne représentent pas la plus grande composante du territoire de l'Uzège-Pont du Gard.

A l'échelle du SCoT, les cultures pérennes (vignes, vergers) sont majoritaires. Elles couvrent 11 203 hectares soit 44 % des espaces agricoles. 9 202 hectares sont occupés par des vignobles. Les vignes restent présentes sur la quasi-totalité du territoire qu'il s'agisse de la confluence, de l'Uzège ou de la plaine du Gardon.

Les cultures annuelles (céréales, oléoprotéagineux, cultures maraîchères de pleine terre et sous serres) représentent une part importante des cultures en place avec 10 236 ha soit 41 % des espaces agricoles.

Les prairies occupent 1/10^{ème} des espaces agricoles avec seulement 2 474 hectares.

Les espaces agricoles comprennent également des espaces non productifs : les friches agricoles, qui peuvent être herbacées, arbustives ou arborées et qui occupent 9,1 % du total des espaces agricoles du SCoT. Les friches agricoles occupent près de 2 475 ha, soit une surface légèrement supérieure à la surface des vergers et des prairies et parc à animaux.

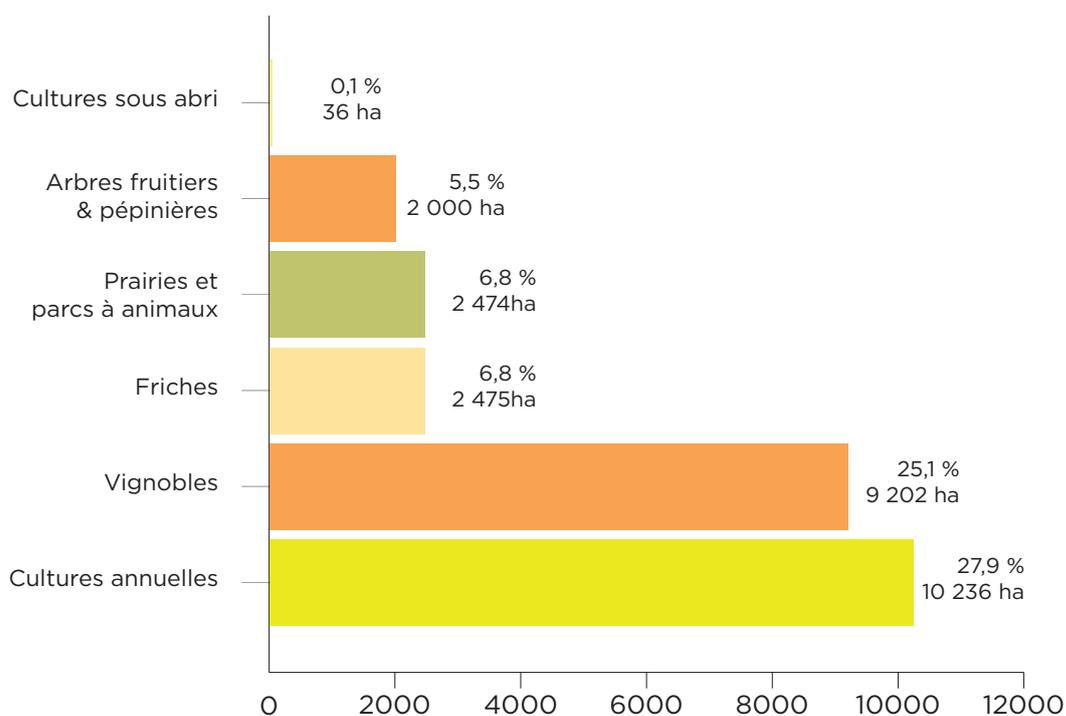
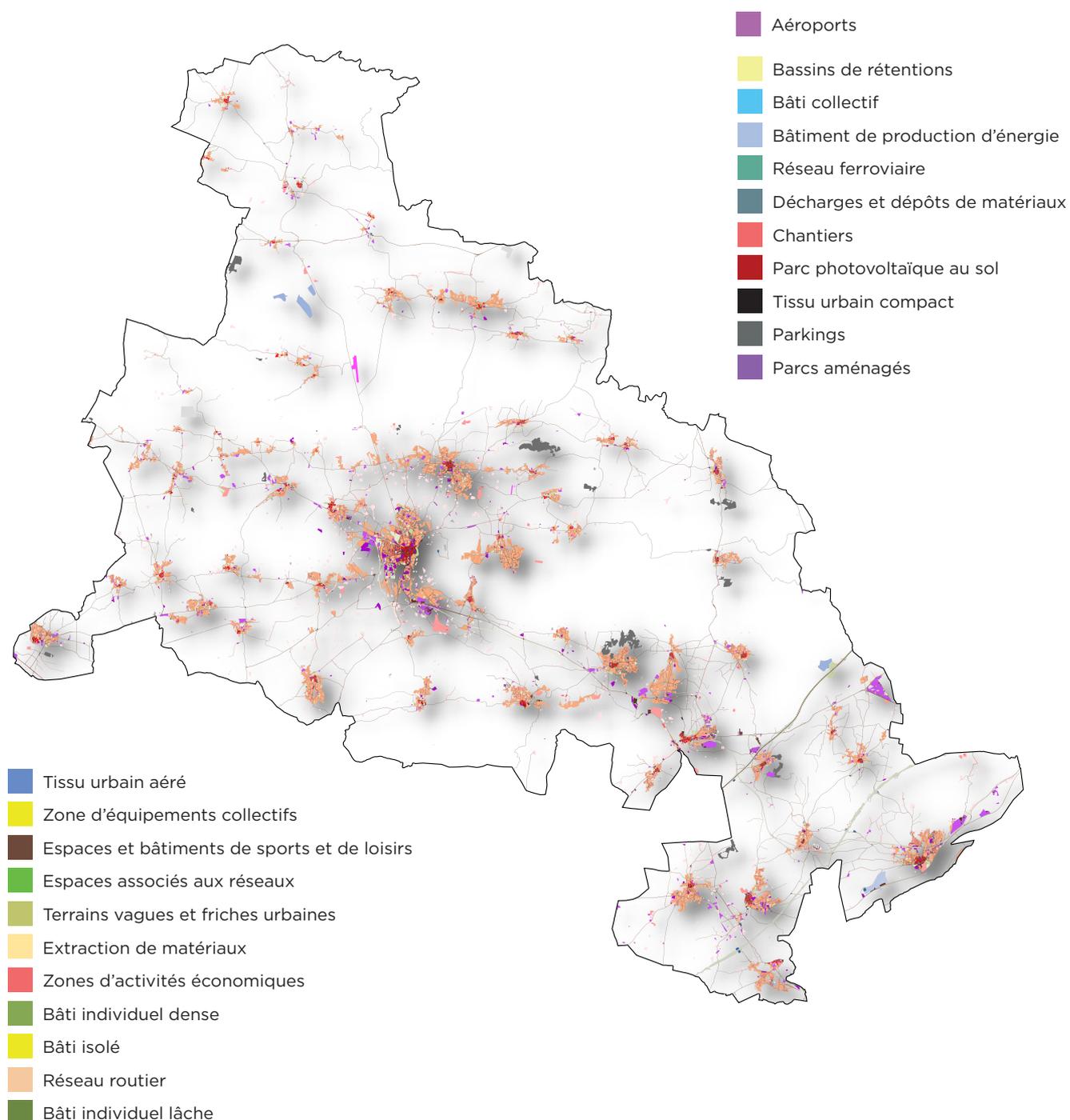


Figure 22 - Les composantes de l'espaces agricoles en 2015
Source : Alisé Géomatique - 2015

SECTION 2.3.2.3

LES ESPACES ARTIFICIALISÉS EN 2015

En 2015, les espaces artificialisés de l'Uzège-Pont du Gard occupent 6 314 ha soit 9 % du territoire. La nomenclature détaillée assurant leur description se décline en 25 postes qui permettent de qualifier la nature du tissu urbain (du tissu urbain compact jusqu'au bâti diffus en zone agricole ou en zone de garrigues), d'identifier les zones d'activités et d'équipements, les espaces dédiés aux déplacements et aux stationnements, ainsi que les espaces verts en milieu urbain et les espaces de sports et de loisirs.



Carte 20 - Les espaces artificialisés en 2015
Source : Alisé Géomatique - 2015

Avec une population estimée à 54 018 habitants en 2015, on peut établir que pour chaque habitant de l'Uzège-Pont du Gard, 1 168 m² sont artificialisés tous postes confondus.

Le détail de la répartition des territoires artificialisés confirme la part prépondérante du bâti individuel dans les espaces urbains du SCoT avec une proportion de 45 % pour une surface de 2 840 ha.

Les espaces occupés par le bâti individuel et le bâti diffus représentent plus de 53 % des territoires artificialisés confirmant la prédominance de cette forme urbaine dans le tissu urbain de l'Uzège-Pont du Gard.

Le 2^{ème} poste d'occupation des territoires artificialisés est le réseau routier et ferroviaire avec plus de 1 333 ha dévolus à cette occupation, dont 74 % pour les seules emprises routières.

Les zones réservées purement à l'activité économique (Zones d'activités, équipements, aéroports, bâtiments d'exploitation agricole) représentent quant à elles 8 % des territoires artificialisés.

Les activités extractives et de stockage (y compris chantiers) concernent près de 346 ha dont 230 ha occupés par des carrières qui se situent pour les deux tiers des surfaces concernées sur la communauté de communes du Pont du Gard.

Les parcs photovoltaïques au sol représentant 64 ha en 2015 représentent quant à eux 1,52 % des territoires artificialisés.

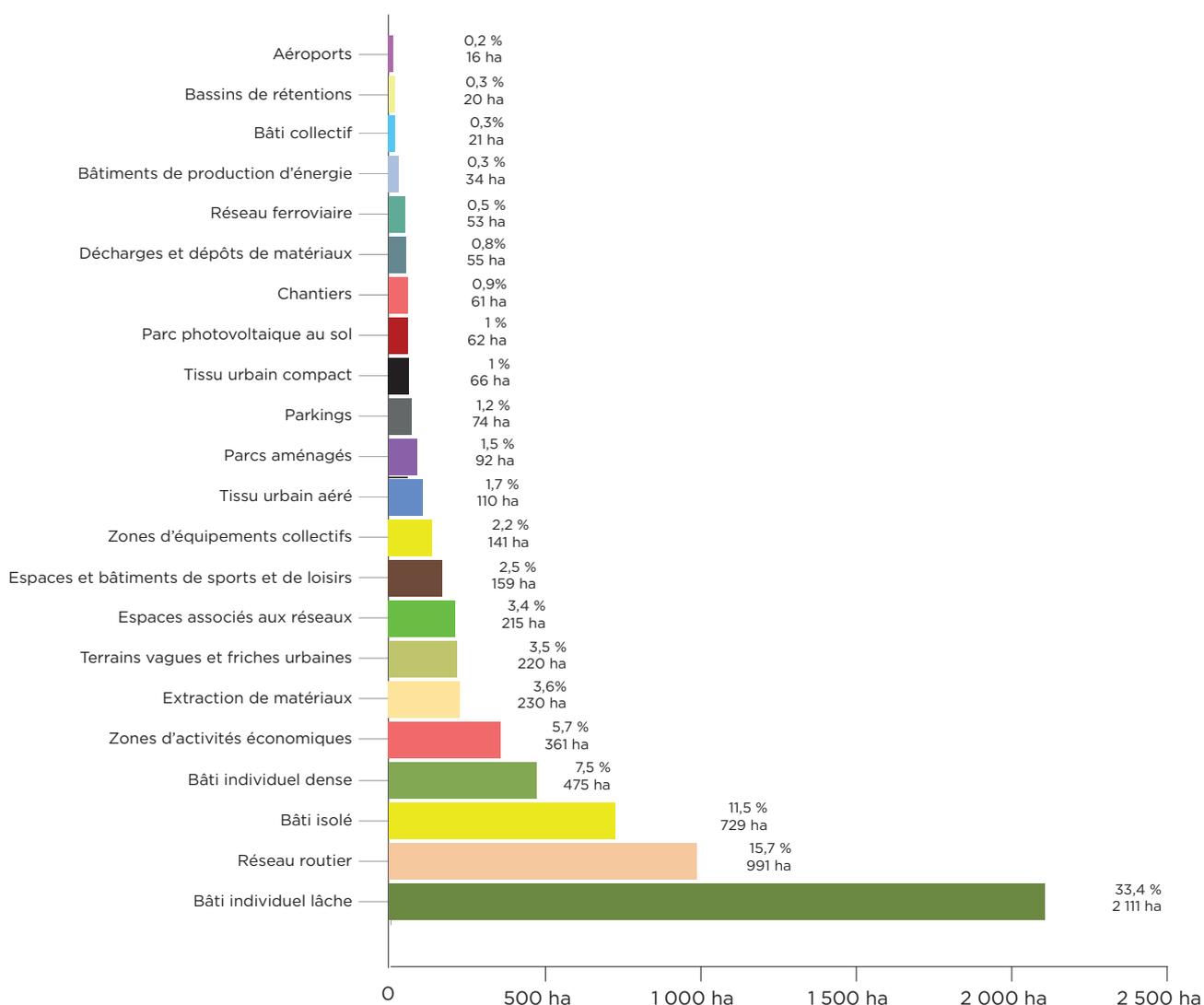


Figure 23- Les postes clés de l'occupation des sols
Source : Alisé Géomatique - 2015

CHAPITRE 2.3.3

ARTIFICIALISATION ENTRE 2001 ET 2015

Entre 2001 et 2015, Le territoire soumis à de fortes pressions démographiques et urbaines, a vu son territoire s'artificialiser sur environ 848 hectares, soit 1,2 % de son territoire. Le territoire est toutefois fidèle à ses caractéristiques identitaires, c'est à dire un territoire majoritairement naturel et agricole. La perte des espaces agricoles est de 678 hectares soit 2,5 % des surfaces agricoles en 2001, due en grande partie au contexte de déprise agricole. Quant aux espaces naturels, la perte globale entre 2001 et 2015 est de 170 hectares soit 0,45 % des espaces naturels en 2001.

Au delà ce de ce bilan global, l'évolution de l'occupation du sol a aussi vu un turn-over vis à vis de certaines parcelles. Ainsi l'étude portant sur la consommation de l'espace entre 2001 et 2015 révèle que 1575 hectares ont changé de vocation en l'espace de 14 ans. L'étude avait été réalisé dans un premier temps entre 2001 et 2012 pour avoir un pas de temps de 10 ans et la tendance observée est similaire.

SECTION 2.3.3.1

LES GRANDES MUTATIONS

Lorsque l'on s'intéresse aux évolutions d'occupation du sol entre 2001 et 2015, deux types de mutations peuvent être distinguées :

- ▶ les changements au sein d'une même catégorie. Il s'agit par exemple du passage d'une garrigue ouverte à garrigue en cours de fermeture ou d'une rotation de culture agricole. Ces évolutions sont les plus nombreuses entre 2001 et 2015 et pour la majorité d'entre elles le fait des mutations au sein des territoires agricoles.
- ▶ les changements entre catégories. Il s'agit par exemple d'espaces agricoles ou naturels qui sont artificialisés entre 2001 et 2015. C'est sur les évolutions entre catégorie que se concentre l'analyse pour répondre à l'obligation faite au SCoT de mesurer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Le graphiques ci-dessous représentent les changement entre catégories selon les 3 composantes principales de l'occupation des sols que sont les milieux naturels, agricoles et artificialisées telles que définies par le législateur.

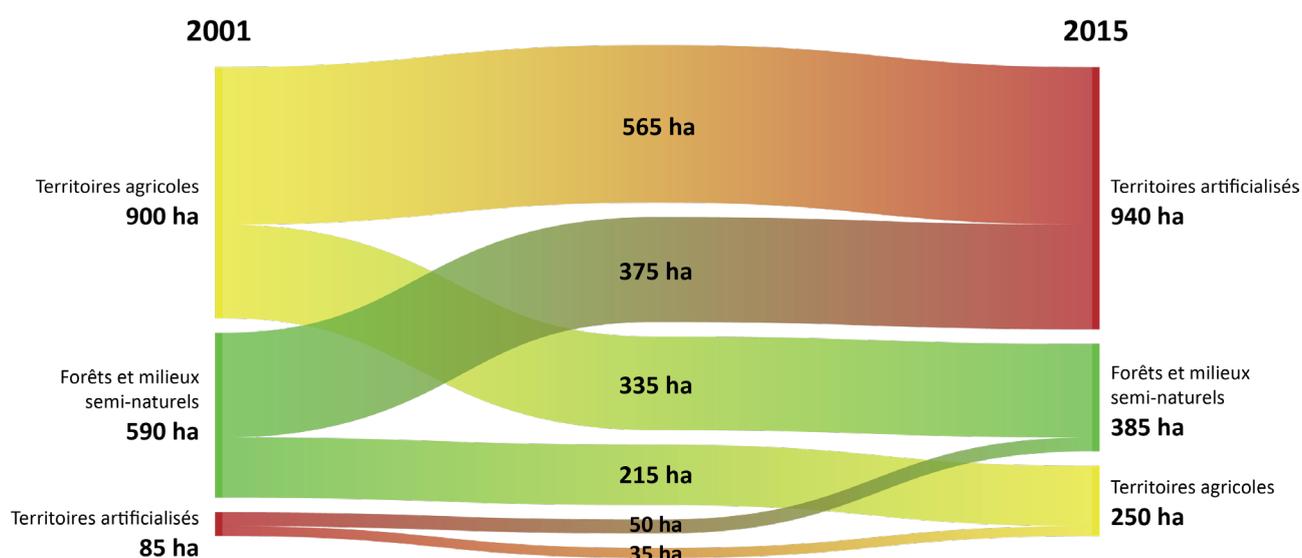


Figure 24 - Les grandes mutations en 2015
Source : A'U - 2015

En 14 ans, 1 575 ha, soit environ 1 % du SCoT changent de catégorie d'occupation du sol :

- ▶ 1,4 % des territoires agricoles de 2001 soit 1169 ha qui changent d'affectation,
- ▶ 0,6 % des espaces forestiers et milieux semi-naturels, soit 273ha,
- ▶ 0,7 % des espaces artificialisés, soit 156 ha,

Entre 2001 et 2015, les territoires nouvellement artificialisés ont essentiellement pour origine des terres agricoles pour 81 % d'entre eux (954 ha), des forêts et milieux semi-naturels pour 18 % d'entre eux (206 ha).

On note également, dans une moindre mesure, que 113 ha de territoires artificialisés sont retournés aux espaces agricoles et 26 ha aux forêts et milieux semi-naturels. Il s'agit par exemple de secteurs concernés par des déviations routières, où l'ancienne voie retourne à l'usage agricole, de zones de dépôts à proximité d'exploitations agricoles qui sont remises en cultures, de bâtiments démolis en zone agricole.

Le solde net des évolutions d'occupation du sol permet de mesurer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

	2001	2015	EVOLUTION 2001-2015		EVOLUTION ANNUELLE	
			HA	%	HA	%
Territoires artificialisés	5 466 ha	6 314 ha	+ 848	+ 15,00 %	+ 60	+ 1,04 %
Territoires agricoles	27 102 ha	26 424 ha	- 678	- 2,50 %	- 48	- 0,18 %
Territoires naturels	37 953 ha	37 783 ha	- 170	-0,04 %	- 12	-0,03 %

Tableau 1 - Les évolutions nettes d'occupation des sols entre 2001 et 2015
Source : Alisé Géomatique 2001-2015 - Traitement A'U

Les territoires artificialisés, tout type d'espaces confondus, progressent globalement de 848 ha en 14 ans correspondant à un rythme annuel d'artificialisation de + 60 ha. Si l'on compare la surface artificialisée à la variation de population observée sur la même période, qui est estimée à 762 nouveaux habitants par an, on peut établir que pour chaque nouvel habitant accueilli entre 2001 et 2015, 794 m² ont été artificialisés. Le ratio de territoires artificialisés par habitant passe donc de 1 257 m² à 1 166 m² entre 2001 et 2015.

Dans la même période, les territoires agricoles reculent de 678 ha, soit une évolution de - 0,2 % / an de leur surface, soit un recul annuel de 48 ha. Ces évolutions prennent en compte la progression des friches agricoles, dont la surface en 2015 est estimée à 2 475 ha et qui ont connu une faible progression. Le recul des territoires agricoles est de -2,5 % à l'échelle du SCoT.

Les territoires naturels reculent de 170 ha en 14 ans, soit une évolution de -0,04 % de leur surface et un recul annuel de 12 ha. Pour les espaces en eau, les évolutions sont essentiellement le fait de transferts entre espaces en eau et espaces naturelles. La saison à laquelle la prise de vue a été réalisée peut aussi avoir une influence sur les variations observées au sein de ces espaces.

Si l'on s'intéresse à la répartition territoriale de la consommation d'espaces, on constate que, sur les 60 ha artificialisés chaque année, la majorité a été artificialisé dans les communes autour de la ville d'Uzès.

SECTION 2.3.3.2 L'ARTIFICIALISATION DES ESPACES

SOUS-SECTION 2.3.3.2.1 L'INDICE D'ÉTALEMENT URBAIN

Cet indicateur, dont la construction découle d'une définition de l'étalement urbain donnée par l'agence européenne pour l'environnement, est largement repris dans les études portant sur le sujet de la consommation d'espaces. L'indice d'étalement urbain est le rapport entre l'évolution de la tache urbaine et l'évolution de la population sur une période donnée ; il est souvent calculé aux périodes inter-censitaires ou sur les 10 dernières années, en l'espèce il est calculé entre 2001 et 2015.

Cet indice permet de classer l'évolution d'un territoire selon une nomenclature qui le définit comme étant en densification (indice inférieur à 1) ou en étalement urbain (indice supérieur à 1).

Durant 14 ans, entre 2001 et 2015, la consommation des sols s'est faite au rythme de 60 ha/an ce qui représente une croissance de 1,04 % par an. Rapportée à la croissance démographique observée sur le territoire de 1,3 % par an, l'indice d'étalement urbain est de 0,8. Aussi, au regard de cet indice, le territoire est en état de densification et non en étalement urbain.

De plus, si nous comparons l'indice de l'Uzège-Pont du Gard au diagramme ci-dessous représentant le classement des départements de la Région Occitanie, nous remarquons que le SCoT de l'Uzège-Pont du Gard est vertueux dans sa consommation sur les 14 dernières années.



Figure 25 - Indice d'étalement urbain des départements de la Région Occitanie
Source : DREAL Occitanie & CEREMA, guide des SCoT

SOUS-SECTION 2.3.3.2

L'ORIGINE DES NOUVEAUX ESPACES ARTIFICIALISÉS

Les nouveaux espaces artificialisés proviennent pour 57 % d'entre eux d'espaces agricoles. Les principaux postes concernés sont les cultures annuelles pour 32 % et les cultures permanentes (vignes, vergers, oliviers) pour 18 %.

9 % des nouveaux espaces artificialisés en 2015, soit près de 86 ha, étaient des friches agricoles en 2001. La part importante des occupations précaires que représentent les prairies et les friches quelques années avant que les terrains ne soient urbanisés montrent que les propriétaires anticipent la future artificialisation de leur parcelle. Toutefois, 18 % des nouveaux espaces artificialisés étaient auparavant occupés par des cultures permanentes, qui s'envisagent sur le long terme, et pour lesquelles la destruction a pu signifier des perturbations importantes de l'activité agricole pour les exploitations concernées.

Les espaces naturels représentent 43 % des nouveaux espaces artificialisés et sont en premier lieu des espaces de garrigues : garrigues et espaces naturels des garrigues habitées. La consommation d'espaces naturels des garrigues témoigne de l'augmentation des extensions urbaines mais aussi de la création de parcs photovoltaïques au sol.

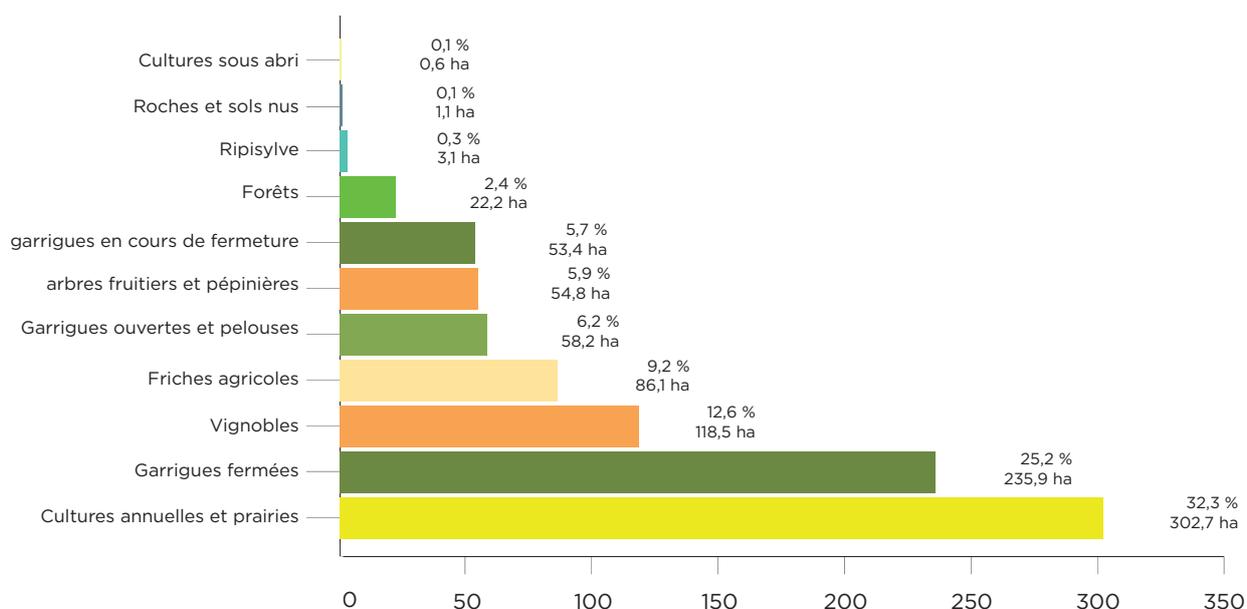


Figure 26 - L'origine des espaces artificialisés

Source : Alisé Géomatique - 2015

SOUS-SECTION 2.3.3.2.3

LA DESTINATION DES NOUVEAUX ESPACES ARTIFICIALISÉS

Les formes majoritaires de production de bâti restent conformes à l'existant puisque la destination principale des nouveaux espaces artificialisés est le bâti individuel avec 284 ha représentant 30 % des nouveaux espaces artificialisés.

Si les chantiers, qui sont de futures zones bâties dont on ne connaît pas encore la destination, sont mis à part, le bâti diffus est la deuxième forme de production de bâti (224 ha). La part du bâti diffus produit en zone agricole est plus importante qu'en zone de garrigues.

Les terrains vagues et friches urbaines représentent une part importante des nouveaux espaces artificialisés et sont souvent des terrains en attente dans les quartiers en cours d'aménagement.

Les parcs photovoltaïques sont les nouveaux consommateurs d'espace sur le territoire, invisible jusqu'en 2012, la production de ces parcs se fait en zone naturelle et principalement en zone de garrigues fermées. Depuis 2012, 20 ha/an en moyenne est consommée.

Avec 46 ha et 5 %, la part des nouvelles zones d'activités économiques (ZAE) créées correspond un peu moins à la proportion de ZAE existantes dans les espaces artificialisés.

On peut constater que le bâti collectif est produit sur le même rythme que sa proportion très modeste dans le tissu urbain existant avec un taux inférieur à 1 %.

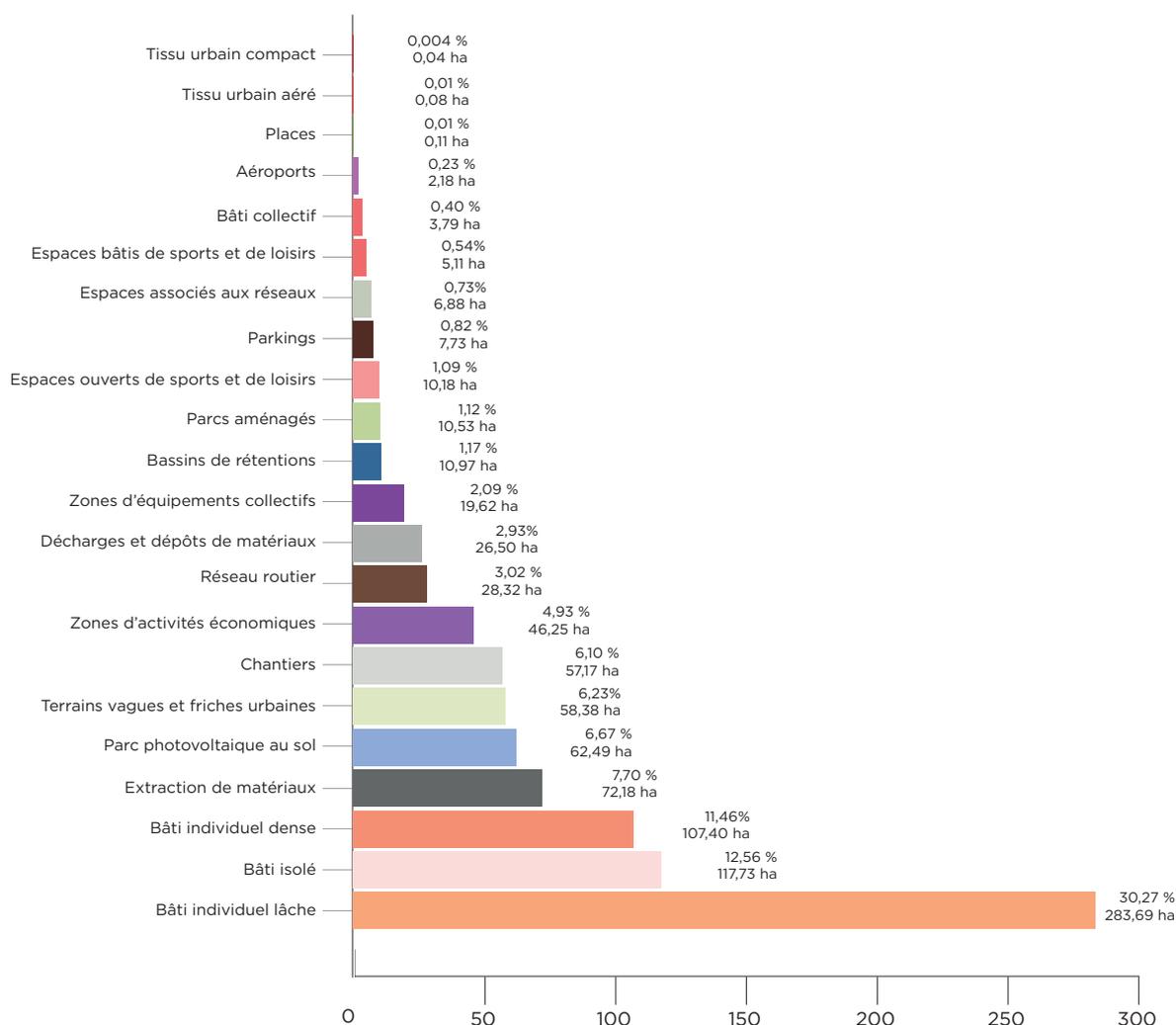
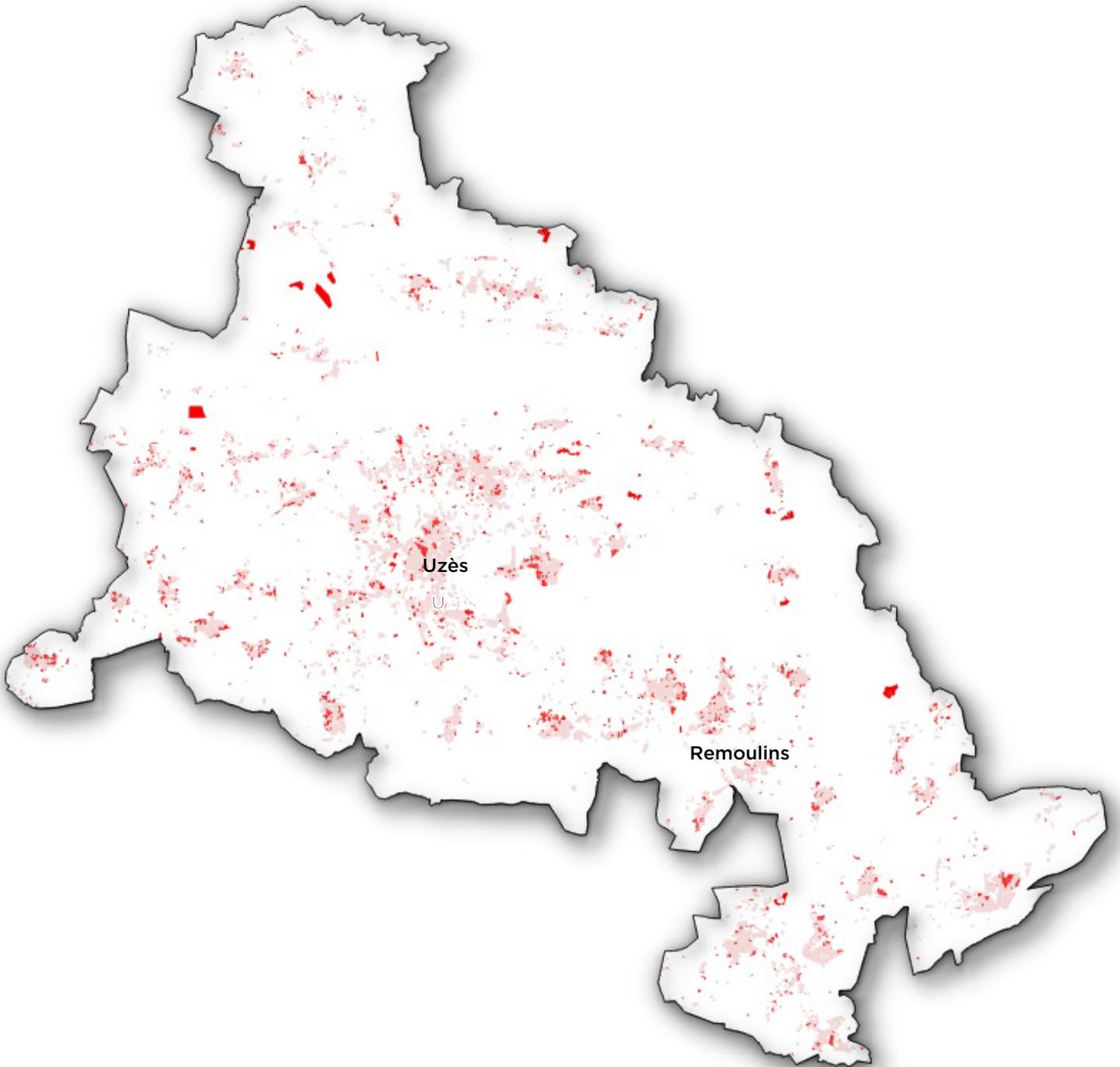


Figure 27 - La destination des espaces agricoles et naturels artificialisés

Source : Alisé Géomatique - 2015



Carte 21 - Évolution de la tâche urbaine
Source : Alisé Géomatique - 2015

TITRE 3
VIVRE
EN UZÈGE
PONT DU GARD



HABITER SUR LE TERRITOIRE

Toute la donnée utilisée pour la rédaction de ce chapitre est issue du site de l'INSEE et des travaux réalisés par l'agence d'urbanisme ;

Le territoire s'inscrit dans une perspective de croissance démographique à l'horizon 2030. Il est donc important de conduire une démarche prospective quant au positionnement de notre territoire face à cette dynamique.

Pendant des décennies, notre territoire a été fortement dynamique dû à la périurbanisation. Néanmoins, les coeurs d'agglomération conduisent une stratégie de renversement des tendance pour redevenir accueillants et attirer de nouvelles populations et le vieillissement de la population conduit les personnes de plus de 65 ans à réinvestir les centres urbains.

Aussi, il est important de connaître notre offre actuelle en logement, équipement et emplois pour anticiper et confirmer notre positionnement de territoire attractif.

CHAPITRE 3.1.1

SE LOGER SUR LE TERRITOIRE

Alors que la structure de la population et les modes de vie sont en évolution, les caractéristiques du parc de logements à l'échelle de l'Uzège-Pont du Gard n'ont que peu évolué et sont restées globalement les mêmes qu'au moment de l'élaboration du SCoT initial.

SECTION 3.1.1.1

COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENT

En 2015, le parc de logement se compose de 30 138 logements dont 77,5 % de résidences principales, 14,3 % de résidences secondaires et 8,3 % de logements vacants. Depuis 1999, le parc s'est accru plus vite que la population dû principalement au desserement des ménages.

SOUS SECTION 3.1.1.1.1

CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

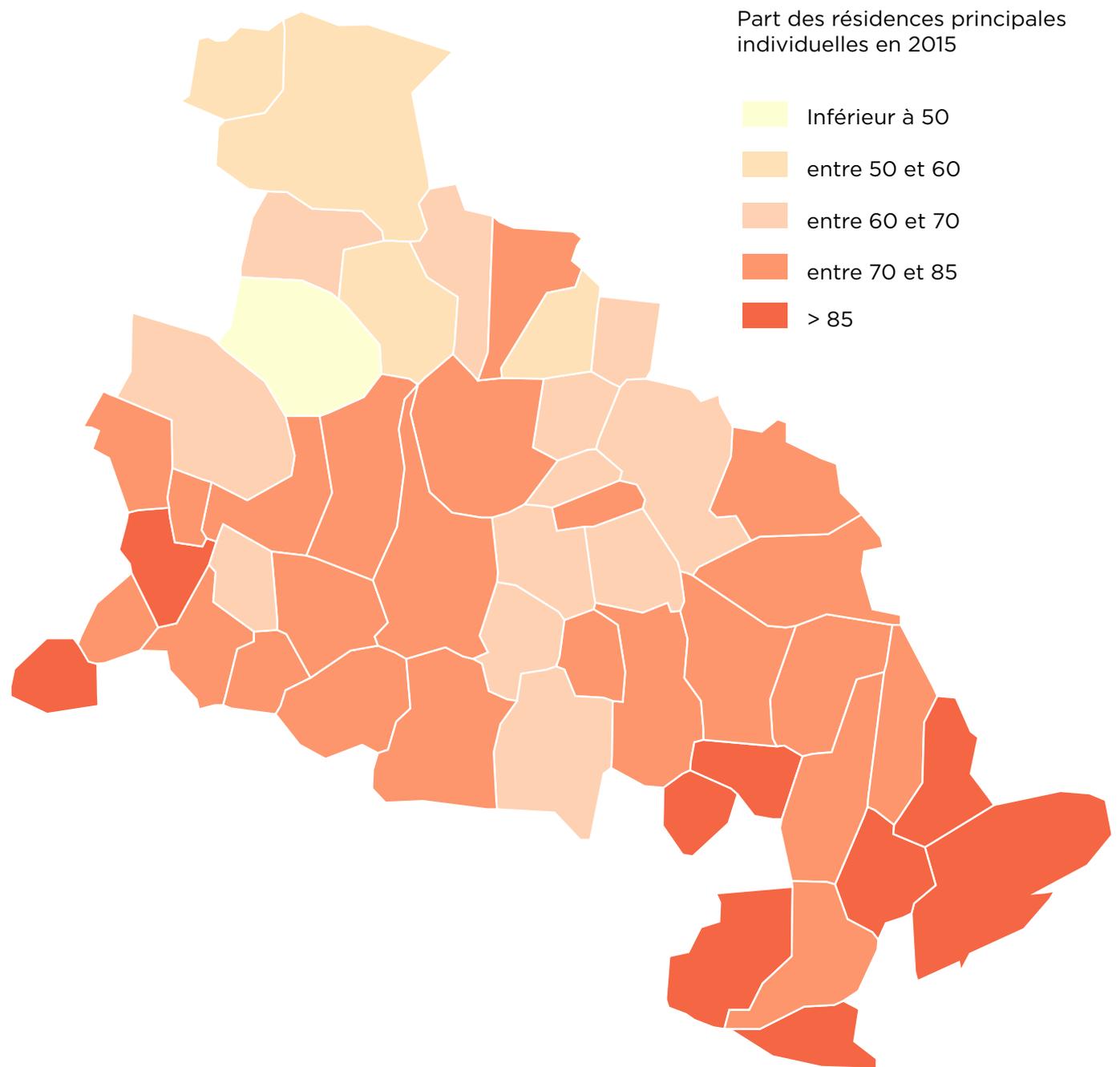
Le territoire se caractérise par une présence importante de maisons et de logements individuels purs. Le mode d'habiter en maison individuelle est le modèle dominant sur le territoire, et particulièrement dans les communes périphériques des centralités urbaines.

A - STRUCTURE DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

Le parc de résidences principales individuelles onstitue 81 % du parc de résidences principales. Cette proportion a légèrement diminué depuis 1999 (83 %). Le parc de logement collectif est fortement concentré sur les centralités principales d'Uzès, Remoulins et Aramon, concentrant 70 % du logement collectif du territoire.

Dans ce contexte, les communes les plus rurales ont cherché à diversifier leur offre, en effet, en 1999, 31 % des communes avaient moins de 2 % de collectif contre 7 % en 2015. Et 10 communes n'avaient aucun logement collectif en 1999 contre 49 en 2015.

Néanmoins, 72 % des logements construits à l'échelle du SCoT entre 2010 et 2015 sont des logements individuels. Près de 45 % des logements collectifs produits sur le territoire dans cette période l'ont été sur la seule ville d'Uzès. En 2015, la production de logements collectifs est faible.



Carte 22 - Part des résidences principales individuelles en 2015
Source INSEE 2015

La part de logements groupés ou collectifs représente 23 % des résidences principales ce qui correspond à la moyenne observée entre 2009 et 2015. Ainsi, ces chiffres permettent de déduire que le mode d'habiter dominant et les constructions récentes ont été effectués selon un type presque exclusif : la maison individuelle.

B - ÉVOLUTION DU PARC DE RÉSIDENCE PRINCIPALE

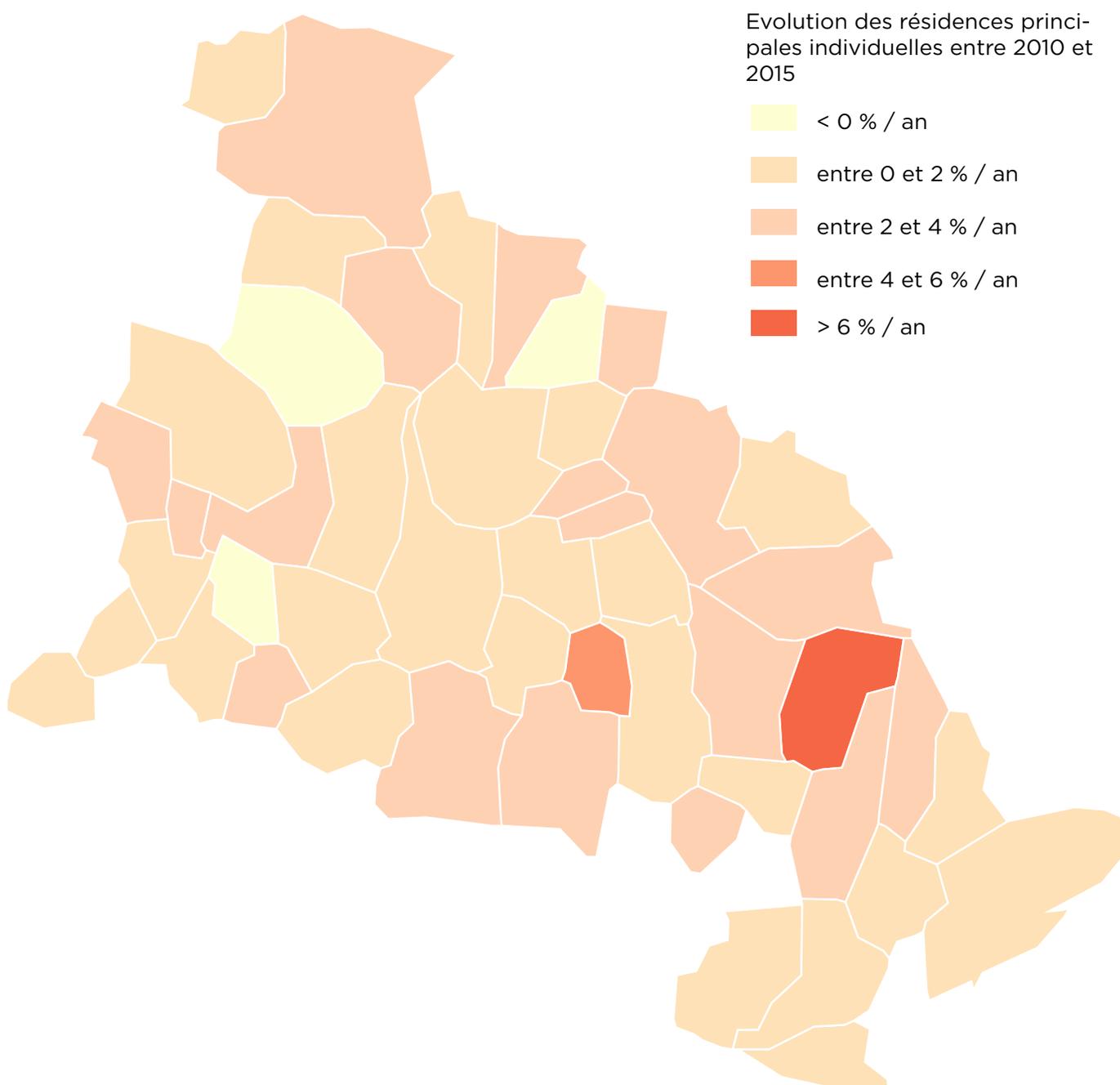
L'augmentation de la population décrite précédemment a pour corollaire une diffusion de l'habitat sur l'ensemble du territoire.

De 2010 à 2015, le nombre de logements a augmenté pour atteindre 30 138 logements en 2015 dont 23 350 résidences principales. A l'instar de l'évolution de la population, les rythmes de croissance les plus soutenus du parc de résidences principales sont observés un peu partout sur le

territoire hors polarités principales.

L'analyse de la construction neuve de logements montre également que les communes ayant construit le plus de logements proportionnellement à leur parc existant sont les communes périurbaines de 2^{ème} couronne d'Uzès ainsi que les communes de l'Entité du Gardon et du Nord de l'Entité de la Confluence situées dans l'aire d'influence d'Avignon.

Uzès et Remoulins, participent de manière relativement faible aux volumes de construction neuve, particulièrement depuis 2013. Au final, dans la même période post-SCoT, 12 % des logements commencés du territoire du SCoT ont été construits sur la commune d'Uzès, 9 % sur la commune d'Aramon et 2 % sur la commune de Remoulins.



Carte 23 - Evolution du parc de résidences principales 2010-2015
Source : INSEE, RP 2015 / Calculs A'U en 2015

SOUS-SECTION 3.1.1.1.2

CARACTERISTIQUES DES RÉSIDENCES SECONDAIRES

4 295 résidences secondaires sont dénombrées en 2015. Elles représentent 14,3 % de l'ensemble des logements habités de façon permanente ou temporaire (résidences principales et résidences secondaires). Le nombre, l'évolution et la localisation des résidences secondaires sont une indication de l'attractivité des territoires.

L'entité confluence autour de l'axe rhodanien comptabilise très peu de résidence secondaire, moins de 5 % en moyenne par commune. Cela s'explique par le caractère plus industriel de la vallée rhodanienne. Les communes à proximité d'axes ou de polarité ainsi que la centralité d'Uzès, comptabilise moins de 15 % de résidences secondaires. A contrario, les entités des garrigues et du plateau comptabilise plus de 20 % de résidence secondaire allant autour de Lussan a un taux représentant plus de 40 % du parc de logement par commune.

La majorité des résidences secondaires se situent dans les centres anciens des communes ce qui a permis de renouveler le parc ancien ou du moins de le réhabiliter. Depuis quelques années, les maisons individuelles dans l'habitat diffus sont aussi achetées pour être transformées en résidence secondaire.

L'importance grandissante de ce parc pour ces entités est à la fois un atout pour le développement et l'attractivité du territoire mais aussi une faiblesse pour faire venir des jeunes actifs qui ne peuvent rivaliser sur le prix du foncier.

Néanmoins, à l'échelle du grand territoire, sur le long terme, la part des résidences secondaires diminuent au profit de celle des résidences principales. Cette tendance à la réduction s'observe dans tous les secteurs du SCoT.

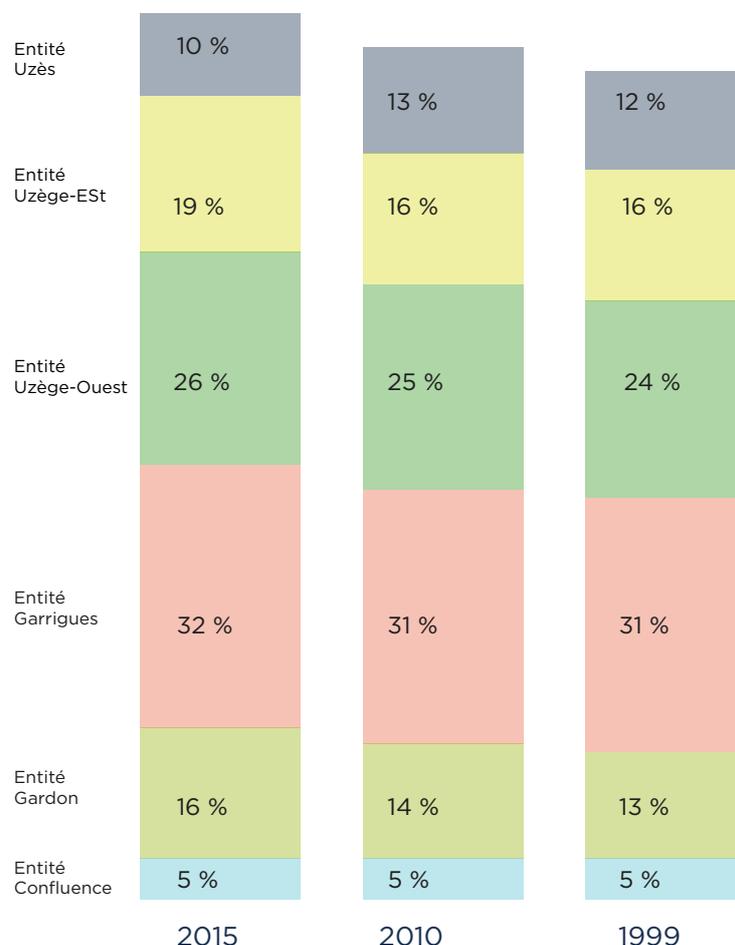
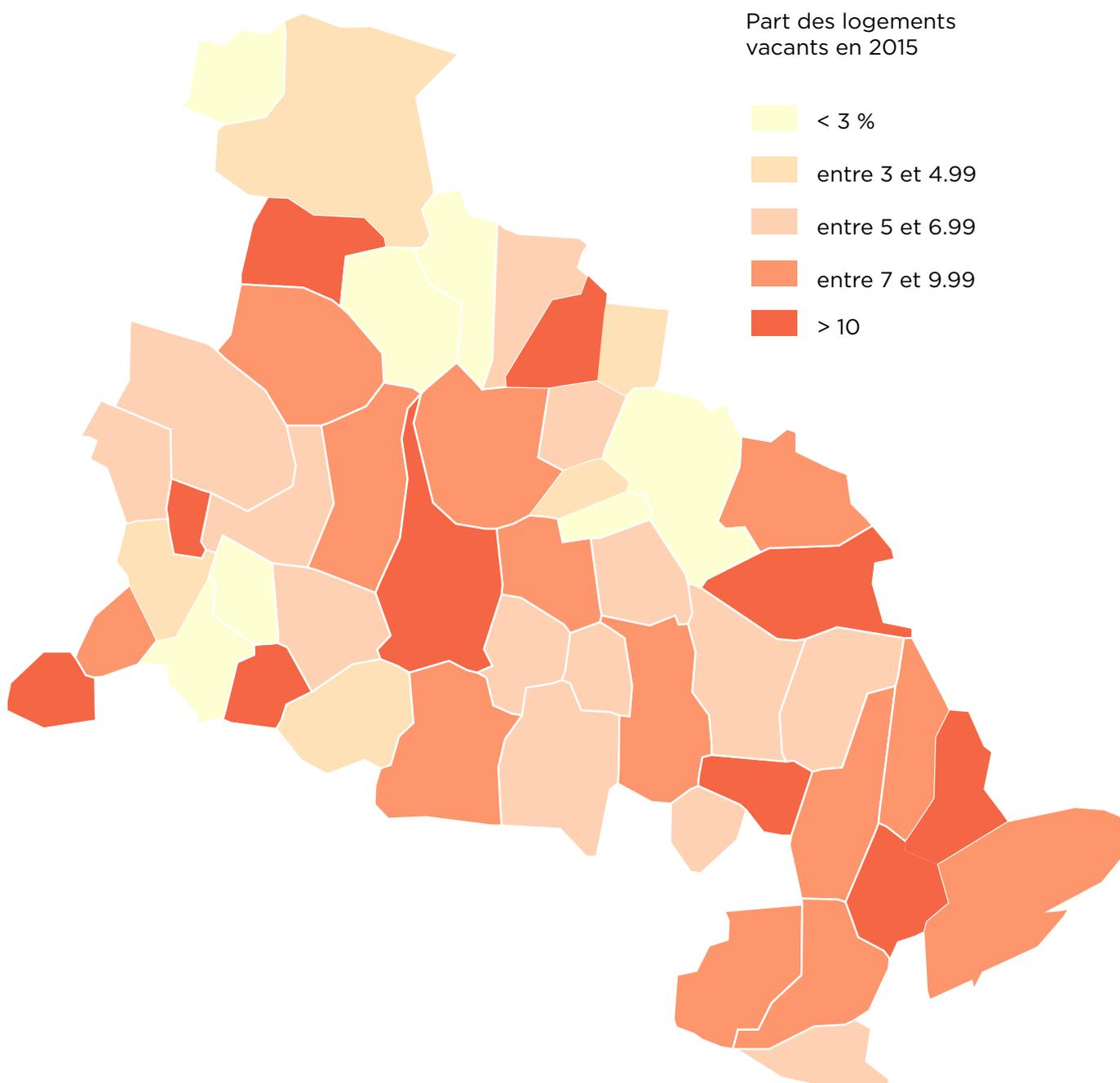


Figure 28 - Part des résidences secondaires dans le parc de logement
Source INSEE 2015

CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS VACANTS

Le territoire comptabilise plus de 2 490 logements vacants représentant 8 % du parc global de logement. Cette vacance a pris 1 point depuis 2006. Ce taux est le taux moyen observé dans le département.

48 % du volume de cette vacance est concentrée sur 14 % du territoire, les communes de Bourdic, Remoulins, Domazan, Foissac, Valléargues, Moussac, Valliguières, La-Bastide-d'Engras et Uzès avec la présence de plus de 10 % de logements vacants. Pour les communes de Montfrin, Remoulins, Domazan et Uzès, cette vacance est en lien avec une offre plus importante de logements locatifs, qui implique une vacance conjoncturelle importante mais sans gravité dû entre autres au délai de rotation des biens locatifs.



Carte 24 - Part des logements vacants dans le parc de logement
Source INSEE 2015

SECTION 3.1.1.2

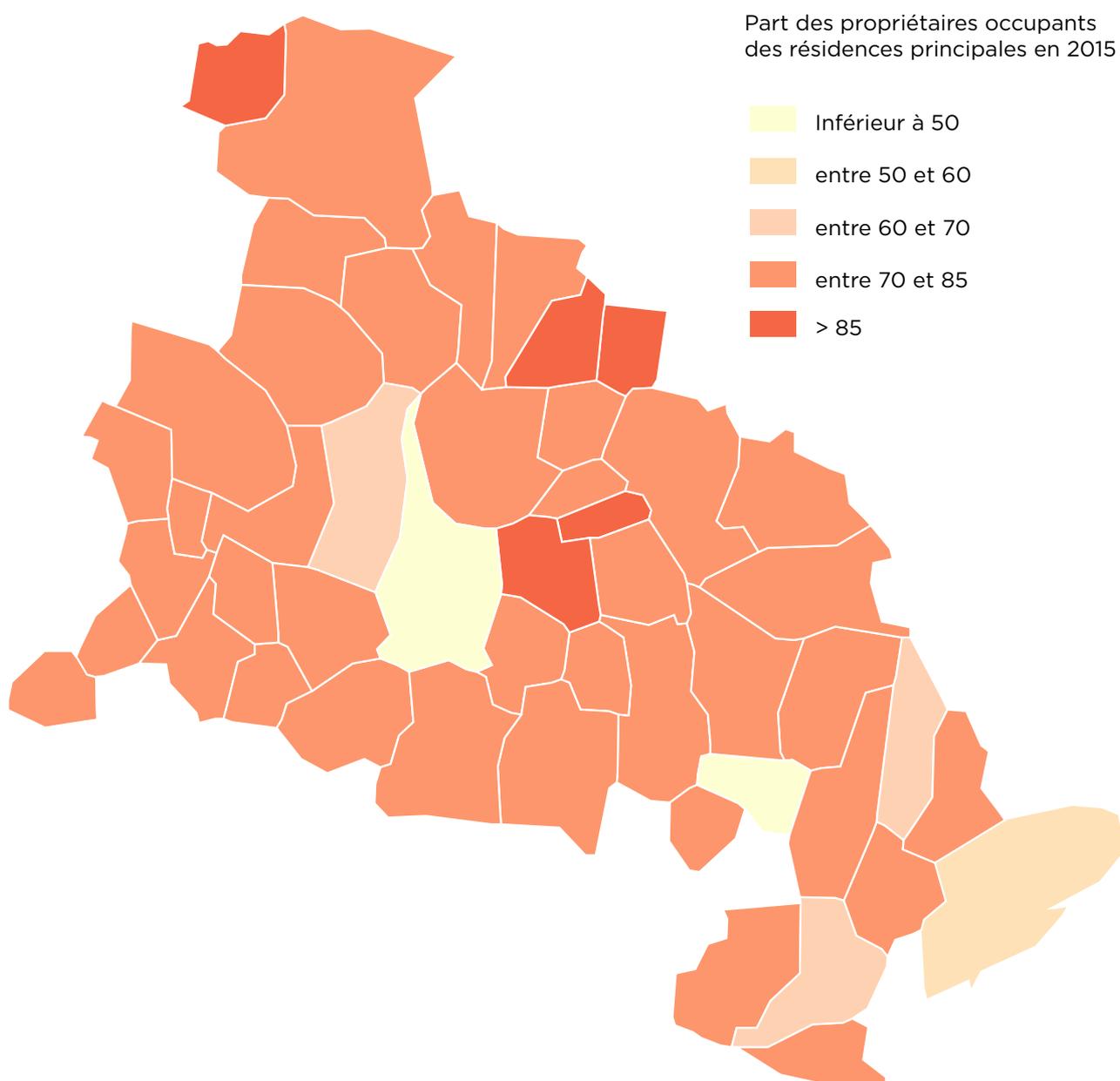
CARACTÈRES DE L'OFFRE DE LOGEMENT

SOUS-SECTION 3.1.1.2.1

UNE FORTE PROPORTION DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Composé à 67 % de propriétaires contre 61 % à l'échelle du département, le modèle d'habitat du territoire est celui de la propriété avec son pavillon individuel. Cette proportion d'occupant propriétaire augmente depuis 2010. Cependant, ce taux étant important cela crée des tensions sur le marché local en raison d'une stagnation de l'offre en locatif et d'une augmentation du prix du foncier et des biens en général.

Cette tendance est encore plus prononcée dans les communes périurbaines ou rurales du territoire. Les communes des Garrigues comptent plus de 80 % de maisons occupées par leur propriétaire dans le parc de résidences principales. Seules les communes d'Uzès et Remoulins comptent une part de maisons occupées par leur propriétaire inférieure à 50 % concentrant 42 % de l'offre locatif privé du territoire.



Carte 25 - Part des propriétaires occupants
Source INSEE 2015

A - UNE OFFRE LOCATIVE ENCORE TROP RESTREINTE

Il est à noter que les 49 communes du SCoT abritent un parc locatif privé. Néanmoins, un peu moins d'1/4 des ménages sont locataires du parc privé.

En 2015, selon l'INSEE, le parc de résidences principales de l'Uzège-Pont du Gard compte 29 % de locataires. D'après l'analyse des permis de construire sur la période 2010 à 2015, seulement 20 % des nouveaux logements sont dédiés à la location ce qui ne permettra pas à court terme d'augmenter la part du parc locatif pourtant nécessaire à la fluidité des parcours résidentiels.

Pour synthétiser, les communes d'Uzès, Remoulins, Aramon, Meynes et Montfrin concentrent à elles seules 76 % des appartements et 60 % des logements locatifs du parc de résidences principales.

Il s'agit donc d'un parc assez mono-typé où l'offre locative en logements collectifs demeure relativement restreinte et concentrée sur les pôles urbains.

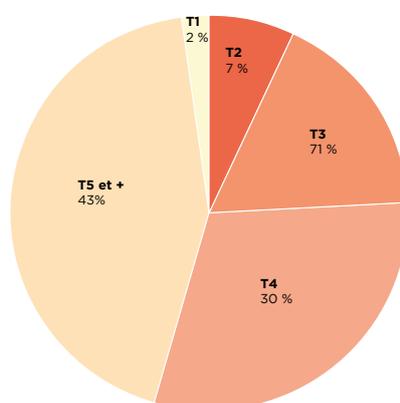


Figure 29 - Logements destinés à la location dans le SCoT Uzège-Pont du Gard
Source : DREAL Languedoc-Roussillon - SITADEL, calculs A'U 2015

B - UNE FAIBLE MOBILITÉ DES MÉNAGES

La deuxième particularité du territoire est la faible mobilité des ménages sur l'ensemble du parc. En effet, avec un taux de 6,4 %, légèrement plus faible que la moyenne départementale (6,9 %), ce sont environ 1 400 résidences principales qui changent d'occupant chaque année. Le taux de rotation des propriétaires occupants est légèrement supérieur avec un taux de 9 %, alors que pour les locataires du parc privé, la mobilité est très élevée avec un taux de rotation de 22 %.

Plus précisément, la proportion des propriétaires augmente ou se stabilise sur la majorité des communes du territoire de l'Uzège-Pont du Gard. Cependant, cette proportion est en augmentation significative pour 3 communes sur 10 et en diminution significative pour 1 commune sur 10. Cette constatation met en avant une accentuation des problématiques de ségrégation socio-spatiale.

SOUS-SECTION 3.1.1.2.2

UNE DÉCONNEXION ENTRE LA TAILLE DES MÉNAGES ET L'OFFRE EN LOGEMENTS

Les nouvelles créations de logement se sont essentiellement portées vers les grands logements ce qui renforce la déconnexion entre le nombre de petits ménages et l'offre en petits logements puisque la moitié des personnes seules vit dans un grand logement.

La moitié des personnes seules vit dans un logement de 4 pièces ou plus. Sous l'effet de l'attractivité, de l'évolution des modes de vie avec notamment des ménages de plus en plus petits, et de l'allongement de l'espérance de vie, le nombre de ménages augmente et avec lui, le nombre de personnes vivant seules. Le SCoT compte en moyenne 450 ménages supplémentaires par an en moyenne, dont 150 de personnes seules. Les couples sans enfants sont aussi plus nombreux, en

raison du départ des jeunes des familles et de l'attractivité du territoire pour ces jeunes couples. L'évolution de la structure des ménages justifierait au parc de logements de s'adapter. De surcroît, le recul de la part des petits logements dans le parc de résidences principales est important et général à tous les bassins du territoire du SCoT : la part des 1, 2 et 3 pièces baisse alors que celle des 5 pièces ou plus augmente.

La plupart des pôles du territoire, excepté Uzès et Aramon, présentent toutefois une progression non négligeable de la part des petits logements de 1 et 2 pièces dans leur parc de résidences principales. La part des T1 est de 1,9 % dans le SCoT contre 3,4 % dans le département du Gard. La part des T2 recouvre 7,5 % des logements de l'Uzège-Pont du Gard contre 10,5 % dans le Gard. Les T3 regroupent 17,3 % du parc contre 21,4 % dans le département et les T4 et plus 73,3 % contre 64,6 %.

SOUS-SECTION 3.1.1.2.3

LE PARC LOCATIF SOCIAL

Le territoire n'est pas soumis à la loi SRU, aucun Plan Local de l'Habitat n'est exécutoire sur le périmètre même si la Communauté de Communes Pont du Gard en réalise un. Seul le plan Départemental de l'habitat du Gard est mis en oeuvre.

Le parc locatif social comprend 940 logements contre 932 en 2009 soit 4 % de l'ensemble des résidences principales du territoire en 2015.

En 2015, deux communes concentrent 87 % des logements locatifs sociaux du territoire, Uzès et Aramon. La commune d'Uzès concentre 58 % des logements locatifs sociaux du territoire avec une part communale de 15 % du parc de résidence principale. Quant à elle, la commune d'Aramon concentre 31 % des logements locatifs sociaux du territoire avec une part communale de 15 % du parc de résidence principale. La commune de Remoulins est la 3^{ème} ville du territoire en matière d'offre de logements sociaux avec une part de 8 % de logements locatifs sociaux.

Les logements locatifs sociaux sont concentrés sur 18 communes seulement, ce qui induit un défaut d'offre de logements abordables pour 31 communes. Ce chiffre est à relativiser car la majorité des communes du territoire possède des logements communaux à loyer modéré qui ne sont certes pas conventionnés mais qui sont loués par la municipalité aux personnes en situation de détresse financière du village.

Les caractéristiques sociodémographiques de la population et le développement des situations de précarité, y compris dans le périurbain, nécessiteraient pourtant de développer une offre en logement social avec une plus grande répartition sur l'ensemble du territoire. Ainsi, outre la production de logements individuels « classiques », la production de logements locatifs sociaux et de logements collectifs permettraient de répondre aux besoins en logements pour l'ensemble de la population. Cette diversification de l'offre permet également d'assurer une plus grande rotation dans le parc de logements des communes périurbaines et rurales et de favoriser ainsi la pérennité des équipements existants (crèche, école...).

CHAPITRE 3.1.2

LES MODES D'HABITER

Le vieillissement de la population, le phénomène de décohabitation et l'augmentation de la population, même si elle tend à ralentir, sont autant de facteurs qui induisent des besoins en logements supplémentaires. Faire face aux besoins potentiels de logements constitue un enjeu important pour le SCoT.

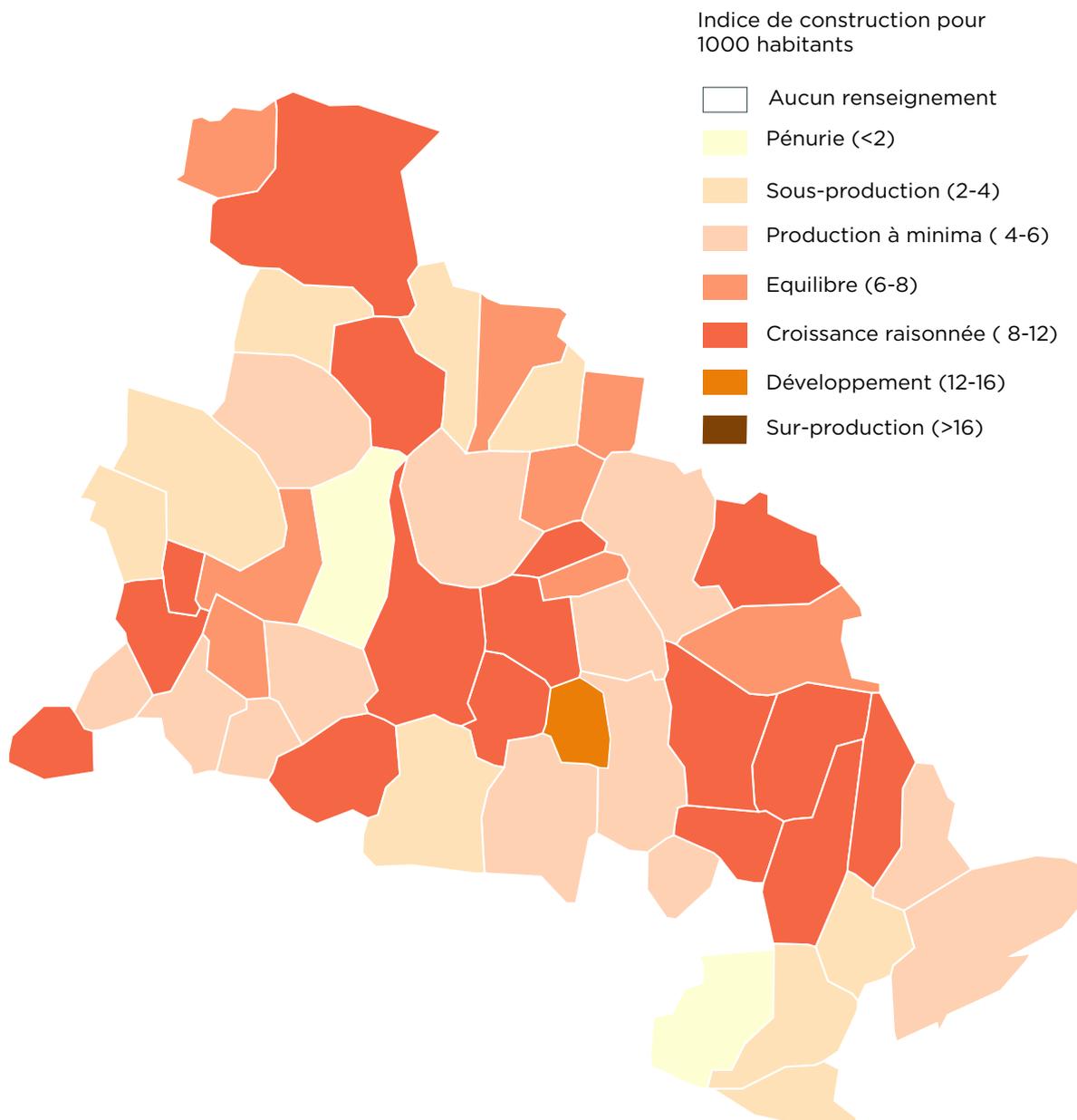
SECTION 3.1.2.1

LES DYNAMIQUES DE CONSTRUCTIONS

SOUS SECTION 3.1.2.1.1

UNE BONNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Plus de 3 200 logements ont été commencés depuis 2006 sur le territoire de l'Uzège Pont du Gard ce qui donne une moyenne de 533 logements par an.



Carte 26 - Indice de construction pour 1000 habitants pour les logements commencés de 2006 à 2012
Source INSEE, RP 2012, Sitadel

La dynamique de construction neuve est mesurée par l'indice de construction pour 1 000 habitants. L'indice de construction du territoire est de 10,4 ce qui indique que le territoire a une croissance raisonnée en termes de logement. Cette dynamique est légèrement supérieure à celle du département qui est de 7 logements construits par an pour 1 000 habitants.

La carte ci-dessus est à relativiser pour les plus petites communes, puisque même un faible nombre de logements commencés peut engendrer un indice de construction très fort (1 logement commencé pour une commune de 100 habitants donne un indice de 10, analysé comme étant symptomatique d'un fort développement ce qui n'est pas nécessairement le cas).

SOUS-SECTION 3.1.2.1.2

MAIS UN RALENTISSEMENT DES CONSTRUCTIONS

Malgré une dynamique de développement intéressante, le territoire subit depuis 2008 un ralentissement de sa production de logement. En effet, si l'on observe la construction neuve de logements opérée depuis l'approbation du SCoT, celle-ci apparaît nettement inférieure aux objectifs annuels de production de logements affichés dans le SCoT. En effet, de 2010 à 2015, un peu plus de 300 logements par an ont été construits en Uzège-Pont du Gard (contre 530 en moyenne de 2001 à 2008) ce qui correspond à la moitié des objectifs du SCoT initial. Or, pour répondre aux nouveaux besoins en logements, renouveler le parc et tenir compte du desserrement des ménages, le SCoT de 2008 affichait un objectif global de 600 logements supplémentaires par an. Le territoire accuse donc un différentiel de 50 % par rapport aux objectifs fixés.

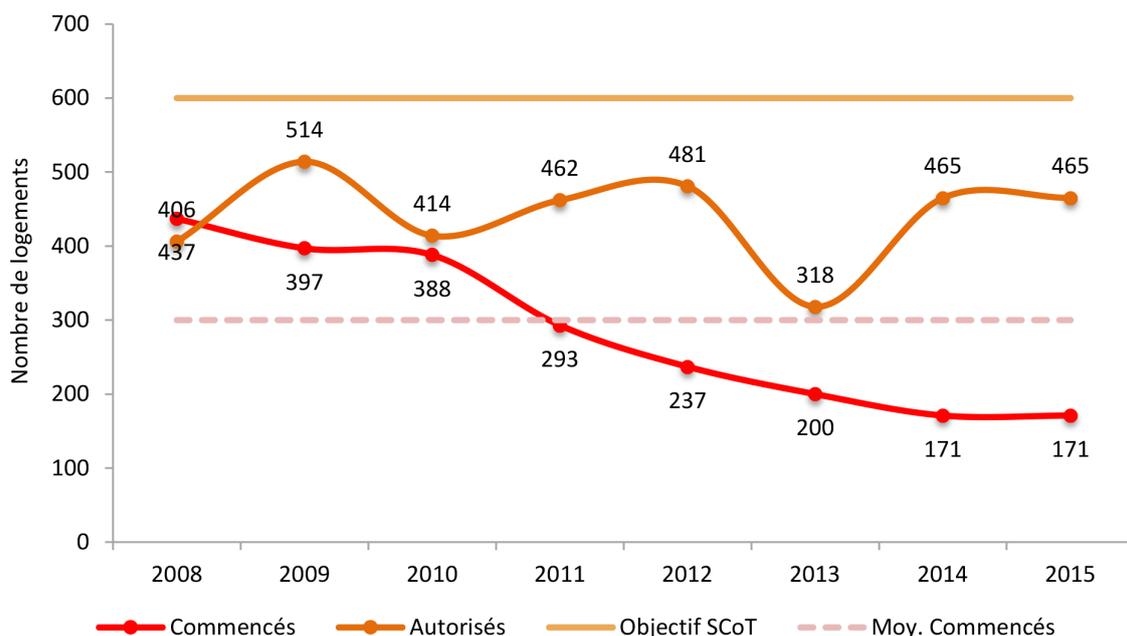


Figure 30 - Rythme de construction de logements et objectifs du SCoT
Sources : Sitadel Dreal LR / Calculs A'U 2015

Cette faible dynamique est le résultat de la crise immobilière et financière qui se traduit, depuis 2008 et encore plus depuis 2010, par une baisse constante des volumes de construction pour atteindre en 2011 son niveau le plus bas observé depuis 10 ans. On observe toutefois un infléchissement de cette tendance en 2014 avec une augmentation par rapport à 2013 du nombre de logements autorisés.

Cette faible production de logements est à mettre en regard avec les projections de l'INSEE qui prévoit entre 28 000 et 30 800 résidences principales à horizon 2030 afin de satisfaire les besoins de la croissance démographique (12 100 habitants supplémentaires entre 2012 et 2030), du renouvellement du parc et du desserrement des ménages qui devrait se poursuivre dans les années à venir.

SECTION 3.1.2.2

LES CARACTÉRISTIQUES DES CONSTRUCTIONS NEUVES

SOUS-SECTION 3.1.2.2.1

DES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS GÉNÉRATRICES DE CONSOMMATION FONCIÈRE

L'analyse de la construction neuve révèle que plus de 70 % des logements construits en Uzège-Pont du Gard entre 2006 et 2014 l'ont été par des particuliers. Parmi eux, près de 90 % ont été destinés à l'occupation personnelle.

La part des logements collectifs construits par des promoteurs et des particuliers investisseurs a fortement chuté entre les périodes 2006-2008, 2009-2011, 2012-2014.

De surcroît, entre 2008 et 2014, la production du parc de logements se caractérise par la forte proportion de maisons construites par des particuliers (77 %). La part des logements construits par des bailleurs sociaux est de 3 %, la part des logements produits par des promoteurs s'élève à 15 % seulement.

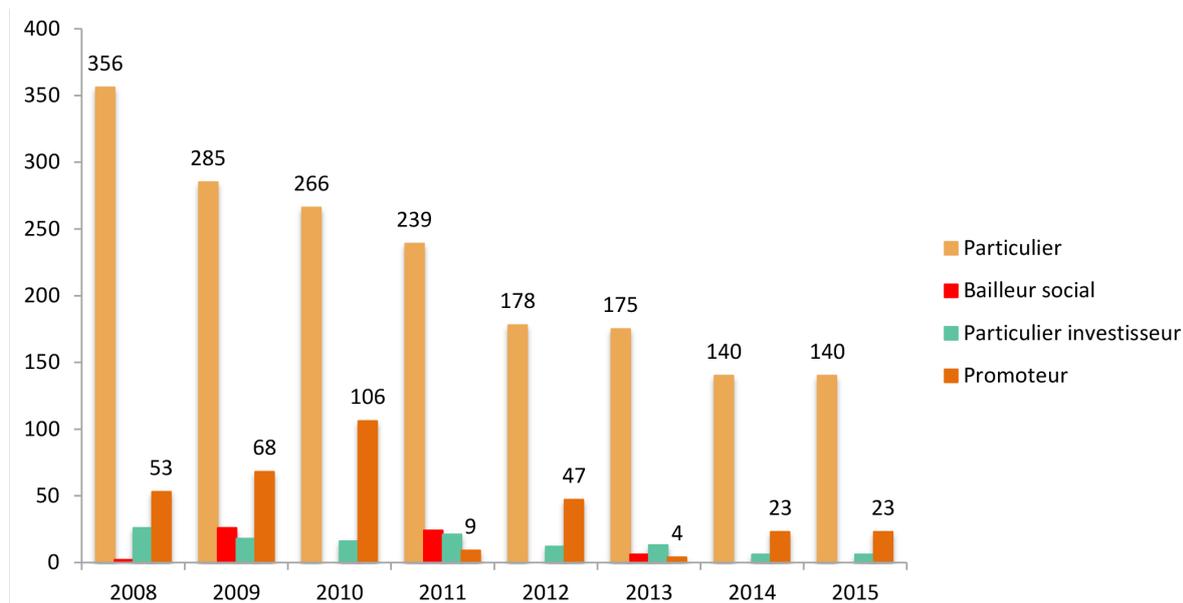


Figure 31 - Construction de logements et maîtres d'ouvrage
Source : DREAL Languedoc-Roussillon - SITADEL, calculs A'U 2015

Ces résultats témoignent de la part importante des maisons individuelles dans la construction neuve et, notamment par le biais de divisions parcellaires. Ces résultats interrogent également le modèle de développement urbain puisque peu d'opérations font l'objet d'opérations d'ensemble.

SOUS-SECTION 3.1.2.2.2

LOCALISATION DE LA CONSTRUCTION NEUVE

52 % de logements construits au sein de la tache urbaine du SCoT

Afin d'économiser l'espace, de préserver la qualité du cadre de vie et réinvestir les cœurs de villes et villages, le SCoT fixe un objectif de construction de logements à réaliser à l'intérieur des espaces urbanisés. Ainsi, le sixième (17%) de la production de nouveaux logements doit être assuré par le biais du réinvestissement urbain, la mobilisation des friches et des bâtiments vacants. Pour observer la traduction de cet objectif dans les faits, un indicateur du nombre de logements créés en renouvellement urbain et dans les dents creuses a été inscrit à l'observatoire de suivi du SCoT. Il repose sur l'analyse des permis de construire.

La géolocalisation d'un échantillon significatif de permis de construire destinés à l'habitat permet de voir la part des logements produits dans et en dehors de la tache urbaine de 2007, délimitée par l'Agence d'urbanisme dans le cadre de l'observatoire autour de chaque ville, village, hameau

pour établir une référence pour la mesure de l'étalement urbain.

Elle permet aussi de repérer les logements construits dans les espaces non bâtis de la tache urbaine (dents creuses) et dans les espaces déjà urbanisés (infrastructures + parcelles bâties).

De l'approbation du SCoT à décembre 2014, à l'échelle de l'Uzège-Pont du Gard, il apparaît que 48 % des logements ont été construits dans l'enveloppe urbaine et 52 % en dehors de la tache urbaine de 2007. A noter toutefois des variations importantes d'une commune à l'autre : la commune

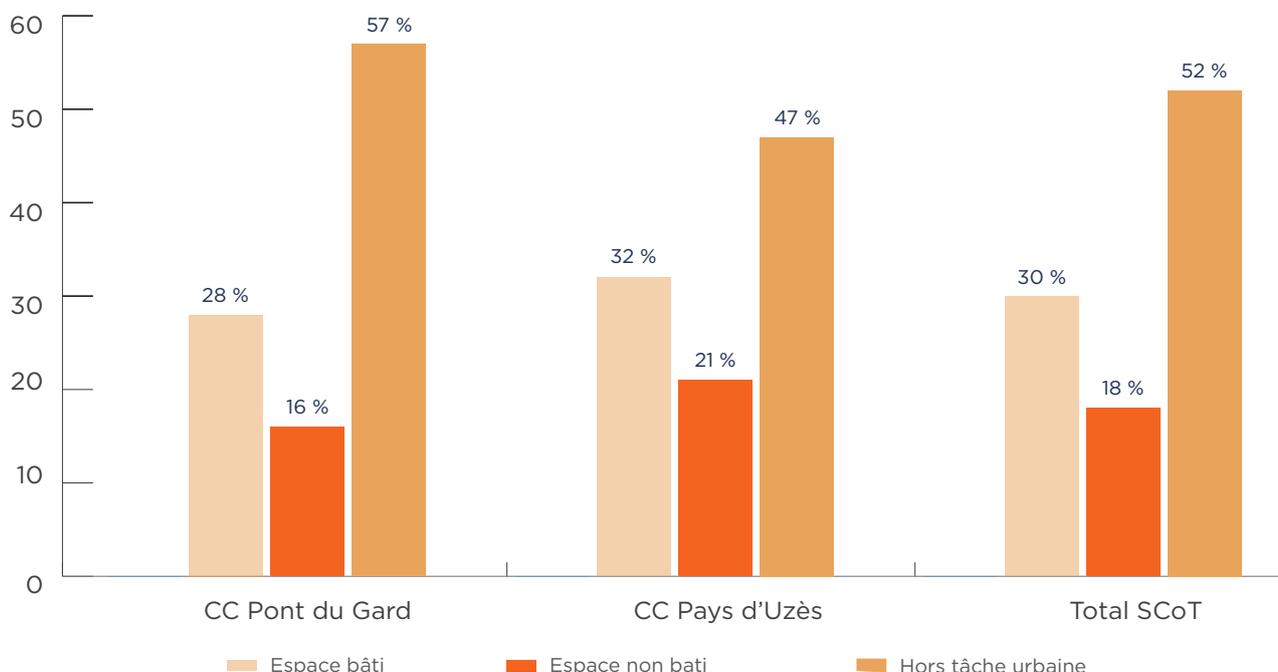


Figure 32 - Localisation des logements construits et extension urbaine
Source : Observatoire du foncier de l'A'U 2015

d'Aramon, par exemple, qui a ouvert d'importantes zones AU en extension urbaine, a construit 88 % de ses logements neufs en dehors enveloppe urbaine et inversement, Montaren, Pouzilhac, Collias ou Comps ont construit plus de 80 % dans les taches urbaines.

Sur l'ensemble des logements produits, 30 % l'ont été dans les espaces bâtis de la tache urbaine.

SECTION 3.1.2.3

LES TENDANCES DU MARCHÉ

L'analyse des prix des maisons avec jardin place l'Uzège-Pont du Gard à des niveaux de transactions élevés en comparaison des SCoT voisins.

Pour une maison avec jardin, le prix moyen au mètre carré atteint près de 2 500, soit 8,4 % de plus que la moyenne observée sur le Sud du Gard et 25 % de plus que la moyenne du Pays des Cévennes. On observe pour les trois SCoT une baisse des prix d'environ 3 % depuis 2011.

Sur la période récente 2010-2013, les prix les plus élevés se rencontrent dans le bassin d'Uzès avec 2 753 euros du mètre carré en moyenne pour une maison avec jardin, ainsi que sur le bassin de proximité de Saint-Laurent-la-Vernède avec des prix moyens s'élevant à 2 822 euros du mètre carré.

Le maintien du marché immobilier à des prix élevés constitue un frein important à l'accès au logement d'une partie de la population. Ainsi, la production de logements locatifs sociaux peut permettre de faire face à ces besoins de diversification des prix et de l'offre de logements.

CHIFFRES CLÉS

28 835
logements
au 1^{er} janvier 2015

DÉCONNEXION entre la faible taille des **MÉNAGES** et la grande taille des **LOGEMENTS**

64 % des logements sont des **RÉSIDENCES PRINCIPALES INDIVIDUELLES**

14 % DE RÉSIDENCE SECONDAIRE représentant plus de **40 %** du parc autour de **LUSSAN**

88 % des logements **LOCATIFS SOCIAUX** sont concentrés sur **2 COMMUNES** (*Uzès & Aramon*)

63 % des logements **LOCATIFS** sont concentrés sur **5 COMMUNES**

50 % de la **VACANCE** concentrée sur **16 %** du **TERRITOIRE** liée principalement à une vacance conjoncturelle

73 % de *propriétaires* occupants - proportion *stable* depuis *2006*

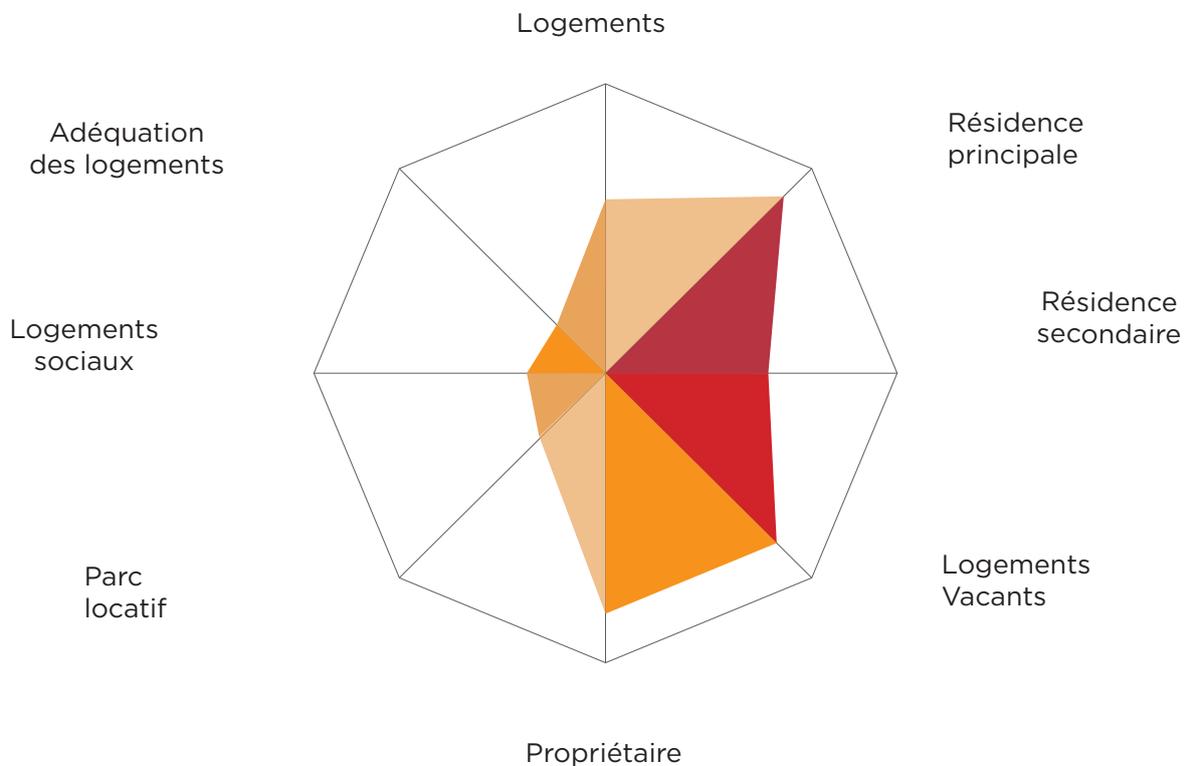
PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE

Diversifier les formes urbaines pour enrayer la consommation d'espaces.

Accompagner les plus fragiles dans leur parcours résidentiel

Adapter le parc de logements existants aux besoins potentiels des populations

ANALYSE THÉMATIQUE



ANALYSE STRATÉGIQUE

ATOUT

Un parc de résidence secondaire important mais raisonnable

Une vacance faible est principalement liée à une vacance conjoncturelle

Une bonne dynamique de développement des constructions

OPPORTUNITÉ

Proposer une offre de logement diversifiée

Renforcer l'attractivité de l'Uzège Pont du Gard

FAIBLESSE

Une forte concentration du parc locatif et du parc de logements sociaux

Une déconnexion entre la taille des ménages et la taille des logements

Des typologies de logements génératrices de consommation foncière

MENACE

Ne plus répondre aux besoins de la population en terme de logement

Augmentation de l'étalement urbain

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Au-delà de l'attractivité résidentielle du SCoT, se posent des enjeux forts en termes de cohésion territoriale et sociale et, plus généralement, de la capacité à accueillir dans de bonnes conditions un développement démographique important, bien qu'il connaisse un certain infléchissement au cours de ces dernières années.

Sont considérés comme équipements les commerces, les équipements et services sanitaires, les équipements liés aux personnes âgées, les pôles d'enseignement, les pôles culturels, de sports et de loisirs, les services divers (comme les pompiers, gendarmeries, notaires...) et les associations. L'étude de la localisation et du nombre d'équipements d'un territoire favorise la connaissance de celui-ci, de son niveau de développement et du type de population qui y vit (urbaine ou rurale).

Avec un taux de 18 équipements et services pour 1 000 habitants, le SCoT se situe en-dessous de la moyenne départementale de 19,4 pour 1 000.

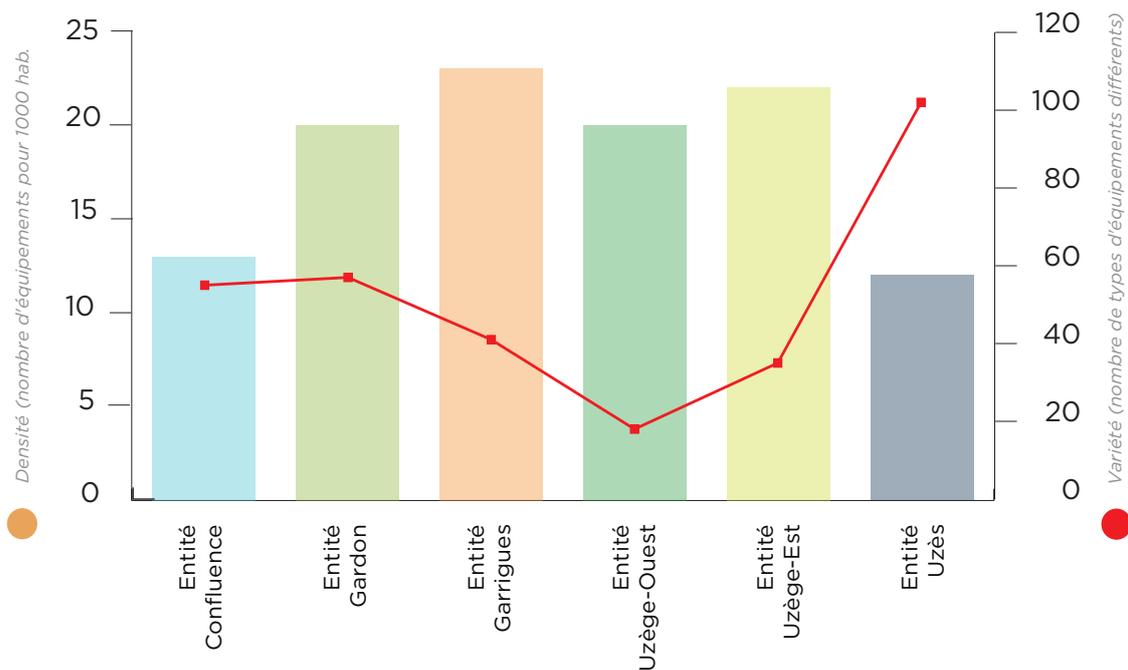


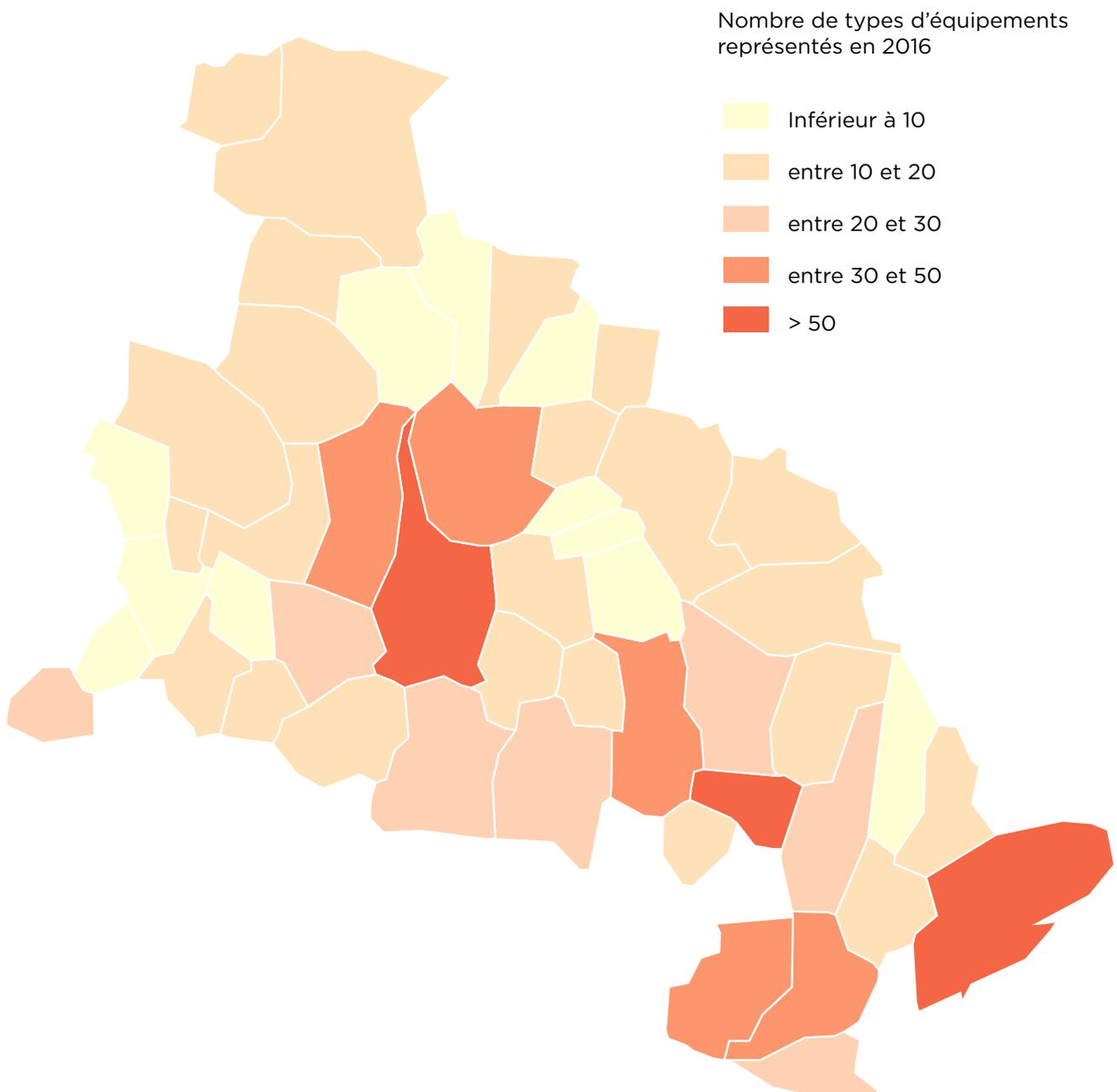
Figure 33 - Densité et variété des équipements par entité en 2016
Source : Inventaire des équipements - INSEE - 2016

CHAPITRE 3.2.1 DESCRIPTION DU NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

SECTION 3.2.1.1 RÉPARTITION ET BESOINS EN ÉQUIPEMENTS

L'indice de présence des services permet d'appréhender le fonctionnement du territoire et de mettre en évidence son armature urbaine.

La base permanente des équipements permet de distinguer trois gammes d'équipements et de services différentes. La gamme de proximité réunit les services les plus courants, tels que l'école élémentaire, la boulangerie ou le médecin généraliste. La gamme intermédiaire regroupe des services correspondant à des déplacements des consommateurs moins fréquents ou qui nécessitent une aire d'approvisionnement plus large comme le collège, le supermarché ou le laboratoire d'analyses médicales. Enfin, la gamme supérieure est plutôt l'apanage des pôles urbains où l'on trouve, par exemple, le lycée, l'hypermarché ou l'hôpital. On parlera de pôles de proximité lorsqu'une commune possède plus de 10 types d'équipements de proximité différents de l'échantillon. On parlera de pôles intermédiaires lorsqu'une commune comprend plus de 10 types d'équipements intermédiaires de l'échantillon.



Carte 27 - Nombre de types d'équipements représentés en 2016
 Source : Inventaire des équipements - INSEE - 2016

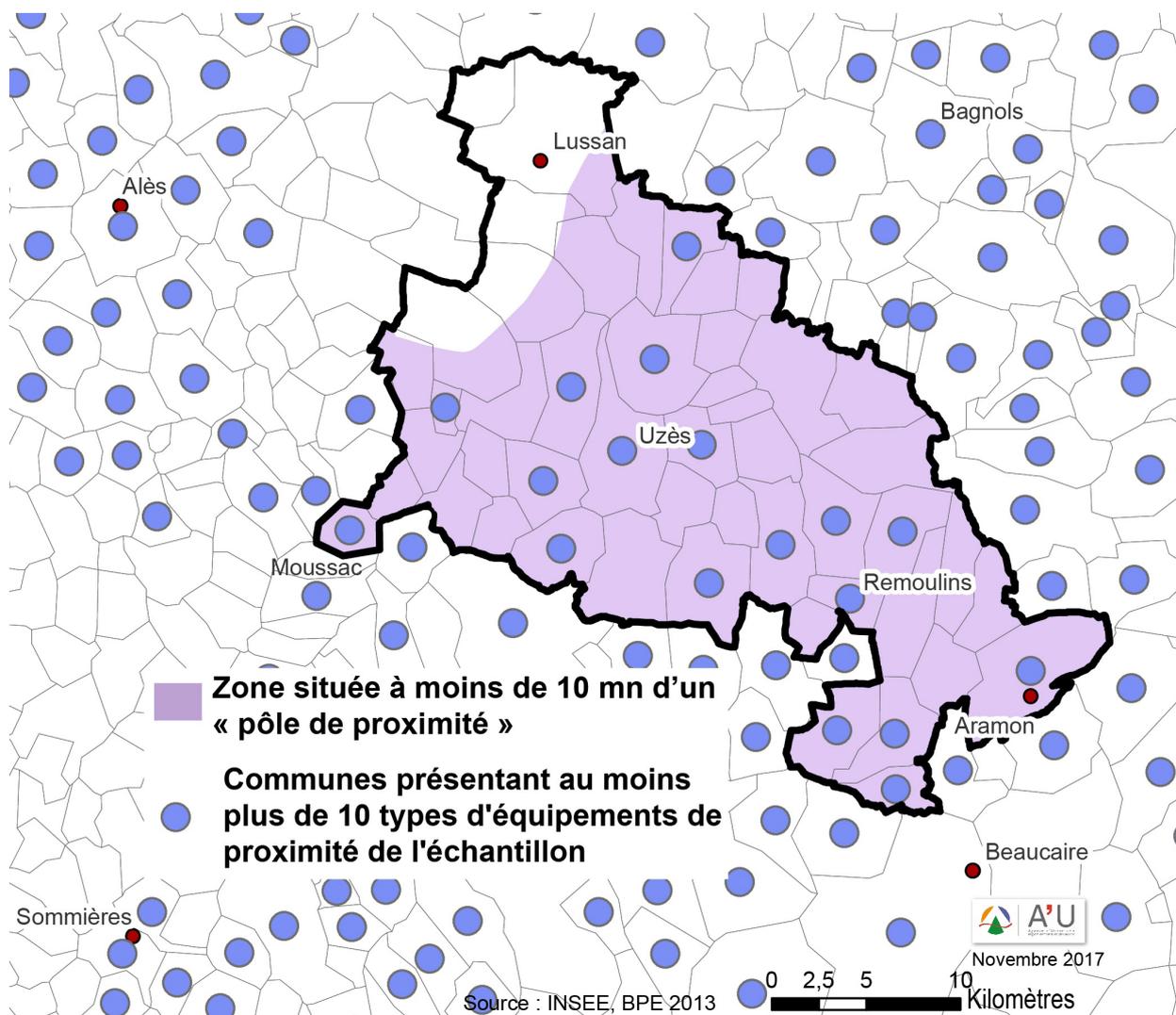
SECTION 3.2.1.2

UN BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENT EN PÔLES DE PROXIMITÉ

En 2016, 31 communes sur les 49 que compte le SCoT disposent de plus de 10 types de services ou équipements de proximité, permettant de satisfaire les besoins quotidiens des populations. La représentation cartographique du degré d'équipements fait apparaître une bonne couverture en pôles de proximité (de type école primaire, crèche, petit commerce alimentaire, médecin généraliste...).

Les 18 communes offrant moins de 10 types de services ou équipements différents se situent majoritairement sur les communes des entités des Garrigues et du Plateau.

Si l'on estime à 10 minutes le temps de trajet acceptable pour accéder aux services de proximité on remarque que le secteur du bassin des Garrigues apparaît le plus éloigné d'un pôle de proximité. Ainsi, proportionnellement à l'échelle de sa population et de son assise démographique, le territoire dispose en matière notamment de services et équipements dits de proximité, d'une gamme d'offre pouvant répondre aux besoins quotidiens de la population.



Carte 28 - Accessibilité des pôles de proximité en 2016
Source : Inventaire des équipements - INSEE/AUDRNA - 2016

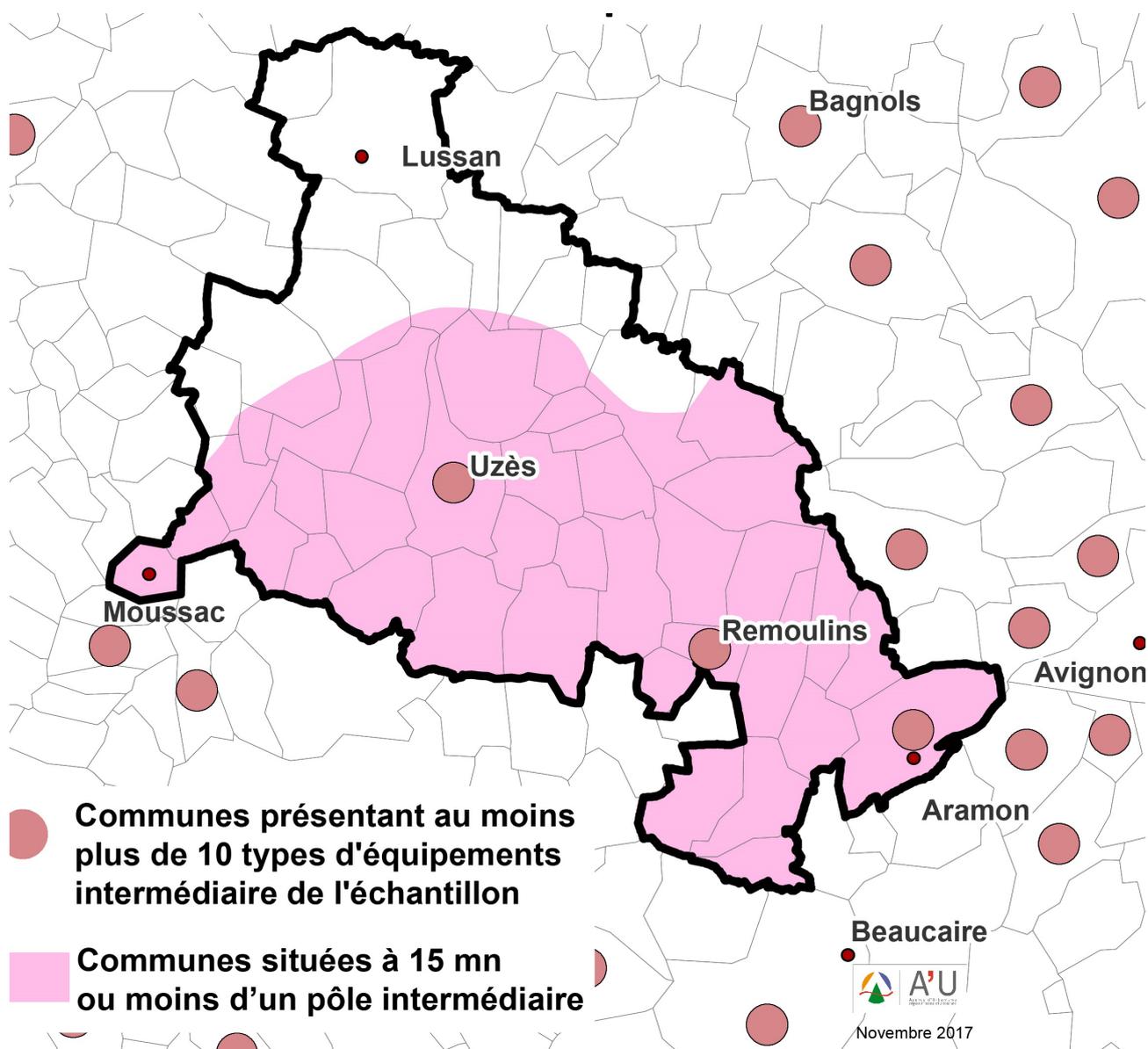
SECTION 3.2.1.3

LES 4 PÔLES INTERMÉDIAIRES

Quatre pôles intermédiaires (Uzès, Remoulins, Aramon, Saint-Quentin-la-Poterie) structurent le territoire. Ces pôles présentent une offre diversifiée accueillant à la fois des services de proximité et plus de 10 types de services dits « intermédiaires » pour lequel le temps de trajet acceptable peut être évalué à 15-20 minutes.

En termes d'équipements et services, notamment aux particuliers ou de proximité, il convient de souligner l'armature importante relevée sur Remoulins, qui confirme son positionnement de polarité secondaire et d'Aramon qui se positionne comme une polarité secondaire en devenir.

D'autre part et dans une moindre mesure, Saint-Quentin-la-Poterie, à proximité immédiate d'Uzès et tournée vers le Nord du territoire affirme également un rôle important en matière d'offre de services et d'équipements à destination des populations situées dans leur aire d'influence.



Carte 29 - Accessibilité des pôles de proximité en 2016
Source : Inventaire des équipements - INSEE/AUDRNA - 2016

SECTION 3.2.1.4

LES ÉQUIPEMENTS DE NIVEAUX SUPÉRIEURS : LA POLARITÉ D'UZÈS

La gamme des équipements supérieurs comprend 47 types d'équipements dont 37 ont été recensés à Uzès, 6 à Remoulins et Aramon, et 4 à Saint-Quentin-la-Poterie. Ainsi, le rôle et le niveau d'équipement d'Uzès apparaît nettement, certes en équipements de proximité (ce dont bénéficient, globalement toutes les entités du territoire) mais surtout en équipements et services intermédiaires et supérieurs, confirmant son rôle majeur, polarisant et structurant au sein de l'Uzège-Pont du Gard.

Ceci, outre l'aspect commercial, est également valable en matière d'enseignement, notamment secondaire, ou d'équipements sanitaires/sociaux et hospitaliers ou de professions médicales qui s'avère être un enjeu sociétal et économique majeur, notamment en zones rurales ou périurbaines.

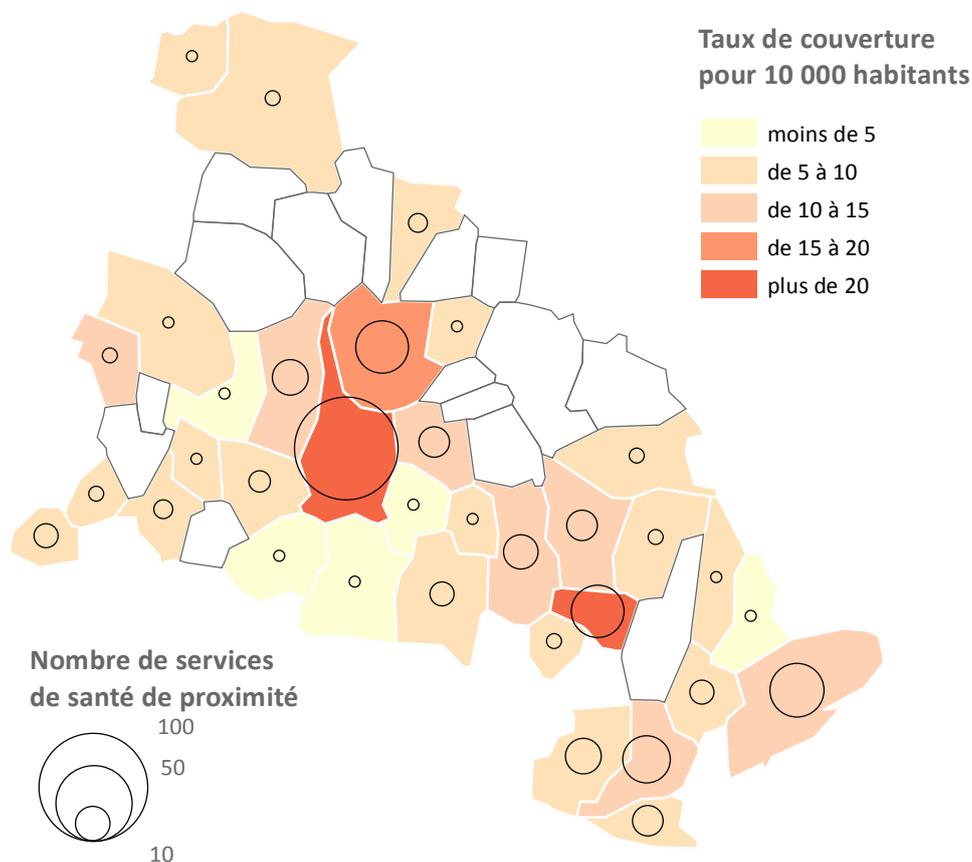
CHAPITRE 3.2.2 LES ÉQUIPEMENTS DE LA SANTÉ

Les problématiques de santé (obésité, allergies, dépressions, maladies cardio-vasculaires...) font partie des problématiques émergentes et interpellent certains modes de vie urbaine comme l'isolement, la pollution, l'alimentation, les nuisances sonores.



Figure 34 - Répartition des équipements de la santé par entité
Source : Inventaire des équipements - INSEE - 2016

La répartition et la densité de services ne permettent pas de couvrir l'ensemble du territoire de SCoT par des services de santé de proximité. En outre, les projections de la Direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux prévoient une chute de 30 % de la densité médicale en 2030 en région Occitanie due à une diminution de 8 % de médecins en activité et à une augmentation de 30 % de la population. On observe ainsi que 34 communes, réparties de manière homogène sur le territoire de SCoT n'accueillent pas de médecins en 2016.



Carte 30 - Services de santé de proximité
Source : Inventaire des équipements - INSEE/AUDRNA - 2016

En parallèle, 17 communes ne comptent pas de services de santé de proximité, notamment dans les entités Plateau et Garrigues. Ce résultat est directement lié à la taille des communes et à la présence de polarité au sein du SCoT (Uzès, Remoulins, Aramon) et autour du SCoT, Nîmes, Avignon, Bagnols-sur-Cèze.

Ainsi, la question de l'accès au soin et aux services de santé, constitue un enjeu fort en termes de solidarité territoriale auquel le SCoT devra s'attacher de répondre, notamment pour les personnes ne disposant pas de véhicules particuliers (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées).

CHAPITRE 3.2.3

LES ÉQUIPEMENTS LIÉS À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

Les enfants d'âge préscolaire (moins de 3 ans) représentent 3 % de la population au sein de la Communauté de communes Pays d'Uzège et 3,7 % en Communauté de communes du Pont du Gard.

Concernant les enfants d'âge préscolaire. En 2016, dans le territoire du SCoT le taux de couverture est de :

- ▶ 1,1 place d'accueil en crèche pour 10 enfants en CC Pays Uzès,
- ▶ 1,4 place d'accueil en crèche pour 10 enfants en CC Pont du Gard,
- ▶ 1,5 place d'accueil en crèche pour 10 enfants dans le Gard (observatoire de la famille UNAF, 2011),
- ▶ 1,7 place d'accueil en crèche pour 10 enfants dans le SCoT Sud Gard).

Les communes périurbaines qui accueillent un grand nombre de couples avec enfants et présentent les plus forts pourcentages d'enfants de moins de 3 ans sont donc confrontées à l'enjeu de développer une offre d'accueil structurée pour la petite enfance.

A noter que les différents modes de garde (jardins d'enfants, Maison d'Assistantes Maternelles, garde d'enfants partagée...) peuvent compenser, le cas échéant, le déficit en places d'accueil collectif dans certains secteurs.

CHAPITRE 3.2.4

LES ÉQUIPEMENTS À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

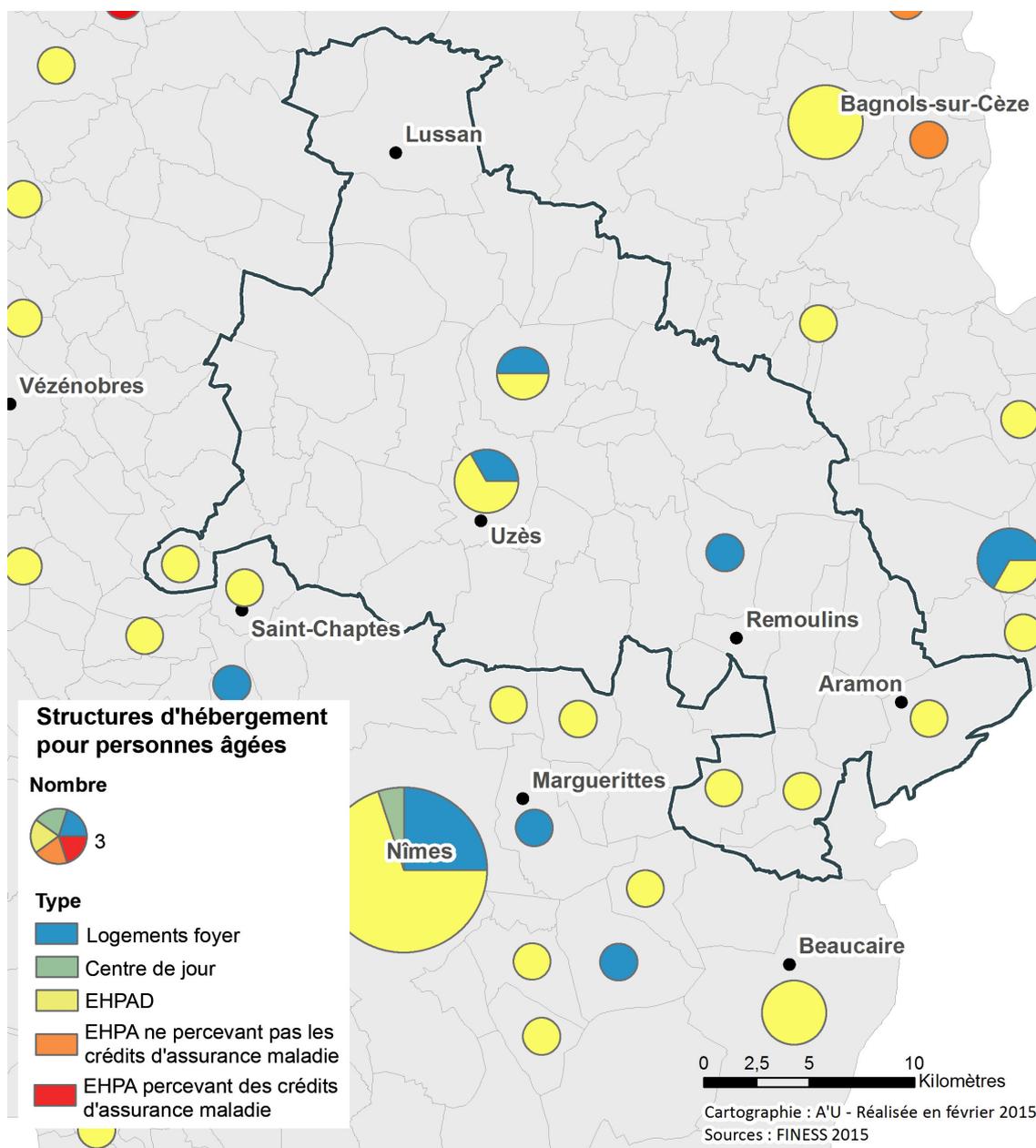
L'essentiel des structures d'hébergement pour personnes âgées présentes sur le territoire sont des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le SCoT compte 6 EHPAD. On recense ainsi :

- ▶ 55 places en EHPAD pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, au sein de la Communauté de communes du Pays d'Uzès, soit moins que la moyenne nationale ,
- ▶ 118 places en EHPAD pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, au sein de la Communauté de communes Pont du Gard soit plus que la moyenne nationale.

A l'échelle du SCoT, on recense 85 places pour 1 000 habitants.

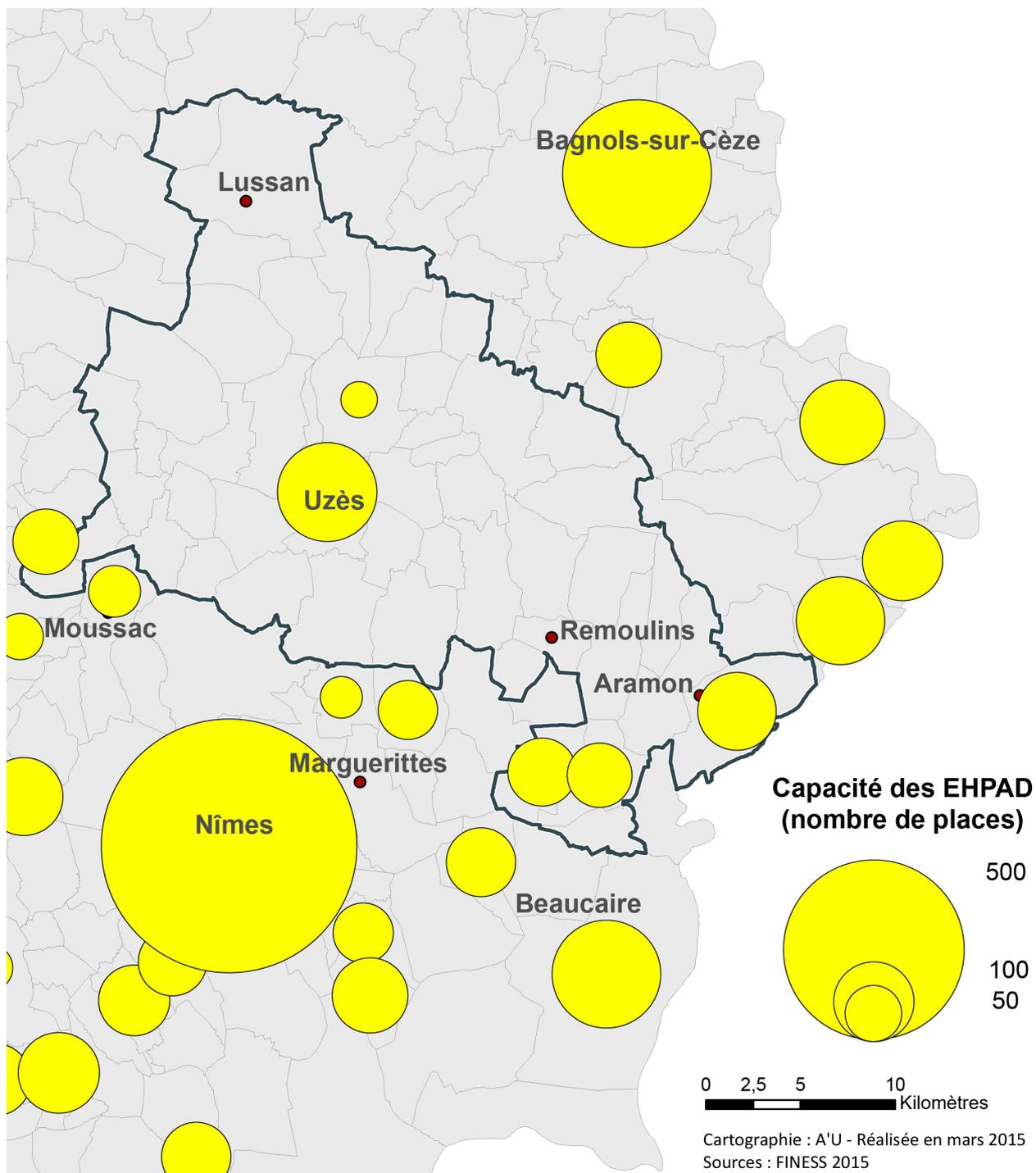
Le territoire héberge par ailleurs 3 logements foyers.



Carte 31 - Structure d'hébergements pour personnes âgées
Source : Inventaire des équipements - INSEE/AUDRNA - 2015

On recense 2 logements foyers en Pays d'Uzès et 1 dans la Communauté de communes du Pont du Gard comprenant :

- ▶ 32 places en logements foyer pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, au sein de la CC Pays d'Uzès soit plus que la moyenne nationale.
- ▶ 10 places en logements foyer pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, au sein de la CC du Pont du Gard, soit moins que la moyenne nationale.



Carte 32 - Capacité d'accueil des EHPAD (nombre de place)
Source : Inventaire des équipements - INSEE/AUDRNA - 015

CHAPITRE 3.2.6

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

En matière d'équipements sportifs, le territoire ne déroge pas à la règle nationale puisque nous pouvons constater que plus la commune est peuplée, moins il y a d'équipements par habitant.

Ainsi les communes du territoire sont plutôt bien dotés en équipement sportif et particulièrement les communes les plus attractives du territoire en terme de démographie.

Pour les équipements structurants, la lecture des données au niveau des EPCI permet de relativiser l'absence d'équipements dans certaines communes. Les intercommunalités s'inscrivant dans une logique de bassin de vie. Ainsi les équipements structurants sont présents sur le territoire.

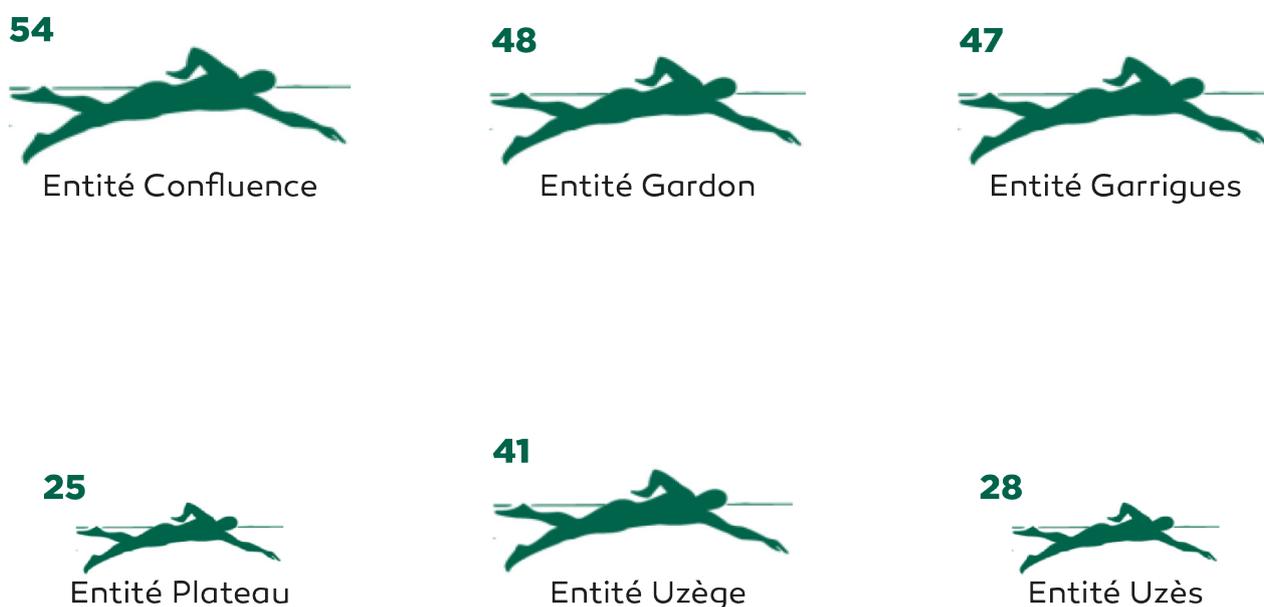


Figure 35 -Répartition des équipements sportifs par entité en 2016
Source : Inventaire des équipements - INSEE - 2016

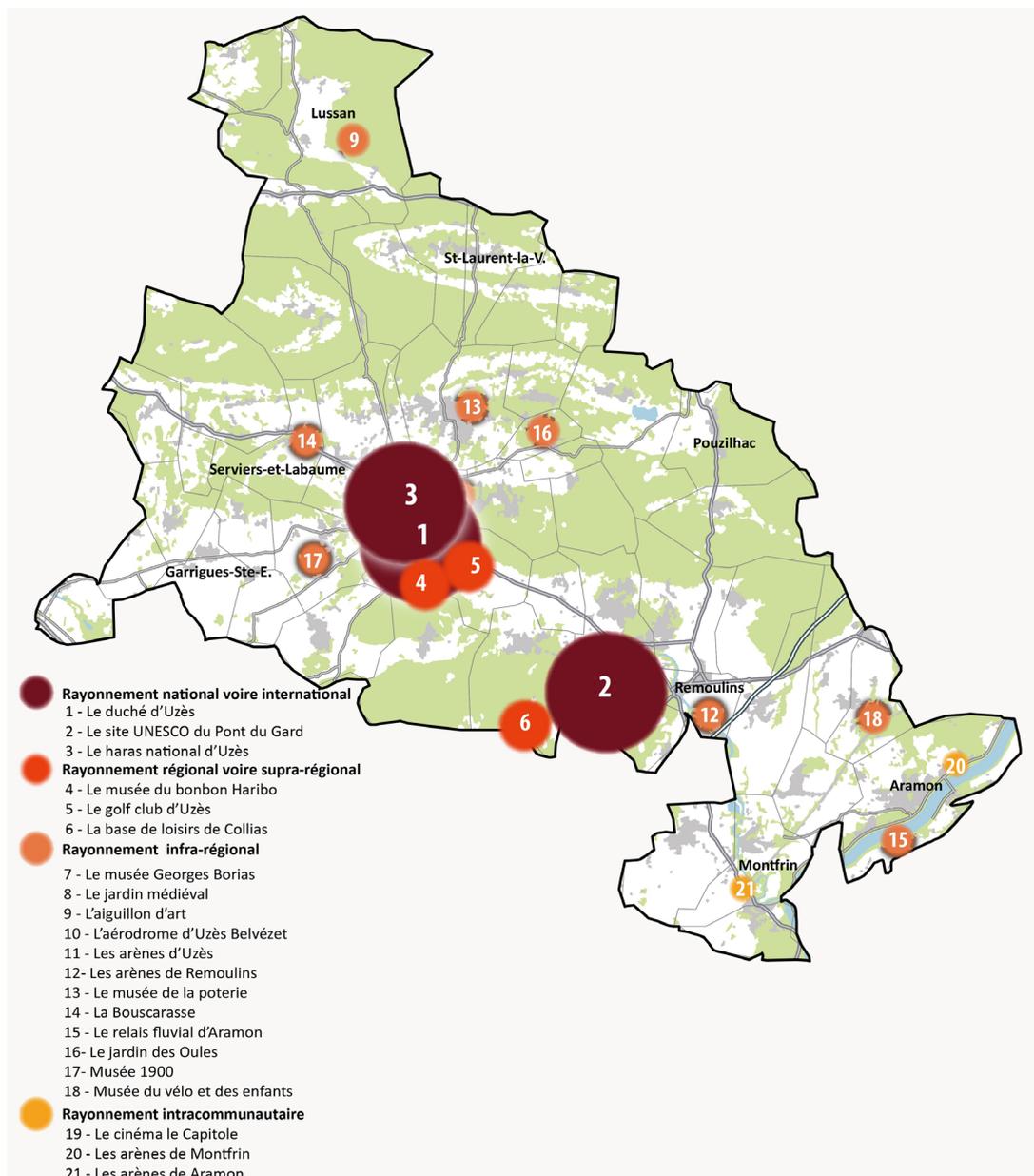
CHAPITRE 3.2.7

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

En complément des sites touristiques, d'autres équipements participent au rayonnement culturel du territoire. L'analyse du niveau de rayonnement réalisée en collaboration avec les EPCI membres du SCoT et le Pays Uzège Pont du Gard permet d'identifier la hiérarchie suivante :

- ▶ 6 équipements de niveau régional voire international : le Pont du Gard, le duché d'Uzès, le haras national d'Uzès, le musée du bonbon Haribo, le golf club d'Uzès, la base de loisirs de Collias,
- ▶ 12 équipements de niveau infra-régional dont : plusieurs musées, les principales arènes, le relais fluvial d'Aramon, plusieurs jardins...
- ▶ 3 équipements de niveau intracommunautaire : le cinéma du Capitole à Uzès et les arènes de Montfrin et Aramon.

Ces équipements sont le théâtre de nombreuses manifestations culturelles et de nombreux festivals qui assurent un dynamisme culturel et touristique tout au long de l'année.



Carte 33 - Équipements culturels et de loisirs
Source : Inventaire des équipements - INSEE - 2016

CHAPITRE 3.2.8

L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

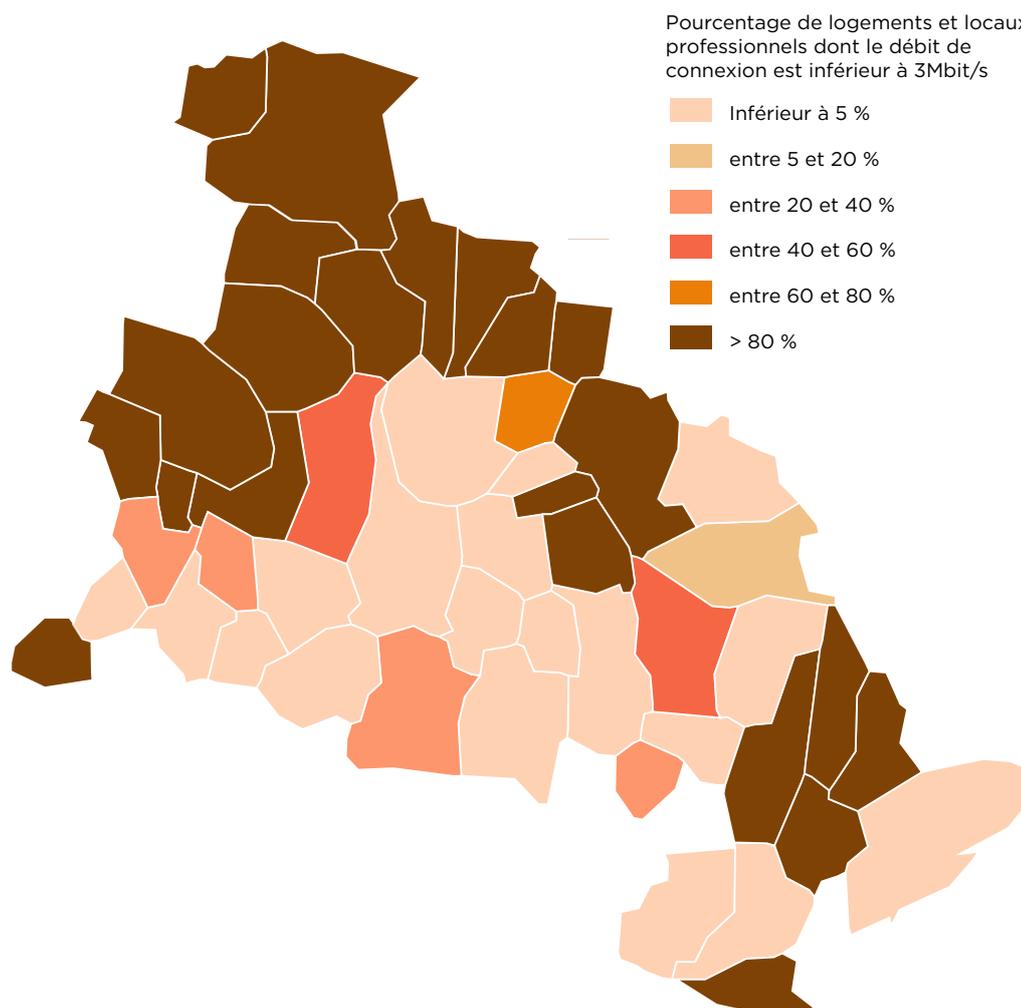
L'accès aux équipements passe également par le développement des technologies de l'information et de la Télécommunication. Elles permettent notamment une diminution des obligations de déplacements. De nombreux usages se développent du côté des services publics mais également chez le grand public :

- ▶ les services publics : développement de l'administration électronique, de la télémédecine (maintien à domicile, hospitalisation à domicile) démarches administratives en ligne...
- ▶ le grand public : triple-play (internet, téléphonie et télévision sur un seul abonnement), jeux en ligne, e-commerce, télétravail...

Tous ces usages demandent des débits croissants. En 2013, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5 Mbit/s. Le triple-play nécessite 5 Mbit/s, la télévision haute définition 8 Mbits/s.

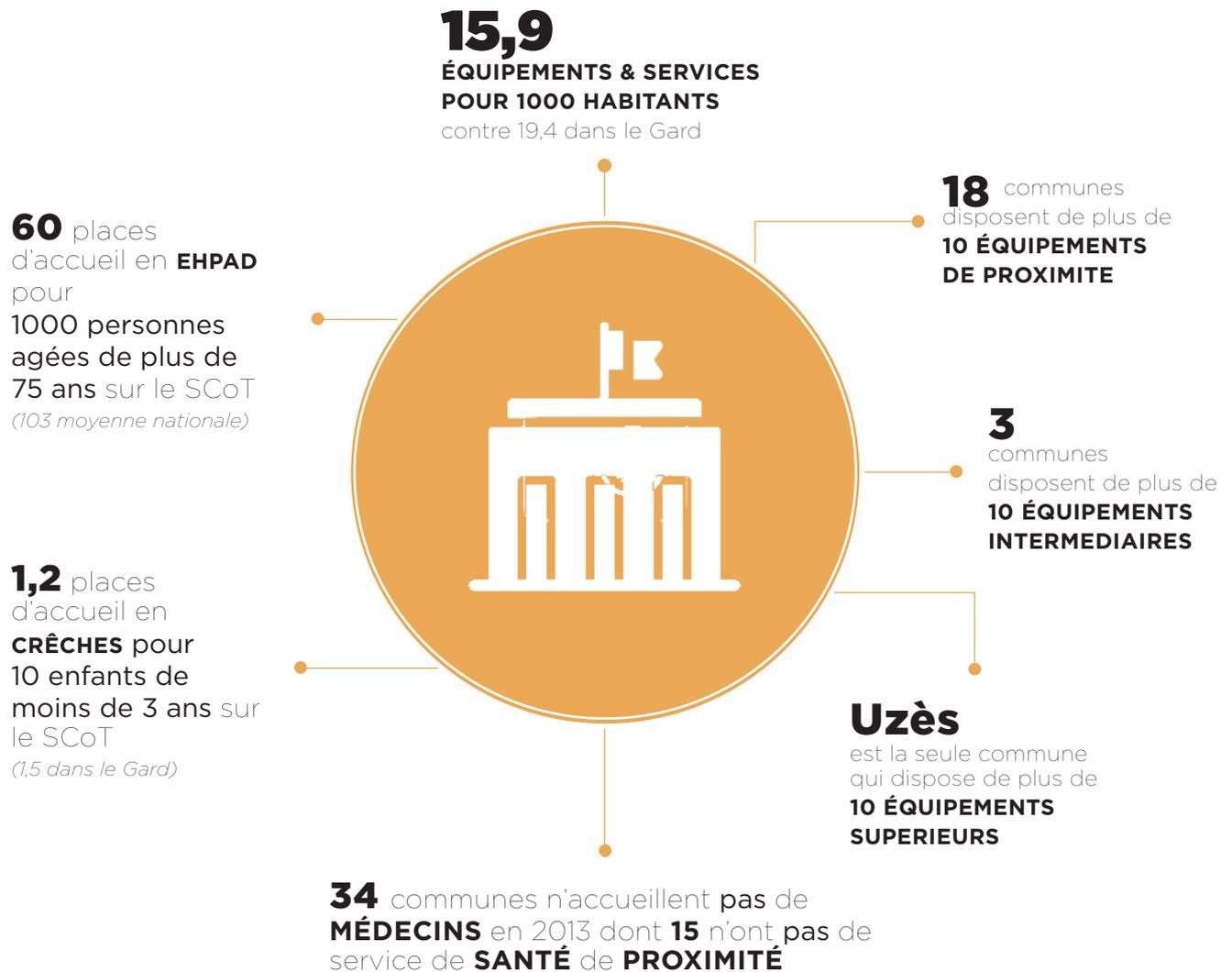
Sur le territoire de l'Uzège-Pont du Gard, l'accès au haut débit est inégalement réparti : principalement dans la partie nord du SCoT autour de Lussan, mais également à l'est d'Uzès et à l'est de Remoulins.

Les performances limitées de l'ADSL (= haut débit) pour répondre à des usages de plus en plus nombreux et croissants font du déploiement d'infrastructure de très haut débit un enjeu d'importance pour l'avenir.



Carte 34 - Couverture numérique
Source : Inventaire des équipements - INSEE - 2016

CHIFFRES CLÉS



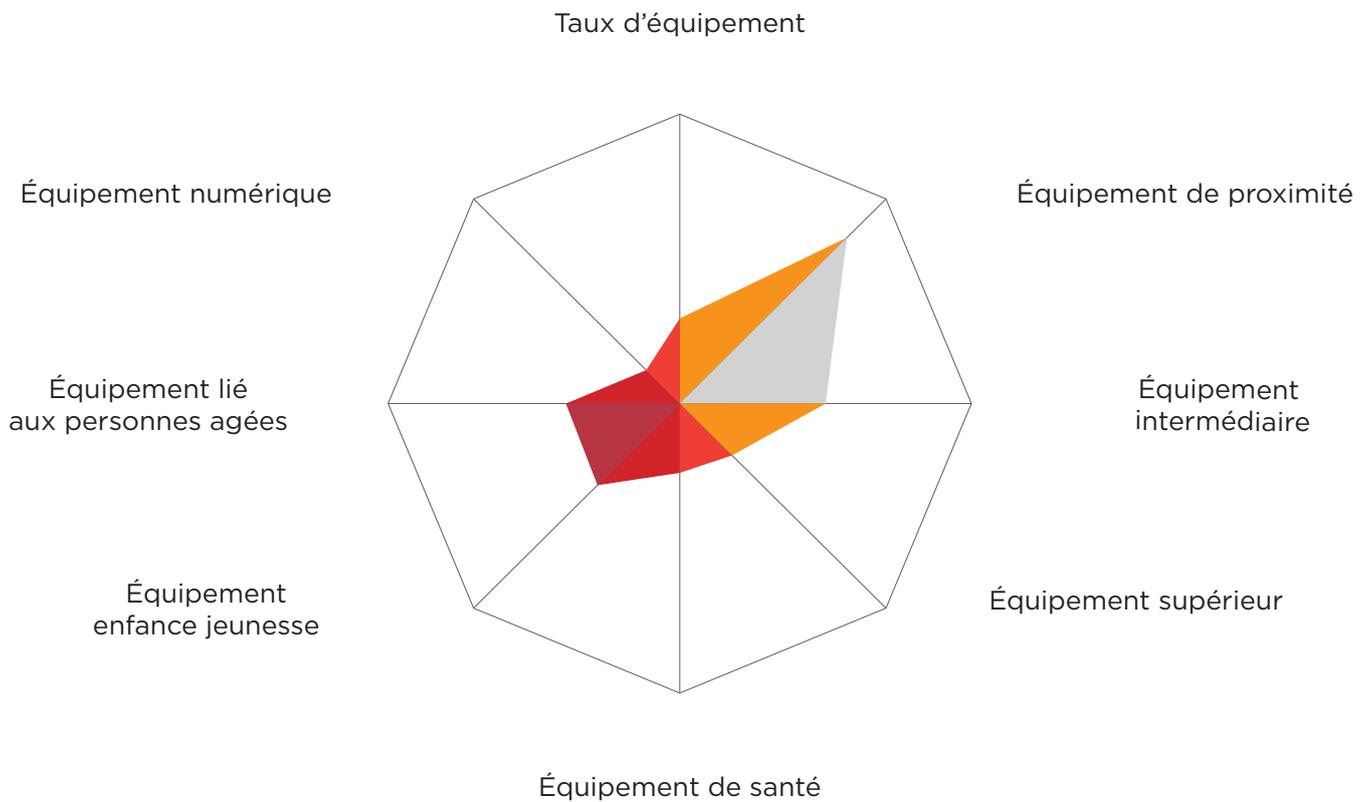
PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE

Définir l'organisation interne des différents niveaux d'équipements pour répondre aux besoins

Déterminer les équipements et service structurants pour un meilleur accueil des populations

Développer la couverture numérique, critère de choix pour les entreprises et les ménages

ANALYSE THÉMATIQUE



ANALYSE STRATÉGIQUE

ATOUT

Bon niveau d'équipement en pôle de proximité

Affirmation d'Uzès comme polarité principale

OPPORTUNITÉ

Donner une armature cohérente au territoire

Développer les équipements nécessaires au bon fonctionnement du territoire

FAIBLESSE

Couverture non homogène du territoire pour les équipements structurants et particulièrement ceux liés à la santé

Défaut de lisibilité des polarités de proximité

Couverture numérique insuffisante

MENACE

Devenir un territoire péri-urbain dépendant

Une baisse de l'attractivité du territoire à la fois pour les entreprises et les ménages

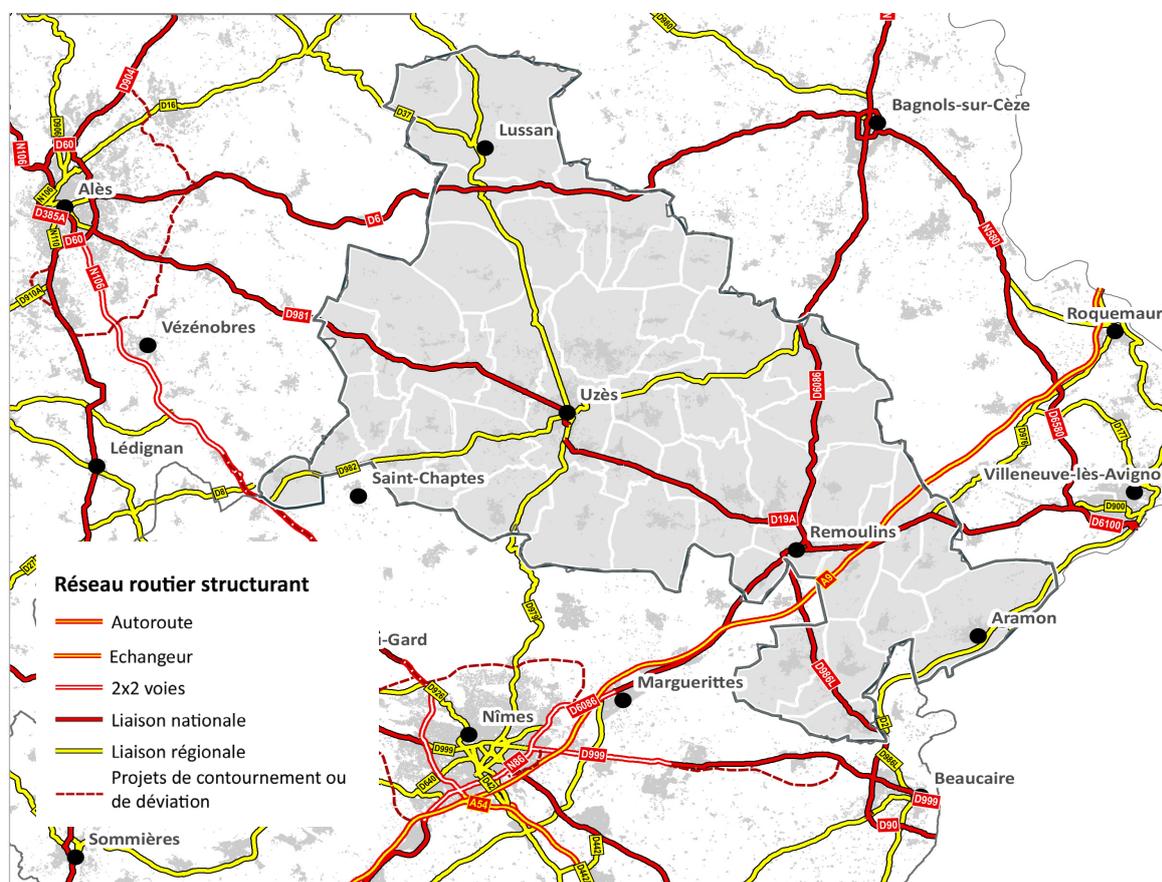
SE DÉPLACER

CHAPITRE 3.3.1
L'OFFRE DE DÉPLACEMENTSSECTION 3.3.1.1
LES INFRASTRUCTURES

Le territoire est maillé d'infrastructures de déplacement qui le structurent et qui en organisent à la fois le désenclavement et l'attractivité, notamment au regard des agglomérations voisines.

Cette carte fait état d'une hiérarchisation du réseau routier selon différents critères : statut des voies (généralement lié aux gestionnaires de voiries), vitesses autorisées, trafics observés, origine et destination des itinéraires. Les liaisons nationales correspondent à des axes structurants dépassant les limites départementales ou régionales, dont l'itinéraire relie des polarités importantes et sur lesquels le niveau de trafic est élevé. Le niveau régional correspond à des axes importants dépassant parfois les limites départementales et dont le trafic journalier moyen (TMJA) est généralement inférieur à 10 000 véhicules par jour, hors agglomération.

La description ci-après présente de manière plus détaillée la structuration du réseau de voirie en Uzège Pont du Gard



Carte 35 - Carte du réseau routier
Source : IGN BD TOPO - Traitement A'U 2018

SOUS-SECTION 3.3.1.1.1

LA ROUTE

Les routes et les chemins constituent une trame qui structure l'espace et permet de le découvrir. Les lieux de vie sont traversés par un « réseau principal » de grands axes reliant les villes importantes et par un « réseau secondaire » de petites routes et de chemins permettant d'accéder aux lieux d'activité de proximité.

Cette hiérarchie d'accès au territoire conditionne aujourd'hui fortement le développement des villages et préfigure des axes qui seront sujets à de fortes pressions d'urbanisation. De surcroît, le territoire se situe à la charnière entre les agglomérations et des bassins d'emplois d'Alès, Bagnols-sur-Cèze, Avignon, Nîmes.

Pour autant, le SCoT souffre de difficultés d'accès et de déplacements dans et vers le territoire.

A - AUTOROUTE

L'A9 traverse le Sud du territoire. Sa fonction principale est le transit national et international entre le couloir rhodanien (A7) et l'arc méditerranéen Est (A7-A8) et Ouest (A9).

Le territoire est directement desservi par 1 échangeur à Estézargues à proximité immédiate des communes de Fournès et Remoulins. Cette autoroute est payante sur la totalité du territoire. L'A9 passe en à 2X3 voies, limitées à 130 km/h.

L'orientation Nord-Sud/Est-Ouest de ce réseau autoroutier engendre des flux transversaux de trafics nationaux ou internationaux. Un trafic de marchandises important transite entre le secteur de Cavaillon, centre de logistique, et l'échangeur de Remoulins pour les trafics en provenance ou à destination de l'Ouest (Sud-Ouest, Espagne...).

La conservation du statut national et international de ces axes autoroutiers est un enjeu fort dans l'accessibilité externe du territoire.

B - PRINCIPALES

Liaisons interurbaines et pénétrantes urbaines, ces voies maillent l'ensemble du territoire. Ces voies sont constituées en premier lieu des grandes liaisons routières que sont les routes nationales. Certaines sont aujourd'hui déclassées en route départementales. Ces axes sont les suivants :

- ▶ La RN 106, axe historique qui Alès à Nîmes et jouxte le territoire
- ▶ La RD 6086 au Sud qui relie Nîmes à Remoulins et au Nord Bagnols-sur-Cèze « capitale du Gard Rhodanien » constitue un itinéraire départemental principal
- ▶ La RD 6100 traverse Remoulins et fait la jonction vers l'Est de la commune de Fournès, l'autoroute A9, la RN100 et le Vaucluse via Les Angles.
- ▶ La RD 6101 section de voie départementale fait aussi le lien entre les points structurants et convergents que constituent les giratoires du secteur de l'Arnède Haute et celui de la zone commerciale sur Remoulins (environ 15 000 véhicules jours)
- ▶ La RD 19 rejoint le site remarquable du Pont du Gard sur sa rive gauche
- ▶ La RD 981 rejoint le site du Pont du Gard sur sa rive droite depuis Uzès puis vers Alès
- ▶ Les RD 6 (Bagnols-sur-Cèze/Alès et RD 6100 Avignon/Remoulins) traverse le territoire au Nord et au Sud.
- ▶ La RD2 qui relie Beaucaire, Aramon et Avignon constitue un axe de transit pour les poids lourds en provenance des Bouches du Rhône
- ▶ La RD986L constitue la liaison principale entre Uzès, Remoulins et Beaucaire.

Au niveau des trafics, ces voies sont le support de trafic important souvent supérieur à 30 000 véhicules par jour. Leur trafic n'évolue peu. Ce réseau possède des caractéristiques relativement diverses allant de la voie rapide limitée à 110 km/h à la traversée urbaine à 50 km/h en passant par la route de campagne limitée à 80 km/h.

C - SECONDAIRES

Ces voies structurent les polarités urbaines en les reliant entre elles mais aussi en les connectant aux voies principales. On retrouve ce type de voiries dans l'espace urbain où elles sont traitées comme de grands boulevards. Des liaisons secondaires se retrouvent aussi entre les différents pôles villageois qui ne sont pas desservis par les voies principales.

Les liaisons secondaires ont aussi un rôle de doublage des voies principales afin de dissocier les trafics de transit des trafics de desserte. Ce réseau supporte normalement des trafics inférieurs à 15 000 véhicules par jour par contre certaines voies secondaires voient leur trafic fortement augmenter en période estivale.

Sept grandes routes dessinent un réseau en étoile vers la ville d'Uzès la route d'Avignon et la route d'Alès (RD 981), la route de Nîmes et la route de Lussan (RD 979), la route d'Arpaillargues et la route de Bagnols-sur-Cèze (RD 982), enfin, la route de Sommières (RD 22).

D - VOIRIES TERTIAIRES

Ce niveau correspond aux petites routes de rase campagne, supports de circulations de proximité. Il correspond également aux voies urbaines, supports de liaisons interquartiers et de desserte locale. Sur le territoire, nous avons tout un maillage fin de petites routes irrigue les plaines agricoles. Elles présentent des visages très divers (profil avec talus, profil encaissé, en bordure de cours d'eau) et sont souvent accompagnées d'éléments de paysage intéressants (murets, bornes en pierres, arbres et bosquets).

E - VOIRIE LOCALE

Ce niveau correspond aux chemins ruraux accessibles aux engins agricoles et ouverts à la promenade. Il correspond également aux voies urbaines de proximité, supports de cheminements et de desserte locale.

SOUS-SECTION 3.3.1.1.2

LE RAIL

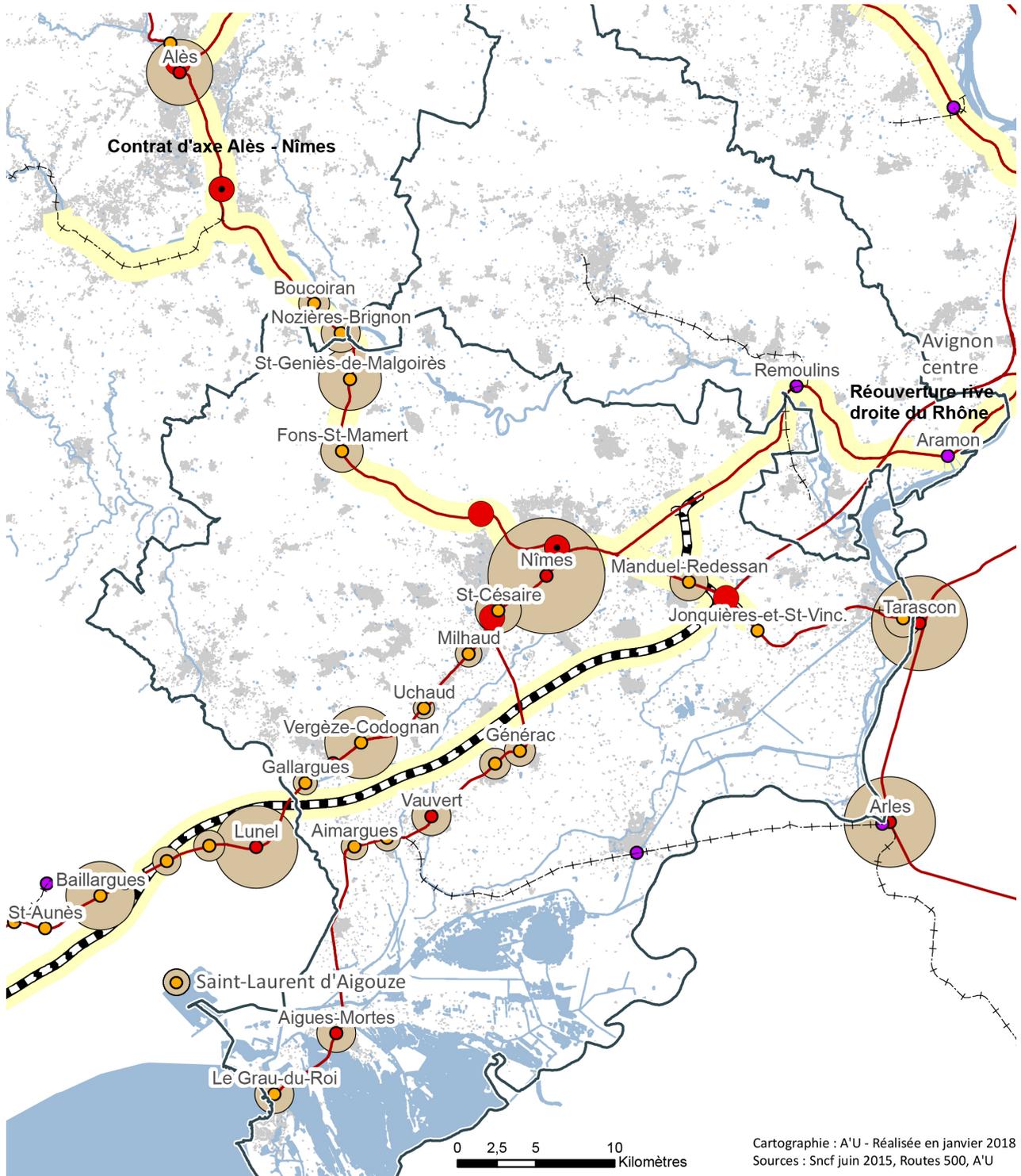
Le réseau ferré se trouve dans la partie sud situé sur l'axe ferroviaire « Rive Droite du Rhône ». Cette ligne est aujourd'hui uniquement desservi par du Fret et compte deux gares de fret sur les communes de Remoulins et Aramon qui contribuent au développement économique du territoire.

Sous l'impulsion de la Région Occitanie suite aux États Généraux du Rail et de l'Intermodalité, la ligne pourrait être prochainement ouverte aux voyageurs, permettant à Remoulins situé à proximité immédiate de l'Autoroute A9 de devenir un Pôle d'Échanges Multimodales pour le territoire.

De plus, le territoire se situe à une distance intermédiaire à la fois proche et éloignée des principales gares :

- ▶ Uzès-Avignon : 45 mn en voiture,
- ▶ Uzès-Nîmes : 40 mn.
- ▶ Uzès-Manduel : 40 mn.

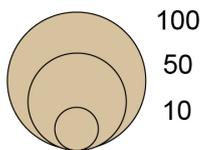
Ainsi, le renforcement de l'accès aux principales gares existantes (Avignon, Nîmes) et future (Manduel-Redessan) constitue un enjeu majeur pour l'attractivité de l'Uzège-Pont du Gard.



Réseau ferré et gares existantes

- Réseau ferré non exploité
- Réseau ferré exploité
- Gare de fret
- Gare de voyageurs
- Gare de voyageurs et de fret

Nombre d'arrêts TER journaliers (A+R)



Projets

- Gares ou haltes en projet
- ▬ Contournement LGV
- Lignes en projet ou objet de réflexion en cours

Carte 36 - Dessertes ferroviaires
 Source : BD TOPO - Traitement A'U 2018

SOUS-SECTION 3.3.1.1.3

LES VOIES DE DEPLACEMENT DOUX

Depuis 2006 et l'approbation du schéma départemental des aménagements cyclables, véritable document de programmation et planification des aménagements, le Département du Gard développe un réseau d'itinéraires cyclables (voies vertes, boucles cyclodécouvertes, aménagements divers à destination des cycloportifs), comptant aujourd'hui plus de 100 km de voies vertes qui maillent l'ensemble du département. Sur le territoire du SCoT, le réseau est le suivant :

- ▶ L'itinéraire V66 entre Sommières, Nîmes, le Pont du Gard et Beaucaire (63km) issu du schéma national Vélo
- ▶ Les itinéraires EV8, la méditerranée à vélo (65 km) et EV17, la Via Rhona (106km) qui traversent le territoire au Sud (Aramon, Montfrin, Meynes)

En plus de ces itinéraires supra local, le Département du Gard a souhaité compléter ce réseau de véloroute et voies vertes sur le territoire du SCoT par un itinéraire à vocation départementale, à savoir la section Uzès- Pont du Gard mise en service en 2020.



Carte 37 - Itinéraires modes doux
Source : Département du Gard

SOUS-SECTION 3.3.1.1.4

LE FLUVIAL

Le transport fluvial est historiquement développé à l'échelle du grand territoire puisque le Rhône a longtemps brassé les flux commerciaux. Aujourd'hui, le fleuve accueille des flux de marchandises et le transport de voyageurs (croisière, tourisme de passage, plaisance).

Il n'existe pas de ports sur le territoire de l'Uzège pour permettre le transport de marchandise. Par contre, il existe une halte le long du Rhône liée à l'activité touristique ou à l'activité de plaisance au niveau de la commune d'Aramon.

Le relais fluvial propose 30 à 40 places pour des bateaux de moins de 15 m, et une possibilité d'escale de 24h, à couple, pour un bateau plus grand, jusqu'à 38 m.

SOUS-SECTION 3.3.1.1.5

L'AÉRIEN

Aucune infrastructure aéroportuaire liée au transport de marchandises ou de voyageurs. n'est présente sur le territoire du SCoT. Néanmoins, le territoire bénéficie de la proximité de l'aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes (situé à 50 minutes d'Uzès) qui assure des liaisons régulières avec Londres, Bruxelles, Fès et Liverpool ainsi que l'aéroport d'Avignon-Provence (situé à une heure d'Uzès) qui présente des vols en direction de Londres, Southampton et Birmingham. L'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry situé à une heure de train de la gare TGV d'Avignon via le service low cost Ouigo et l'aéroport de Marseille-Provence à une heure et demie d'Uzès ouvrent quant à eux des possibilités d'accès à de nombreux pays dans le monde.

Enfin, le territoire dispose de l'aérodrome Uzès-Belvèzet et de la proximité de deux autres sites : Alès-Deaux et Nîmes-Courbessac.

SECTION 3.3.1.2

LE TRANSPORT COLLECTIF

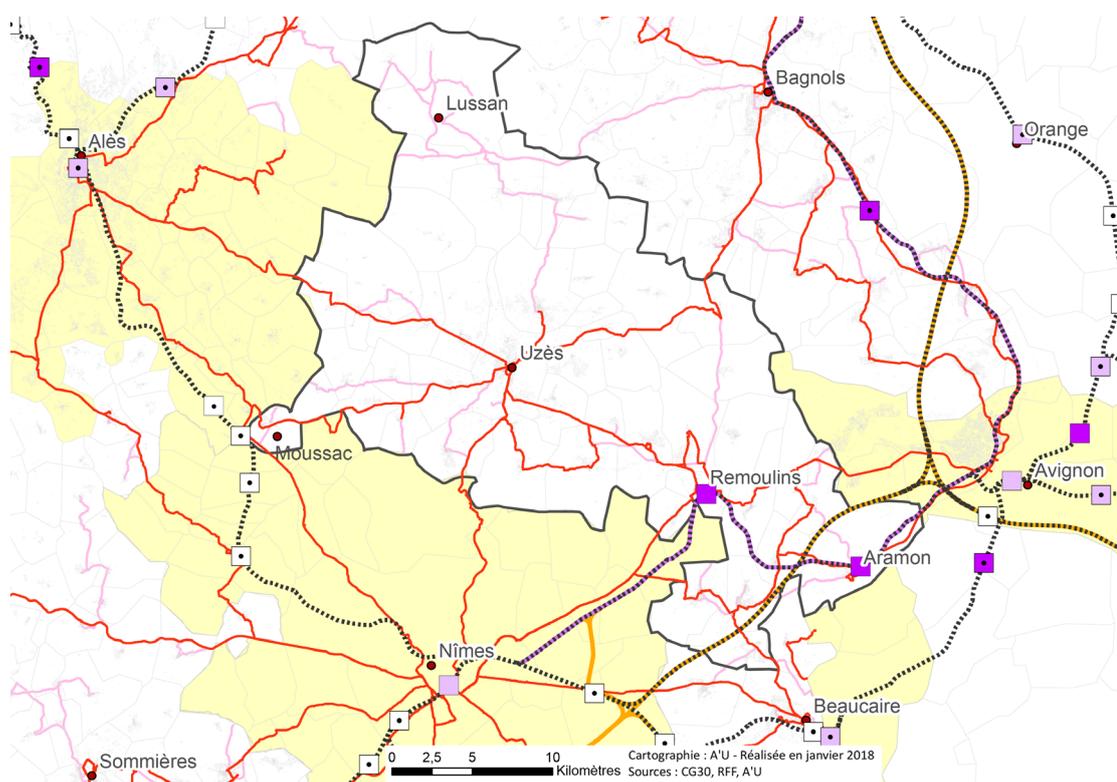
SOUS-SECTION 3.3.1.2.1

LE RÉSEAU LIO

Le territoire de l'Uzège-Pont du Gard est desservi par une Autorité organisatrice des transports (AOT), qui était jusqu'au 1^{er} janvier 2018 le Conseil Départemental du Gard. C'est aujourd'hui la Région Occitanie qui reprend la compétence transport voyageurs et scolaires.

Plusieurs lignes assurent au 1^{er} janvier 2019 la desserte du SCoT :

- ▶ Alès-Uzès-Avignon,
- ▶ Brignon-Uzès,
- ▶ Saint-Quentin-la-Poterie-Uzès-Nîmes,
- ▶ Estézargues-Montfrin-Nîmes,
- ▶ Pont-Saint-Esprit-Bagnols-sur-Cèze-Nîmes.



Carte 37 - Desserte en transport collectif LIO
Source : CD 30 - RFF - Traitement A'U 2018

Mais sur plusieurs axes, l'offre de transports collectifs semble insuffisante au regard des flux de déplacements domicile-travail.

A noter l'importance des flux sortants depuis les communes en limite territoriale vers des AOT voisines qui ont déployé sur leur territoire des réseaux de bus urbains. Notamment :

- ▶ De Fourques vers Arles,
- ▶ D'Aramon vers Avignon.

SOUS-SECTION 3.3.1.2

L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS INTERCOMMUNALES

La Communauté de communes du Pont du Gard a mis en place, en partenariat avec le Conseil Départemental, un service de transport à la demande (TAD) pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou en recherche d'emploi. Ce service permet de se déplacer au sein de la Communauté de communes mais également en direction des communes d'Uzès, Nîmes, Marguerittes, Bagnols-sur-Cèze.

La Communauté de communes assure également un service « de bus à la mer » à destination de Port-Camargue.

De son côté, la Communauté de communes du Pays d'Uzès met à disposition des administrés plusieurs navettes depuis l'ensemble des communes à destination du marché d'Uzès. De la même manière, des navettes permettent de se rendre à Bagnols-sur-Cèze le mercredi.

Ces initiatives innovantes permettent de compenser pour partie une offre en transport collective globalement insuffisante pour offrir aux habitants de l'Uzège-Pont du Gard des solutions alternatives à la voiture individuelle.

SECTION 3.3.1.3

LES MODES DE DÉPLACEMENTS

SOUS-SECTION 3.3.1.3.1

LE TOUT-VOITURE

Les déplacements domicile-travail, même s'ils ne concernent qu'un tiers environ des déplacements, concentrent les déplacements les plus contraints aux heures de pointes et sur les principaux axes de circulation. Dans le SCoT, une très large majorité des déplacements (84 %) s'effectuent en voiture.

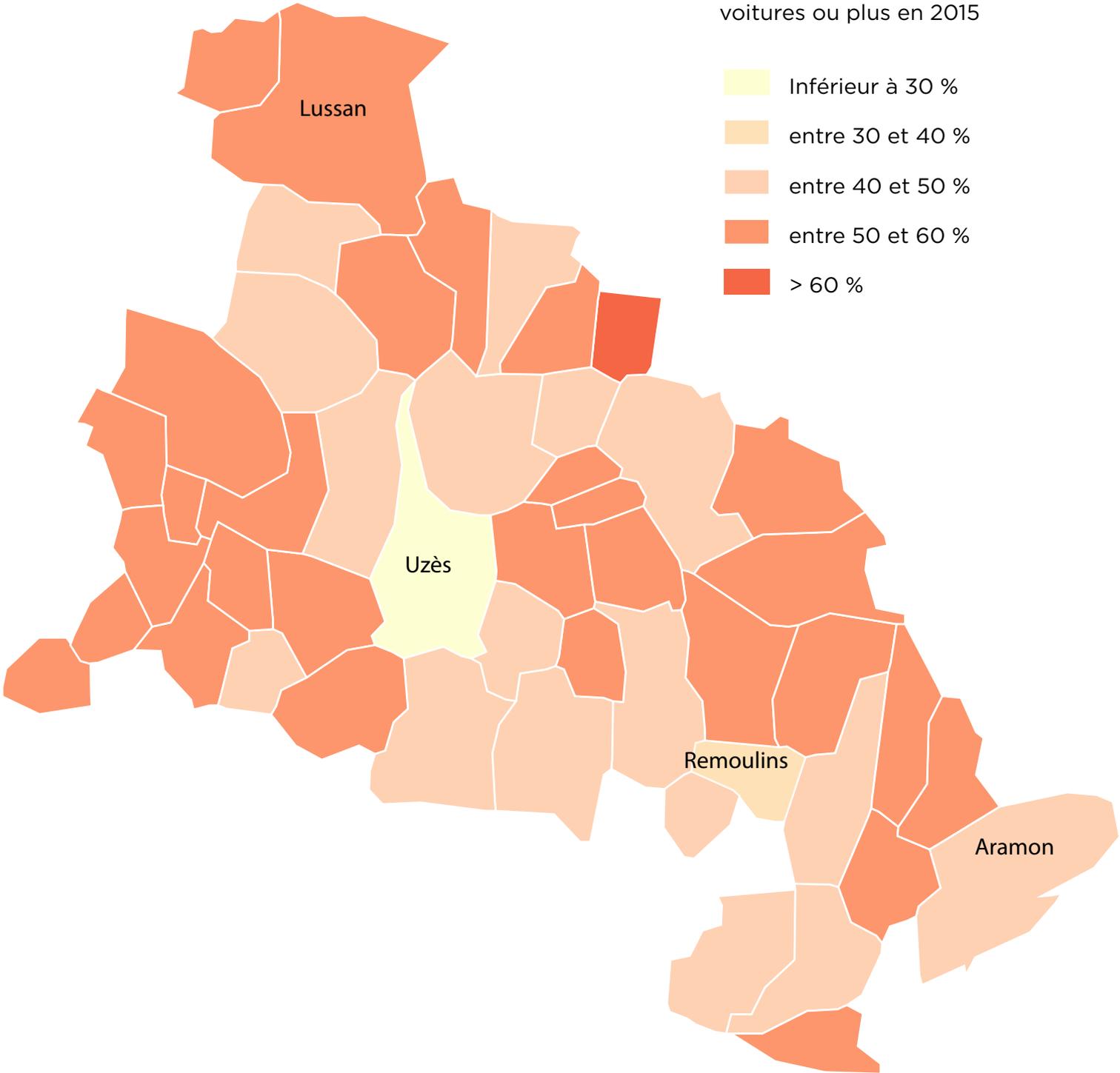
Ces taux deviennent particulièrement importants en dehors des pôles urbains puisque 88 % des actifs occupés hors polarité urbaine et pôles relais de l'Uzège-Pont du Gard utilisent leur voiture pour se rendre à leur lieu de travail. Les transports en commun correspondent au mode de transport le moins utilisé pour se rendre sur son lieu de travail.

Si l'on se concentre uniquement sur les actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence que ce soit pour se rendre dans une autre commune du SCoT ou en dehors du périmètre du SCoT, l'utilisation de la voiture atteint des records puisque 95 % d'entre eux utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

Une telle prépondérance de l'utilisation de la voiture va de pair avec le taux de motorisation des ménages particulièrement important dans les communes périurbaines, puisque 53 % des ménages des communes hors polarité urbaine et pôles relais du SCoT de l'Uzège-Pont du Gard possèdent deux voitures ou plus (contre seulement 34% dans la polarité urbaine d'Uzès).

Ce taux de motorisation a augmenté de 17 % entre 2008 et 2015 dans le territoire de SCoT. Cette augmentation est globalement plus forte en périphérie éloignée des pôles urbains.

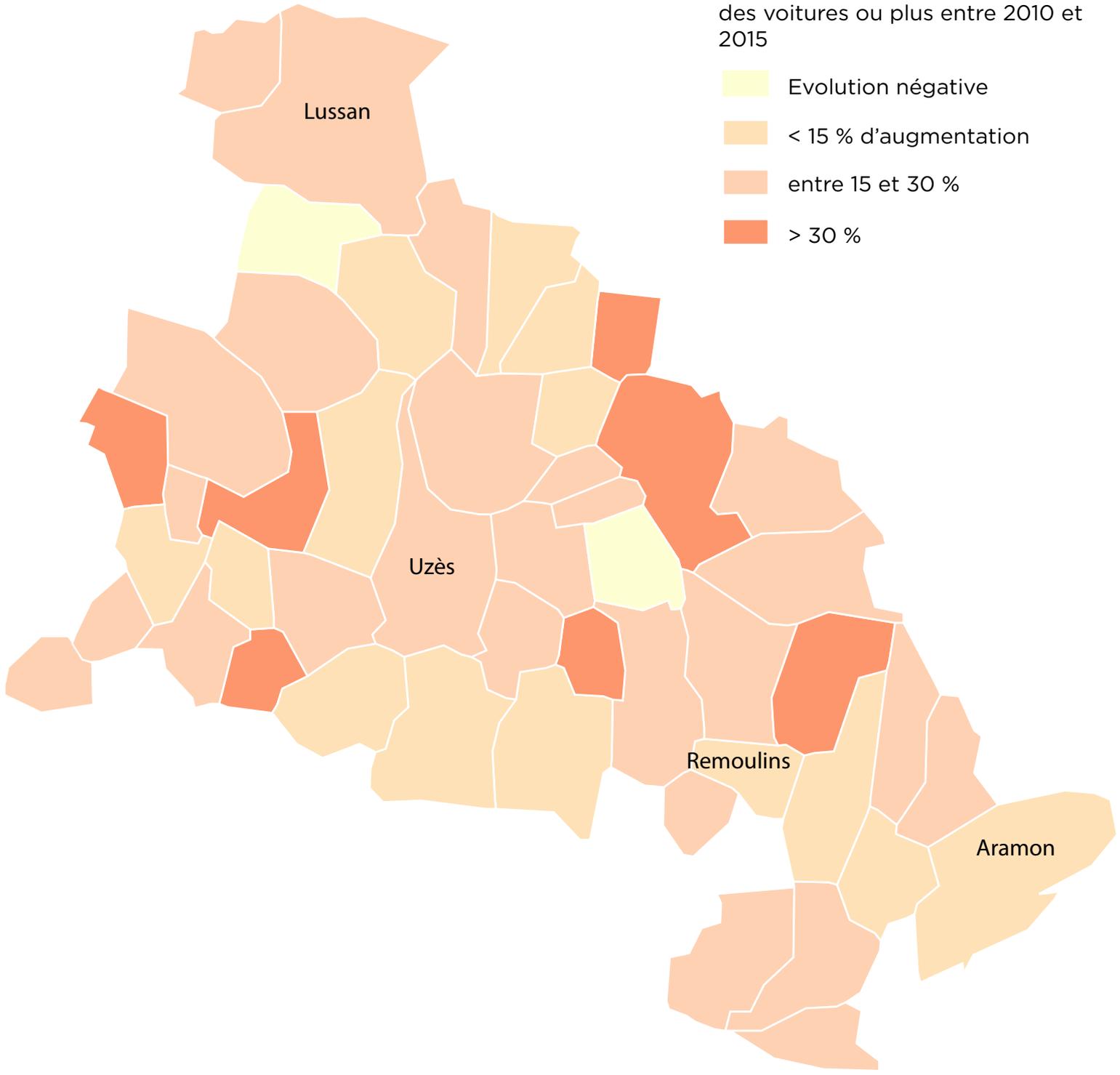
Part des ménages possédant 2 voitures ou plus en 2015



Carte 38 - Taux de motorisation des ménages
Source : INSEE - Traitement A'U 2018

Evolution des ménages possédant des voitures ou plus entre 2010 et 2015

- Evolution négative
- < 15 % d'augmentation
- entre 15 et 30 %
- > 30 %



Carte 39 - Evolution du taux de motorisation des ménages
Source : INSEE - Traitement A'U 2018

SOUS-SECTION 3.3.1.3.2.

DES MODES DOUX PEU UTILISÉS

Des marges de manœuvre importantes existent sur les deux territoires pour favoriser l'utilisation du vélo ou de la marche à pied. Les pôles urbains identifiés concentrent un grand nombre d'emplois et une part importante de leurs actifs résidant y travaille. Le contexte y est donc favorable pour des déplacements de courte distance utilisant des modes alternatifs. Pourtant, encore peu d'actifs résidant et travaillant dans les pôles urbains utilisent les modes de transport alternatifs pour se rendre au travail.

Au sein des pôles urbains du SCoT, ce chiffre n'atteint que 27 %. Il atteint 23 % dans les polarités urbaines d'Uzès et de Remoulins.

La desserte en modes doux reste limitée. Les itinéraires aujourd'hui aménagés par les collectivités sont peu nombreux et discontinus, et ne permettent pas de positionner ce mode de déplacement autrement que pour un usage de loisirs. La continuité et la sécurité des aménagements constituent un critère incontournable pour inciter à l'utilisation des modes actifs au sein de territoires faiblement desservis par les transports collectifs.

CHAPITRE 3.3.2

LES PRATIQUES DE DÉPLACEMENTS

SECTION 3.3.2.1

LES PRATIQUES DE DÉPLACEMENT

SOUS-SECTION 3.3.2.1.1

DES CENTRALITÉS BIEN IDENTIFIÉES, GÉNÉRATRICES DE DÉPLACEMENTS

Le SCoT est situé à l'interface de plusieurs agglomérations et pôles d'emplois significatifs : Nîmes, Avignon, Bagnols-sur-Cèze et Alès. A l'échelle du SCoT de l'Uzège-Pont du Gard, Uzès est un véritable pôle de centralité qui compte autant d'emplois que la commune de Beaucaire (environ 5 500). Elle est l'une des seules communes du Département du Gard, avec Bagnols-sur-Cèze, à offrir deux fois plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs occupés.

Ces caractéristiques territoriales déterminent une grande partie des flux et déplacements à l'œuvre sur le territoire.

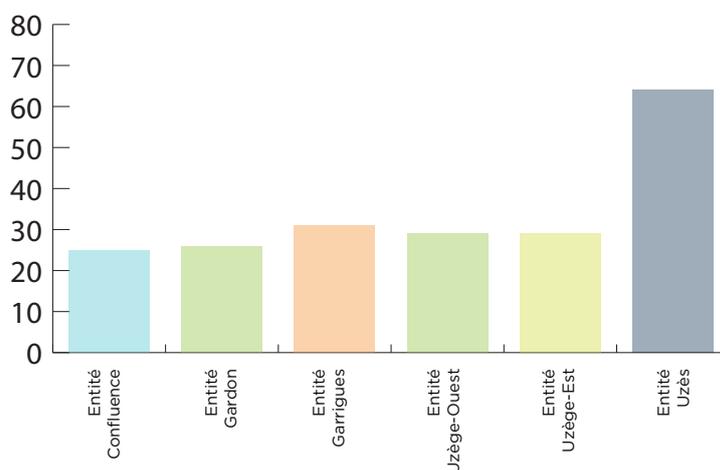


Figure 36 - Part des actifs

Source : Observatoire du foncier de l'A'U 2015

SOUS-SECTION 3.3.2.1.2

UNE PART IMPORTANTE D'ACTIFS TRAVAILLANT EN DEHORS DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE

68 % des actifs occupés du territoire du SCoT travaillent en dehors de leur commune de résidence. Ce pourcentage est particulièrement important dans les couronnes périurbaines des grands pôles. Hors pôles urbains et pôles d'équilibre, 75 % des actifs des communes du SCoT de l'Uzège-Pont du Gard travaillent en dehors de leur commune de résidence.

Avec un taux de 36 %, la commune d'Uzès se démarque puisque c'est la seule commune du territoire dont la part d'actifs occupés travaillant en dehors de la commune de résidence est inférieure à 50 %.

SOUS-SECTION 3.3.2.1.3

DES MIGRATIONS PENDULAIRES IMPORTANTES

Les flux internes au territoire du SCoT de l'Uzège-Pont du Gard sont majoritaires. Environ 11 400 actifs habitent et travaillent dans une des communes du territoire du SCoT. Parmi eux, 57 % habitent et résident dans la même commune et 43 % travaillent dans une des communes du SCoT mais en dehors de leur commune de résidence.

A l'intérieur du périmètre du SCoT de l'Uzège-Pont du Gard, on constate une forte attraction du pôle d'emplois d'Uzès notamment vis-à-vis des communes de 1^{ère} couronne. Parmi les 5 principaux flux de commune à commune, deux concernent les déplacements depuis les communes de 1^{ère} couronne de Saint-Quentin-la-Poterie et de Montaren-Saint-Médières vers la ville d'Uzès.

SOUS-SECTION 3.3.2.1.4

LES PRINCIPAUX FLUX DE COMMUNE À COMMUNE

Les principaux flux de commune à commune et supérieurs à 200 sont les suivants :

- ▶ de Aramon à Avignon : 332
- ▶ de Saint-Quentin-la-Poterie à Uzès : 292
- ▶ de Nîmes à Uzès : 283
- ▶ de Montaren-Saint-Médières à Uzès : 260
- ▶ d'Uzès à Nîmes : 206

Concernant les flux externes, 8 400 actifs qui habitent au sein du SCoT travaillent en dehors. Les pôles d'emplois proches que sont Nîmes, Avignon, Beaucaire, Bagnols-sur-Cèze et dans une moindre mesure Alès, Tarascon, Arles attirent de nombreux actifs du SCoT.

Les données issues des fichiers Insee permettent de recenser les flux suivants :

- ▶ 2067 sortants vers Nîmes,
- ▶ 1192 sortants vers Avignon,
- ▶ 462 sortants vers Bagnols-sur-Cèze,
- ▶ 450 sortants vers Beaucaire,
- ▶ 288 sortants vers Alès,
- ▶ 248 vers Tarascon.

En outre, 4 450 actifs résidant à l'extérieur du SCoT viennent travailler quotidiennement sur le territoire. Ce sont donc 13 000 actifs qui se croisent tous les jours aux portes du SCoT Uzège-Pont du Gard.

SECTION 3.3.2.2

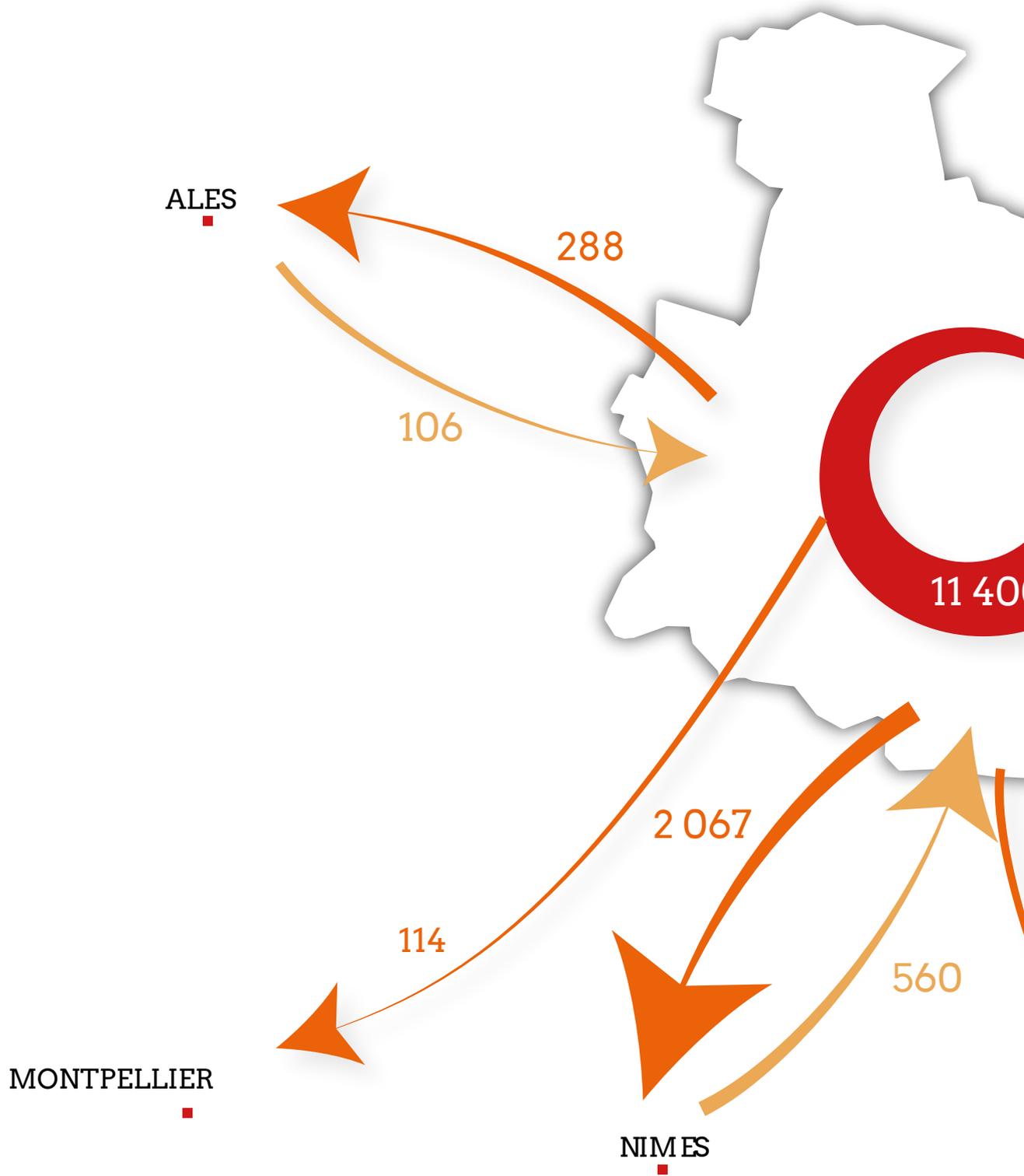
LES BESOINS EN TRANSPORT ET EN DÉPLACEMENTS

Se pose ici la question des ménages captifs en raison de leur âge ou de leur situation sociale. En 2012, 9 % des ménages du SCoT ne possèdent pas de voiture ce qui représente plus de 2 000 ménages sur le territoire.

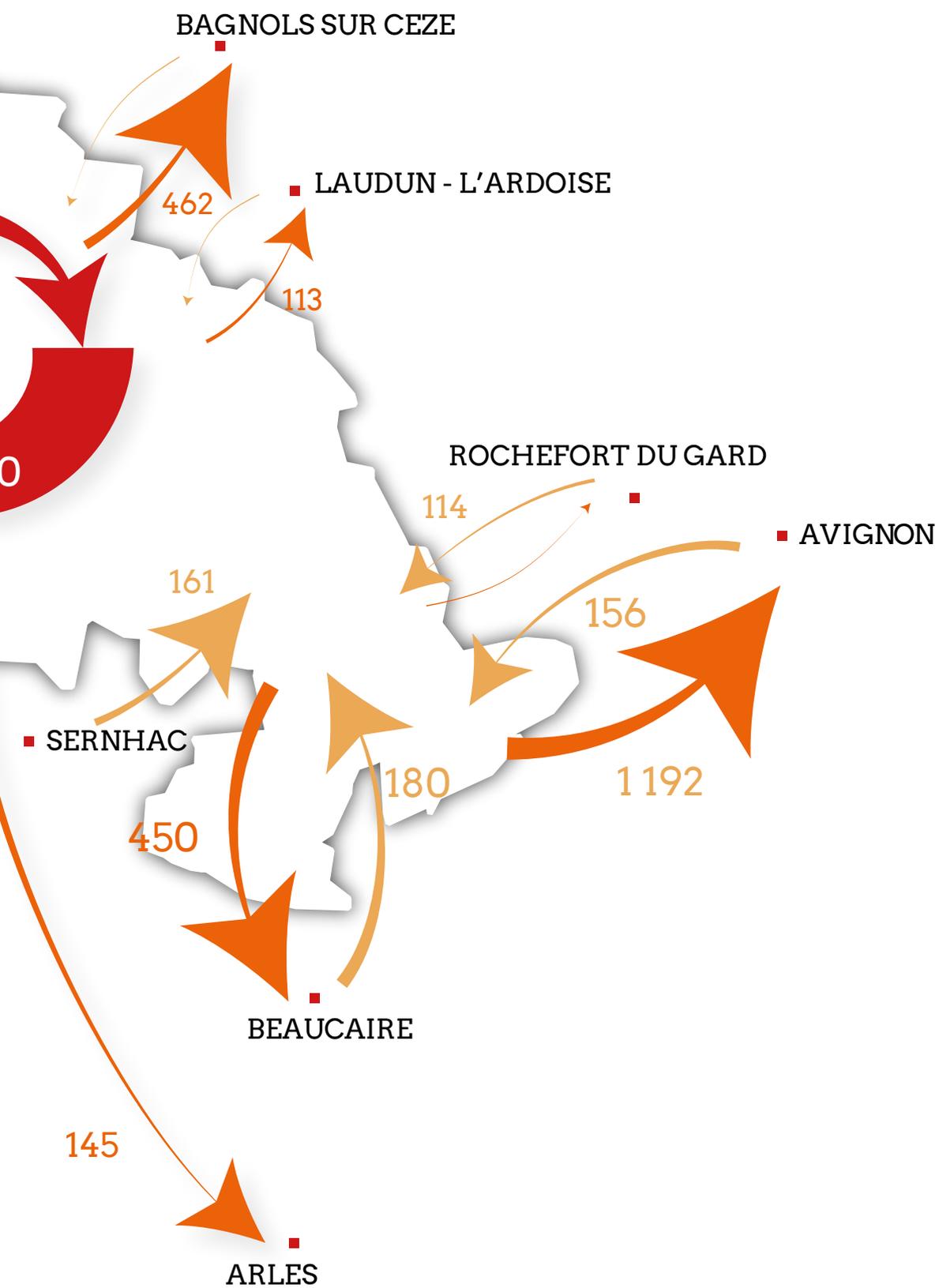
C'est pourquoi le développement « du bon mode de transport au bon endroit » et la recherche de nouveaux services de mobilités innovantes devraient permettre d'optimiser la desserte des principaux équipements, des bassins d'emplois et de population. Le développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle performant constitue une préoccupation des collectivités afin de répondre au mieux aux enjeux de cohésion sociale notamment dans les territoires ruraux.

La création en 2015 d'un site internet de covoiturage géré par Nîmes Métropole et le Conseil Départemental du Gard offre la possibilité aux 152 000 salariés gardois de réaliser des économies et d'agir sur la congestion automobile et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

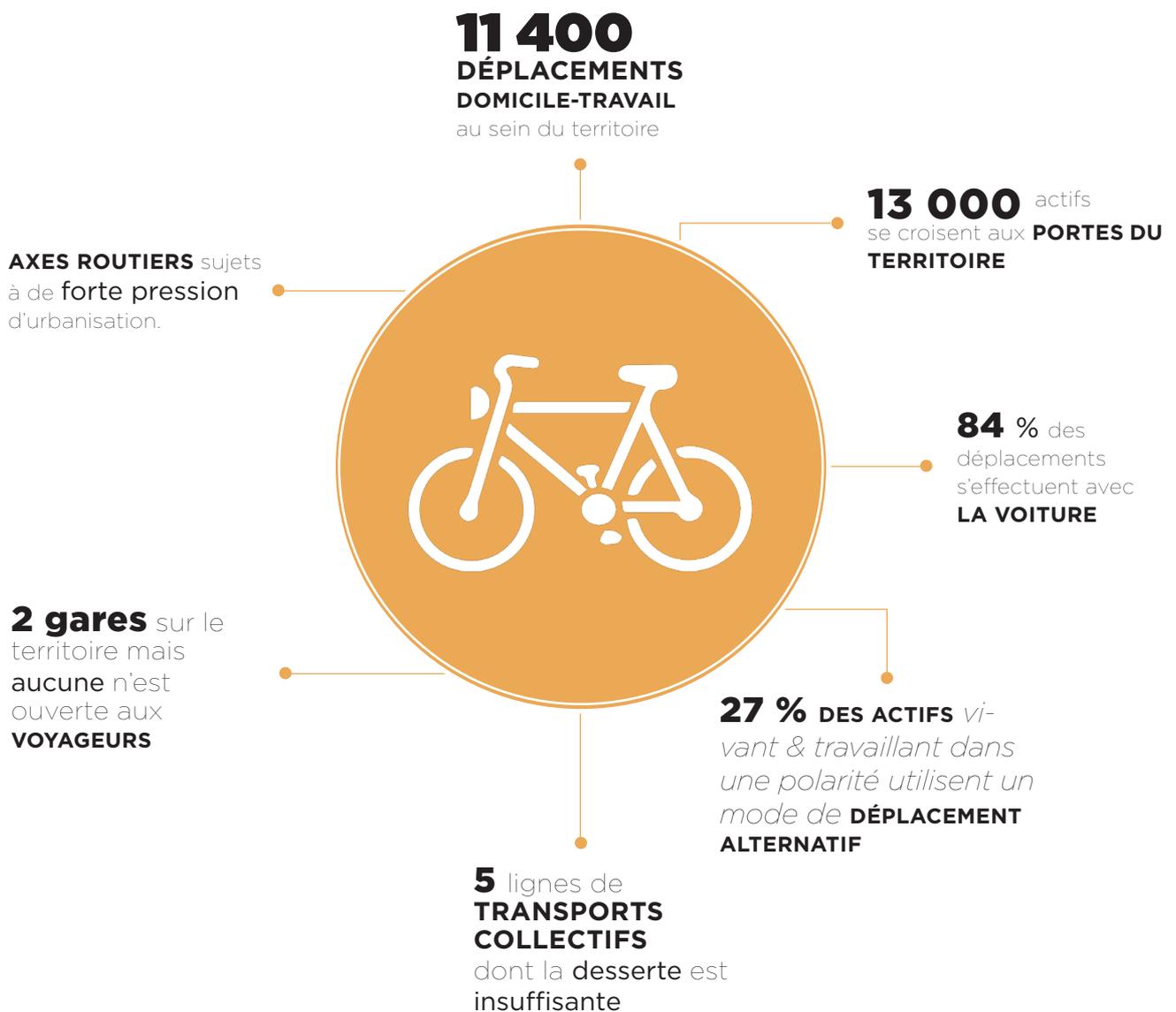
Devant le manque de moyens pour desservir l'ensemble du territoire par des transports collectifs performants, il y a aujourd'hui une nécessité d'optimiser l'usage de la route en cherchant à augmenter le taux d'occupation des voitures. C'est une mesure à privilégier là où les infrastructures routières sont saturées (heures de pointe, accès aux pôles économiques...), là où l'offre en transports collectifs fait défaut (secteurs peu denses, faible amplitude horaires...) et pour conserver l'avantage offert par la voiture individuelle (porte-à-porte, maillage du territoire). Le développement du covoiturage et de l'autopartage va dans ce sens. L'organisation du rabattement des lignes structurantes devrait également permettre d'accroître l'offre de mobilités pour des habitants de l'Uzège-Pont du Gard.



Carte 40 - Migration domicile travail en 2015
 Source : INSEE RP 2015



CHIFFRES CLÉS



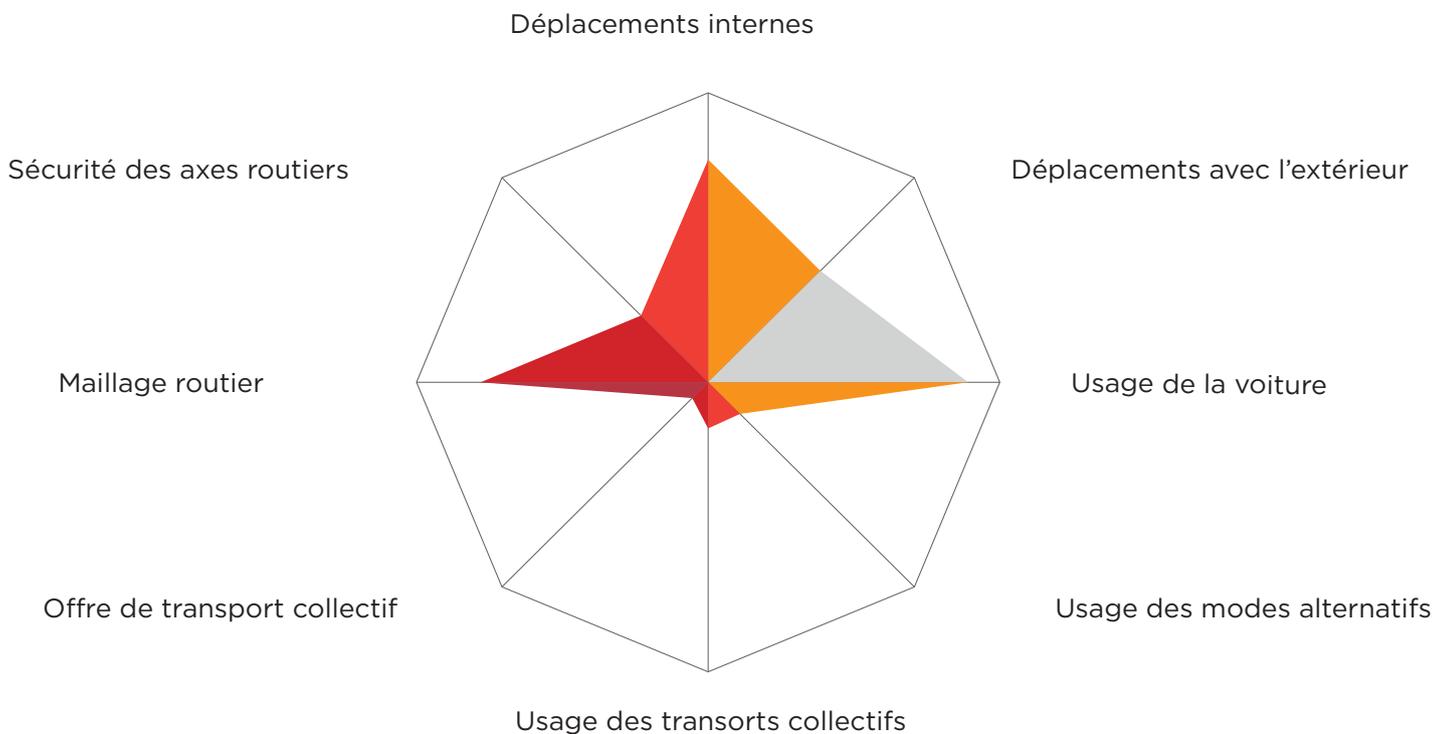
PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE

Développer une logique d'intermodalité sur le territoire afin de conforter l'organisation territoriale

Réduire le recours à la voiture individuelle pour tous les types de déplacements

Diversifier les modes de transport et de déplacement

ANALYSE THÉMATIQUE



ANALYSE STRATÉGIQUE

ATOUT

La majorité des actifs du territoire travaillent sur le territoire

Un réseau de transport public scolaire qui fonctionne

Des infrastructures suffisantes présentes sur le territoire

OPPORTUNITÉ

Faire émerger sur le territoire des pôles d'échanges intermodaux

Développer un système de déplacement durable autour des polarités

FAIBLESSE

Offre insuffisante de transports collectifs

Les équipements lourds de transport de marchandises sont sous équipés

Mauvaise connexion avec les territoires limitrophes (Finistérisation de l'Uzège-Pont du Gard)

MENACE

Développement d'une précarité liée à l'absence de mobilité

Une baisse de l'attractivité du territoire à la fois pour les entreprises et les ménages

TITRE 4

PORTRAIT ÉCONOMIQUE



PORTRAIT GÉNÉRAL

CHAPITRE 4.1.1

TYPOLOGIE DE L'ÉCONOMIE

L'Uzège-Pont du Gard offre une image économique singulière au sein du département, marqué à la fois par la présence de :

- ▶ les services présentsiels non marchand regroupant 31 % des emplois issus principalement de l'administration et de la santé
- ▶ les services présentsiels marchands comprenant 32 % des emplois du territoire
- ▶ l'industrie qui concentre près de 23 % des emplois totaux
- ▶ l'agriculture comprenant seulement 5% des emplois mais représentant plus de 10 % des établissements.

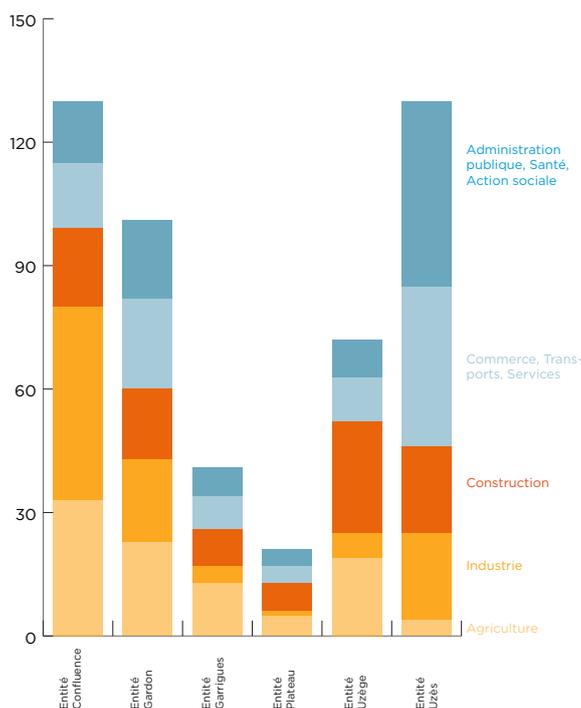


Figure 37 - Répartition sectorielle de l'emploi en 2015
Source : INSEE RP 2014

SECTION 4.1.1.1

UNE RÉPARTITION DE L'ÉCONOMIE SIGNIFICATIVE

Remarque méthodologique : La partition de l'économie en deux sphères, présentsielle et non-présentsielle, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

L'activité économique du territoire est davantage tournée vers la production de biens à destination de l'extérieur comparativement aux moyennes départementale et régionale. En effet, en 2015, 37 % des emplois du territoire appartiennent à la sphère non-présentsielle contre 28 % dans le Gard. Cette spécificité s'explique par la présence de groupes industriels.

A l'inverse, la part importante d'emplois de la sphère présentielle (activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant à la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles sont résidentielles ou touristiques) peut fragiliser le territoire et le rendre sensible à la conjoncture, particulièrement en ce qui concerne les revenus.

Cette diminution de l'emploi productif entraînant une augmentation de l'emploi présentiel est une tendance observée depuis les années 80. A titre indicatif, en 1982, l'économie productive représentait plus de 50 % de l'économie locale.

Sur le SCoT, en nombre d'établissement la sphère présentielle est concentrée sur la zone urbaine d'Uzès, puisqu'elle concentre 30 % de l'activité du territoire puis principalement répartie sur les communes d'Aramon, Remoulins et Saint-Quentin-la-Poterie.

SOUS-SECTION 4.1.1.1

UNE ÉCONOMIE PRODUCTIVE INÉGALEMENT RÉPARTIE

En Uzège-Pont du Gard, les communes qui comptent le plus d'emplois de production sont Aramon (1 388 emplois), Uzès (1 222), Remoulins (381), Domazan (379), Fournès (273).

La partie sud du SCoT ainsi que l'aire uzétienne correspondent aux territoires qui comptent le plus d'emplois productifs. Le territoire affirme néanmoins une ruralité industrielle comme l'atteste la présence renforcée des métiers de la fabrication (1 819 emploi).

Plus précisément, l'économie productive

SOUS-SECTION 4.1.1.2

UNE ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE PEU DÉVELOPPÉE

Tournée vers la satisfaction des populations résidentes ou touristiques, l'économie présentielle est portée par le dynamisme démographique du territoire du SCoT. L'emploi sur le territoire est à 63 % présentiel.

Ces emplois progressent entre 2010 et 2015 plus vite que dans le département (+ 9 % contre + 5 %). Pourtant, le nombre d'emplois est de 19 emplois présentsiels pour 100 habitants, niveau inférieur à la moyenne départementale (23 pour 100 habitants). Ceci s'expliquerait par la présence de grands pôles d'équipements et de services à proximité du SCoT. La petite taille du territoire conjuguée aux réseaux de transports facilitent ainsi leurs accès.

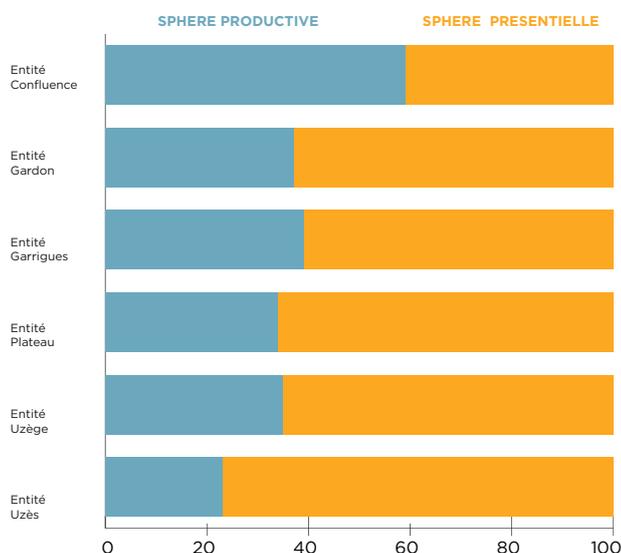


Figure 38 - Répartition sectorielle de l'emploi en 2015
Source : INSEE RP 2015

Uzès, principal pôle urbain, est la locomotive du territoire du SCoT en proposant près de 4 100 emplois présentiels, hérités pour la plupart de sa position dominante historique.

Par fonction, le territoire affirme une ruralité basée sur la satisfaction de ses résidents et touristes : les services de proximité (1 811 emplois) et de santé - action sociale (1 533 emplois) en sont les illustrations regroupant 20 % des emplois.

SECTION 4.1.1.2

UNE TRAJECTOIRE QUI S'INVERSE

La trajectoire du développement économique du territoire fait ressurgir trois grands traits sur la période récente de 2010 à 2015 :

- ▶ une résilience de l'industrie et du secteur de la construction
- ▶ une croissance rapide des services de commerce, transport et divers
- ▶ des variations sectorielles disparates entre les entités du territoire.

SOUS-SECTION 4.1.1.2.1

UNE BAISSÉ DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ

L'évolution de l'emploi salarié privé (hors emplois publics et indépendants) permet de mettre en évidence les dynamiques suivantes :

- ▶ Le secteur marchand regroupant le commerce, les transports et les services divers est le seul à connaître une pente positive sur l'ensemble du territoire avec + 213 emplois depuis 2010.
- ▶ La construction qui constitue un secteur fortement créateurs d'emplois sur la dernière décennie, enregistre une perte d'une centaine d'emplois
- ▶ Les emplois salariés dans l'industrie sont en forte baisse - 339 emplois témoignant de la conjoncture économique difficile avec plus de 600 emplois supprimés sur la période 2010-2015 et seulement 270 créés.

SOUS-SECTION 4.1.1.2.2

ENTREPRENDRE SUR LE TERRITOIRE

L'analyse du fichier des entreprises de la CCI permet de suivre l'évolution du nombre d'entreprises sur le territoire dans les différents secteurs d'activité. En 2013, 384 établissements ont été créés sur le territoire du SCoT et 302 établissements ont été radiés, soit une solde positif de 82 établissements.

Comme sur le Département du Gard, après une très forte accélération des créations à partir de 2009, liée notamment à la mise en place du régime des auto-entrepreneurs, l'évolution des créations d'établissements connaît un net infléchissement depuis 2011. La part de l'auto-entrepreneuriat dans les créations d'établissements a en effet diminué et les effets de la crise se font sentir.

Ce sont les secteurs du commerce (+187) des services (+120) et de l'industrie (+35) qui ont enregistré le plus de créations en 2013. Ils ont généré près de 90 % des créations d'établissements au sein du SCoT Uzège-Pont du Gard contre 80 % dans le département du Gard.

Les secteurs des services (+40) et du commerce (+21) présentent par ailleurs, en 2013, un solde de créations-radiations largement positif contrairement au secteur de la construction qui, sous l'effet de la crise immobilière, stagne et ne gagne que 3 créations d'établissements cette même année.

La part de l'auto-entrepreneuriat représente plus du quart des créations-radiations d'établissements (27 %), bien qu'elle se soit tassée depuis ces dernières années.

CHAPITRE 4.1.2

GÉOGRAPHIE DE L'EMPLOI

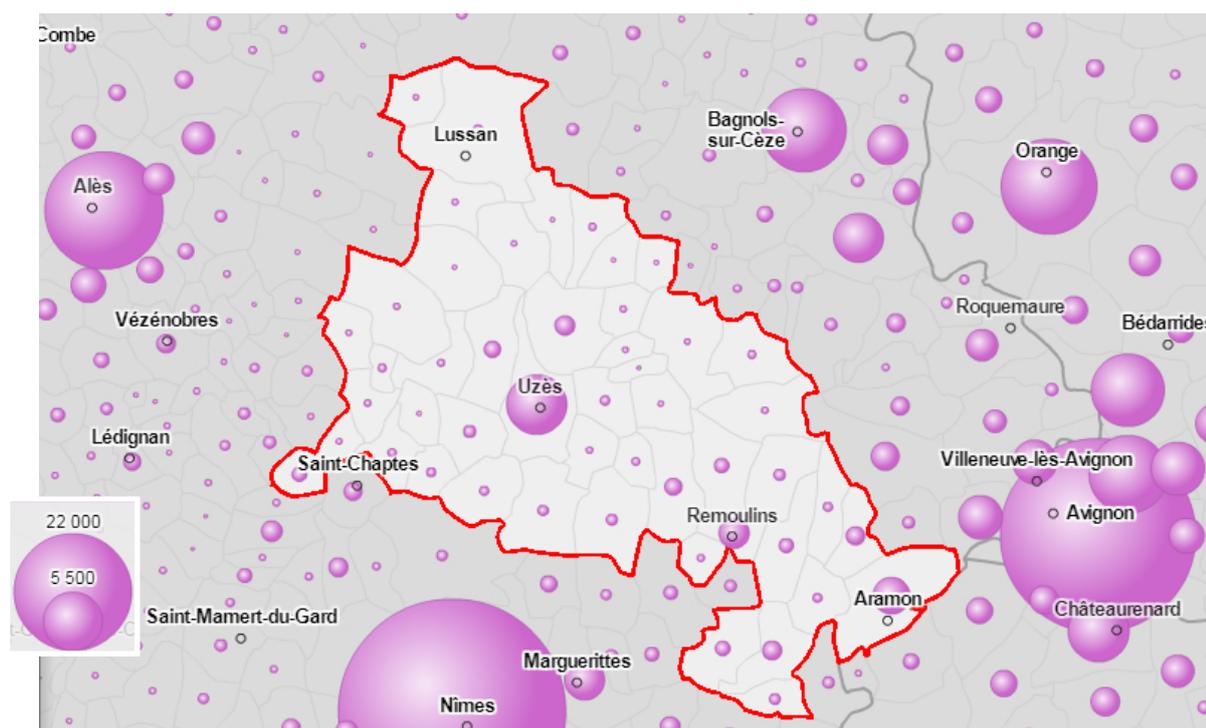
En 2015, 16 305 emplois sont recensés sur le périmètre du SCoT, ce qui représente près de 6,6 % des emplois du Gard. Comparativement aux autres SCoT limitrophes, le territoire est celui qui génère le moins d'emploi derrière le Gard Rhodanien (26 268 emplois) et les Pays Cévennes (44 432).

SECTION 4.1.2.1

UNE FORTE CONCENTRATION DES EMPLOIS

La localisation des emplois met en évidence une concentration de l'activité économique sur la partie urbaine d'Uzès (plus de 5 350 emplois soit 33 % du total), et dans une moindre mesure celui les secteurs d'Aramon (plus de 2 000 emplois soit 12 %) et de Remoulins (près de 1 330 emplois soit 8 %). Toutes les autres communes disposent de moins de 600 emplois.

Cette dynamique a tendance à muter au cours des dernières années, puisque le territoire enregistre seulement 176 emplois supplémentaires entre 2010 et 2015 (source INSEE). L'ensemble des emplois a été créé en périurbanisation. La commune d'Aramon est la seule polarité créatrice d'emplois, qui s'explique par le fait que c'est la seule commune qui n'a perdu aucun emploi dans l'industrie. Néanmoins, elle devrait subir le même sort que Remoulins au cours des années 2017-2018 avec la politique de restructuration de Sanofi et la fermeture de la centrale d'Aramon.



Carte 41 - Spatialisation de l'emploi en 2015
Source : INSEE RP 2014 - CART'AU

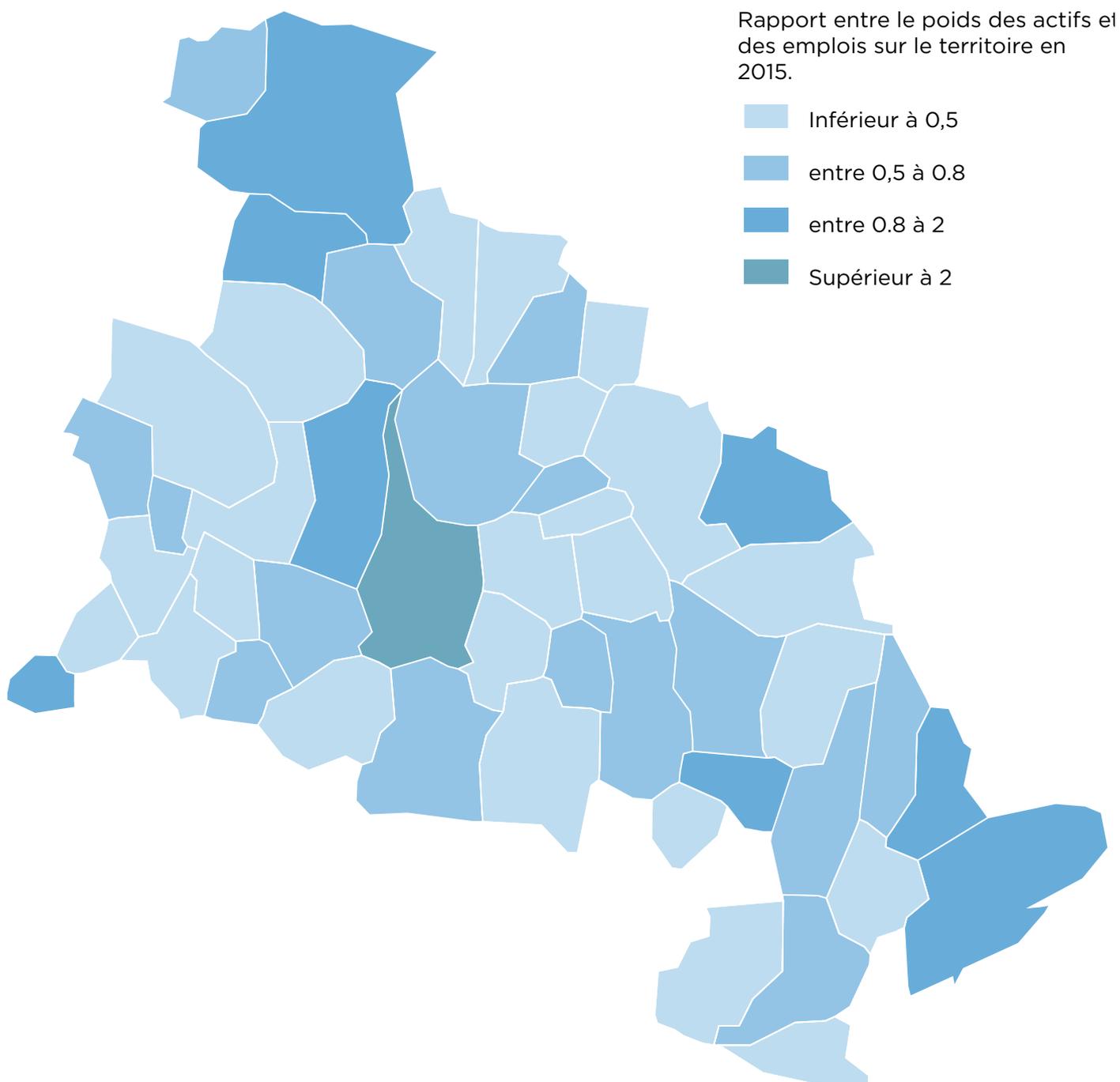
La commune de Remoulins a subi de plein fouet la politique de licencierement de l'entreprise Vitembal avec la perte de 21 % de l'emploi. En effet, si nous zoomons sur l'emploi salarié sur Remoulins dans le secteur privé, la perte d'emplois privés est estimée à 500 dont 350 pour le domaine de l'industrie.

De surcroît, la commune d'Uzès s'est elle aussi fragilisée dans une moindre mesure dû à la fragilité de l'emploi industriel et suite à la crise immobilière. Pour ce qui est de l'économie présenteielle, la commune à une progression conforme au moyenne des territoires voisins, malgré la fragilité de l'emploi industriel.

SECTION 4.1.2.2

UNE INDÉPENDANCE PRÉCAIRE DU TERRITOIRE

Le territoire est de moins en moins autonome puisqu'il y est comptabilisé 67 emplois pour 100 actifs occupés résidents en 2015 inférieur aux moyennes observées traduisant une baisse de l'attractivité économique du territoire.



Carte 42 - Taux de couverture de l'emploi en 2015
Source : INSEE RP 2015

Le taux de couverture de l'emploi est en très léger recul comparativement à 2010, le nombre d'actifs augmentant à un rythme près de deux fois plus élevé (+ 6 %) que le nombre d'emplois offerts sur le territoire (+ 3,4 %). Pour le SCoT Pays des Cévennes, l'évolution est similaire. Dans les autres territoires de SCoT, la différence est moins importante entre l'évolution de l'emploi et l'évolution des actifs.

Les communes qui présentent un taux supérieur à 1 attirent de la main d'œuvre et témoignent d'une forte attractivité. Avec un ratio de plus de 2, Uzès fait partie des pôles fortement attractifs (207 emplois pour 100 actifs occupés résidents). En effet, elle offre plus de 5 000 emplois (services administratifs, équipements médicaux-sociaux, équipements scolaires). Son aire d'attraction s'étend sur une quinzaine de communes.

Hormis Uzès, il apparaît qu'un nombre restreint de communes, seulement 4, offre plus d'emplois qu'elles n'ont d'actifs.

- ▶ Remoulins : 161 emplois pour 100 actifs occupés résidents
- ▶ Domazan et Aramon : 126 emplois pour 100 actifs occupés résidents
- ▶ Vallérargues : 113 emplois pour 100 actifs occupés résidents

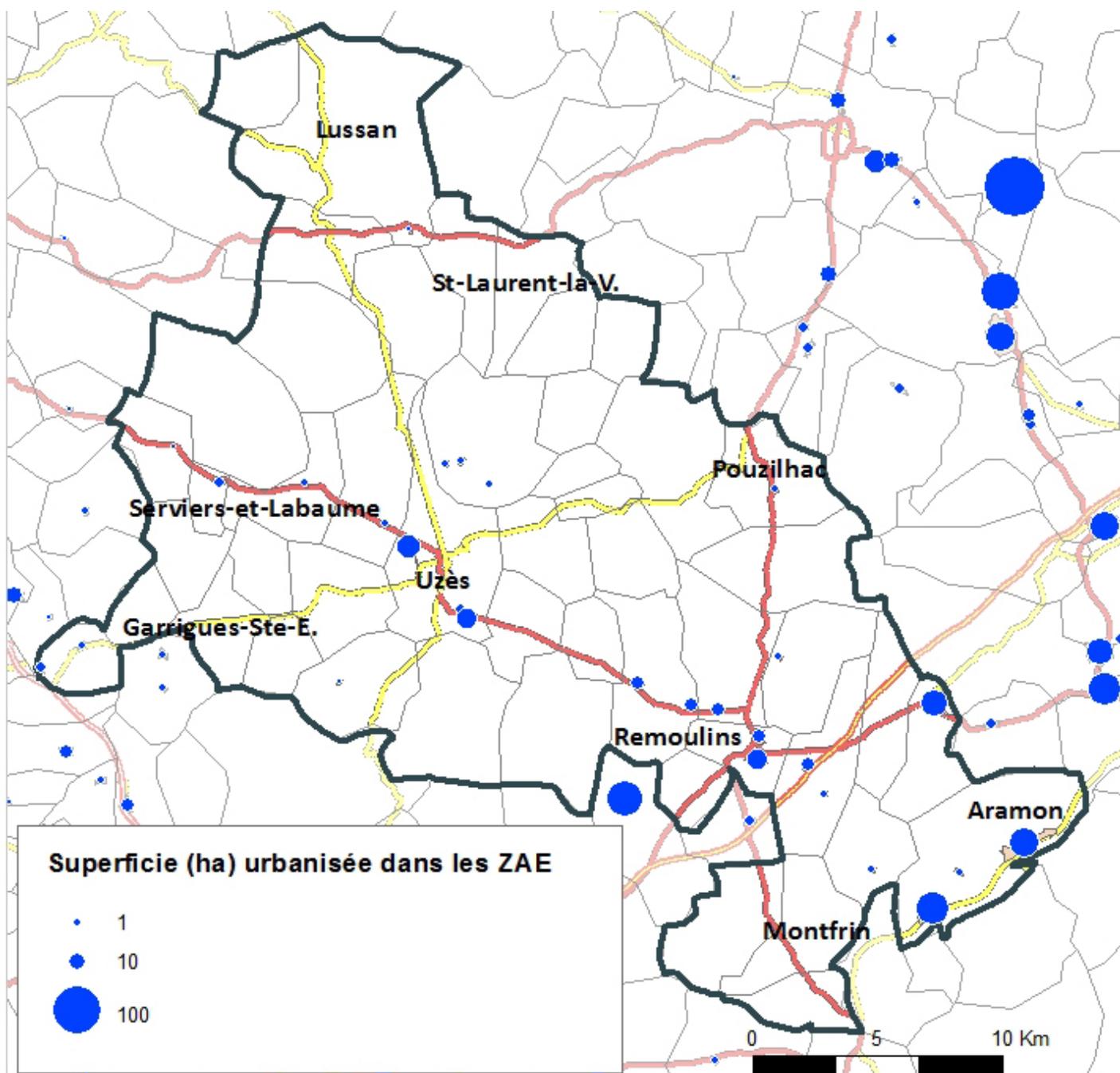
Les Communes en première périphérie de ces dernières ont un ratio « emplois / actifs » faible (inférieur à 0,5). Résidentielles, ces communes connaissent une augmentation du nombre d'emplois qui ne compense pas l'augmentation du nombre d'actifs.

SECTION 4.1.2.3

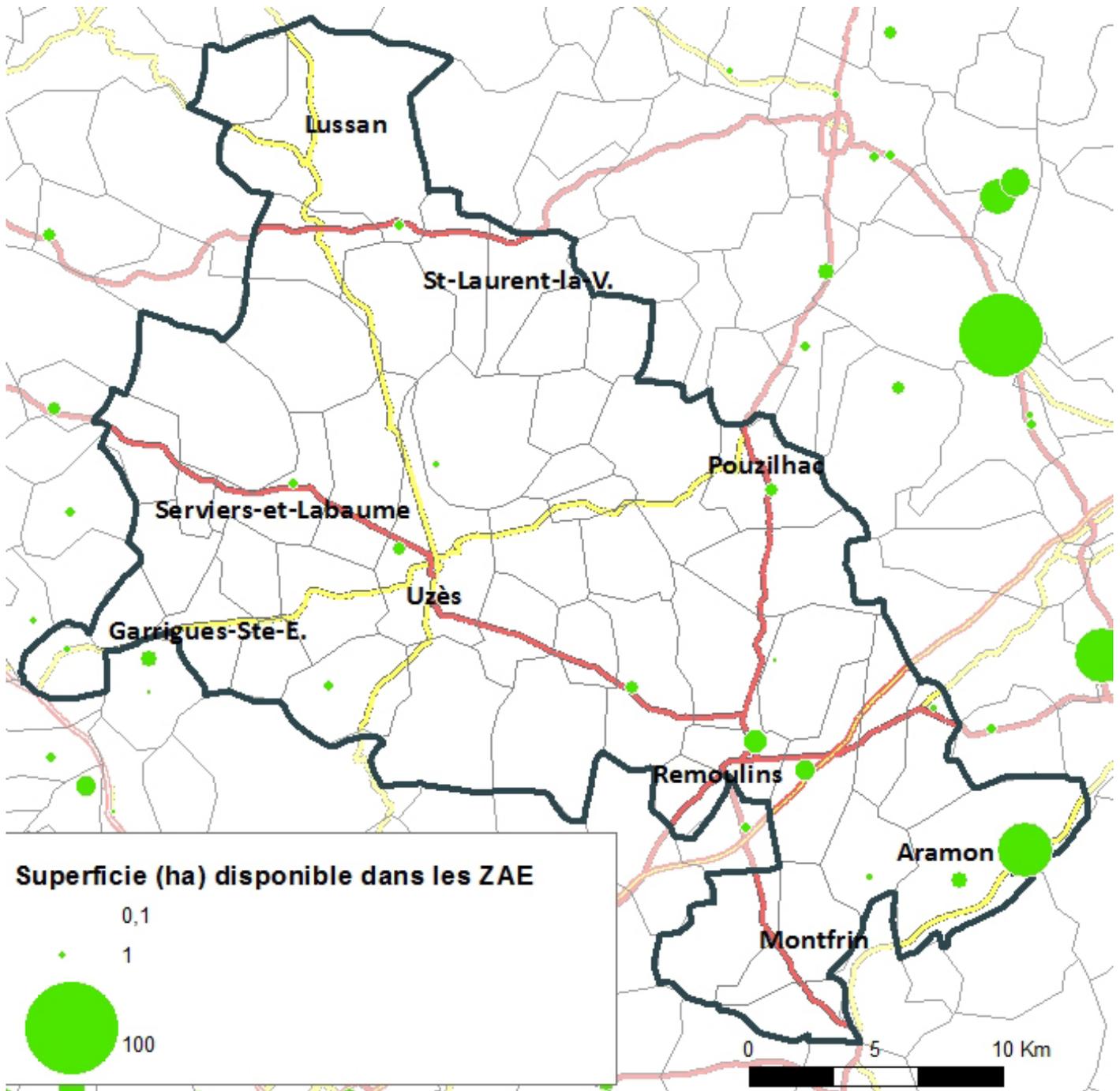
UNE STRUCTURE COHÉRENTE

L'attractivité d'un territoire dépend aussi de l'action publique et de la planification urbaine comme en témoigne la création de zones d'activités, qu'elles soient communales ou intercommunales. Même si elles concentrent moins d'un tiers des emplois, leur impact sur le dynamisme économique et l'attractivité du territoire est déterminant.

Le SCoT bénéficie de la dynamique économique entre Nîmes et Avignon. En 2015, le territoire du SCoT compte 25 zones d'activités économiques qui représentent 366 ha dont plus de 300 ha sont occupés. En 2015, 40 hectares sont disponibles au sein de ses zones notamment sur la commune d'Aramon (emprises Sanofi) et Uzès. Aramon compte 2 zones d'activités dont 50 ha dédiés à la production thermique (EDF).



Carte 43 - Carte des surfaces urbanisées dans les ZAE en 2018
 Source : INSEE - Traitement A'U 2018



Carte 44 - Carte des surfaces disponibles dans les ZAE en 2018
 Source : INSEE - Traitement A'U 2018

CHAPITRE 4.1.3

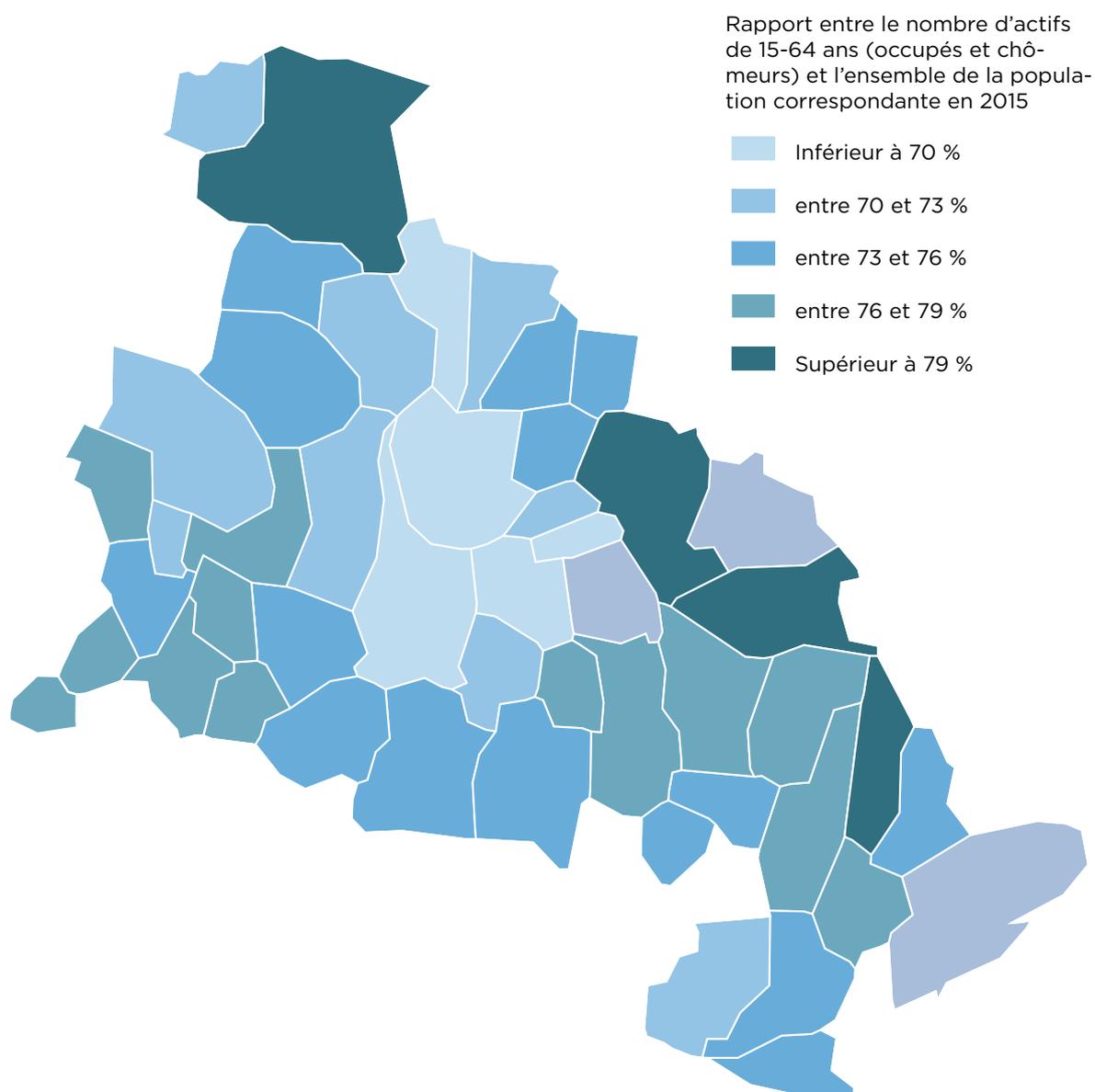
LA STRUCTURE DES ACTIFS

En moyenne en 2015, 24 137 personnes de 15 ans ou plus sur l'Uzège Pont du Gard sont actives : 20 500 ont un emploi et environ 3 700 sont au chômage au sens du Bureau international du travail ;

SECTION 4.1.3.1

LE NIVEAU D'ACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Depuis 2010, la population active a augmenté de 1152 personnes. Cette augmentation est notamment liée à l'allongement de la durée de travail (régime des retraites...) et l'accroissement du taux d'activité des femmes. Le taux d'activité est de 73,6.



Carte 45 - Taux d'activité 2015
Source : INSEE RP 2015

SOUS-SECTION 4.1.3.1

UNE POPULATION MAJORITAIREMENT ACTIVE

Le taux d'activité du SCoT l'Uzège Pont du Gard est supérieur à celui des autres SCoT (de 72.6 pour le Gard Rhodanien à 67.8 pour le Pays des Cévennes) et du Département (70.6), ce qui démontre que le territoire de l'Uzège reste un des territoires les plus attractifs pour les actifs. D'ailleurs, le taux d'activité du territoire a plus fortement augmenté que les autres territoires depuis 2009, passant de 70.3 % à 73.6 %.

Au sein du SCoT, les entités Plateau, Confluence, Gardon et Uzège ont un taux d'activité supérieur à la moyenne du SCoT. Corrélé à la croissance démographique de ces territoires, il est constatable que pour ces territoires, les nouvelles populations de 15 à 64 ans qui sont venues s'installer sont pour la majorité des actifs. Les territoires des Garrigues et d'Uzès ont un taux plus faible que la moyenne du SCoT mais pour celle des Garrigues largement supérieur aux territoires de SCoT limitrophes.

SOUS-SECTION 4.1.3.1.2

UN TAUX D'EMPLOI EN AUGMENTATION

Au sens du Bureau international du travail (BIT), une personne en emploi (ou actif occupé) est une personne qui a travaillé au moins une heure par semaine. Le taux d'emploi désigne le rapport entre le nombre de personnes remplissant cette condition et l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans.

L'accès à l'emploi est un gage de bonne santé pour un territoire puisque le taux d'emploi révèle, à la fois, la capacité des structures productives à mobiliser la main-d'œuvre potentielle et la capacité de l'économie à favoriser l'inclusion sociale des personnes par l'emploi. En 2015, sur l'Uzège Pont du Gard, 62.3 % des personnes de 15 à 64 ans sont en emploi au sens du BIT. Ce taux a augmenté par rapport à 2010 et reste donc à son plus haut niveau depuis près de 30 ans. Ce constat n'est pas incompatible avec un niveau de chômage qui reste élevé : il traduit le fait que de plus en plus de personnes inactives entrent sur le marché du travail, alors même que de nombreux actifs peinent à trouver un emploi.

Le taux d'emploi des 15-64 ans en Uzège Pont du Gard est légèrement inférieur à la moyenne nationale et supérieur à celui du Gard (58.2 %) et des territoires limitrophes (53.7 pour Pays des Cévennes à 61.4 pour le Gard Rhodanien).

A - UN EMPLOI QUI SE FÉMINISE

Tendance de fond depuis le milieu des années 1990, l'augmentation du taux d'emploi tient à une meilleure participation des femmes au marché du travail. Si le taux d'emploi des hommes (66 % en 2015) reste supérieur à celui des femmes (59 %), l'écart entre les deux s'est considérablement réduit depuis 1975.

Leur taux d'activité a en effet progressé de 3.1 point entre 2010 et 2015, passant de 55.7 % à 58.8 %. Sur la même période, celui des hommes a reculé de 0.7 point (de 66.5 % à 65.8 %).

B - DES EMPLOYÉS DE PLUS EN PLUS VIEUX

En quinze ans, le taux d'emploi des seniors a augmenté de 10 points, sous l'effet notamment des mesures prises pour augmenter l'âge de départ en retraite. Alors que celui des jeunes (15-24 ans) ne cessent de décroître passant de 30.7 % en 2010 à 26.5 % en 2015.

L'évolution de la population active est portée par les seniors : le nombre d'actifs âgés de 50 à 64 ans a augmenté depuis 2005 au niveau national et le territoire ne déroge pas à la règle avec cependant une tendance moins soutenue. Cette progression se poursuit. La participation des seniors au marché du travail poursuit sa hausse, ininterrompue, avec les dispositifs de recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite et d'allongement de la durée de cotisation pour partir en retraite à taux plein. Le taux d'activité des personnes âgées de 50 à 64 ans est ainsi passé de 34.5 % en 2010 à 49 % en 2015, soit + 14.5 points en cinq ans .

SECTION 4.1.3.2

LES INDICATEURS SOCIAUX

SOUS-SECTION 4.1.3.2.1

UNE TRANSFORMATION PROGRESSIVE DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE

	Agriculteurs	Artisans, Commerçants, Chefs entreprise	Cadres, Prof. intellectuelles supérieures	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
2010	671	2463	2722	6059	7187	4876
2015	667	2258	2639	5725	6397	5307
Evolution	+ 0,6 %	+ 9,0 %	+ 3,1 %	+ 5,8 %	+ 12,4 %	-8,1 %

Tableau 2 - Evolution de la population active occupée par catégorie socioprofessionnelle

Source : INSEE, RP 2015

La structure de la population active qui travaille a quelque peu évolué entre 2010 et 2015. Trois tendances se dégagent :

- la hausse du nombre d'agriculteurs, première fois depuis les vingt dernières années (augmentation relative de 0.6 % soit seulement 4 agriculteurs) soulevant les enjeux de reprise et de mutation des exploitations agricoles. La part de ces derniers (3 % en 2015) est encore au-dessus de la moyenne nationale ;
- la hausse significative du nombre de professions intermédiaires et d'employés (+ 12.4 %) qui démontre une tertiarisation de l'économie ;
- la baisse du nombre d'ouvriers (diminution de 8 % soit plus de 400 ouvriers) soulevant des enjeux des mutations économiques en cours sur le territoire ;

Cette dernière tendance témoigne de la transformation progressive des sites industriels présents sur le territoire (qui se traduit par une évolution interne des employés, l'embauche de nouveaux cadres et la diminution de la production).

Cette évolution soulève des enjeux de diversification du réseau des TPE / PME présentes sur le SCoT.

4.1.3.2.2 LE SALARIAT MAJORITAIRE SUR LE TERRITOIRE

Le salariat, très largement majoritaire, se compose à parts égales d'hommes et de femmes.

En 2015, 24 % des personnes occupant un emploi sur l'Uzège Pont du Gard sont non salariées, proportion stable ces dernières années. Le non-salariat concerne deux fois plus d'hommes que de femmes et est plus répandu parmi les seniors. En effet, 16,6 % des actifs occupés de 50 ans ou plus sont non salariés contre seulement 2,4 % parmi ceux de moins de 25 ans. Les salariés représentent donc 76 % des actifs occupés.

Sur le territoire, sur dix personnes en emploi, il y a deux non-salariés, deux ouvriers, trois employés et quatre personnes occupant une profession intermédiaire ou un emploi de cadre.

La part des professions intermédiaires et des cadres augmente de 1 point en 2015, s'établissant à 39.2 % des actifs occupés, parallèlement à celle des employés qui s'établit à 28 % (+ 1.6 points depuis 2010). A contrario, la part d'ouvriers, continue sa forte baisse (- 3.2 points), s'établissant en 2015 à 18.5 %. Le territoire compte peu d'ouvriers par rapport au ratio national de 28 % d'ouvrier.

En 2015, les salariés se répartissent désormais à parts égales entre hommes et femmes. Les emplois d'ouvriers demeurent les moins féminisés (1 femme pour 4 hommes), contrairement à ceux d'employés (1 homme pour 3 femmes). Il y a presque autant d'hommes que de femmes parmi

les professions intermédiaires, mais celles-ci demeurent minoritaires au sein des cadres, même si leur part progresse régulièrement (2 femmes pour 3 hommes). Dans les emplois non qualifiés d'ouvriers et d'employés, les femmes sont très majoritaires (7 femmes pour 3 hommes) alors que la parité est respectée dans les emplois d'ouvriers et d'employés qualifiés.

4.1.3.2.3 UNE ÉCONOMIE EN VOIE DE TERTIARISATION

Plus de trois emplois sur quatre dans le secteur tertiaire. En 2015, 68 % des personnes ayant un emploi, salarié ou non, travaillent dans le secteur tertiaire, 20,8 % dans l'industrie, 6,6 % dans la construction et 4,6 % dans l'agriculture.

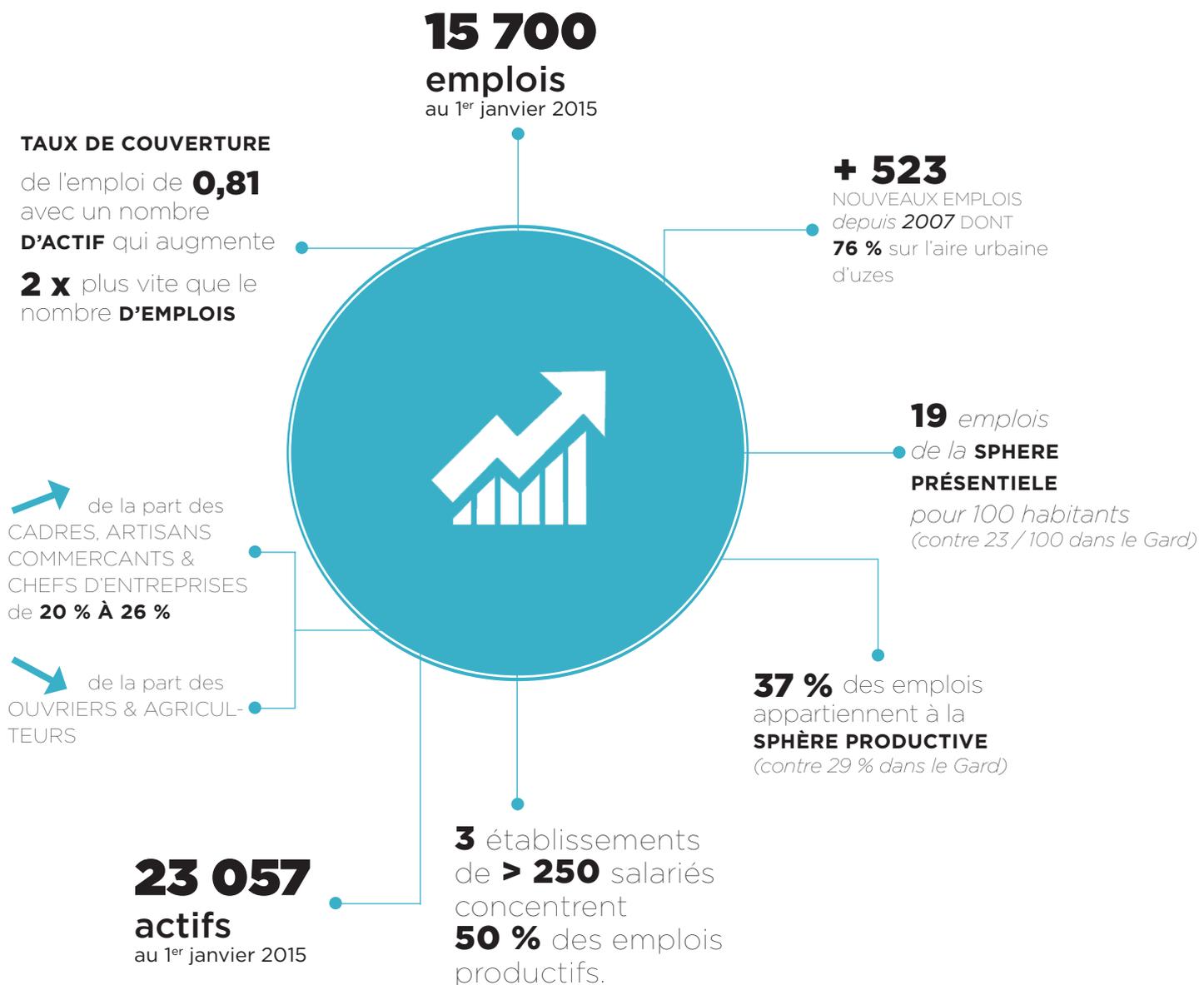
La part d'actifs occupés dans le tertiaire poursuit sa tendance à la hausse, au détriment des trois autres secteurs d'activité. Les personnes occupant un emploi dans l'agriculture sont globalement plus âgées. Les femmes sont majoritaires dans le secteur tertiaire où elles occupent 55 % des emplois. En revanche, elles sont minoritaires dans l'industrie (3 emplois sur 10) et dans la construction (1 emploi sur 10).

4.1.3.2.3 UN TAUX DE CHÔMAGE MÉCONNU POUR L'UZÈGE

Le chômage reste une préoccupation. Le taux officiel ne peut s'approcher qu'au niveau de la zone d'emploi. Le SCoT Uzège Pont du Gard est réparti sur 2 zones d'emplois, celle de Nîmes (deux-tiers) et Bagnols-sur-Cèze (un tiers). Il s'élève fin 2015, à plus de 14 % au sein de la zone d'emploi de Nîmes et à l'échelle du Gard, 13 % dans la zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze contre 10 % en France métropolitaine et à titre de comparaison 11,3 % dans la zone d'emploi d'Avignon, dans sa partie Languedocienne.

La population active du territoire comprend au titre du recensement de la population 21 % de chômeurs.

CHIFFRES CLÉS



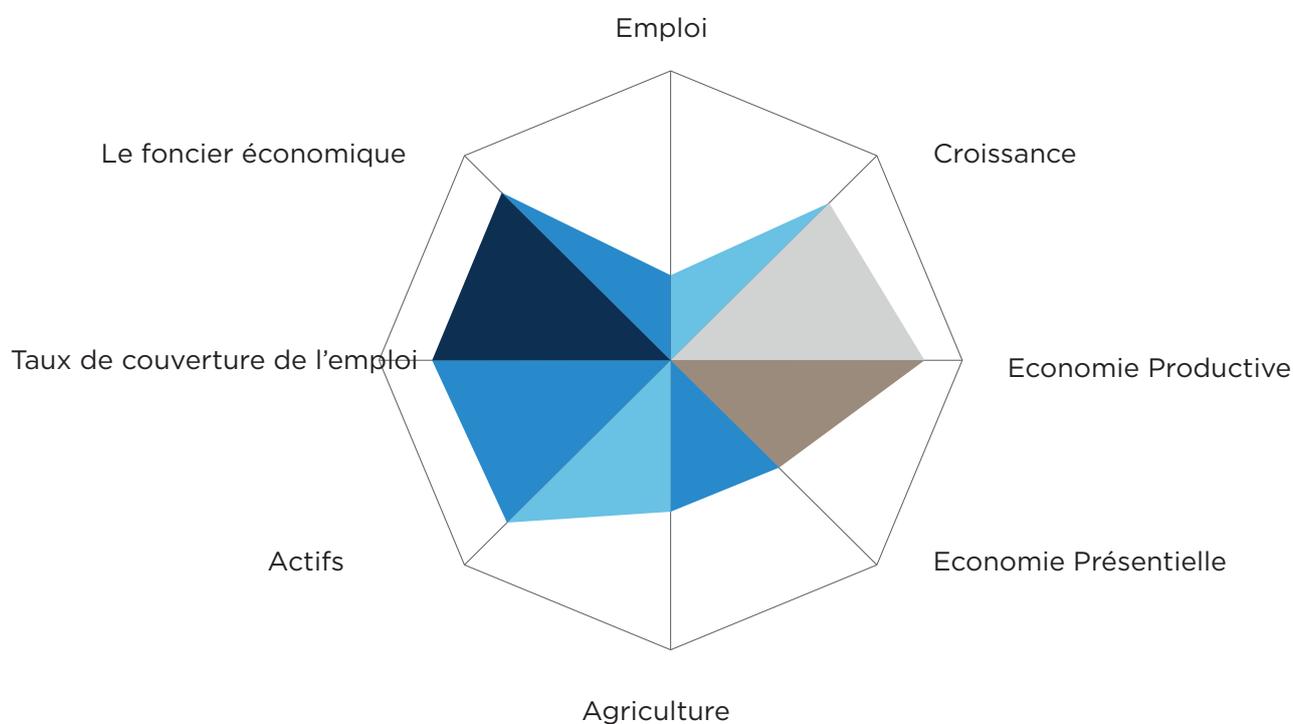
PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE

Développer l'identité économique du territoire pour diminuer notre dépendance économique

Déterminer le type d'aménité que le territoire veut offrir à ses populations actives

Renouveler les savoir faire nécessaires à la bonne marche du tissu économique

ANALYSE THÉMATIQUE



ANALYSE STRATÉGIQUE

ATOUT

- Un secteur industriel bien implanté
- Une transformation progressive de la structure de la population active
- Un bon remplissage des zones d'activités

OPPORTUNITÉ

- Créer les conditions pour favoriser le développement économique
- Veiller au maintien de l'activité agricole
- Permettre une diversification de l'économie

FAIBLESSE

- Une forte concentration des emplois
- Une économie présentielle peu développée
- Une baisse de l'attractivité économique

MENACE

- Une baisse significative des emplois
- Un territoire économiquement dépendant de ses voisins
- Des emplois ne répondants plus aux demandes des actifs du territoire

LE COMMERCE

Le comportement des consommateurs est en phase de mutations profondes, liée à un changement des modes de consommations : baisse de la part de l'alimentation dans le budget des ménages, développement de la vente distance, drives, développement des enseignes de proximité sur les besoins courants par les grandes enseignes, etc.

Le commerce est un secteur d'activité majeur pour le SCoT, en nombre d'entreprises et d'emplois. L'économie résidentielle et plus globalement l'économie présentielle est prépondérante sur le territoire. Cf. Portrait général volet éco

CHAPITRE 4.2.1

L'OFFRE COMMERCIALE

SECTION 4.2.1.1

LE MAILLAGE COMMERCIAL

SOUS-SECTION 4.2.1.1.2

LES PÔLES MAJEURS

Le territoire du SCoT se situe à l'interface de 3 pôles commerciaux majeurs situés en dehors de son périmètre : Nîmes, Avignon et Alès. Il s'agit de pôles très attractifs sur tous les produits non alimentaires. Ces pôles disposent d'une offre commerciale très diversifiée et plus large que ce que les consommateurs trouvent sur le territoire du SCoT.

- ▶ Sur le pôle Avignon/Le-Pontet (de 10 à 40 min en voiture), environ 432 000 m² de surface de vente, est la principale polarité commerciale à proximité du territoire. Alliant, offre de boutiques, locomotives et grandes surfaces spécialisées voir même la présence d'enseignes métropolitaines (type IKEA).
- ▶ Nîmes (15 à 40 min en voiture), environ 240 000 m² de surface de vente, est la première polarité commerciale gardoise commerciale du territoire. Avec près de 2 400 commerces dont plus de 220 GMS ou GSS. Elle comprend elle aussi une offre de boutiques importante que ce soit en centre-ville ou dans les centres commerciaux de périphérie. Tout comme Avignon, on recense sur ce pôle des enseignes qui ne s'implantent que sur des agglomérations importantes et que l'on ne retrouve pas à Uzès. Decathlon, H&M, La Fnac, Jardiland, Casa, etc.). Elle capte plus de 25 % des dépenses des ménages du territoire sur les produits d'équipement de la personne (31 %) de la maison (24 %) et en culture et loisirs (26 %).
- ▶ Alès (5 à 40 min en voiture), environ 130 000 m² de surface de vente est la deuxième polarité commerciale du Gard mais capte une part assez faible de dépenses des ménages résidant sur le SCoT.

SOUS-SECTION 4.2.1.1.3

LES PÔLES PRINCIPAUX

En plus des 3 pôles majeurs cités précédemment, on recense des pôles d'équilibre dont un fait partie du territoire : Uzès. L'offre commerciale de ce pôle répond bien entendu à des besoins courants mais également à des achats plus exceptionnels (mobilier, jardinage bricolage...).

- ▶ Uzès
- ▶ Villeneuve/Les angles (10 à 40 min en voiture), environ 25 000 m² de surface de vente
- ▶ Beaucaire environ 24 000 m² de surface de vente
- ▶ Bagnols environ 37 000 m² de surface de vente

Les pôles principaux présentent :

- ▶ Une offre est diversifiée, généralement portée par une ou plusieurs « locomotives » alimentaires (de 1500 à 3500 m²).
- ▶ De grandes et moyennes surfaces (> 300 m²) non alimentaires sont en nombre suffisant pour proposer un large choix et limiter ainsi l'évasion.
- ▶ L'offre répond aux achats courants et aux achats raisonnés plus ponctuels sur du non alimentaire.
- ▶ La zone de chalandise primaire se situe à 5/10 minutes. Il peut exister une petite emprise sur une zone de chalandise secondaire allant de 10/30 minutes.
- ▶ (Définitions reprise du DAAC du Scot Sud Gard)

SOUS-SECTION 4.2.1.1.4

LES PÔLES SECONDAIRES

Les pôles secondaires sont au nombre de deux sur le territoire du SCoT, Remoulins et Aramon, ils présentent :

- ▶ Une offre multiple de grandes surfaces généralistes (hyper / super) permettant d'offrir localement du choix aux consommateurs (5 pôles concernés).
- ▶ Une offre non alimentaire agrégée et cohérente permettant de limiter l'évasion vers les pôles voisins (réponse aux besoins courants).
- ▶ L'offre strictement commerciale est complétée par une offre de services de proximité (services à vitrine) mais également en café restaurants.
- ▶ Une zone de chalandise qui s'étend au-delà de la commune, notamment grâce à l'offre alimentaire en GMS et non alimentaire en GSS. La zone de chalandise des commerces de la polarité s'étend au-delà de la commune (communes voisines).
- ▶ Un positionnement (localisation géographique) des polarités favorables à l'activité commerciale.
- ▶ Les pôles secondaires se situent sur des axes majeurs de communication. Ce positionnement permet aux commerces situés le long des axes de capter la clientèle empruntant ces axes (flux).

Concordance avec le SCoT : pôles supports

- ▶ L'offre est avant tout caractérisée par des commerces de proximité alimentaires et non alimentaires majoritairement situés en centre-ville ou le long des axes qui y mènent, dans le tissu urbain.
- ▶ Au-delà du centre-ville, il existe un complément d'offre par une activité alimentaire en supermarché ou supérette de 300 à 1500 m². Cette offre est généralement située sur une entrée de ville.
- ▶ Le niveau d'offre correspond à des achats quotidiens réalisés à l'échelle d'un secteur d'habitation (commune ou quelques communes proches).
- ▶ La zone de chalandise est unique et comprend un secteur de 10/15 minutes de route depuis la ville/bourg centre.

SOUS-SECTION 4.2.1.1.5

LES PÔLES D'ÉQUILIBRE

La zone de chalandise est limitée aux ménages de la commune ou du quartier.

Sur ces 3 polarités, Saint-Quentin la Poterie, Moussac et Montfrin, l'offre est essentiellement constituée :

- ▶ d'une « locomotive » alimentaire (GMS) complétée des commerces traditionnels qui viennent compléter l'offre.
- ▶ de commerces traditionnels non alimentaires permettant de couvrir les besoins courants

SECTION 4.2.1.2

LA POLARISATION DE L'OFFRE

Le territoire du SCoT compte un peu moins de 650 commerces de détails en 2015 soit 11,9 commerces pour 1000 habitants (12,6 pour le Gard) pour une densité de surface de vente de 532 m² pour 1000 habitants (943 m²/1000 habitants dans le Gard). Cette moyenne témoigne d'un maillage de proximité satisfaisant sur le SCoT en termes de commerce pour 1000 habitants mais aussi en termes de surfaces puisque la moyenne gardoise tient compte des pôles de Nîmes et Alès qui regroupent la moitié des surfaces de vente du Département.

26 commerces de plus de 300 m² en 2015, représentant un plancher de 28 128 m² ont été recensés sur le périmètre de l'Uzège. Elles sont localisées principalement dans les zones commerciales de périphérie notamment sur Uzès, à Pont des Charrettes, qui regroupe à elle seule une part importante des surfaces de vente du territoire.

Cette densité se situe en deçà des moyennes nationales (1 303 m²/1000 habitants) et légèrement en dessous des moyennes observées sur les territoires ruraux qui s'explique par son positionnement à proximité immédiate de pôles commerciaux structurants.

Néanmoins, la répartition par activité est équilibrée avec 47 % de surface non alimentaire. Les surfaces d'hygiène-santé-beauté et d'équipement de la personne ne comptent pas des établissements nécessitant des surfaces importantes au regard des produits vendus.

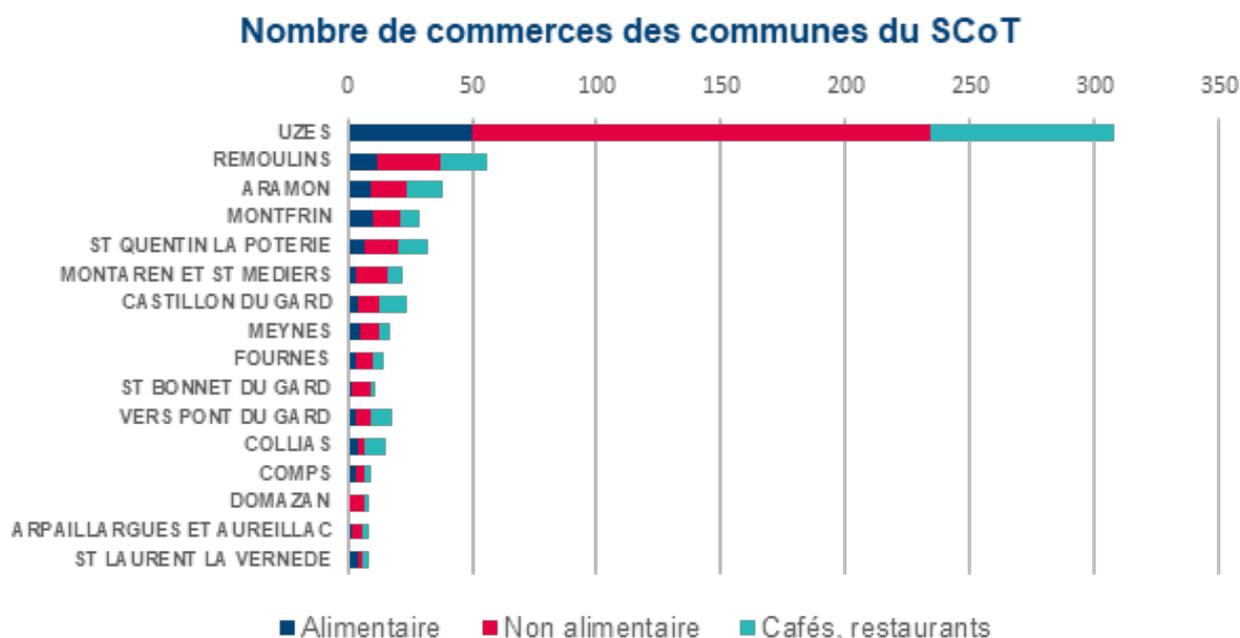


Figure 39 - Nombre de commerces des communes du SCoT

Source :

Le pôle d'Uzès concentre plus de la moitié des commerces non alimentaires du territoire et seulement 1/3 des commerces alimentaires. Les autres commerces de plus de 300 m² alimentaire sont situés au Sud du territoire sur Remoulins, Montfrin et Meynes et sur Montaren-Saint-Médiers.

Plus de 600 commerces de moins de 300 m² sont recensés. Ils représentent 92 % de l'offre alimentaire et 97 % de l'offre non alimentaire. Ces commerces constituent une véritable richesse pour le territoire, notamment en matière de proximité, d'animation des polarité urbaines et villageoises...

On relève une forte concentration de cette typologie de commerces dans les centralités urbaines et villageoises et sont naturellement à Uzès, Remoulins, Saint-Quentin-la-Poterie, Aramon et Montfrin.

La particularité de ce territoire c'est que la commune d'Uzès a 33 % de ses entreprises qui sont des commerces contre 15 % en moyenne sur le territoire.

SOUS-SECTION 4.2.1.1.6

LA REPRÉSENTATION DES COMMERCES PAR SECTEUR

Sur l'ensemble des familles commerciales, à l'exception des cafés, restaurants, c'est l'alimentaire et l'automobiles qui sont le plus représentés, pratiquement 50 % des commerces du territoire. Ces commerces qui mobilisent beaucoup de foncier pour leur implantation et qui requièrent l'utilisation de la voiture, se concentrent là-encore en périphérie des centralités.

Au-delà des commerces alimentaires et non alimentaire, le territoire est doté de restaurants et services à vitrine qui participent grandement à l'animation sociale et touristique des communes. Ainsi 244 cafés et restaurants sont comptabilisés sur le territoire dont 40% sont implantés sur la seule commune d'Uzès. Le rayonnement touristique d'Uzès a favorisé le développement de ce secteur d'activité.

Parallèlement à l'offre commerciale périurbaine, Uzès semble préserver en son centre une partie de l'offre de proximité avec un bon niveau d'offre de commerces lié à l'équipement de la personne et de la maison.

Les marchés de plein air hebdomadaires contribuent également à l'attractivité et à l'animation des centres villes. Celui d'Uzès est particulièrement réputé au-delà du territoire.

Les centres-bourg et villages disposent, pour la plupart d'un appareil commercial de proximité qui permet aux ménages de bénéficier à proximité de leur domicile produits et services du quotidien. A ce titre, il existe un véritable enjeu quant à leur maintien et à leur développement.

La fragilité de certain des centre villes (d'un point de vue commercial) implique la mise en place de règles claires dans le SCoT, afin d'éviter un équipement ne correspondant pas aux réalités de consommation des ménages et touristes du territoire. Le risque in fine serait une vacance commerciale dans les cœurs de villages (voire dans certaines zones) qui est toujours complexe à résorber dès qu'elle apparaît.

A noter également une montée en puissance des services (exemple des banques sur Uzès) ou le basculement d'enseigne vers la périphérie.

SOUS-SECTION 4.2.1.1.6.1.

À L'ÉCHELLE DE L'INTERSCOT

A l'échelle Gardoise, Uzès est le 5^{ème} pôle en nombre de commerces (hors café restaurants). Il apparaît clairement comme le pôle d'équilibre à l'échelle du département. C'est le principal pôle commercial à l'échelle du SCoT.

Si l'on se réfère plus particulièrement à l'évolution des commerces non alimentaires qui ont progressé de 20 %, l'offre de commerce d'équipement de la personne a doublé depuis 2007.



Figure 40 - Nombre de commerces des principaux pôles commerciaux gardois
 Source : CCI Gard, selon nomenclature CCI France (hors cafés restaurant et services à vitrines au 14/02/2019)

SOUS-SECTION 4.2.1.1.7

ÉVOLUTION DE L'ARMATURE COMMERCIALE

Globalement depuis 2007, la croissance des commerces non alimentaires a été plus importante que celle des commerces alimentaires. En effet, l'offre alimentaire présente sur notre territoire depuis 2007 répondait déjà aux besoins de la population.

L'offre non alimentaire a été confortée de sorte que l'évasion commerciale sur certaines catégories de produits a été contenue.

La progression de l'offre non alimentaire a été portée par les commerces d'équipement de la personne qui a doublé depuis 2007. En revanche, l'équipement de la maison a perdu 5 points (valeur absolue).

Quant au café-restaurant, ils ont connu une forte évolution, à l'instar de ce que l'on constate au niveau départemental. Leur progression par rapport à 2007 étant de 30 %.

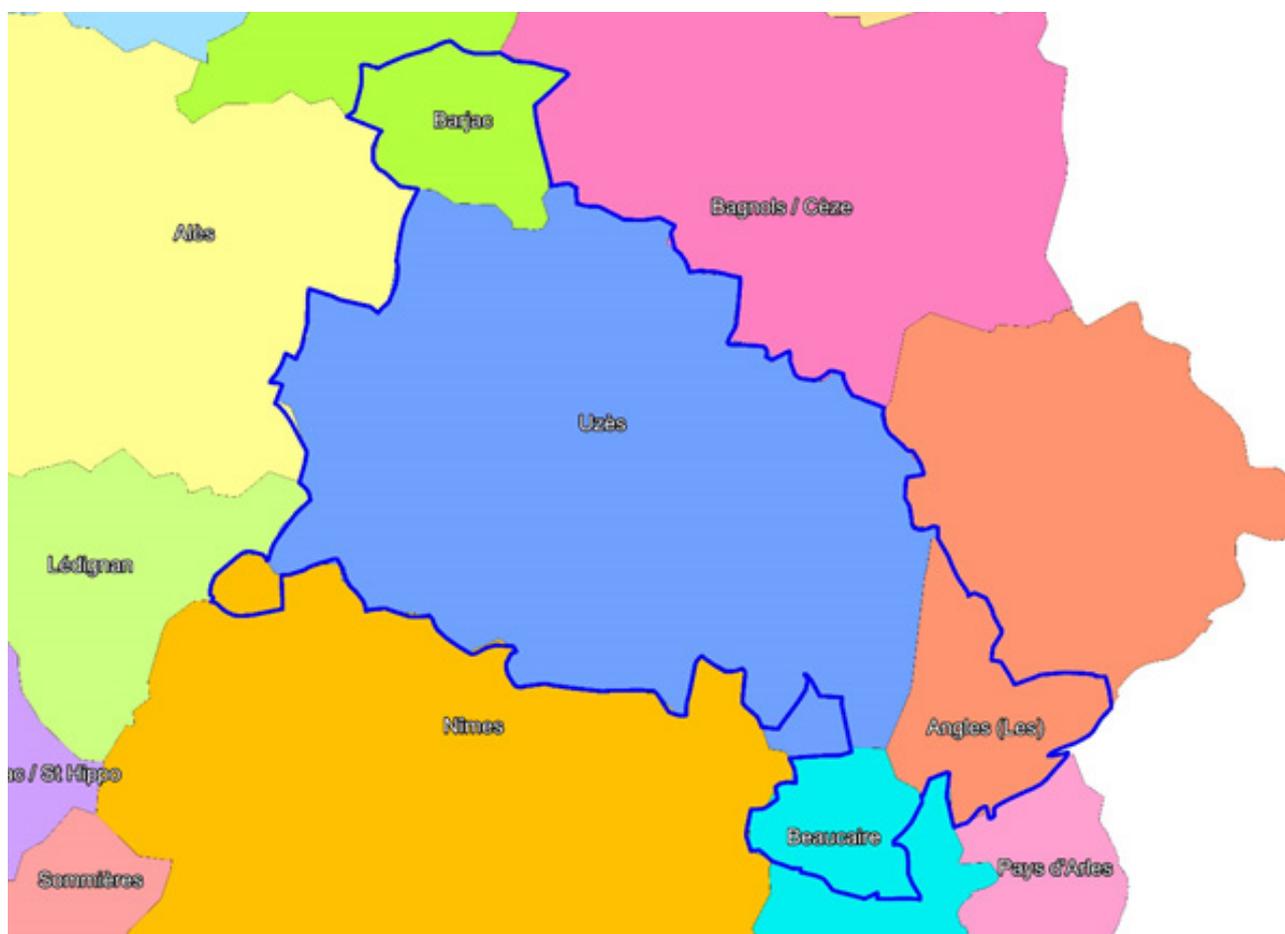
CHAPITRE 4.3.2. **LES DÉPENSES DES MÉNAGES**

SECTION 4.3.2.1 **LES BASSINS DE CONSOMMATION**

Les périmètres utilisés afin d'analyser la consommation des ménages ne correspondent pas à des découpages administratifs. Ils ont été créés, dès 2004 par la CCI, sur la base :

- ▶ de constatations liées au fonctionnement commercial,
- ▶ de logiques de déplacements des actifs
- ▶ des zones de chalandises estimées...

Ils regroupent en moyenne 8 000 à 12 000 habitants et évoluent au fil des campagnes d'enquête (2004/2008/2012/2015) afin de coller au plus près de la réalité constatée des logiques de consommation.



Carte 46 - Bassins d'étude pour l'analyse des comportements d'achat
Source : CCI du Gard

Le territoire de l'Uzège-Pont du Gard est soumis à 5 bassins de consommation :

- ▶ Uzès
- ▶ Beaucaire
- ▶ Nîmes
- ▶ Avignon (Les Angles Villeneuve)
- ▶ Barjac

SECTION 4.2.2.2 LES CONSOMMATEURS

L'Uzège-Pont du Gard compte 23 400 ménages. Le bassin de consommation d'Uzès comptant à lui seul 17 500 ménages et 39 911 habitants.

Une part plus importante de ménages d'une personne et de familles monoparentales sur le secteur d'Uzès.

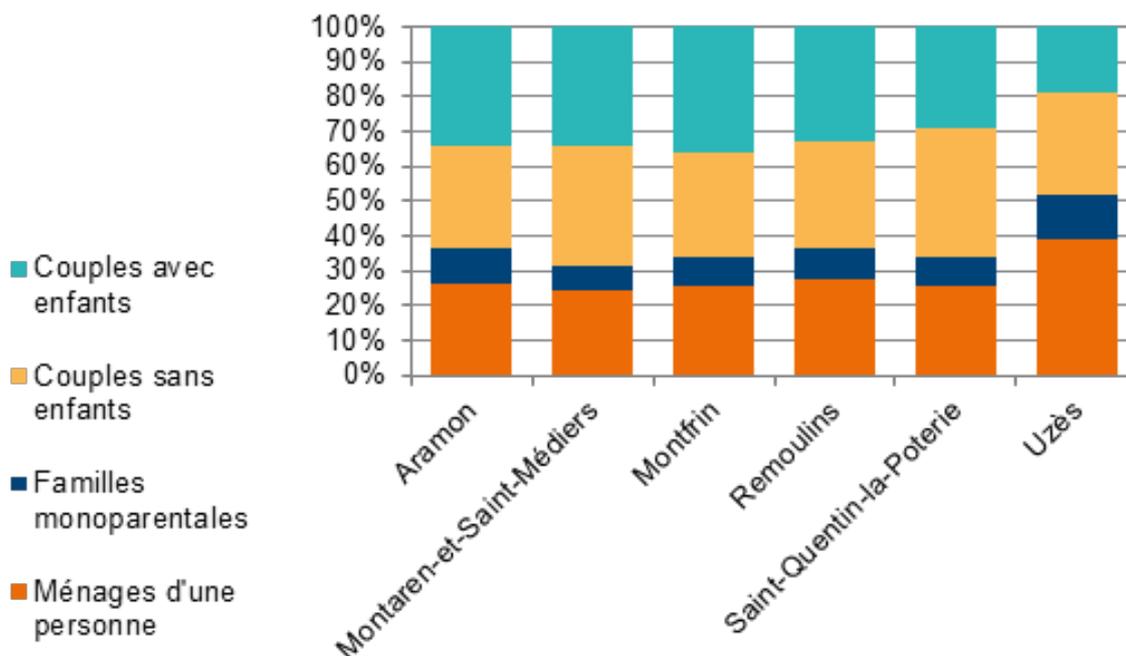


Figure 41 - Répartition des ménages en 2015
Source : CCI du Gard

Le ménage est l'unité de consommation. Or sur le territoire, le profil des ménages est sensiblement différent de celui observé à l'échelle gardoise. Les ménages du Gard ont un revenu mensuel moyen légèrement inférieur aux ménages de l'Uzège-Pont du Gard, les catégories socio professionnelles supérieures sont d'avantage représentées dans le périmètre du SCoT que dans le Gard.

Au-delà de la propension à consommer, cela a une incidence sur l'adaptation de l'appareil commercial, des formes de vente et du développement du commerce :

Les logiques d'enseignes s'adaptent en permanence aux souhaits des consommateurs en leur proposant notamment des formats et des canaux de distribution toujours plus novateurs et diversifiés. (Développement des drives, services de livraisons...)

SOUS-SECTION 4.3.1.2.1 LA DESTINATION DES DÉPENSES

70 % des dépenses alimentaires sont captées par des commerces du territoire et 48 % des dépenses non alimentaires

A noter une faiblesse de la captation des dépenses en équipement de la personne (20 % d'emprise) et de l'équipement de la maison (36 % d'emprise) et culture loisirs (39 % d'emprise).

La bonne captation en hygiène santé beauté est essentiellement lié à la « bonne performance » des pharmacies qui à l'échelle des territoires représentent une dépense conséquente pour les ménages.

SOUS-SECTION 4.3.1.2.1 LE TYPE DE DÉPENSE

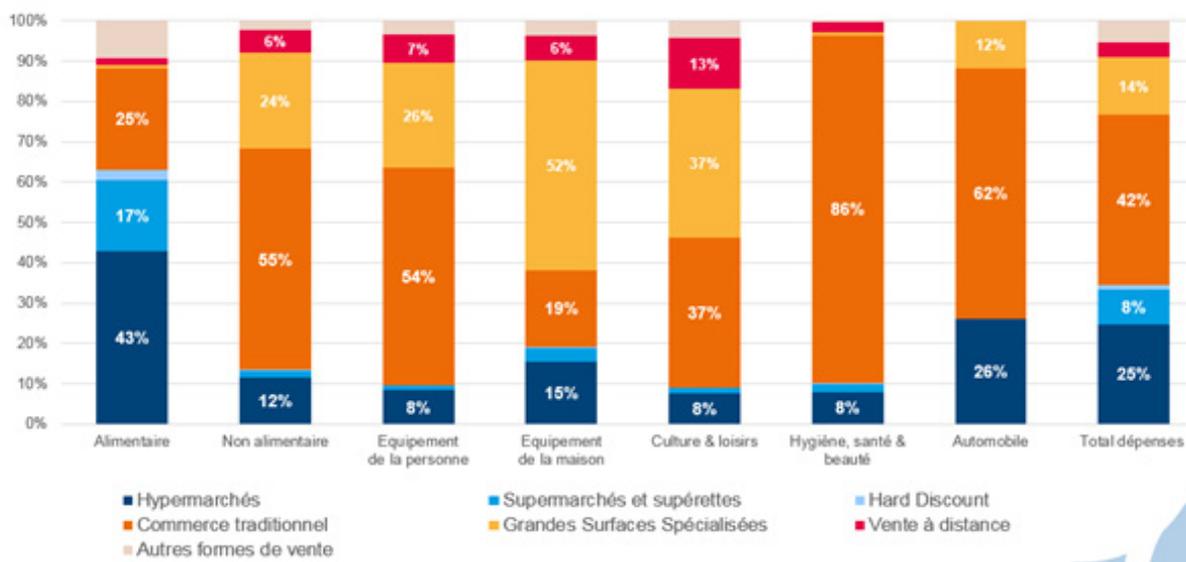


Figure 42 - Dépenses des ménages selon les formes de ventes et les familles de produits en 2015
Source : CCI du Gard

A l'échelle du SCoT, les dépenses alimentaires des ménages sont captées :

- ▶ 63 % par la grande distribution (format hyper/super/discount)
- ▶ 25 % par le commerce traditionnel (petits commerces)
- ▶ 9 % par d'autres formes de vente, et notamment les marchés (5,5 %) ou les achats directs auprès de producteurs (3,6%)

En non alimentaire :

- ▶ Le commerce traditionnel capte plus de la moitié des dépenses des ménages (55 %)
- ▶ La grande distribution 37 % (dont 25 % pour les GSS)
- ▶ La vente à distance 6 %

Toujours la spécificité des dépenses en produits hygiène santé beauté, 86 % des dépenses sont faites en boutiques spécialisées (poids de la pharmacie).

En équipement de la maison, la forte part (52 %) des dépenses réalisées en GSS est liée à la typologie des produits (mobilier, électroménager, bricolage jardinage...)

Il est à noter que la part de la vente à distance dans la captation des dépenses des ménages est assez faible comparativement aux niveaux constatés dans le Gard. Depuis 2015 (date de production des données), la VAD a continué de prendre de l'ampleur sur la consommation des ménages quel que soit la famille de produits.

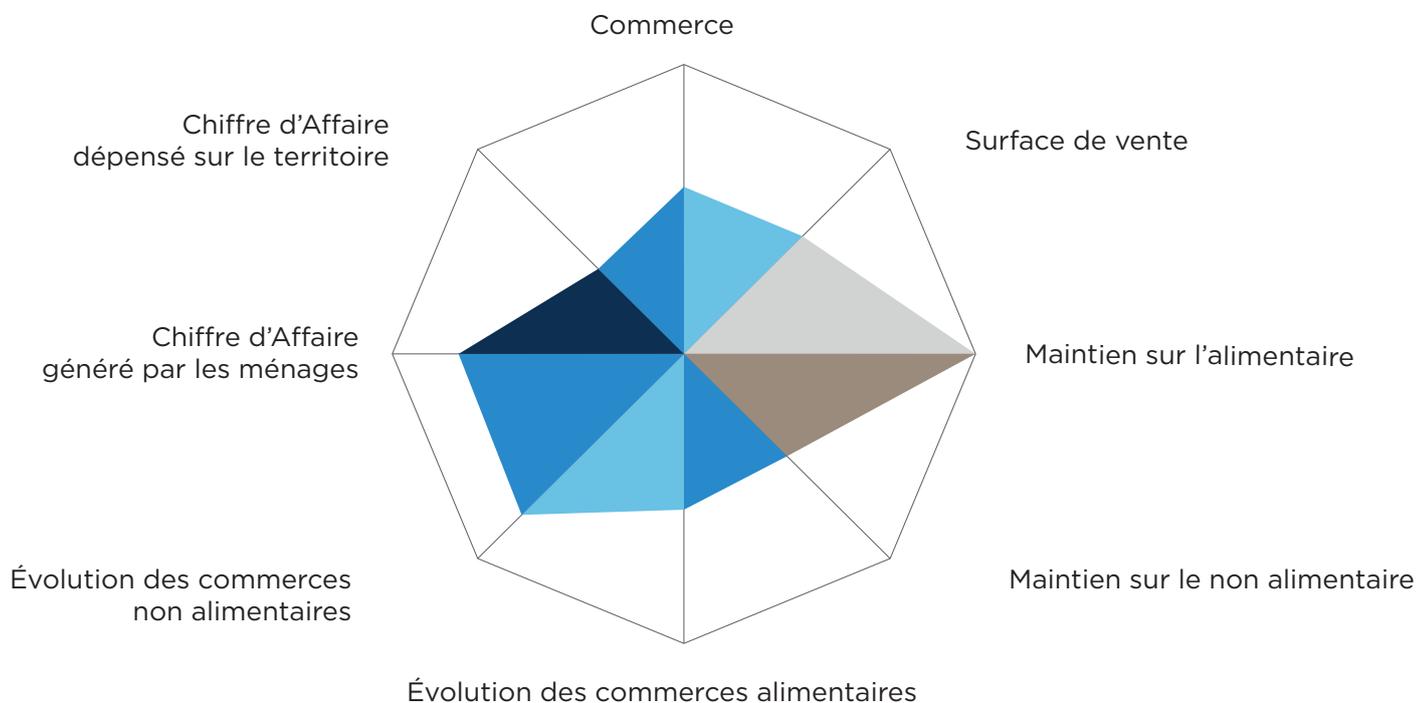
CHIFFRES CLÉS



PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE

Structurer l'offre commerciale autour des polarités & consolider le commerce de proximité

ANALYSE THÉMATIQUE



ANALYSE STRATÉGIQUE

ATOUT

Une part des commerces traditionnels satisfaisante

Une bonne couverture sur les besoins réguliers

Présence d'une ville centre attractive sur le plan commercial

OPPORTUNITÉ

Développer un maillage commercial en adéquation avec l'armature urbaine

FAIBLESSE

Forte attraction des agglomérations Avignonnaises Nîmoises et Alésiennes pour les commerces non alimentaire

Concentration des commerces non alimentaires sur la ville d'Uzès

Des zones commerciales et artisanales ayant une qualité architecturale peu travaillée

MENACE

Fragilisation du commerce de proximité, facteur d'animation de la vie rurale

Devenir dépendant des territoires voisins

L'AGRICULTURE

CHAPITRE 4.3.1

LES CARACTERISTIQUES GÉOGRAPHIQUE, PHYSIQUE ET AGRONOMIQUE

Les caractéristiques physiques locales (eau, sol, climat, topographie) conditionnent et expliquent en grande partie la répartition des surfaces agricoles mais également la nature des systèmes productions en place sur le territoire.

SECTION 4.3.1.1

TOPOGRAPHIE, HYDROGRAPHIE ET CLIMATOLOGIE

Le relief

Le territoire du SCoT s'étend sur un site où alternent coteaux, collines, plateaux, plaines et vallées ; ces reliefs relativement doux et diversifiés dans l'ensemble s'avèrent très favorables au développement de l'agriculture locale (cf. 1.1.1 Structure du territoire).

Le climat

Le climat de ce territoire est de type méditerranéen. Il est caractérisé par un taux d'ensoleillement très élevé, des températures clémentes toute l'année, des pluviométries intenses et brutales en automne, des « à secs » estivaux très prononcés et enfin par le Mistral, un vent d'ouest dominant parfois violent et sec. L'activité agricole a donc dû s'adapter à ce climat qui s'avère très favorable la majeure partie de l'année mais aussi contraignant (forte variabilité des précipitations, déficit hydrique en été, épisodes pluviaux automnaux fréquents et violents, vent fort et asséchant...).

SECTION 4.3.1.2

DES APTITUDES AGRONOMIQUES DES SOLS TRÈS HÉTÉROGÈNES

La qualité des sols

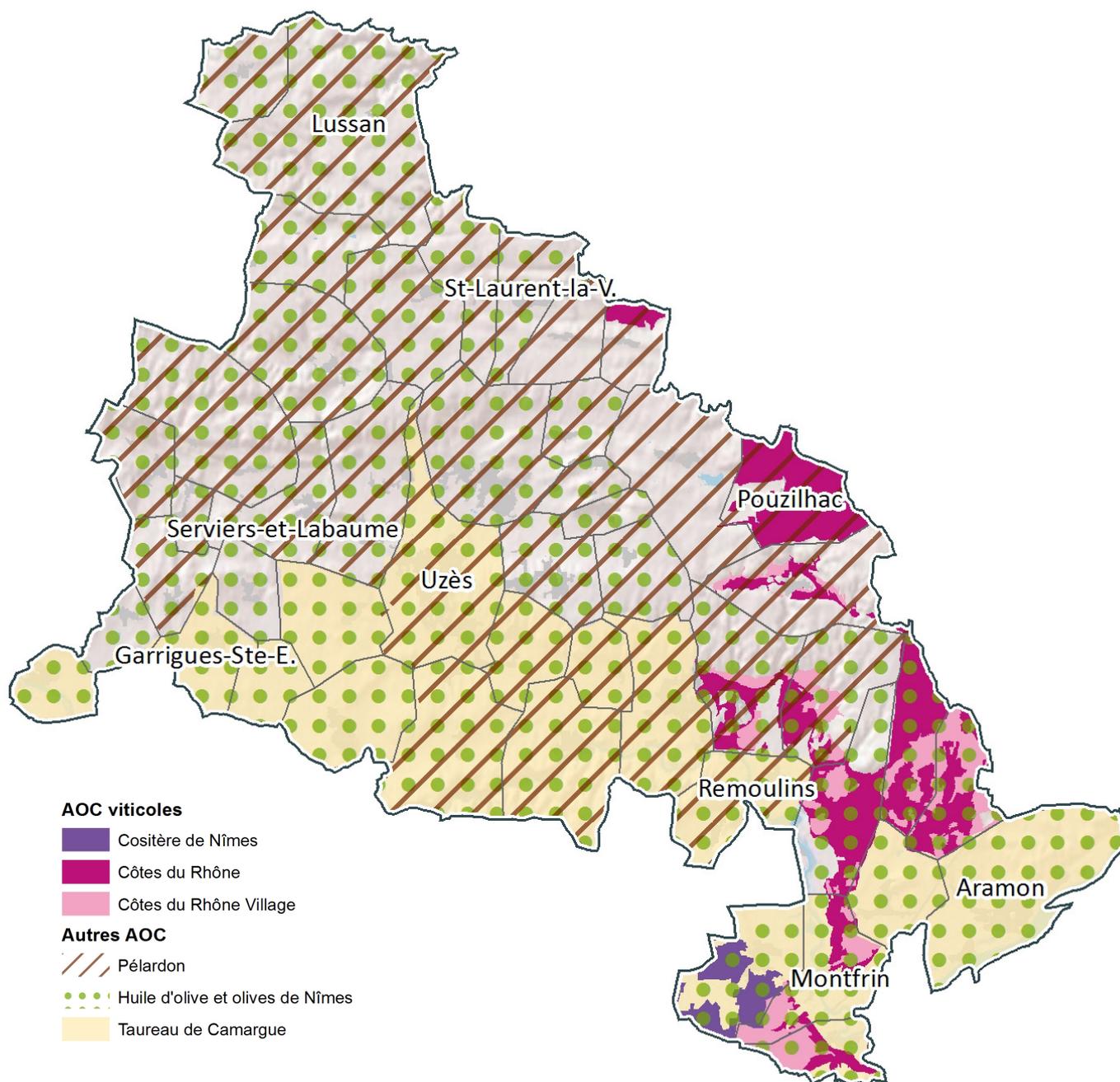
La distribution des sols du territoire est caractérisée par la dominance de sols quasi exclusivement calcaire, très ponctuellement neutre à acide (quelques zones comme Aiguèze). Trois grands types de terrains caractérisent le territoire de l'Uzège-Pont du Gard. Les calcaires et marno-calcaires pauvres du Secondaire (Crétacé) composent les massifs, les grands plateaux et leurs dépressions. Les argiles, les sables argileux, les calcaires lacustres et les grès du Tertiaire (Pliocène, Miocène, Oligocène et Eocène) constituent les collines et les grandes plaines d'Uzès et Saint-Chaptes. Les terrains alluvionnaires fertiles et limoneux du Quaternaire (Holocène et Pleistocène) correspondent aux plaines du Gardon et du Bourdic, à la vallée de l'Alzon et la plaine de Remoulins, aux vallées du Gardon et du Rhône ainsi qu'au plateau des Costières.

Les aptitudes agro-pédologiques

Il n'existe pas d'indice de qualité des sols unique car l'appréciation de la qualité d'un sol dépend de ses usages et de ses fonctions. C'est pourquoi, nous dissocions les aptitudes agro-pédologiques de la mise en valeur agricole et viticole.

Les différents signes de qualité viticoles d'un territoire (AOC / AOP, IGP) reflètent l'aptitude agromique des sols à la mise en valeur viticole. Ils prennent en compte des facteurs pédologiques et géographiques liés à un terroir (pente, orientation, présence de cailloux, type de sol...) ; souvent situés dans des secteurs considérés à moindre potentiel agromique (agricole), ils sont favorables à des cultures plus ciblées telles que la vigne de cuve ou l'olivier...

A la différence des productions à hauts rendements, la vigne de cuve s'adapte mieux sur des sols difficiles, peu profonds, pauvres et secs afin de réduire les rendements et rechercher le meilleur potentiel qualitatif. Les aires d'appellations viticoles et oleicoles sont diverses et occupent une grande partie du territoire du SCoT confirmant que les terroirs en place sont de forte valeur viticole.



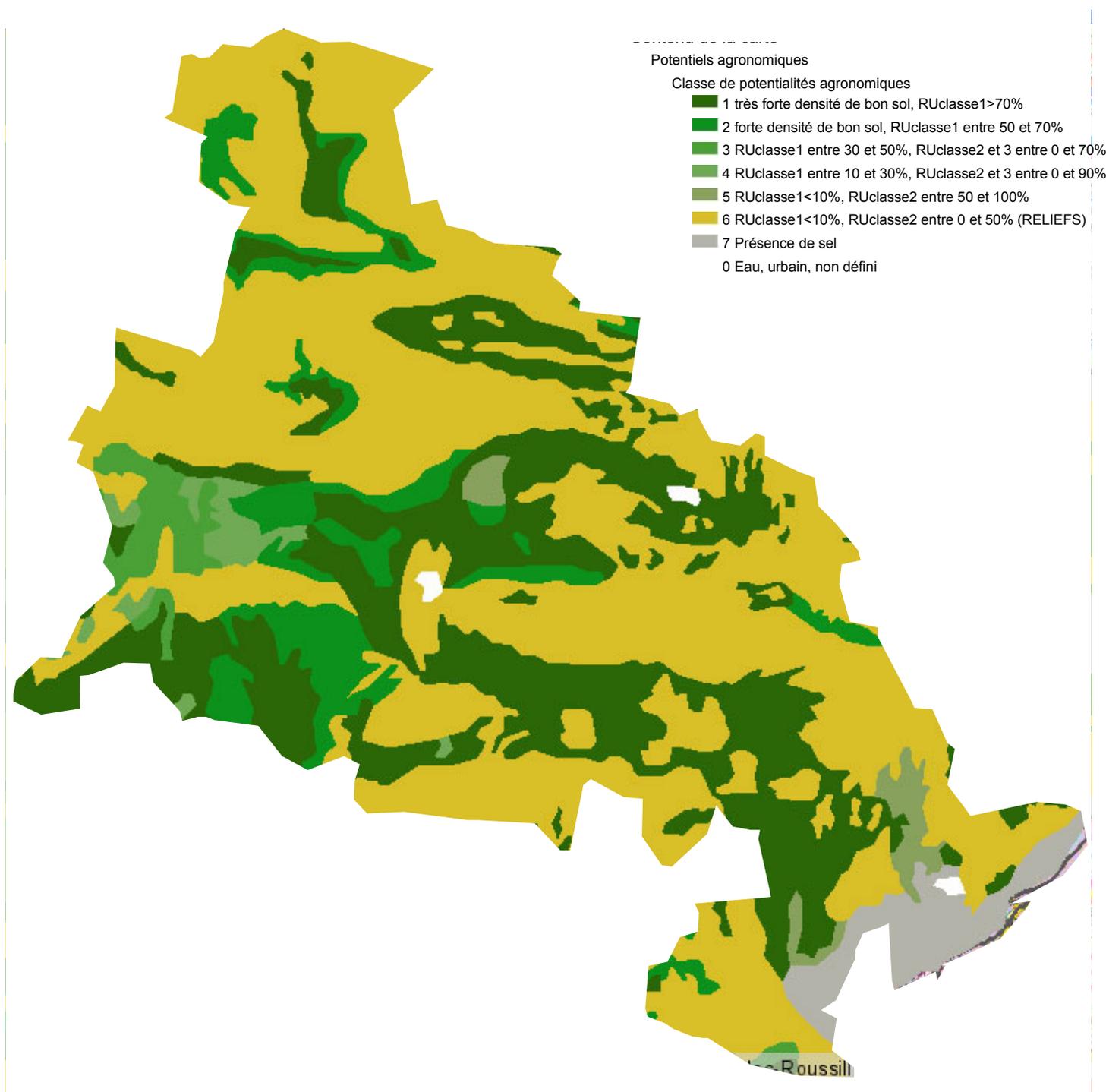
Carte 47 - Carte des AOC
Source : IGn, IRSN - traitement A'U

Les indications géographiques protégées concernent, sur le territoire de l'Uzège Pont du Gard, les productions de Volaille du Languedoc, Poulet des Cévennes, Miel de Provence, Fraise de Nîmes. Par ailleurs, 27 communes de l'Uzège Pont du Gard bénéficient de l'AOC Dûché d'Uzès.

L'aptitude agronomique

L'aptitude agronomique des sols à la mise en valeur agricole reflète la prise en compte de facteurs pédologiques et géographiques (pente, profondeur du sol, capacité de réserve en eau, nature du substrat, texture, présence de cailloux, acidité...) propices à un très grand nombre de productions dont les cultures à haut rendement (céréales, légumes, fruits à pépins...).

Ce critère est essentiel car il détermine le niveau de fertilité réel du sol qui, lui-même a un impact sur le rendement des cultures, oriente vers les types de cultures les plus appropriés et définit le degré de réorientation culturelle d'un secteur. A l'exception de secteurs alluviaux ciblés où les cultures à haut rendement prospèrent, la majeure partie du territoire est plutôt adapté, sur le plan agronomique, aux cultures rustiques que sont la vigne de cuve ou l'olivier.



Carte 48 - Potentiel agronomique des sols
Source : DRAAF Occitanie - Janvier 2016

SECTION 4.3.1.3

ACCES A LA RESSOURCE EN EAU ET IRRIGATION

La disponibilité en eau représente un enjeu majeur pour les territoires agricoles méditerranéens. Elle est en effet un facteur limitant dans la production agricole dans ces secteurs qui connaissent des périodes de sécheresse fréquentes dont l'intensité peut être forte. L'apport d'eau est ainsi nécessaire à la plupart des cultures, y compris les cultures méditerranéennes telles que la vigne ou l'olivier pour lesquelles un apport hydrique ponctuel permet de réduire les conséquences d'un stress hydrique sur la plante et in fine sur la production.

Le SCoT de l'Uzège-Pont du Gard est partiellement concerné dans sa partie sud par le réseau d'acheminement d'eau brute de BRL. Près de 8 000 ha sont équipés sur le plateau des Costières, la basse plaine du Gardon et une partie de la Gardonnenque. Il existe par ailleurs un canal d'irrigation gravitaire situé entre Remoulins et Beaucaire qui permet également l'acheminement d'eau brute à usage agricole dans le secteur sud de Remoulins. La possibilité offerte aux exploitations agricoles de disposer d'eau représente un potentiel de production et de diversification extrêmement intéressant. Les secteurs qui ne bénéficient pas d'un accès à l'eau apparaissent à l'inverse limités en termes de diversification. Cette question se pose très concrètement dans les secteurs viticoles en recherche de diversification.

L'accès à l'eau s'avère aujourd'hui indispensable pour la majorité des cultures pratiquées car elle permet de réduire une grande partie des effets négatifs du climat méditerranéen (déficit hydrique, vent très sec...).

La vigne de cuve, prédominante sur ce territoire, a freiné le développement de l'irrigation car cette culture ne nécessite pas ou bien alors très peu d'apports en eau si l'on excepte les trois premières années qui suivent la plantation ; « plus la vigne souffre, meilleure en sera sa qualité ! ».

SOUS-SECTION 4.3.1.3.1

L'IRRIGATION : UNE ACTIVITÉ LIÉE AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

L'irrigation est l'opération qui consiste à apporter artificiellement de l'eau à des végétaux cultivés pour permettre leur développement normal en cas de déficit hydrique induit par un déficit pluviométrique. Différentes pratiques d'irrigation en agriculture existent :

- ▶ L'irrigation gravitaire traditionnelle a ainsi permis au XIX^{ème} siècle le développement du maraîchage et de l'arboriculture. L'irrigation s'est modernisée à partir des années 1960, avec l'arrivée progressive de réseaux sous-pression (aspersion, goutte à goutte...). Les technologies évoluant continuellement, on parle même aujourd'hui de « micro irrigation » ou « irrigation localisée ».
- ▶ L'irrigation sous-pression permet notamment d'amener l'eau sur des terrains autrefois naturellement inaccessibles au gravitaire. Elle permet également de mieux contrôler l'apport d'eau aux parcelles et de répondre aux besoins des cultures.

SOUS-SECTION 4.3.1.3.2

UN RÉSEAU D'IRRIGATION COLLECTIF PARTIEL

Le SCOT de l'Uzège-Pont du Gard est partiellement concerné dans sa partie sud par le réseau d'acheminement d'eau brute de BRL. Près de 8 000 ha sont équipés sur le plateau des Costières, la basse plaine du Gardon et une partie de la Gardonnenque.

Il existe par ailleurs un canal d'irrigation gravitaire situé entre Remoulins et Beaucaire qui permet également l'acheminement d'eau brute à usage agricole dans le secteur sud de Remoulins. La possibilité offerte aux exploitations agricoles de disposer d'eau représente un potentiel de production et de diversification extrêmement intéressant.

Les secteurs qui ne bénéficient pas d'un accès à l'eau apparaissent à l'inverse limités en termes de diversification. Cette question se pose très concrètement dans les secteurs viticoles en recherche de diversification.

CHAPITRE 4.3.2

ESPACES AGRICOLES ET URBANISATION

L'urbanisation du territoire et particulièrement le mitage des terres, c'est à dire l'implantation d'affectations non agricoles au cœur de l'espace agricole, est un critère néfaste pour l'activité agricole car il perturbe et menace le maintien d'une agriculture de proximité (nombreuses réglementations interdisant aux agriculteurs certaines pratiques dans le voisinage d'occupations de type résidentiel, problèmes d'accès et/ou d'allongement des temps de parcours...).

Ce mitage est d'autant plus problématique lorsque le territoire est occupé et investi par des particuliers non issus du monde agricole. Cette forme urbaine morcelle littéralement le territoire agricole, le fragilise et peut conduire à une mort plus lente mais non moins certaine de l'agriculture. La majorité des communes du territoire apparaissent en effet très concernés par ce phénomène de mitage.

SECTION 4.3.2.1

LA PRESSION HUMAINE, SOURCE DE FRAGILITÉ

En sus des contraintes d'exploitation engendrées par les différentes formes d'urbanisation, un autre phénomène peu visible mais pourtant très présent se manifeste sur le secteur : la pression foncière. La pression foncière n'est pas visible ; c'est une projection de l'urbanisation dans l'imaginaire collectif des propriétaires... Par expérience, on observe que les comportements humains autour des secteurs artificialisés, à artificialiser et à proximité des bâtis isolés, intègrent par anticipation un changement potentiel de destination du sol potentiel ; cette anticipation se concentre principalement sur les terres agricoles les plus planes qui subissent alors les plus fortes pressions.

Ce phénomène entraîne des conséquences majeures fragilisant les exploitations agricoles : tensions sur le niveau des prix (élévation automatique du prix des terres voisines), rétention du foncier dans l'attente d'un déclassement (spéculation), fermeture du marché foncier agricole...

Pour traduire sur le plan spatial ces phénomènes de pression foncière, nous considérons que les terres agricoles, localisées dans un périmètre de 200 mètres autour d'un tissu urbain dense ou semi dense ou bien alors situées dans un périmètre de 150 mètres autour de constructions isolées ou diffuses, sont vulnérables. Cette modélisation cartographique reste toutefois théorique car toutes ces terres ne sont pas forcément menacées mais elles subissent une certaine forme de pression foncière qui peut s'avérer nuisible à terme.

Avec près de 27 000 hectares de terres agricoles (soit 37 % des surfaces agricoles totales du SCoT) soumis à une pression « humaine » forte ou très forte, une grande partie du territoire agricole apparaît « théoriquement » vulnérable. Nous constatons que les secteurs, où l'urbanisation s'est beaucoup étendue (couronnes urbaines et péri urbaines autour d'Uzès et Remoulins), sont ceux qui subissent les pressions les plus fortes.

Certaines « poches agricoles » apparaissent pas ou peu soumises à la pression pour des raisons diverses (secteur soumis à un PPRi, secteur historiquement préservé de tout mitage,...) ; l'ensemble de ces « poches agricoles », vierges ou presque de toute construction, devra faire l'objet dans le SCoT d'une protection particulière, si nécessaire.

SECTION 4.3.2.2

LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

Les Plans de Prévention des Risques

Le territoire du SCoT du Gard Rhodanien est soumis à différents types de risques : inondations, feux de forêts, sols et sous sols, nucléaires et industriels. De vastes surfaces sont inscrites dans un PPR sur le territoire et les constructions y sont majoritairement impossibles pour ne pas entraîner d'augmentation de la vulnérabilité. L'enjeu est d'adapter le règlement à l'activité agricole (autorisations pour la construction de bâtiments techniques agricoles par exemple) sans que cela augmente les risques pour les vies humaines.

Les contraintes environnementales

L'ensemble des périmètres réglementaires liés aux milieux naturels (Natura 2000, zones humides, ZNIEFF, EBC,...) peuvent également dans certains cas entraver le développement de l'agriculture locale.

Les règlements de zone agricole

L'objectif de préservation des terres agricoles génère, paradoxalement pour l'activité agricole, des difficultés pour construire les bâtiments nécessaires aux exploitations agricoles : les constructions agricoles sont de plus en plus difficilement admises dans les zones agricoles notamment des PLU (dans lesquels la tentation de généraliser des zones A inconstructibles est de plus en plus grande) et les demandes de permis de construire doivent être désormais très sérieusement justifiées.

Afin de maintenir l'activité économique des exploitations et donc, de préserver ces espaces agricoles, il est fondamental de permettre (sous réserves de justificatifs bien sûr) la construction de bâtiments à usage agricole dans l'espace qui lui est consacré. Si certains règlements peuvent s'avérer contraignants pour le développement de l'activité agricole, ils permettent en outre de protéger de manière ferme et durable les terres agricoles d'une éventuelle artificialisation et particulièrement dans les secteurs couverts par un PPR.

CHAPITRE 4.3.3

LES HOMMES ET LES EXPLOITATIONS

Selon les derniers chiffres officiels à disposition (RGA 2010), l'Uzège-Pont du Gard compte en 2010, 872 exploitations agricoles. Elles présentent des profils variés tout en étant majoritairement spécialisées dans la production viticole. Ces chiffres, bien que peu récents, permettent de donner une vision générale du monde agricole, malheureusement à l'échelle du SCoT il est difficile d'avoir des chiffres plus actualisés donc la donnée doit être nuancée.

SECTION 4.3.3.1

L'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS

Elles ont déclaré 22 935 ha de Surface Agricole Utile (SAU) selon le recensement agricole, soit 12 % des exploitations et de la SAU du Gard. La surface moyenne des exploitations agricoles de l'Uzège Pont du Gard est de 26,3 ha contre 23,9 ha à l'échelle du Département.

L'activité dans les exploitations agricoles de l'Uzège Pont du Gard est estimée à 1 211 Unités de Travail Annuel (UTA) en 2010, soit 11 % du volume de travail dédié aux activités agricoles dans le Gard. En 2010, environ 1 146 actifs travaillent de façon permanente dans les exploitations agricoles de l'Uzège-Pont du Gard.

Le nombre d'exploitations agricoles a diminué beaucoup plus rapidement que les superficies exploitées. Avec la disparition de près d'une exploitation sur quatre depuis 2000, l'activité agricole de l'Uzège Pont du Gard connaît d'importantes mutations. Les acteurs en place cherchent à diversifier leurs productions et leurs activités, ils misent sur la qualité et investissent dans des filières ou des modes de commercialisation à plus forte valeur ajoutée (agriculture biologique, circuits courts).

NOMBRES D'EXPLOITATIONS	1988	2000	2010	ÉVOLUTION 2000-2010	ÉVOLUTION 1988-2010
SCOT UPG	1578	1134	872	-23.1 %	-44.7 %
GARD	13 794	8 955	6 719	- 25 %	-51.3 %

Tableau 3 - Evolution du nombre d'exploitants agricoles
Source : Agreste, recensement agricole 2010

Les tendances observées sur le nombre d'exploitations et les surfaces agricoles utiles ont pour corollaire une concentration de l'activité et une augmentation de la surface moyenne des exploitations qui est passée de 15 ha en 1988 à 26,3 ha en 2010 dans l'Uzège-Pont du Gard.

SECTION 4.3.3.2

L'ÂGE DES EXPLOITANTS

L'âge des exploitants dans le SCoT, comme dans le Gard, est relativement élevé. En 2010, seulement 12 % des agriculteurs ont moins de 40 ans et au moins 25 % ont plus de 60 ans. Cela pose et posera encore plus à l'avenir, le problème de reprise des exploitations.

En 2010 dans le Gard, on recense seulement 160 créations d'activité sous statut agricole. Etant donné le coût d'installation d'un jeune agriculteur par rapport au rendement économique d'une exploitation, il est actuellement difficile de s'installer hors reprise familiale.

SECTION 4.3.3.3

UN SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSEZ DYNAMIQUE

Majoritairement dans les communes la part d'actifs agricole par rapport à la population active se situe entre 0-5 %. Elle atteint plus de 15 % dans les villages ruraux comme Vallérargues et Lussan du fait d'un nombre d'actifs très restreint dans ces localités. Au contraire, dans les secteurs viticoles comme Montfrin, Bourdic, Domazan, le nombre d'actifs agricoles est important, mais proportionnellement au nombre d'actifs total, cela représente peu.

L'activité dans les exploitations agricoles de l'Uzège Pont du Gard est estimée à 1 211 Unités de Travail Annuel (UTA) en 2010, soit 11 % du volume de travail dédié aux activités agricoles dans le Gard.

En 2010, environ 1 146 actifs travaillent de façon permanente dans les exploitations agricoles de l'Uzège Pont du Gard. Néanmoins, le nombre d'actifs agricoles a diminué de 873 personnes, passant ainsi de 2 019 à 1 146 salariés.

L'agriculture joue un rôle essentiel sur l'emploi en général, même si l'évolution du nombre « d'unité de travail annuel » diminue chaque année, avec une baisse de près de moitié en 20 ans. La crise économique a en effet poussé de nombreuses exploitations agricoles à réduire leur masse salariale et donc parfois à se séparer d'une partie de leur main d'œuvre. Les différents indicateurs mettent ainsi en évidence un recul des activités agricoles qui correspond à une tendance globale observée de l'échelle régionale à l'échelle de SCoT. Inscrite dans un système mondialisé régulé à grande échelle, l'agriculture, qui doit par ailleurs composer avec la variabilité météorologique, rencontre au niveau local des difficultés économiques importantes qui expliquent ces évolutions. Dans ce contexte, la question de la pérennité et de la reprise des exploitations agricoles en place se pose, puisque seulement 41 % des exploitants de + 50 ans de l'Uzège-Pont du Gard déclarent avoir un successeur connu pour leur exploitation.

TRAVAIL DANS LES EXPLOITA- TIONS (UTA)	1988	2000	2010	EVOLUTION 2000-2010	EVOLUTION 1988-2010
SCOT UPG	2 345	1 557	1 211	-22.2 %	-48.4 %
GARD	19 670	14 309	10 921	-23.7 %	-44.5 %

Tableau 4 - Travail dans les exploitations agricoles en Unité de Travail Annuel
Source : Agreste, recensement agricole 2010

Nous constatons, à partir des chiffres du dernier recensement agricole de 2010, que plus de 10 % du travail agricole serait assuré par une main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle (constituée par des étudiants, des chômeurs ou bien alors par des personnes ayant une autre activité principale...). Nous estimons, qu'une exploitation agricole du SCoT emploie directement l'équivalent de près de 1,84 ETP. A ces emplois directs, il conviendrait également d'ajouter tous les emplois indirects engendrés par l'activité agricole locale (salariés des organisations de producteurs, des caves coopératives, des organisations professionnelles agricoles...) mais aussi tous les emplois induits.

La vigne et l'arboriculture sont les principales sources d'emploi. Les fruits et légumes demandent une main d'œuvre élevée pour le ramassage qui reste manuel, contrairement à la vigne et aux grandes cultures dont les récoltes sont largement mécanisées. Cela se ressent nettement sur la répartition des emplois.

CHAPITRE 4.3.4

LES PRODUCTIONS ET PRATIQUES AGRICOLES

Selon les derniers chiffres officiels à disposition (RGA 2010), l'Uzège-Pont du Gard compte 22 935 ha de Surface Agricole Utile (SAU) déclarées, soit 12 % des exploitations et de la SAU du Gard. La surface moyenne des exploitations agricoles de l'Uzège Pont du Gard est de 26,3 ha contre 23,9 ha à l'échelle du Département.

SECTION 4.3.4.1

L'ÉVOLUTION DE LA SAU

Selon les derniers chiffres officiels à disposition (RGA 2010), l'Uzège-Pont du Gard compte 22 935 ha de Surface Agricole Utile (SAU) déclarées, soit 12% des exploitations et de la SAU du Gard. La surface moyenne des exploitations agricoles de l'Uzège-Pont du Gard est de 26,3 ha contre 23,9 ha à l'échelle du Département.

SAU (HA)	1988	2000	2010	EVOLUTION 2000-2010	EVOLUTION 1988-2010
SCOT UPG	23 484	25 186	22 935	- 8.9 %	- 2.3 %
GARD	204 882	191 853	160 415	- 16.4 %	- 1.7 %

Tableau 5 - Travail dans les exploitations agricoles en Unité de Travail Annuel
Source : Agreste, recensement agricole 2010

Les évolutions récentes de l'activité agricole montrent un recul des surfaces agricoles utiles déclarées qui sont passées de 25 186 ha en 2000 à 22 935 ha en 2010. Cette diminution (- 8,9 %) est relativement faible par rapport à la tendance observée dans le département où le recul est nettement plus marqué (- 16,3 %) et à l'œuvre depuis les années 1980.

Pourtant durant la période 1988-2000, l'Uzège-Pont du Gard a vu ses espaces agricoles s'étendre puisque la surface agricole utile est passée alors de 23 484 ha à 25 186 ha (+ 7 %). Depuis 10 ans, ce phénomène s'est arrêté avec l'apparition de la crise viticole, peu d'agriculteurs cherchent à s'étendre, et ceux qui le souhaitent ont parfois du mal à trouver les parcelles qui leur conviennent. Cette évolution des surfaces agricoles est également différente selon les secteurs. Certaines communes, ont vu augmenter leur SAU en 20 ans.

SECTION 4.3.4.2

LA RÉPARTITION DES CULTURES

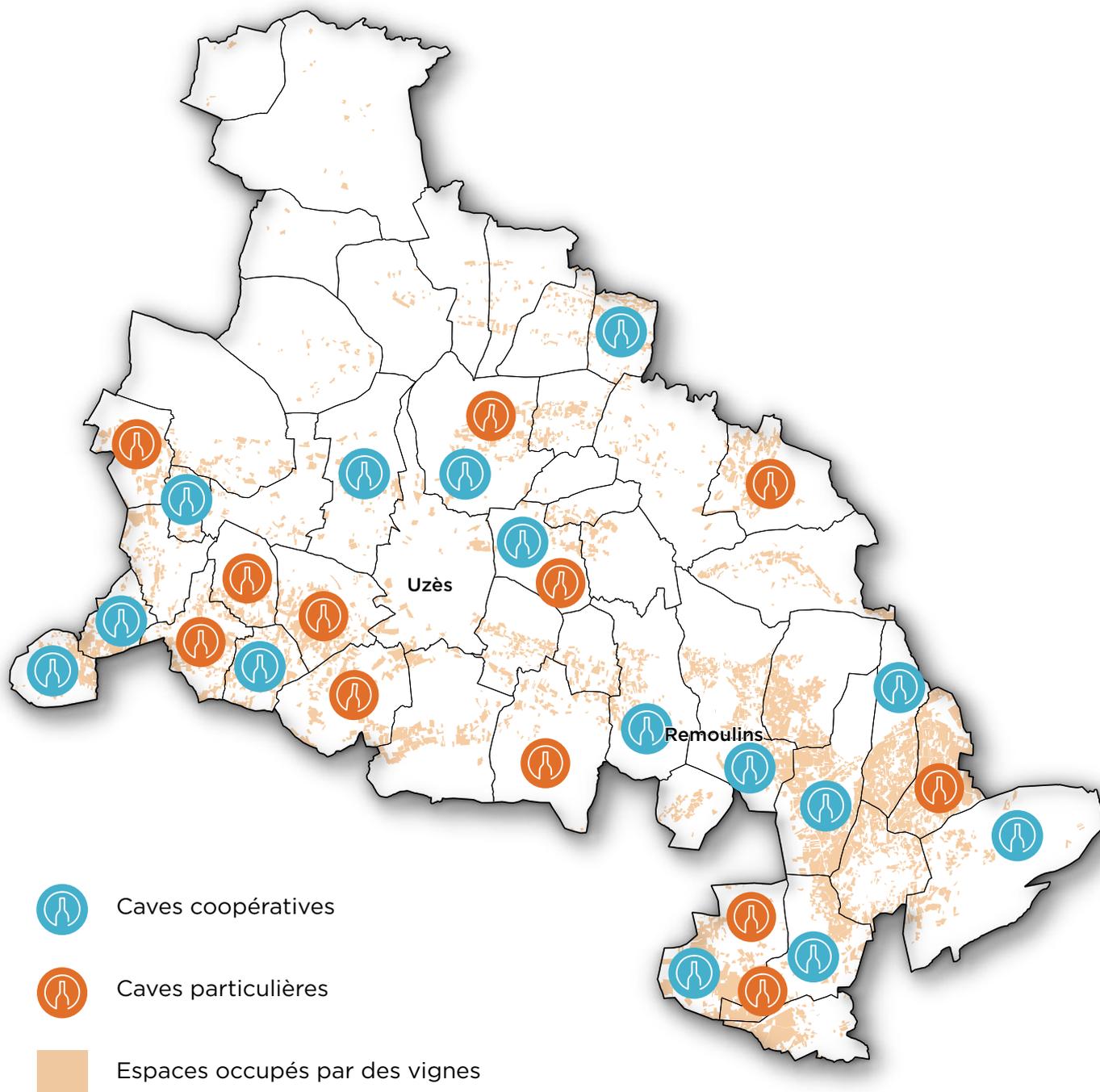
SOUS-SECTION 4.3.4.2.1

LA RÉPARTITION PAR TYPOLOGIE DE CULTURE

Le SCoT se démarque du Département et du SCoT Sud Gard, par l'importance des surfaces agricoles dédiées à la vigne (35 % contre 27 %), et aux grandes cultures (38 % contre 18 %).

Le premier poste d'occupation agricole du territoire est la vigne, avec 9 202 ha destinés à la production de vins. Auparavant spécialisé dans la production massive de vins de table, le vignoble du Languedoc-Roussillon a connu différentes vagues d'arrachage et a entamé une reconversion qualitative depuis plusieurs dizaines d'années. Ce mouvement correspond à la trajectoire de l'Uzège-Pont du Gard qui a connu une phase de restructuration et poursuit ses efforts qualitatifs qui ont été récemment reconnus par l'attribution de l'AOC Duché d'Uzès.

La vigne est pratiquement présente sur l'ensemble du territoire aussi bien sur des secteurs de plaine que sur des coteaux de garrigues : sur le plateau de la Capelle, la plaine d'Uzès, la plaine de Bourdic, mais également sur les Costières. La basse plaine alluviale du Gardon et les terres arables du plateau de Lussan sont les seuls territoires où la vigne est très peu présente.



Carte 50 - La répartition des caves viticoles sur le territoire
Source : PETR UPG

On recense 16 caves coopératives sur le territoire et plus de 23 caves particulières connues en 2019 sur l'Uzège Pont du Gard.

Les cultures céréalières occupent 4 830 ha pour une proportion équivalente à 26 % des espaces agricoles. Ces cultures prennent place dans les plaines agricoles que forment la plaine d'Uzès de Bourdic, le vallon de Pognadoresse et dans une moindre mesure dans la plaine basse du Gardon. Essentiellement cultivées pour la production de blé dur qui bénéficie de soutien de l'Union Européenne, ces territoires agricoles restent dépendants du régime d'aides attribuées dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

Les prairies et fourrages occupent plus de 2 474 ha soit un quart des espaces agricoles. Ces espaces sont essentiellement utilisés au service d'activités d'élevage (prairies pâturées et espaces destinés au fourrage). Pour autant, l'Uzège-Pont du Gard n'est pas traditionnellement une grande région d'élevage. Sa production dépasse rarement les 10 % de la production départementale quelle que soit la filière. Sur le territoire, l'élevage se tient essentiellement sur le plateau de Lussan (ovins, caprins, volailles et bovins) et dans le canton d'Uzès (équidés - avec la présence du Haras national - et volailles). Les prairies sont principalement localisées dans les plaines agricoles que forment les plaines d'Aramon, de Remoulins, d'Uzès et la vallée de l'Alzon.

Avec près de 85 % d'espaces agricoles dédiés à ces occupations, vignes, céréales et prairies dominent très largement le paysage agricole de l'Uzège Pont du Gard.

Les vergers, essentiellement situés sur la basse plaine du Gardon et sur le plateau de Costières en limite avec le SCoT Sud Gard occupent 2 000 ha et ont connu une baisse importante. Ils sont destinés en majorité à la production d'abricots, de cerises et de pommes.

Le maraîchage concerne environ 426 ha, soit environ 2 % des surfaces agricoles. Les cultures maraîchères de plein champ ou sous serre trouvent des terrains extrêmement favorables dans les plaines alluviales fertiles du territoire, situées dans la basse plaine du Gardon.

Il est également important de souligner que la trufficulture et l'oléiculture qui ne sont pas mises en évidence avec les sources de données disponibles sont deux activités importantes sur le territoire.

La trufficulture est essentiellement présente dans le secteur d'Uzès. La production truffière représente un réel potentiel dans cette région où les conditions nécessaires à cette culture sont réunies. S'il est difficile d'envisager la rentabilité d'une exploitation agricole sur la seule production de truffes qui peut être très variable d'une année à l'autre, celle-ci peut représenter un axe de diversification. Un marché de la truffe est organisé chaque semaine sur Uzès durant la période de récolte.

L'oléiculture est présente sur l'ensemble du territoire qui est d'ailleurs classé en AOC Olive et huile d'Olive de Nîmes. En effet, depuis 2004, l'huile d'olive est reconnue pour sa qualité qui témoigne du savoir-faire local. L'huile d'olive de Nîmes AOP promet aux gourmets un caractère ardent et une puissance aromatique incomparable. L'olive de Nîmes AOP, de la variété Picholine, est une olive de table réputée pour son craquant et sa saveur. 4 moulins à huile sont présents sur le territoire autour de Remoulins et Uzès.

SOUS-SECTION 4.3.4.2.2

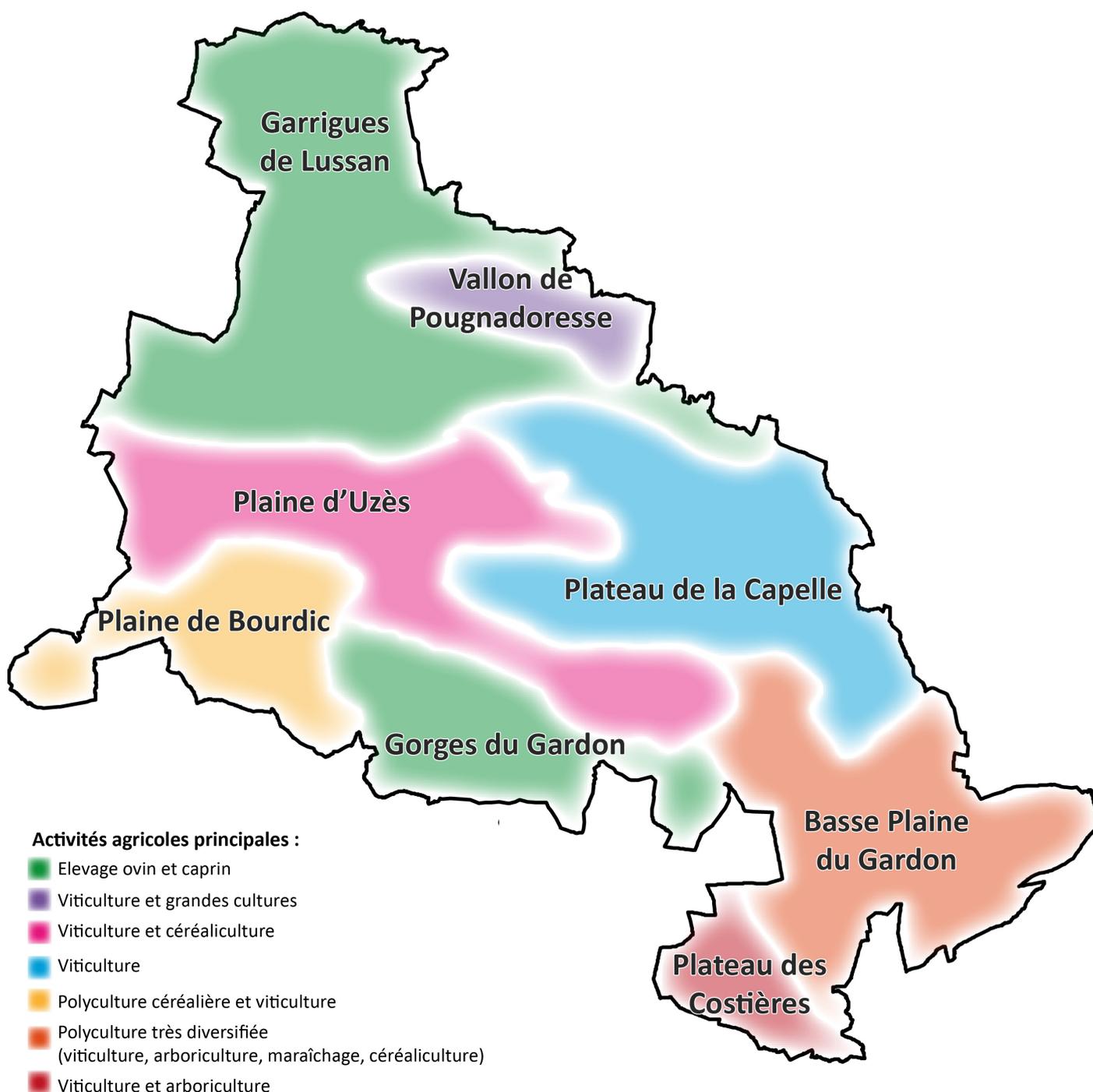
LA RÉPARTITION PAR TERRITOIRE

On distingue plusieurs entités agricoles dans le territoire du SCoT :

- ▶ Les Garrigues de Lussan : l'agriculture est la principale ressource économique de ce territoire. Elle est essentiellement basée sur l'élevage ovin et caprin, ainsi que la culture de l'olivier.
- ▶ Le vallon de Pognadoresse : le secteur est caractérisé par une diversification importante autour de la viticulture et de grandes cultures. Le parcellaire est extrêmement morcelé.
- ▶ La plaine d'Uzès : l'activité agricole est dominée par la viticulture et dans une moindre mesure la céréaliculture. Le secteur bénéficie aussi de la production de truffe et l'AOP viticole Duché d'Uzès. Il s'agit du secteur soumis à la plus forte pression foncière.
- ▶ Le plateau de la Capelle : ce secteur sec de plateau calcaire est dominé par la viticulture avec des productions en AOC Côtes de Rhône dans sa partie est.
- ▶ La plaine de Bourdic : elle correspond à une plaine cultivée autour du Gardon. C'est le secteur de polyculture où alternent vignes et productions céréalières.
- ▶ Les Gorges du Gardon : il s'agit de petites plaines agricoles enserrées dans des secteurs boisés. L'élevage est présent sur ce secteur où des troupeaux pâturent dans les secteurs de garrigues.
- ▶ La basse plaine du Gardon : plaine alluviale dans laquelle l'agriculture occupe une grande place avec un système de polyculture basé sur la viticulture, l'arboriculture, du maraîchage et de la céréaliculture. Cette entité bénéficie de deux AOC prestigieuses : côte du Rhône

et Côtes du Rhône Villages, Costières de Nîmes en rive droite du Gardon. Elle bénéficie de très bonnes qualités agronomiques au niveau d'Aramon, favorable au maraîchage et à l'arboriculture dans un secteur qui bénéficie pour partie du réseau d'irrigation BRL.

- Le plateau des Costières : cette entité géographique clairement délimitée est caractérisée par l'AOC viticole des Costières de Nîmes et l'arboriculture.



Carte 51 - La répartition des entités agricoles
Source : AUDRNA 2015 / Fond de carte Géofia IGN

SOUS-SECTION 4.3.4.2.2

LES FRICHES AGRICOLES

Les friches sont des terrains qui ont perdu leur fonction, leur vocation, qu'elle soit initiale ou non : friche urbaine, friche industrielle, friche commerciale, friche agricole. Laissées momentanément à l'abandon, ces surfaces peuvent fournir l'opportunité de repenser l'aménagement du territoire, tant en milieu rural qu'urbain. La situation n'a pas de caractère irréversible : la friche peut être réaffectée à une activité comparable ou être réaffectée à une autre activité. Il s'agit donc souvent d'un temps d'attente, d'une situation transitoire entre un usage et un autre.

En milieu rural, la définition de la friche est assez ambiguë, polysémique, variable en fonction des spécialistes. On peut s'accorder sur le fait qu'elle désigne un espace agricole récemment abandonné, qui a été cultivé. Il est donc, statistiquement, sorti de la Surface agricole utilisée (SAU) et laissé à la végétation spontanée. La friche est une situation temporaire car elle est destinée à devenir un bois, une forêt, des landes, etc. ou à être cultivée à nouveau.

Sur l'Uzège-Pont du Gard, 9,4 % des espaces agricoles sont en friches, ce qui représente 2 475 hectares répartis sur l'ensemble du territoire.



Carte 52 - La répartition des friches agricoles en 2015
Source : AUDRNA 2015 / Fond de carte Géofia IGN

SECTION 4.3.4.4

LES FILIÈRES

On constate une baisse générale des surfaces de toutes les cultures, excepté de la vigne qui se développe au détriment des autres productions jusqu'en 1990. Dans les années 2000, la crise viticole a pour conséquence une diminution des surfaces viticoles. C'est à cette période que l'on constate une baisse de la Surface Agricole Utile.

SOUS-SECTION 4.3.4.4.1

LES SIGNES DE QUALITÉ

Le Gard se caractérise par la présence de productions qui assurent une valeur supplémentaire au territoire agricole : la reconnaissance d'un terroir de qualité d'une part et des sources de revenus supplémentaires d'autre part.

Au sein de l'Uzège Pont du Gard on recense ainsi plusieurs appellations d'origines protégées :

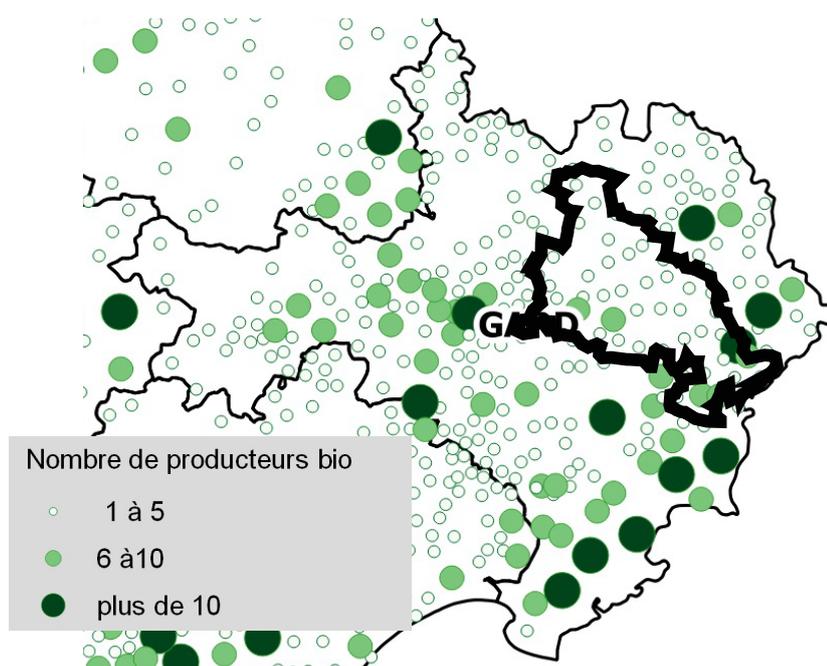
- ▶ quatre AOC viticoles : Costières de Nîmes, Côtes du Rhône, Côtes du Rhône village et Duché d'Uzès,
- ▶ les AOC olives et huile d'olive de Nîmes qui couvre l'ensemble du SCoT,
- ▶ l'AOC Pélaridon des Cévennes que l'on retrouve sur la quasi-totalité du territoire.

SOUS-SECTION 4.3.4.4.2

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Concernant l'agriculture biologique, l'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement était d'atteindre 6 % de la surface agricole utile en agriculture biologique en 2012, et 20 % en 2020.

On constate depuis 2015 une hausse régulière significative de la fréquence de consommation des produits biologiques. En 2017, plus de 9 Français sur 10 déclarent avoir consommé des produits biologiques et près des $\frac{3}{4}$ consomment bio régulièrement (au moins une fois par mois). 16 % en consomment même tous les jours. Le Département du Gard compte 924 exploitations certifiées agriculture biologique en 2017 (2^{ème} département français) pour plus de 21 000 ha certifiés en agriculture biologique. La part de la surface agricole dédiée à l'agriculture biologique passe de 4,9 % à 12,4 % entre 2006 et 2017.



Carte 53 - La répartition des producteurs bio
Source : Agence bio - DRAFF Occitanie - 2017

L'agriculture biologique concerne majoritairement l'exploitation des vignes (56 %), puis les grandes cultures (16,5 %). Le développement de la filière Bio sur le Gard est très important, la consommation est croissante (+25 % entre 2007 et 2008), et les demandes de conversion en agriculture biologique poursuivent cette tendance. Le territoire de l'Uzège-Pont du Gard n'échappe pas à cette dynamique avec une production biologique de plus en plus importante sur le territoire et la transformation totale de plusieurs exploitations viticoles. En 2018, le territoire offre une gamme de produit issu de l'agriculture biologique. Néanmoins, les chiffres à l'échelle du territoire ne sont pas connus.

SOUS-SECTION 4.3.4.4.3

LES CIRCUITS-COURTS

Pérenniser et développer une agriculture de proximité aux portes des villes passe par le développement de circuits-courts. Ils permettent de réduire le nombre d'intermédiaires, de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs, de développer l'économie locale et de réduire les déplacements liés à l'approvisionnement des produits alimentaires.

Le CIVAM du Gard participe à l'élaboration d'un plan d'actions pour le développement des « Circuits de proximité et filières courtes » mené par le Conseil Départemental. L'objectif est de développer et pérenniser les exploitations agricoles et de permettre une plus grande accessibilité des produits locaux de qualité pour l'ensemble de la population gardoise.

Aujourd'hui, les modes de distribution se diversifient et les circuits-courts représentent :

- 1 566 exploitations dans le Gard,
- 23% des exploitations du Gard,
- 15% des exploitations au sein du SCoT du Gard.

Ainsi, le renforcement des circuits-courts et du maraîchage dans le SCoT de l'Uzège-Pont du Gard constitue un enjeu pour développer une agriculture de qualité, peu polluante et qui contribue à renforcer le lien entre producteurs et consommateurs.

SOUS-SECTION 4.3.4.4.4

LES PLANTES À PARFUM AROMATIQUE ET MEDICINALE

La France produit depuis des siècles des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, les PPAM. Portée par des marchés dynamiques, la production des PPAM connaît une croissance et une attractivité singulières dans le monde agricole, participant ainsi à la revitalisation de certains territoires ruraux. La filière des PPAM, se caractérise par un dynamisme quasi-unique dans le monde agricole, qui contraste avec la tendance générale à la régression de l'activité agricole. Un grand nombre de ces nouveaux producteurs se lancent dans cette culture le plus souvent pour diversifier leur production, notamment avec de l'élevage, du maraîchage ou de la grande culture.

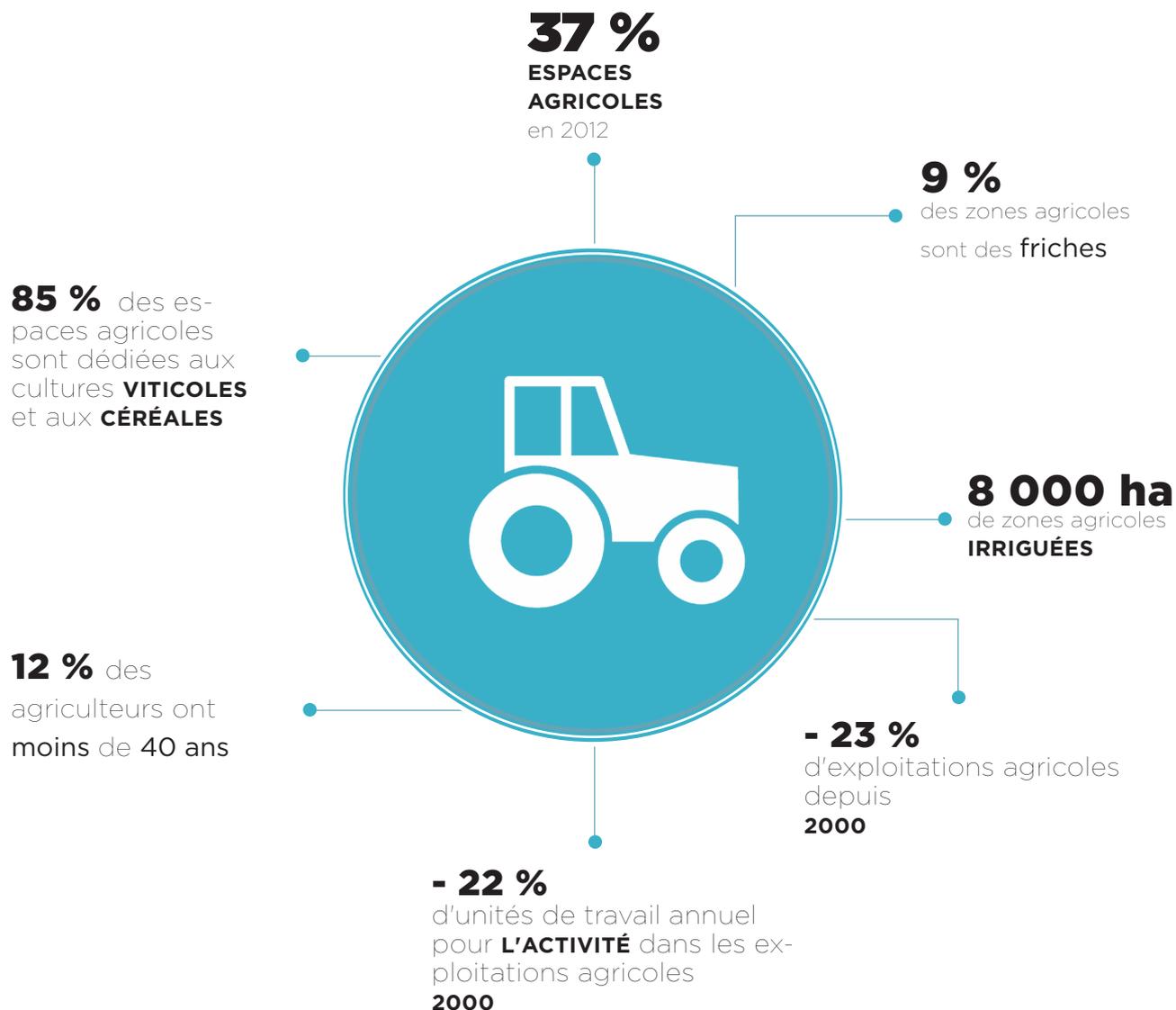
Les territoires des Cévennes et de l'Uzège Pont du Gard sont en train de structurer la filière des PPAM à la demande des 3 industries de transformation présentes sur ce territoire dont 2 se situent à Lussan. Ces industries souhaitent, en effet, transformer des produits locaux plutôt que de les importer. En parallèle, la distillerie de Saint Just et Vacquières limitrophes du territoire du SCoT permet aussi aux petits producteurs de se structurer. Ainsi, plus d'une vingtaine de producteurs se sont lancés dans la production de PPAM sur le territoire de l'Uzège-Pont du Gard.

SOUS-SECTION 4.3.4.4.5

BIENVENUE À LA FERME

Créé en 1988 par des agriculteurs, le réseau « Bienvenue à la ferme » est composé de près de 8 000 agriculteurs adhérents, et animé par des conseillers régionaux et départementaux qui accompagnent les agriculteurs dans leur activité, garantissent la qualité des produits et activités, aident à l'installation, assurent la promotion de la marque localement, etc. Ce réseau est coordonné par le service des Chambres d'Agriculture France. Sur le territoire, 24 exploitations font partis du Réseau « Bienvenue à la ferme » principalement situées autour de Lussan, d'Argilières et de Montfrin.

CHIFFRES CLÉS

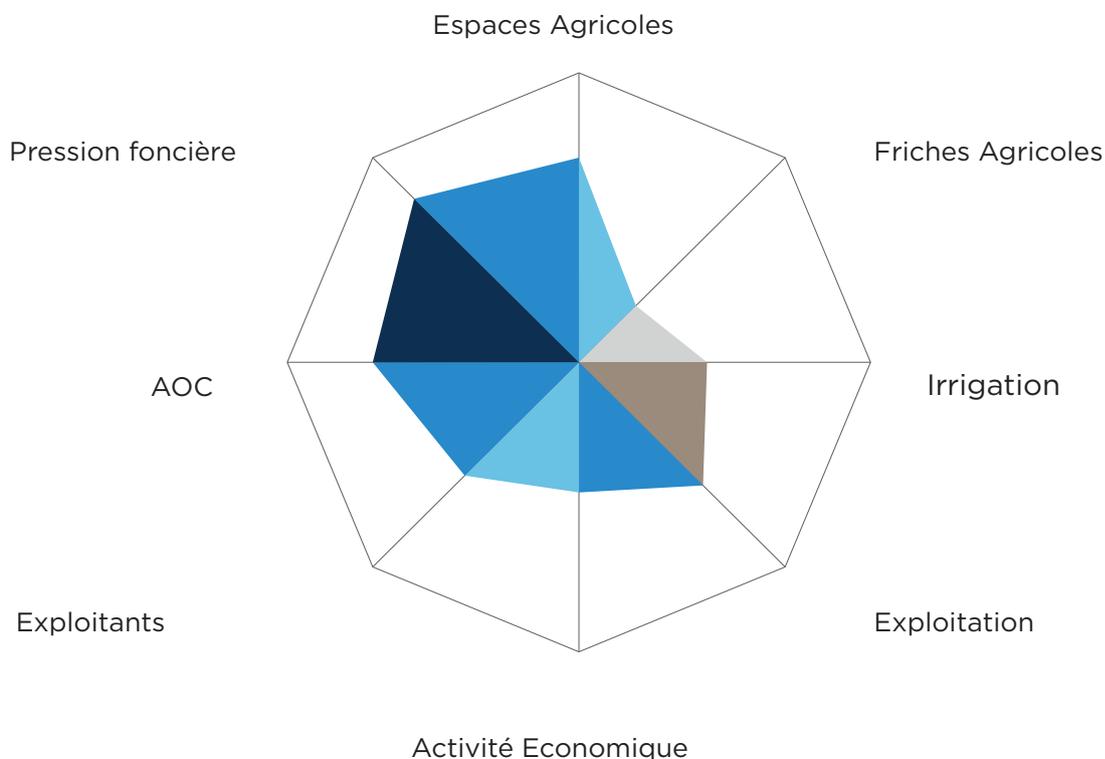


PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE

Donner sa place à l'agriculture dans la planification du territoire

Diminuer la consommation des espaces agricoles

ANALYSE THÉMATIQUE



ANALYSE STRATÉGIQUE

ATOUT

Une agriculture anciennement implantée, dynamique et toujours présente

Des conditions géographiques et agronomiques favorables permettant la mise en culture de productions agricoles diversifiées

Un taux d'enfrichement relativement faible

OPPORTUNITÉ

La multifonctionnalité des espaces agricoles

Economie autonome et productive

FAIBLESSE

Une chute du nombre d'exploitants professionnels

Une population agricole vieillissante

Une pression foncière « peu visible » mais pesante sur les terres agricoles

MENACE

Banalisation des paysages avec la déprise agricoles

L'artificialisation grandissante des terres agricoles

LE TOURISME

La vocation touristique du territoire du SCOT est devenue pour beaucoup (acteurs publics et privés) un élément fort de développement. Avec la création ou l'évolution de nombreuses structures de développement touristique depuis 1990, les produits et filières se sont considérablement étoffés.

CHAPITRE 4.4.1 LE CADRE DE VIE

Le territoire possède un réel potentiel d'attractivité touristique et de loisirs, lié à des vecteurs diversifiés tels que le patrimoine naturel et paysager (les conques, les gorges du Gardon, etc.), le patrimoine architectural et bâti (Uzès, le Pont du Gard, etc.), la culture, et l'activité agricole.

Il s'inscrit dans un secteur touristique particulièrement favorable bénéficiant de la proximité de Nîmes, Arles, Avignon, la grotte Chauvet et de pôles touristiques et naturels majeurs tels que le Parc National des Cévennes et le Parc Naturel Régional de Camargue.



Carte 54 - Les grands sites touristiques du territoire
Source : SCOT

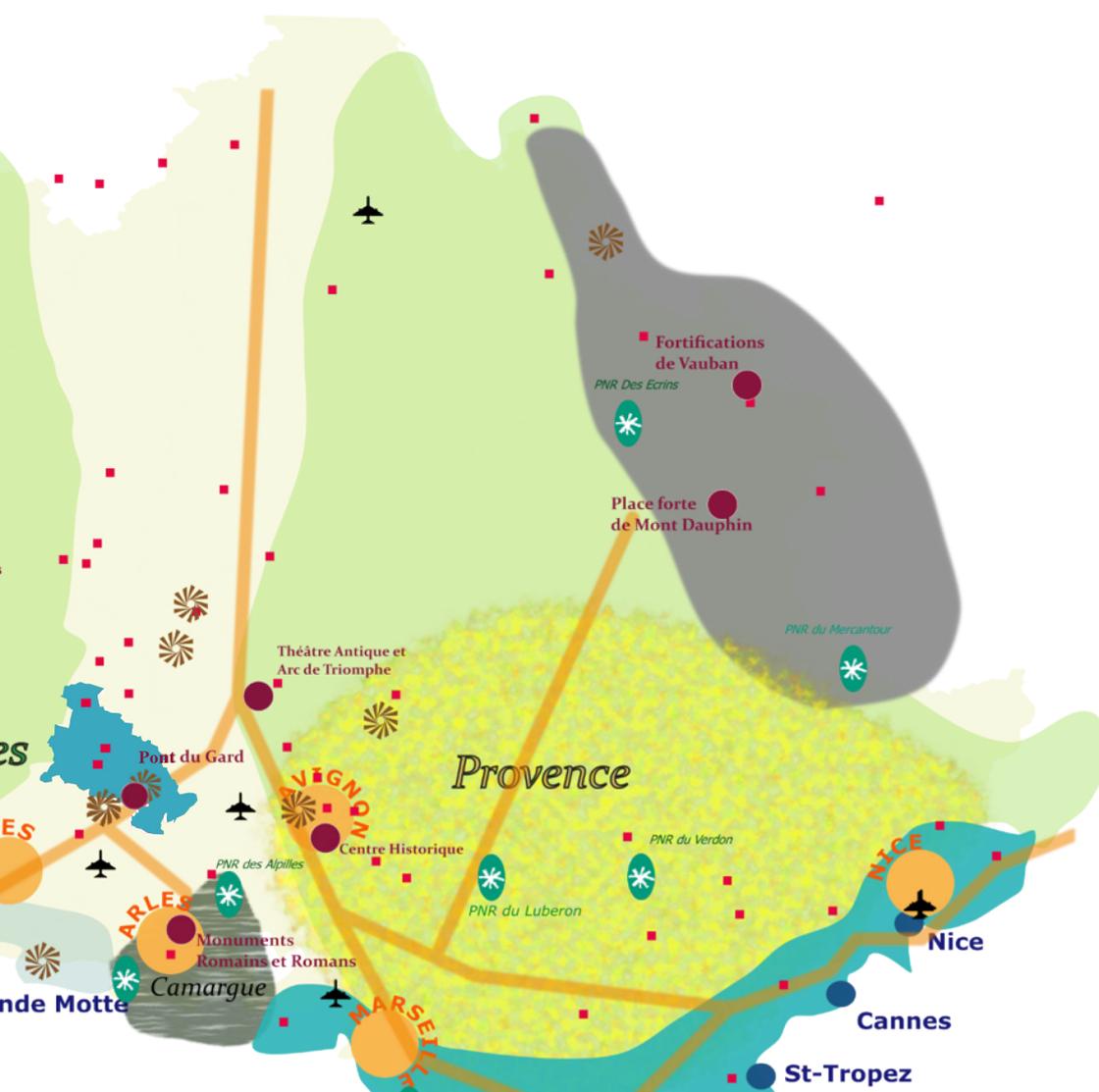
SECTION 4.4.1.1

LES GRANDS ESPACES ENVIRONNANTS

Le territoire du SCoT, situé en Languedoc-Roussillon et jouxtant la région Provence-Alpes-Côte-D'azur se situe au cœur de plusieurs réseaux de sites naturels et protégés (Parcs Nationaux, Sites Classés, UNESCO, Opérations Grands Sites...) et de sites patrimoniaux emblématiques (Cité de Carcassonne, Pont du Gard, Canal du Midi...). Proche du littoral méditerranéen très touristique en période estivale, l'Uzège-Pont du Gard bénéficie indirectement de l'attractivité de ce tourisme balnéaire.

Desservi par le principal axe routier du Sud de la France, le sud du territoire s'inscrit dans ce réseau d'offre touristique variée.

L'importance de villes et villages classées dans le sud de la France témoignent d'un potentiel fort du tourisme urbain/patrimonial, notamment autour et dans le SCoT. En effet, Montpellier, Nîmes, Arles et Avignon peuvent être considérées comme parmi les principaux pôles de tourisme urbain dans le Sud de la France.



s espaces touristiques
CI du Gard

SECTION 4.4.1.2

LES ESPACES TOURISTIQUES

Différents grands ensembles géographiques riches de leurs paysages et de leur patrimoine entourent et composent le territoire.

La Camargue : site fortement préservé, concentrant une biodiversité exceptionnelle. Un patrimoine mis en valeur par des musées, sentiers aménagés, centres d'interprétations, sites techniques atypiques...

Les Cévennes : cette chaîne montagneuse boisée jouxte le SCoT, facilement accessible depuis Alès, une forme de tourisme vert et de montagne s'y développe (loisirs de plein air, loisirs sportifs, patrimonial...). Les Causses Cévennes sont aujourd'hui classées au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Provence : cette région géographique, marquée par des paysages de garrigues et un patrimoine de traditions véhicule un imaginaire fort chez les touristes à l'échelle nationale, voire internationale.

Plusieurs sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO se situent sur ou à proximité du territoire :

Le site du Pont du Gard, situé à Vers-pont du Gard, est aujourd'hui considéré comme un symbole pour le territoire, représentant le premier site touristique du Gard en termes de fréquentation.

Le centre Historique d'Avignon et les sites romains d'Orange et d'Arles.

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle qui passe au sud du territoire du SCoT

Les principaux pôles de tourisme urbain proches de l'Uzège Pont du Gard concentrent la majorité des musées et monuments (Avignon, Nîmes, Arles). Sur le territoire du SCoT, Uzès concentre l'offre touristique.

Le port fluvial d'Aramon est l'une des différentes haltes fluviales permettant aux touristes de circuler sur le Rhône. Ce port est donc un point d'arrêt possible pour les plaisanciers sur le territoire.

Les projets de tracés de voie verte traversent depuis plusieurs années le territoire du SCoT permettant de tenir compte de l'actuelle voie verte déjà existante entre Uzès et Remoulins. Ce projet de tracé de la voie verte fait du territoire un carrefour entre Alès, Nîmes, Avignon, Arles.

SECTION 4.4.1.3

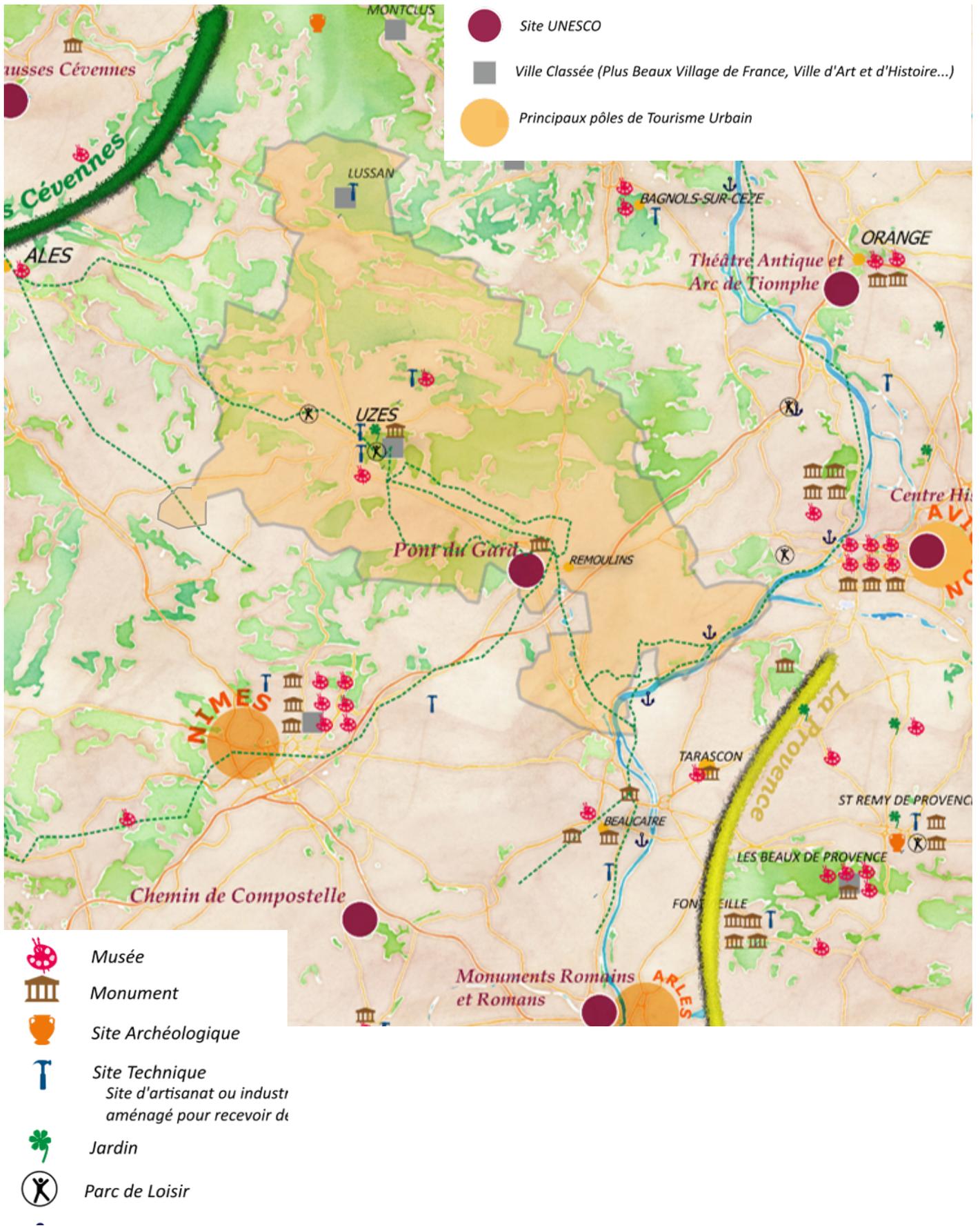
INFRASTRUCTURES ET TEMPS DE PARCOURS

Très proche du carrefour autoroutier d'Orange, le SCoT bénéficie d'une situation privilégiée en termes de desserte routière. L'unique sortie d'autoroute permettant de desservir le territoire se situe à Remoulins.

Aucune gare ferroviaire ou aéroport ne dessert le territoire. (Un aérodrome existe à Uzès mais uniquement à usage de loisirs). Le port d'Aramon permet une desserte fluviale restreinte et à usage de loisirs. L'accessibilité directe au territoire se limite donc à un accès routier.

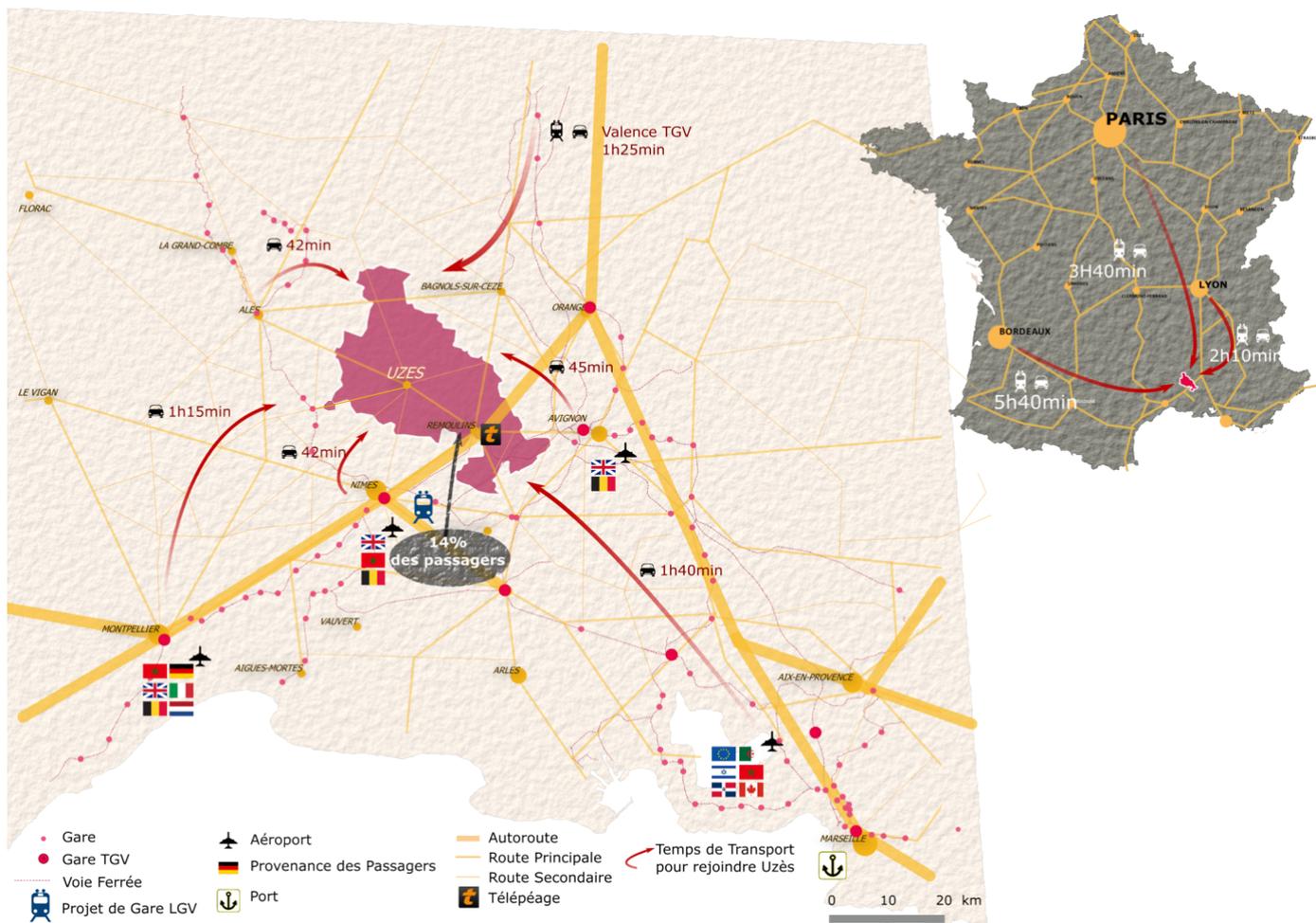
Néanmoins, la proximité des pôles urbains et de leurs infrastructures de transports permet une accessibilité du territoire à une échelle nationale relativement rapide. Il faut environ trois heures et demi pour venir de Paris et 2h10 pour venir de Lyon. Les liaisons est-ouest, souvent plus difficiles, ne permettent pas de rejoindre Uzès depuis Bordeaux en moins de 5h40. Le projet de ligne LGV et de la Gare LGV à Manduel fluidifieront les liaisons et raccourciront les temps de transports pour les voyageurs.

Les aéroports les plus proches sont localisés à Avignon, Nîmes, Montpellier et Marseille. 14 % des



Carte 55 - Les Espaces touristiques
Source CCI du Gard

passagers atterrissant à l'Aéroport de Garons passent un séjour sur le territoire du SCoT. (Sur un total de 1841 personnes interrogées, ils représentent un échantillon de 256 personnes).



Carte 56 - Les infrastructures de transport
Source CCI du Gard - 2014

CHAPITRE 4.4.2

LES SITES TOURISTIQUES

Les sites touristiques sont sur représentés sur le territoire du SCoT avec un nombre de visites prépondérant sur le site du Pont-du-Gard.

Le territoire est composé de sites touristiques majeurs qui concentrent près de la moitié des visites du département :

- ▶ Un site d'envergure mondiale : le Pont du Gard, 1 505 000 visiteurs en 2014 (83 % d'étrangers)
- ▶ Un site d'envergure nationale : le Musée du bonbon Haribo, 245 000 visiteurs en 2014 (85 % de Français)
- ▶ 7 sites qui accueillent jusqu'à 20 000 visiteurs
- ▶ Duché d'Uzès
- ▶ Jardin Médiéval
- ▶ Le Haras National
- ▶ Musée Georges Borias
- ▶ Musée de la Poterie Méditerranéenne
- ▶ Atelier des céramiques de Lussan
- ▶ Parc aquatique de la Bouscarasse

Au global, 42 % des visites du département ont lieu sur le périmètre du SCoT ce qui représente plus de 1 850 000 entrées annuelles dans les sites touristiques.

SECTION 4.4.2.1

LE PONT DU GARD, UN SITE MOTEUR

Le Pont du Gard concentre à lui seul 80% des visites de sites sur le SCoT avec un nombre de visiteurs en nette hausse. 1,2 millions de personnes sont venus visiter le monument en 2006 contre plus de 1,5 millions en 2014.

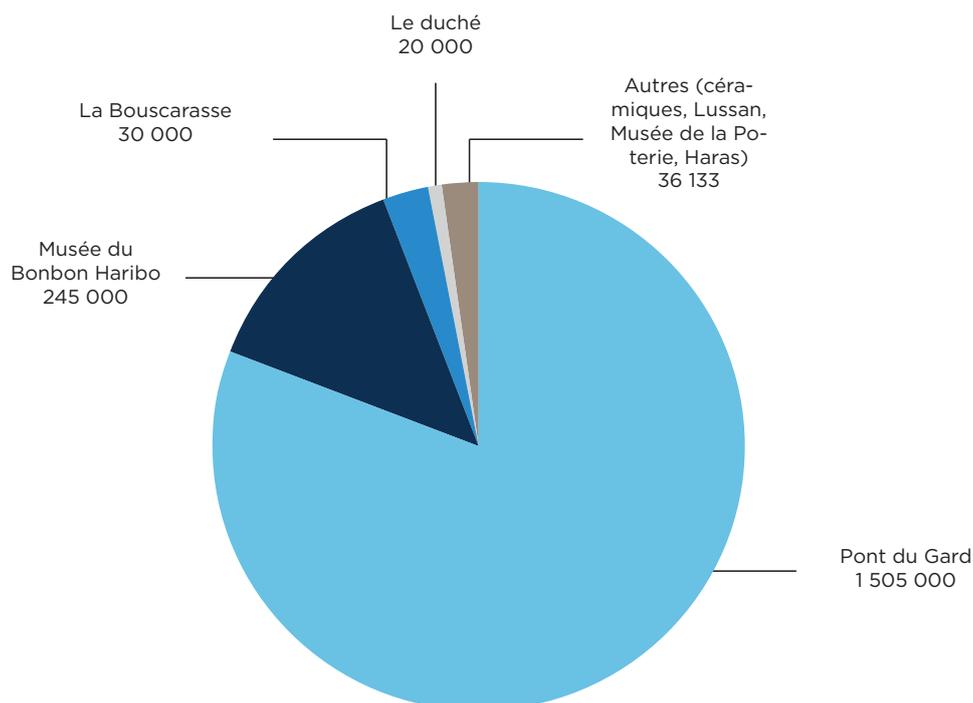


Figure 43 - Nombre de visiteur et principaux sites
Source CCI du Gard - 2014

Ce site attire 60 % de visiteurs français dont 10 % proviennent du Gard. Les visiteurs venant de l'étranger représentent 40 % des entrées contre 12% au sein des autres sites gardois. Ces visiteurs étrangers sont majoritairement d'origine belge et anglaise ce qui est à mettre en corrélation avec les 2 liaisons de l'aéroport de Garons.

	SUD GARD	UZEGE PONT DU GARD	PAYS DES CEVENNES	GARD RHODANIEN	OUEST GARD
NOMBRE DE VISITEURS	2 516 000	2 002 000	761 000	108 000	104 000

Tableau 6 - Nombre de visiteurs dans chaque territoire
Source CCI du Gard - 2014

SECTION 4.4.2.2

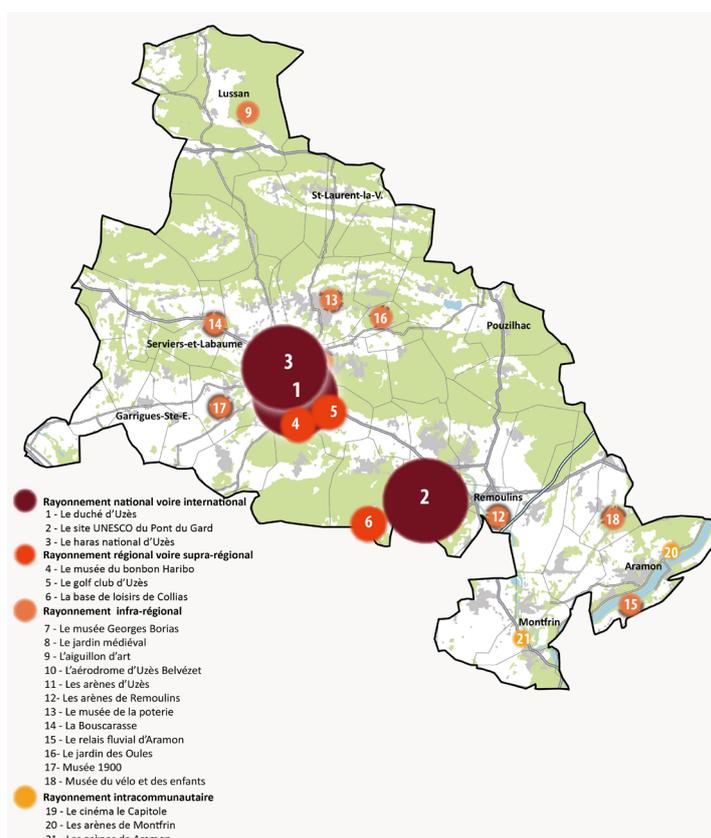
LES AUTRES SITES TOURISTIQUES

Le territoire comprend une vingtaine de site touristique qui ont été hiérarchisé par type de rayonnement.

Uzès, le Pont du Gard est le Haras national d'Uzès ont un rayonnement national voir international. Le musée Haribo, le Golf et la base de loisirs de Collias ont quant à eux un rayonnement régional voir national.

Les autres musées du territoire, les jardins ainsi que le parc de la Bouscarasse et les arènes ont un rayonnement infra-régional mais supra communautaire.

Enfin à l'échelle du rayonnement territorial, le cinéma du Capitole à Uzès et les arènes de Montfrin et Aramon ont été identifiés.



Carte 57 -Rayonnements des sites touristiques du SCoT
Source : AUDRNA - PETR Uzège Pont du Gard

CHAPITRE 4.4.3 LES DIFFÉRENTES FORMES DE TOURISME

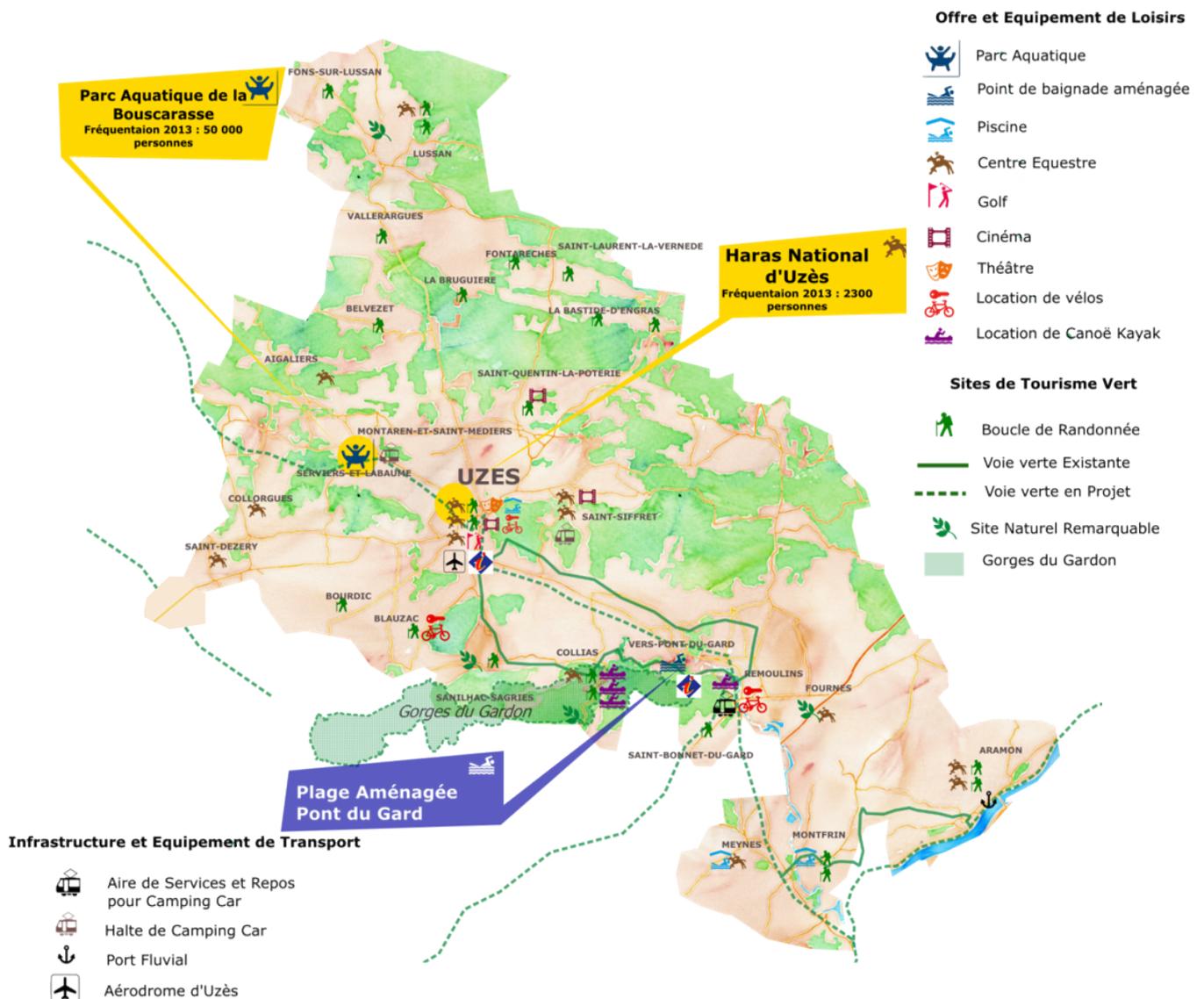
Le territoire est doté d'un patrimoine naturel et paysager qui constitue l'un de ses premiers atouts touristiques. Cette richesse confère au territoire une attractivité tant résidentielle que touristique.

SECTION 4.4.3.1 LE TOURISME VERT

Le territoire de l'Uzège Pont du Gard est composé d'une offre et d'équipements de loisirs liés au tourisme vert relativement performante. La présence des gorges du Gardon et du Haras National d'Uzès de renommée nationale constitue un atout touristique et permettent le rayonnement de développement d'activités de loisirs et de pleines naturels tels que les chemins de randonnée (plus de Xkm recensés, dont une partie du chemin de Compostelle), des pistes de VTT avec la possibilité de louer des vélos, des locations saisonnières de canoë, et des centres équestres.

De surcroît, les communes d'Uzès et de Serviers-et-Labaune offre une offre balnéaire estivale avec le parc aquatique de la Bouscarasse et la piscine d'Uzès.

L'offre est assez homogène sur tout le territoire, seul le plateau de Valliguère n'est pas représenté dans ce tourisme de loisir et de plein air.



Carte 58 - Tourisme de Loisir et Plein Air
Source CCI Nîmes, INSEE Base Permanente des Equipements 2016

SECTION 4.4.3.2

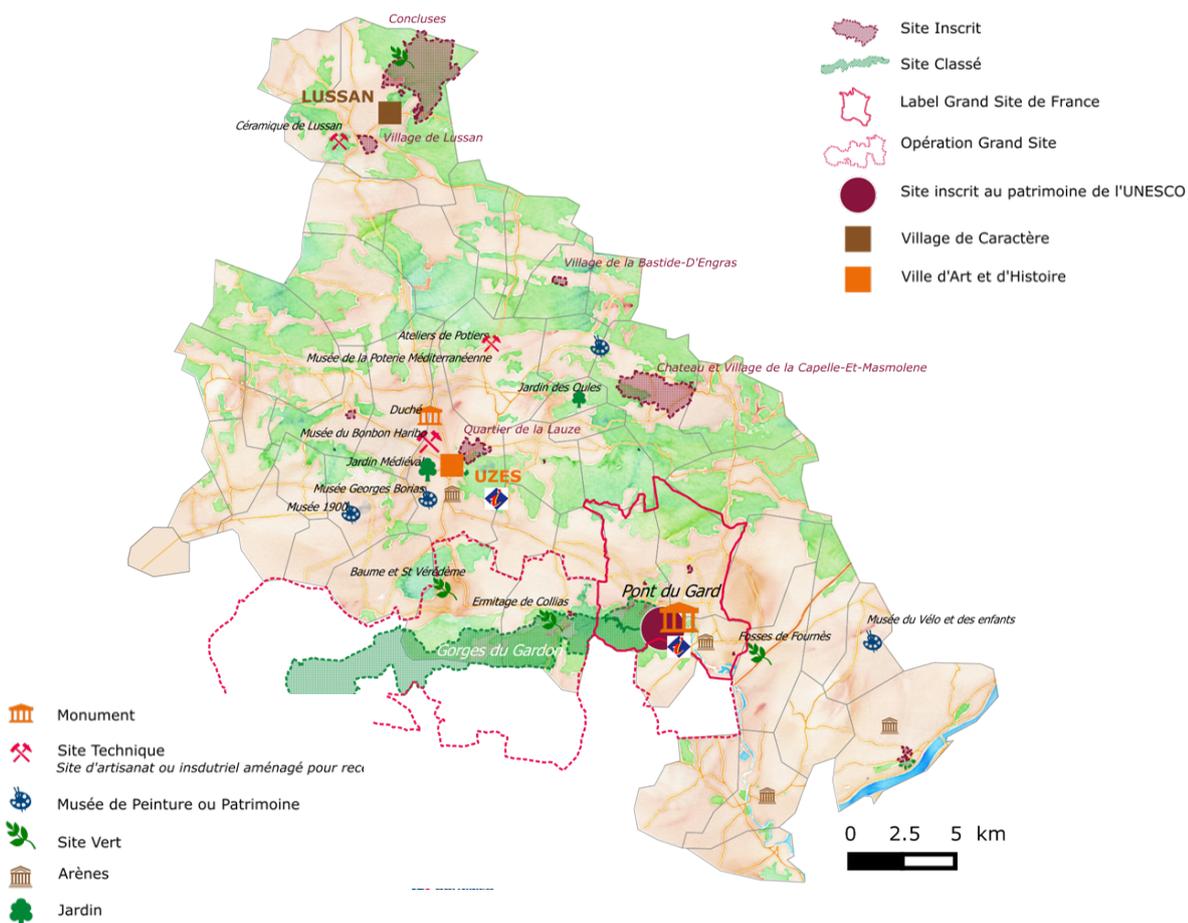
LE TOURISME CULTUREL ET PATRIMONIAL

Le patrimoine historique constitue une des identités de l'Uzège Pont du Gard avec la présence du Pont du Gard, premier site visité du Gard, qui s'inscrit dans un réseau de patrimoine bâti romain important. Il représente un site clé dans les visites patrimoniales. La ville d'Uzès et son duché constitue la seconde partie de l'identité touristique du territoire. De surcroît cette richesse est renforcée par la présence

- ▶ D'un réseau de villages de caractères sur la majeure partie du territoire
- ▶ D'une offre de musée liée à la culture locale et nationale
- ▶ D'un réseau d'artisanat autour de la céramique et de la poterie
- ▶ De jardin et site vert reconnu
- ▶ Ce patrimoine est constitué aussi de sites techniques atypiques et marqueur territorial
- ▶ Les différentes arènes, moins connues et plus récentes que leurs voisines (Arles, Nîmes, Orange...) participent de la culture locale. Elles accueillent des événements et animations au long de l'année.
- ▶ L'usine et le musée Haribo

Plusieurs lieux sont à même de renseigner les touristes sur le territoire :

- ▶ 1 office de tourisme à Uzès
- ▶ 1 office de tourisme sur le site du Pont du Gard
- ▶ Un café de Pays à Lussan, relais de l'offre touristique



SECTION 4.4.3.3

LE TOURISME DE BOUCHE

Au-delà du cadre naturel, patrimonial et historique, l'Uzège Pont du Gard propose une offre touristique en lien avec la viticulture et les produits du terroir.

Bien qu'il n'existe actuellement pas de mise en valeur de la production locale (pas de circuit œnologique...), l'offre reste dense avec de la vente directe à la ferme, des caveaux de particulier et des caves coopératives et les marchés hebdomadaires de Saint Quentin la Poterie et Uzès. , Il existe une dizaine de marchés hebdomadaires sur le territoire qui participent de l'animation locale, mais le marché d'Uzès du samedi en période estivale a d'ailleurs une renommée supra régionale.

Il existe sur le territoire un seul café de Pays à Lussan mais dont la portée touristique n'est pas encore totalement développée.

Quelques événements mettent à l'honneur, de manière détournée des produits locaux :

- ▶ Fête de la Truffe,
- ▶ Fête du Pois Chiche
- ▶ Fête de l'oignon de Vers Pont du Gard
- ▶ Les Truffières d'Uzès



Carte 60 -Tourisme culinaire et œnologique
Source CCI Nîmes, Comité départemental du tourisme du Gard

SECTION 4.4.3.4

TOURISME ÉVÈNEMENTIEL

Les principales festivités sur le territoire se déroulent pendant la saison estivale et sur le site du Pont du Gard. Elles sont de renommée nationale. Le site accueille jusqu'à 210 000 spectateurs pour ses événements estivaux avec entre autre les deux soirées de concerts du live au Pont avant le 14 juillet et les féeries du Pont du Gard au mois de juin.

Uzès concentre aussi plusieurs événements tout au long de l'année mais avec des résultats chiffrés relatifs et à confirmer, Uzès Danse, le festival de la bande dessinée et de l'illustration pour ne citer qu'eux.

Quelques festivals de musique : Festival du Pois Chiche ou celui des Electros d'Uzès atteignent une fréquentation de presque 10 000 personnes récemment – des festivals qui seraient à conforter. Les Communauté de Communes ont participé à la proposition d'une offre d'événements cohérente sur plusieurs communes du territoire du SCoT : le mois de la truffe, le temps des cerises ou le festival du conte... ces événements permettent ainsi de créer du lien.

Enfin, les fêtes locales participent à l'animation locale comme les fêtes votives de village. Les Férias de Nîmes et d'Arles ainsi que le festival d'Avignon sont fortement susceptibles de générer du tourisme de passage et d'hébergement sur le territoire à une échelle nationale voire internationale.

SECTION 4.4.3.4

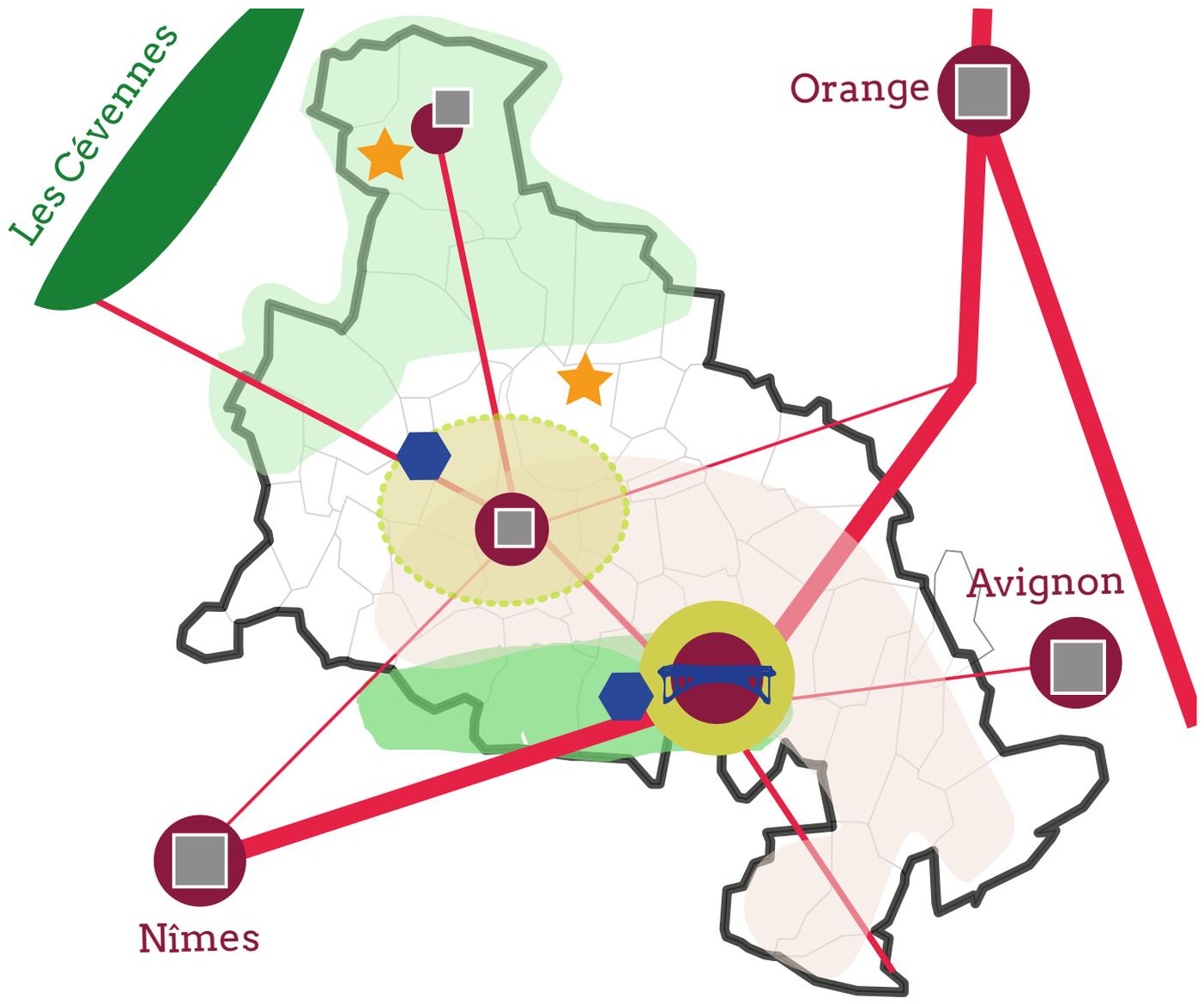
SYNTHÈSE DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Le territoire situé entre les trois pôles urbains touristiques de Nîmes, d'Avignon et d'Orange, polarise son offre touristique autour de la ville d'Uzès et du Pont du Gard situé sur la commune de Vers-Pont-du-Gard.

Le territoire a, en plus, une forte connotation artisanale et verte avec la présence de :

- ▶ 2 zones vertes importantes : Les gorges du Gardon et la proximité des Cévennes permettant de proposer une offre de loisirs variée avec la présence des concluses de Lussan.
- ▶ Artisanat marqué entre la poterie et la céramique

Peu d'éléments viennent brouiller l'image de destination touristique du territoire, néanmoins il apparaît nécessaire de valoriser et structurer par type de tourisme les offres et équipements en s'appuyant sur les événements phares environnant pour attirer de la population touristique et de la clientèle d'affaires. En effet, l'offre touristique est diffuse et peu lisible, en lien avec l'absence de circuits et séjours thématiques.



Carte 61 - Tourisme Evènementiel
 Source CCI Nîmes, Comité départemental du tourisme du Gard

CHAPITRE 4.4.4

LES HÉBERGEMENTS

L'attractivité touristique du territoire se mesure aussi à partir de sa capacité d'hébergement. On distingue lits marchands et lits non marchands. Les lits marchands regroupent les hôtels, campings, gîtes de France, la location de meublés « clévacances », les hébergements collectifs (villages de vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse). Les lits non marchands correspondent aux résidences secondaires, mais également à une certaine forme de tourisme qu'on ne sait pas quantifier (Airbnb, échanges de maisons) et qui est en plein essor.

SECTION 4.4.4.1

LES LITS MARCHANDS

Les campings représentent 50 % des capacités d'hébergement du SCoT, soit 15 points de moins que la moyenne départementale. Cette répartition laisse la place à une plus grande diversification de l'offre avec une part non négligeable d'hôtels (18 %), gîtes de France (11 %) et chambres d'hôtes (8 %) et « seulement » 11 % pour l'hébergement de groupe (hébergement collectif).

SOUS-SECTION 4.4.4.1.1

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

En 2013, alors que 42 % des visiteurs du département du Gard se rendent en Uzège Pont du Gard, le territoire compte 5 % des capacités d'hébergement touristique du Gard. On dénombre 7 154 lits marchands en 2014 soit 1 000 de plus qu'en 2008.

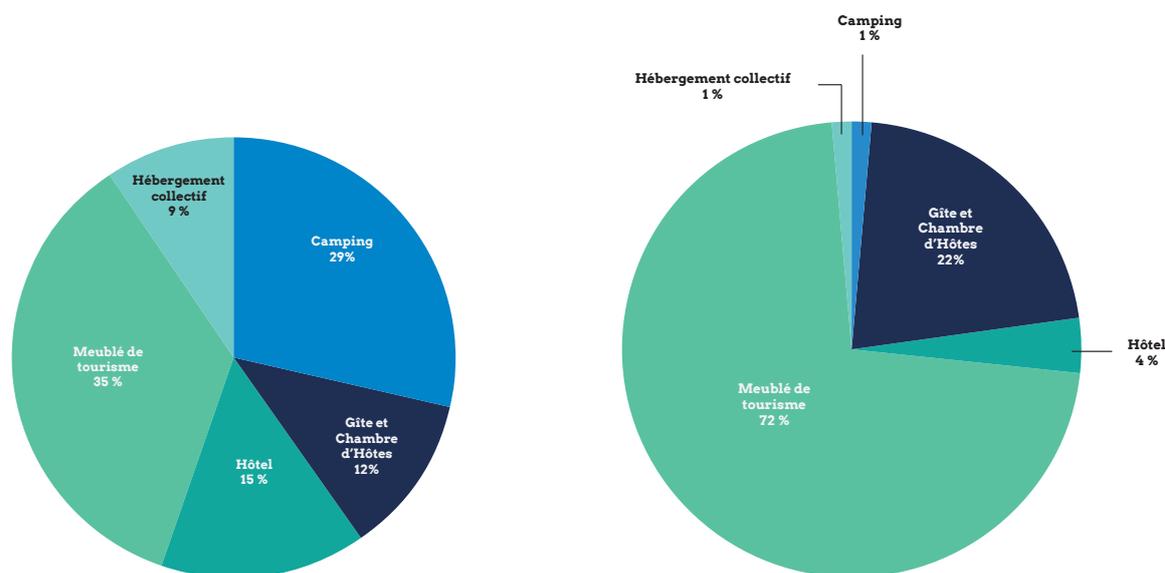


Figure 44 - Répartition de la capacité d'hébergement (gauche) et du nombre d'hébergement (droite)
Source PETR - 2015

Le pôle Uzès - Saint-Quentin-la-Poterie - Arpaillargues compte 2 190 lits soit 31 % des capacités du SCoT, contre 20% en 2008.

Le pôle Remoulins - Vers-Pont-du-Gard - Collias - Castillon regroupe 2 523 lits, soit 35 % des capacités du SCoT contre 50% en 2008. Ce pôle compte 48 % de lits en camping (86% en 2008).

Uzès et Remoulins sont les communes qui compte le plus de lits marchands : 1 247 et 1 076, soit 32 % des capacités.

Les capacités d'hébergement, ne peuvent pas augmenter sensiblement autour du site du Pont du Gard. Il y a donc un véritable enjeu pour les territoires voisins de capter cette clientèle touristique. La prise en compte des itinéraires touristiques constitue un autre enjeu pour l'attractivité du territoire, notamment la prise en compte en Ardèche de l'ouverture en 2015 de la grotte Chauvet.

En termes de catégorie, l'offre d'hébergement touristique peut être qualifiée de qualité puisque plus de 50 % des campings et hôtel sont de 3 étoiles à plus.

La répartition spatiale des hébergements fait ressortir un le fonctionnement suivant :

- Offre en hôtels plus présente en nombre d'établissements avec concentration dans les gorges du Gardon et sur Uzès/St Quentin.
- En revanche, en nombre de lits, prédominance du camping, surtout autour d'Uzès et des gorges du Gardon

De surcroît, le sud du territoire de SCoT marqué par une hôtellerie classique et de plein air (hors Uzès) se distingue du nord où se concentre la très grande majorité des Gîtes ruraux, meublés et Chambres d'hôtes.

SOUS-SECTION 4.4.4.1.2

CARACTÉRISTIQUE DU PARC HÔTELIER

Au regard de la répartition géographique des hôtels sur le territoire, deux constats ressortent :

- ▶ les hôtels sont concentrés autour des deux grands sites touristiques du territoire : le grand site des gorges du Gardon et Uzès. Les hôtels de 4 étoiles et plus sont tous dans ce secteur.
- ▶ les autres hôtels sont situés sur les grands axes à proximité des pôles d'emplois. Ils sont de catégories 2 et 3 étoiles.

A - LE TAUX D'OCCUPATION

En 2013, le taux d'occupation hôtelière est faible (44 %). En effet, 120 000 nuitées sont estimées à l'échelle du territoire ce qui représente 10 % des nuitées du département ce qui est peu relativement aux 42 % des visites de sites.

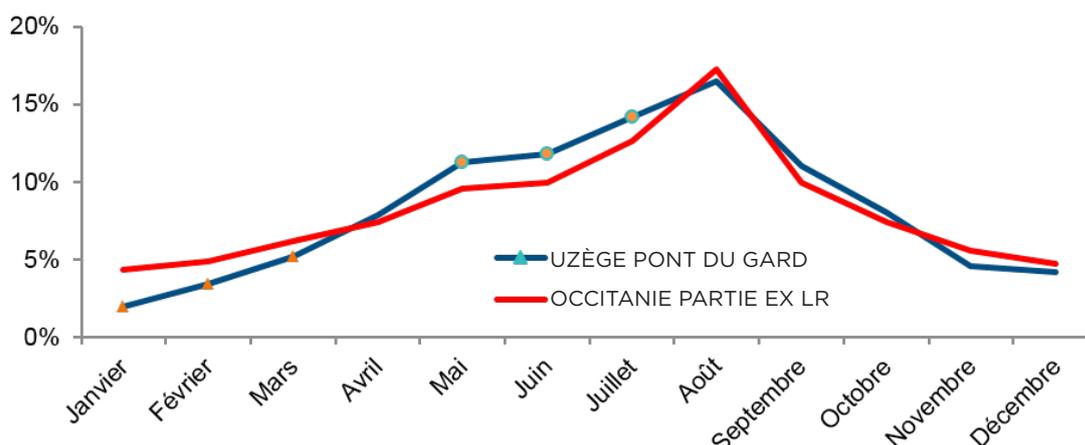


Figure 45 - Part des nuitées moyennes 2014
Source : Enquête INSEE ADRT

La saison hôtelière est renforcée au printemps avec un pic de fréquentation « classique » en août et une saison plus étalée qu'en région sur le printemps. Mais la fréquentation est bien moindre en hiver puisque le taux d'occupation tombe à 22 %.

B - LA CLIENTELE

Sur le territoire, la clientèle est composée en grande partie de touristes d'agrément dont 36 % sont des personnes d'origine étrangères, taux largement supérieur au taux régional (LR) de 21 %.

Les étrangers qui viennent dormir à l'hôtel, 84 % sont des européens, 10 % proviennent d'Amérique et 6 % d'Asie et Océanie. Parmi les européens, les allemands sont fortement représentés puisqu'ils pèsent 28 % de la clientèle étrangère.

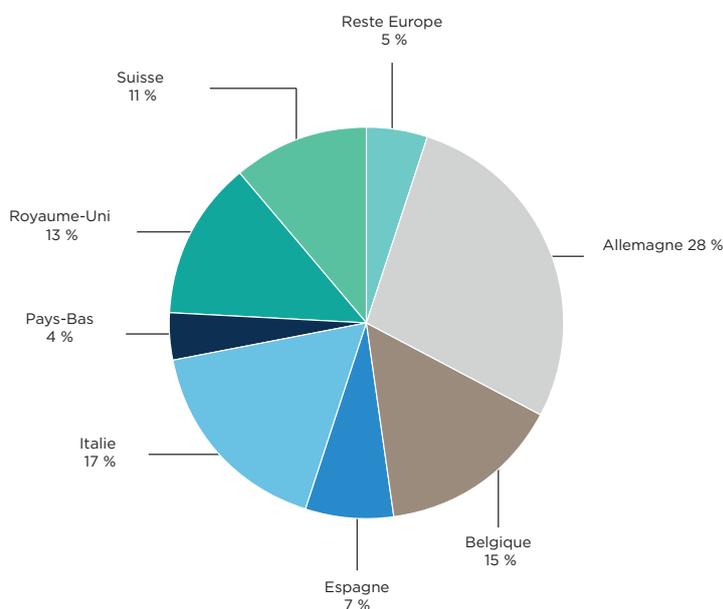


Figure 46 - Part des européens dans l'hôtellerie en 2015
Source : Enquête INSEE ADRT

En plus des touristes d'agrément, 30 % de la clientèle est une clientèle d'affaires. Ce chiffre est inférieur au taux départemental de 38 % mais peut être assez important sur Uzès et Remoulins. Cette clientèle contrairement à la clientèle d'agrément est présente tout au long de l'année.

C - LA DURÉE DES SÉJOURS

La durée moyenne de séjour est de 1,7 jour, durée identique au Gard, et à peine inférieure à celle de la France.

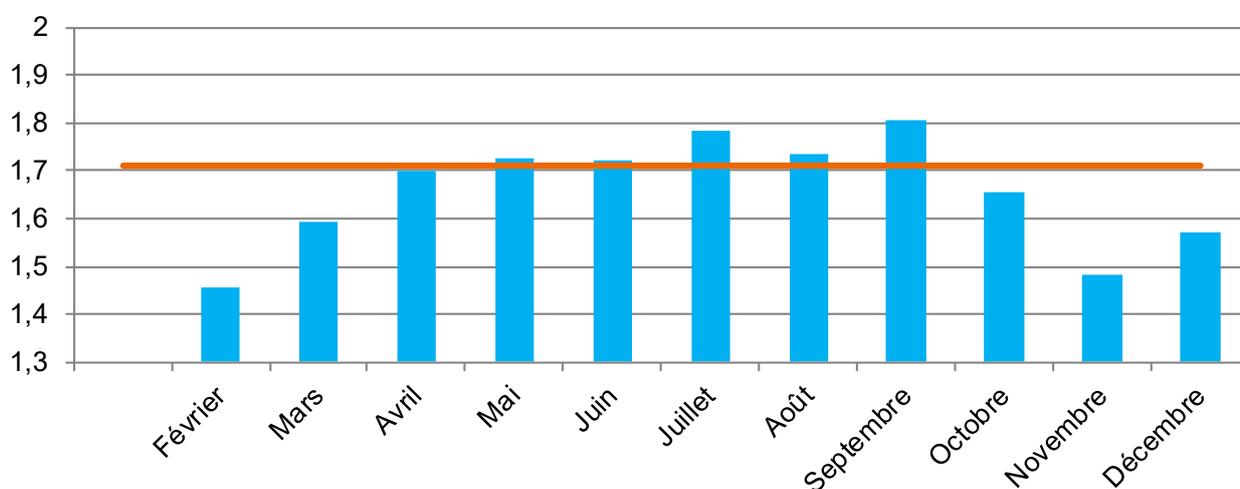


Figure 47 - Durée moyenne des séjours hôteliers sur le territoire en 2015
Source : Enquête INSEE ADRT

SECTION 4.4.4.2

LES LITS NON MARCHANDS

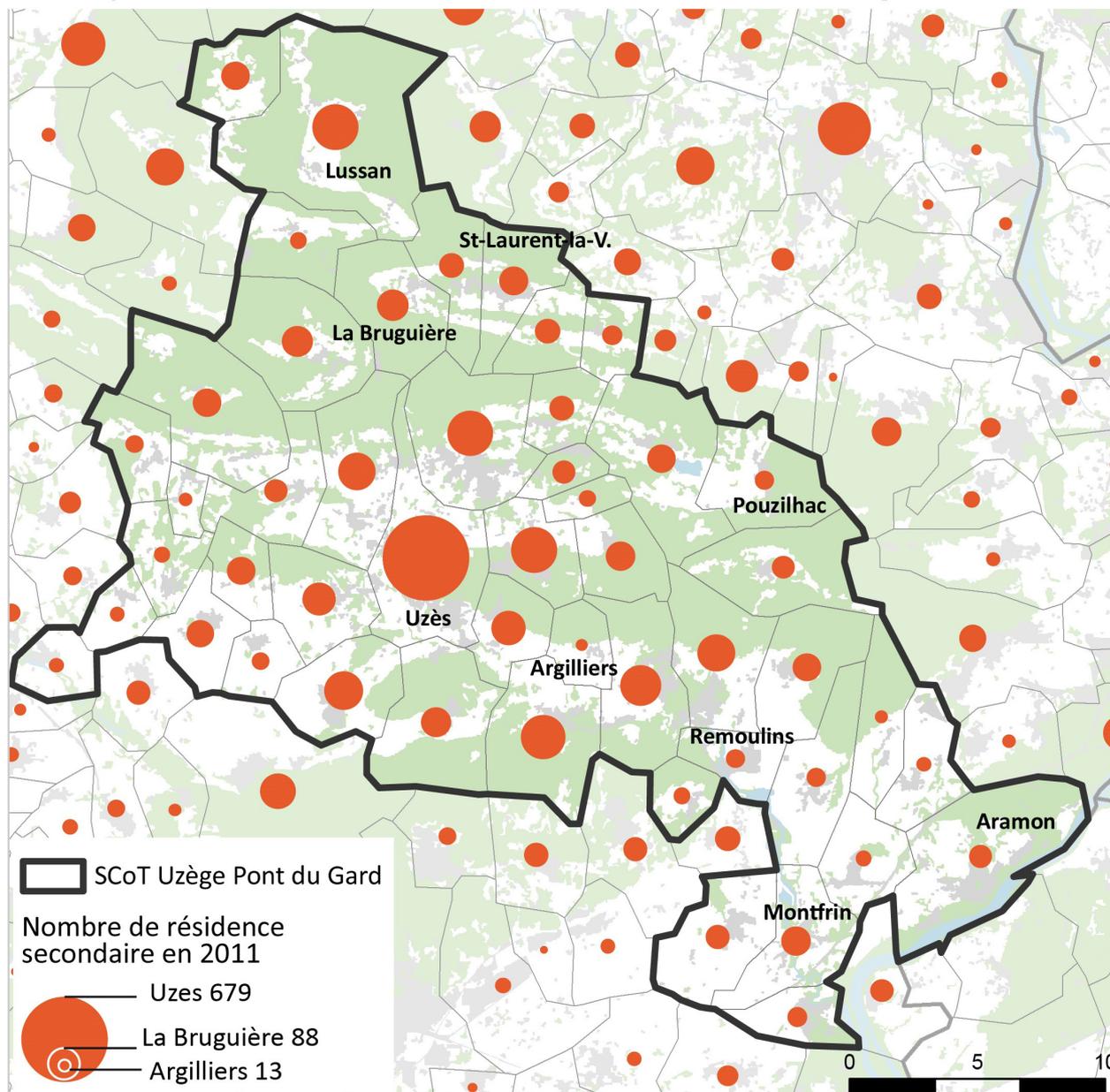
Les résidences secondaires correspondent aux logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques. Ne sont pas comptabilisés dans ce recensement, les nouvelles formes d'hébergement du type AIRbnB.

Le SCoT Uzège Pont du Gard compte 4 020 résidences secondaires soit 8 % des résidences secondaires du Département. Les résidences secondaires viennent compléter l'offre de lits marchands (5 300 lits). Si on additionne résidences et lits marchands on compte plus de 9 300 lits au sein du SCoT.

Avec 680 résidences secondaires, Uzès concentre la plus forte capacité d'accueil du territoire. Elle représente 13 % des logements sur la commune et 17 % des résidences secondaires du SCoT.

On recense en moyenne 84 résidences secondaires par commune. Avec 13 résidences secondaires, Argilliers est la commune qui compte le moins de résidences secondaires.

La répartition des résidences secondaires dans le SCoT Uzège Pont du Gard



Carte 62 - Répartition des résidences secondaires en 2015
Source : INSEE RP 2015

CHAPITRE 4.4.5 L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

SECTION 4.4.5.1

LA STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

L'évolution des emplois est plus importante sur le territoire du SCoT que sur le Gard pour tout ce qui concerne l'hébergement et la restauration, particulièrement depuis 2013 (+11 % contre +9 % dans le Gard). Le SCoT compte 542 emplois salariés privés en hébergement et restauration ce qui représente 7 % des emplois touristiques du département mais aussi 7 % des emplois du SCoT.

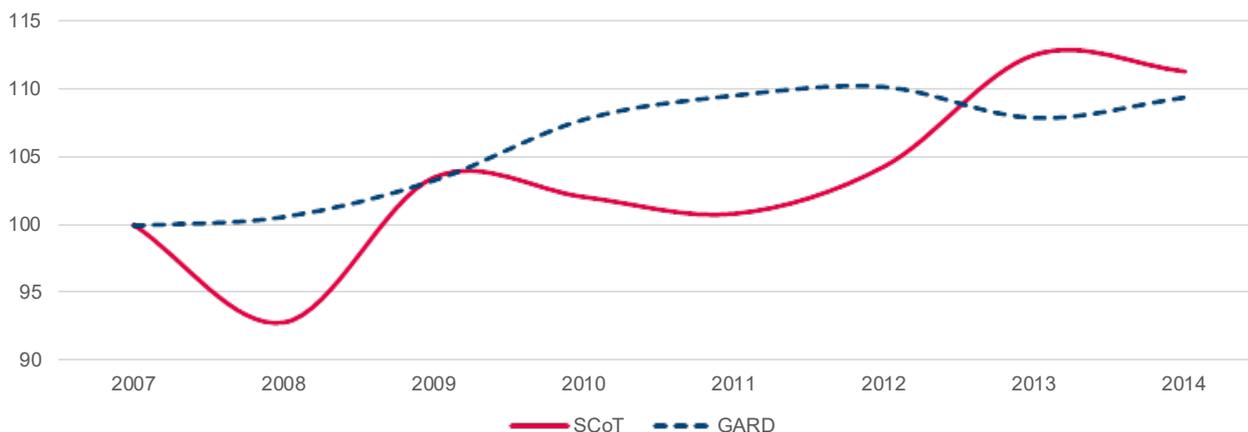


Figure 48 - Evolution des emplois dans la restauration et l'hébergement
Source : URSSAF, CCI du Gard 2014

Le SCoT compte 165 établissements en hébergement et restauration en 2014 dont 159 restaurants et 25 hôtels. Le territoire de la CCPU concentre les $\frac{3}{4}$ des établissements touristiques. Ces derniers ont progressé fortement sur une période récente (+30 % entre 2007 et 2014). Ils représentent 9 % des établissements touristiques du département et 13 % des établissements économiques du SCoT.

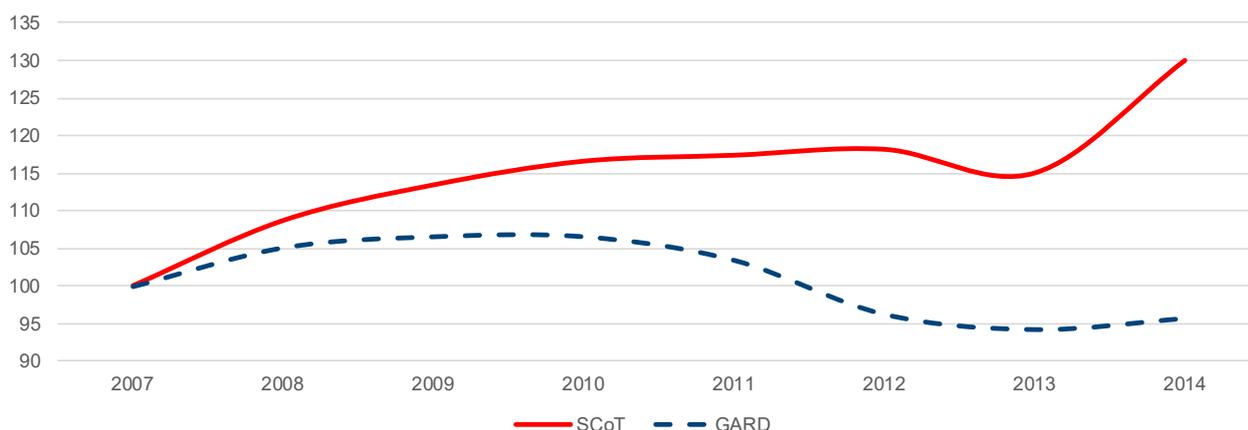


Figure 49 - Evolution des établissements dans la restauration et l'hébergement
Source : URSSAF, CCI du Gard 2014

SECTION 4.4.5.2 LA DYNAMIQUE ENTREPRENARIALE

SOUS-SECTION 4.5.2.1

LES CRÉATIONS

Après une forte hausse en 2012 due essentiellement à la création d'auto-entreprise dans le secteur, nous assistons à un fort recul en 2013. En effet le nombre de créations en hébergement-restauration (hors auto-entreprises) recule de 42 % alors qu'il était stable sur ces 5 dernières années. De même en 2013, le nombre de créations d'auto-entreprises est en recul.

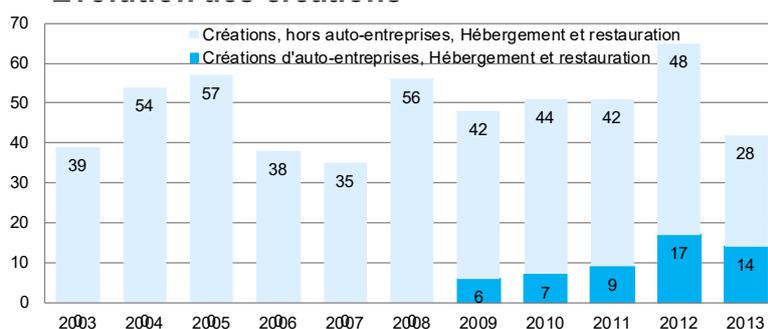


Figure 50 - Evolution des créations
Source : CCI du Gard 2014

SOUS-SECTION 4.4.5.2.2

LES RADIATIONS

Après trois années présentant un nombre important de radiations, 2013 présente un nombre moins important de radiations.

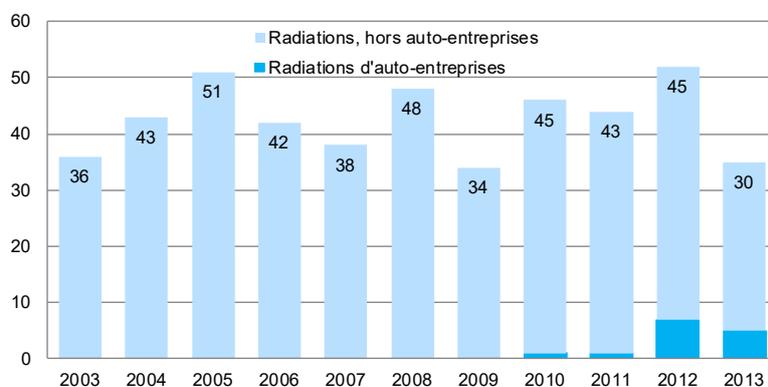


Figure 51 - Evolution des radiations
Source : CCI du Gard 2014

SOUS-SECTION 4.4.5.2.3

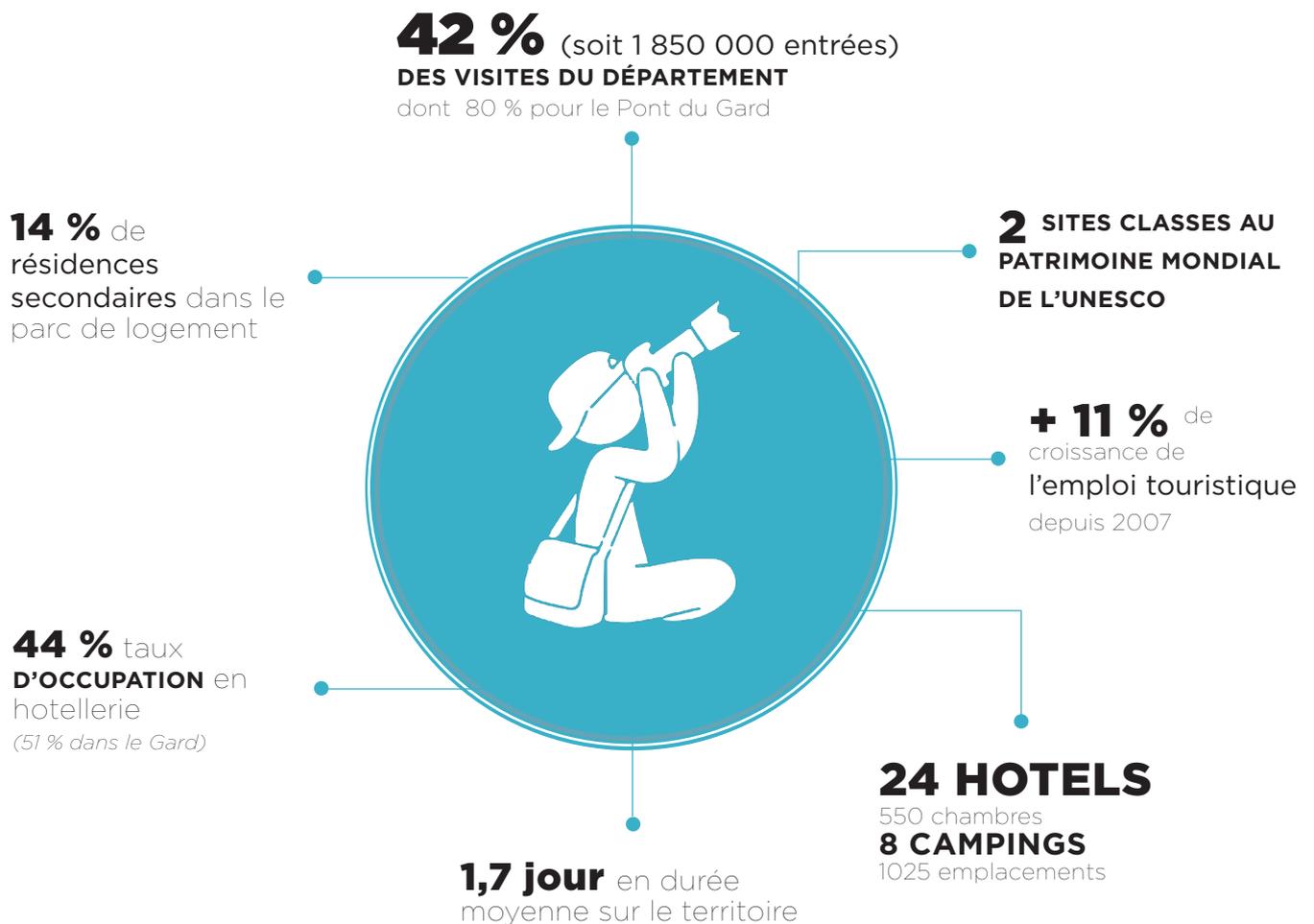
SOLDE DES CRÉATION/RADIATION

2006 et 2007 sont les années noires du secteur touristique avec un nombre de radiations supérieur aux créations.

2009 et 2012 a contrario présentent un solde positif important. En 2013, bien que le solde reste positif, la dynamique semble freinée.

Les analyses précédentes tendent à prouver que le secteur se stabilise car même si les créations sont faibles, les radiations ont également baissées. Peut-être s'agit-il d'une consolidation des structures existantes ce qui est positif pour l'économie touristique du territoire.

CHIFFRES CLÉS

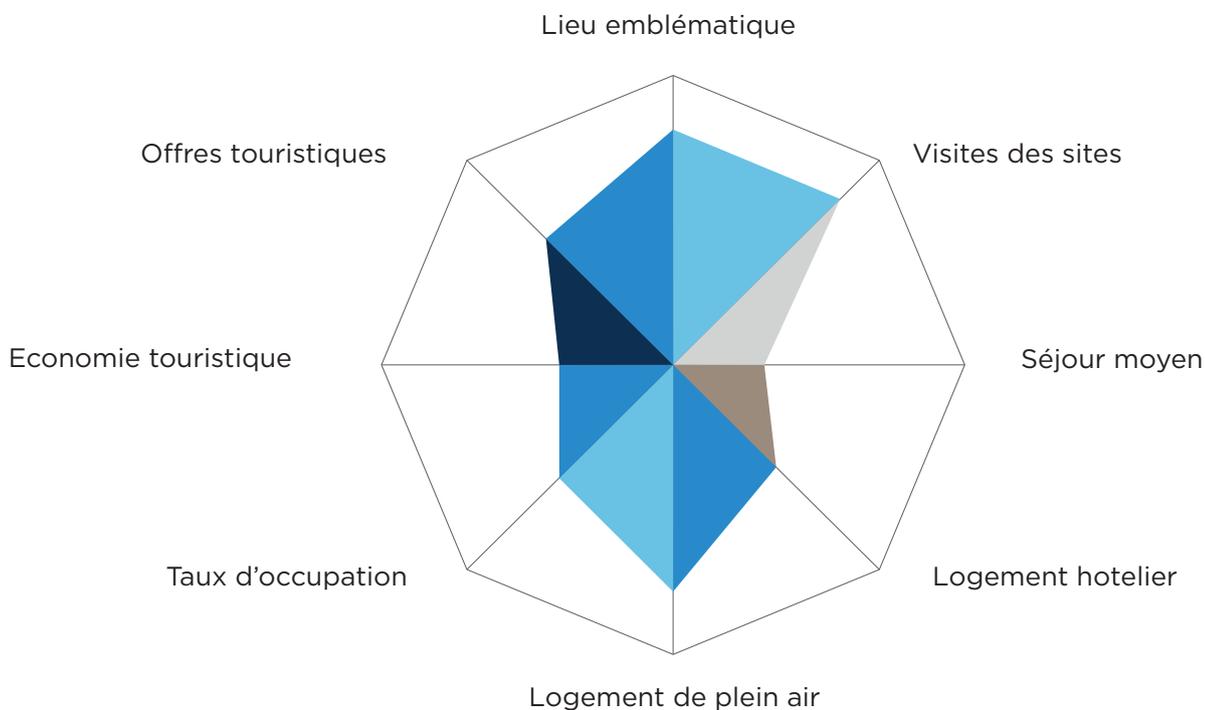


PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE

Valoriser l'offre existante

Fédérer autour d'un projet commun pour faire émerger une identité touristique

ANALYSE THÉMATIQUE



ANALYSE STRATÉGIQUE

ATOUT

Un positionnement au coeur de destinations touristiques d'envergure

De nombreux atouts patrimoniaux, naturels et culturels et des produits du terroir qualitatifs

2 sites UNESCO

OPPORTUNITÉ

Développer une offre touristique en adéquation avec les visiteurs

Devenir une polarité touristique incontournable dans le Gard

FAIBLESSE

Des capacités d'hébergements limitées

Image brouillée et manque de lisibilité de l'offre touristique

MENACE

Ne pas tirer profit des atouts du territoire

Une baisse de la durée moyenne de séjour

SCoT

UZÈGE - PONT DU GARD

2030